



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : agrégation externe de géographie

Session 2021

Rapport de jury présenté par : Lionel Laslaz
Président du jury

AGREGATION EXTERNE DE GEOGRAPHIE

Session 2021

SOMMAIRE

1. Présentation du concours	3
1.1 Commentaires et observations du président	3
1.2 Statistiques relatives aux épreuves	5
2. Épreuves écrites d'admissibilité	10
2.1 Composition de géographie thématique	10
2.2 Composition de géographie des territoires	21
2.3 Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie	30
2.3.1 OPTION A : « Espaces, territoires, sociétés »	31
2.3.2 OPTION B : « Milieux et environnement »	38
2.3.3 OPTION C : « Aménagement »	42
2.4 Composition d'histoire	48
3. Épreuves orales d'admission	64
3.1 Commentaire de documents géographiques	64
3.2 Leçon hors-programme	95
3.3 Commentaire et confrontation de documents en histoire	103

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury. Par souci de clarté et de fluidité de la lecture, la double écriture des terminaisons des mots féminin / masculin n'est pas appliquée, étant bien entendu que ces mots font référence aux femmes comme aux hommes (candidat, enseignant, professeur, etc.).

1. Présentation du concours

1.1 Commentaires et observations du président

À l'issue d'une session 2020 exceptionnelle privée d'oraux, le jury avait, dans le précédent rapport, donné rendez-vous aux candidats de la session 2021 et il les a retrouvés avec satisfaction.

La préparation des candidats a été affectée par le deuxième confinement de l'automne 2020 avec l'impossibilité parfois d'assister aux cours. Cette situation peut expliquer une diminution du nombre de candidats qui ont présenté les épreuves écrites. Quant aux épreuves orales, elles se sont déroulées sans public, le protocole sanitaire ayant eu des conséquences sur l'organisation du concours. Le jury espère que le public pourra assister aux épreuves orales en 2022.

Tout a toutefois été mis en œuvre pour que les épreuves d'admission se déroulent dans de bonnes conditions. Le jury a travaillé dès l'automne à la préparation des oraux. Il remercie en premier lieu les directions des UFR de géographie et d'histoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et ses équipes administratives. Comme les autres années, les services informatiques de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ont été disponibles pour établir la convention pour les oraux et assurer ensuite la maintenance dans un contexte difficile. Le jury travaillera à leurs côtés pour mettre en œuvre des dispositifs informatiques plus efficaces.

Le jury remercie la conservatrice de la bibliothèque de géographie et son adjointe, ainsi que toute son équipe, admirablement mobilisées pour la préparation en amont des épreuves orales de géographie et leur tenue durant les 15 jours d'épreuves. De même, le jury remercie la BIS, la bibliothèque Lavis et la bibliothèque Sainte-Geneviève pour leur mise à disposition des ouvrages d'histoire.

Les appariteurs ont été en permanence disponibles pour seconder et rassurer les candidats : qu'ils soient remerciés pour leur dévouement et leur efficacité. La BIS, le SIEC ont également contribué à la préparation sereine des oraux avec la mise à disposition des salles, moyens et matériels prévus pour les oraux du concours. Le jury tient aussi à remercier l'équipe de la société *Exatech* pour sa disponibilité et la mise à disposition rapide des copies numérisées. Enfin, le directeur remercie la DGRH avec en particulier les services en charge de l'impression des sujets, de la mise en ligne des programmes du concours, et la gestionnaire du concours pour son suivi et son efficacité.

L'affinage du cadrage de la correction des copies décidé par le directeur lors de la session tronquée de 2020 a été maintenu, en réduisant les écarts possibles entre binômes de correcteurs. Ainsi, la moyenne des 4 épreuves d'admissibilité se tient en 0.20 point (comme lors de la précédente session), quand celle des trois épreuves orales s'étire sur un point.

Les conseils prodigués dans les rapports des sessions précédentes portent leurs fruits ; la tenue des oraux cette année a pu le démontrer. Les erreurs méthodologiques, d'organisation et de forme sont plus rares. Elles n'en coûtent que plus cher aux candidats qui les commettent. Dans cet esprit, un important travail de rédaction a été entrepris dans ce rapport, avec un exemple de sujet développé pour chaque épreuve d'admission.

La culture géographique de base des candidats est souvent intéressante, parfois solide et, dans certains cas, exceptionnelle. Elle vient couronner plusieurs années d'études supérieures et de travail passionné en géographie. L'agrégation externe de géographie ne peut en aucun cas se décrocher par opportunisme et effet d'aubaine. Elle implique un travail de fond sur le temps long et un engagement exigeant lors de l'année de préparation des épreuves. Plusieurs candidats non admis étaient dans ce cas-là, mais il leur a manqué lors de cette session de la rigueur, de la méthode, et parfois des connaissances de base ou en lien avec les programmes. Ces lacunes se sont alors révélées rédhibitoires.

Chaque année, des candidats demandent au jury des explications, des retours (que les textes réglementaires ne lui permettent pas) après l'entretien que celui-ci leur consacre, dans la foulée de l'annonce des résultats d'admission. Ce dernier doit être honoré par les candidats, car il permet de leur livrer de précieux avis sur leurs prestations écrites et orales. Malgré la déception des résultats le cas échéant, seul l'entretien avec le jury permet d'avoir un retour sur ces prestations, et il n'est ensuite plus possible de communiquer avec les candidats en dehors de ce cadre imposé.

Tous les candidats ont été méritants, engagés (en dehors de ceux qui n'ont pas honoré leur convocation) et leur persévérance paiera sans doute, même si aucune admissibilité ni aucune réussite sur une épreuve d'admission ne peut se programmer et être reconductible. De nombreux facteurs entrent en considération le jour J ; aux candidats de limiter au maximum les aléas risquant de les priver du concours. Qu'ils soient convaincus que tous les membres du jury, tous les appariteurs et tous les personnels de la bibliothèque et des administrations d'accueil répondront présents pour les placer dans les meilleures conditions possibles et les aider à réussir. Il en va de notre mission de service public, que le jury s'est honoré à assurer malgré les conditions complexes des deux dernières sessions. Eux avant nous, nous avec eux.

Dans ce contexte, le jury réitère ses félicitations aux collègues préparateurs de toutes les universités engagées dans les concours qui ne ménagent pas leur temps, leur énergie, souvent au détriment d'autres aspects de leur métier.

Il félicite les candidats qui se sont engagés dans ce concours exigeant, mais tellement formateur, qu'il aboutisse sur un succès dès la première tentative ou non. Leurs années passées dans un cursus de géographie y trouveront un couronnement. Il encourage aussi les géographes lauréats du CAPES (en stage ou non) et les collègues plus anciens dans le métier à tenter le concours en externe. Certes, comme nous l'écrivions dans le rapport de la session 2020, seul le maintien d'un maillage territorial suffisant des préparations permettra de garantir l'équité territoriale et sociale d'accès aux concours de l'enseignement et soutiendra ces tentatives.

Le jury a travaillé dans une optique constructive et collective avec les directoires des jurys du CAPES d'histoire-géographie (nouvelles questions France et Amérique latine) et de l'agrégation externe d'histoire (nouvelle question France) pour proposer deux questions communes, dont les lettres de cadrage sont rédigées à l'identique entre CAPES et agrégation externe de géographie, les plus précises possible afin de guider au mieux candidats et préparateurs.

Pour la session 2022, la moitié des questions au programme (changement de trois questions de géographie) est conservée, avec l'objectif d'un rythme de rotation de deux questions par an à l'avenir. La question « la nature, objet géographique » qui avait duré quatre sessions, est remplacée par une question large, dans laquelle nombre de géographes peuvent apporter leur réflexion dans des centres de préparation ; cette question, « géographies du politique », est aussi susceptible de puiser dans une culture générale vaste des candidats, et recoupe en partie la question sur les frontières. Elle envoie le message d'un jury au service de l'attractivité du concours et hermétique à toute chapelle.

Je terminerai ce chapeau introductif par ce qui justifie ma fonction, le jury que j'ai l'honneur de présider. Constitué de femmes et d'hommes passionnés, mus par l'intérêt général et le sens du collectif, mettant au second plan les considérations personnelles pour le bien commun, ces membres ont été durant plusieurs mois au service du concours et de ses candidats. Je remercie vigoureusement les trois autres membres du directoire dont l'engagement et l'exigence nous poussent au quotidien à davantage de rigueur et d'acuité. Je remercie tout particulièrement Maude Sainteville pour son engagement sans compter dans le secrétariat général que nous laisse, après cinq ans de bons et loyaux services, Valérie Batal. Comme les autres membres qui quittent le jury, je la remercie pour ces années au service de la marche efficace et dévouée du bon fonctionnement du concours. À l'heure où l'individualisme et la mise en concurrence prédominent, il est parfois bon de rappeler que des entités fonctionnent encore sous les auspices d'un collectif et de la transmission, avec les membres du jury qui prendront la suite, avec les candidats qui se succèdent. Nous poursuivrons notre engagement dans la bonne marche d'un concours qu'ils méritent.

Lionel LASLAZ

Les nouveautés pour la session 2022

Épreuves écrites d'admissibilité

En ESD, les documents dans les trois options sont présentés sous forme de liste (soit de manière aléatoire, soit par ordre de parution), sans être regroupés par grandes thématiques.

Épreuves orales d'admission

Commun aux trois épreuves

- une calculatrice sera accessible sur les ordinateurs (pour le traitement statistique des données fournies par le jury, le cas échéant)
- le président de commission annoncera les 5 minutes restantes de la présentation sur une feuille qu'il montrera au candidat.

Commun à la leçon et au commentaire de documents en histoire

- Concernant la présentation de la bibliographie à rendre au jury, une fiche type à en-tête « bibliographie » sera fournie et devra être remise sous format numérique aux appariteurs 30 minutes avant le début de la présentation orale.

Commun aux deux épreuves de commentaires de documents

- le corpus documentaire fourni sera conservé par le jury à l'issue de l'épreuve.

1.2 Statistiques relatives aux épreuves

1.2.1 Les épreuves d'admissibilité

Pour la session 2021, 382 candidats s'étaient inscrits au concours (416 en 2020 ; 459 en 2019) ; 130 ont composé en géo thématique (159 en 2020, 173 en 2019), 127 en géographie des territoires (156 et 172), 125 en épreuve sur dossier (153 et 169) et 124 en histoire (147 et 164) soit - 17 % par rapport à 2019. Les effectifs se sont moins érodés au fil des épreuves que les autres années (6 candidats contre 12 lors de la session 2020 et 9 en 2019). Mais les présents diminuent de manière inquiétante (- 25 % par rapport à 2019). Le passage aux cours à distance en novembre-décembre 2020, la charge de travail induite par le distanciel pour les enseignants du secondaire ont une lourde responsabilité dans cette situation.

La part de candidats non éliminés est de 32,2 % des inscrits. 58 candidats ont été admissibles (comme en 2019), soit 47.15 % des candidats non éliminés et la barre d'admissibilité a été fixée par le jury à 32 points, soit 8/20. En 2019, la barre d'admissibilité était à 40 points ; avec le même nombre d'admissibles qu'en 2019, la barre de 2020 aurait été arrêtée à 35 points. Cette situation s'explique par les raisons évoquées en point 1.1. Les moyennes des quatre épreuves se tiennent en 0.20 point, contre 0.84 en 2019. La moyenne des non éliminés lors des écrits est de 32,21 points (soit une moyenne de 8,05/20) quand celle des candidats déclarés admissibles atteint 44,88 (11,22/20).

Résultats des candidats aux épreuves d'admissibilité

Épreuves d'admissibilité	Nombre de présents	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles	Moyenne des admis lors de la session 2020
Géographie thématique	130	8.04 (8,97 en 2011, 7,87 en 2012 ; 7,97 en 2013, 7,77 en 2014, 7,64 en 2015, 7,8 en 2016, 7,45 en 2017 ; 8,1 en 2018 ; 8,01 en 2019 ; 8.04 en 2020)	11.5 (10,67 en 2011 ; 11,73 en 2012 ; 11,60 en 2013, 11,98 en 2014, 11,35 en 2015, 11,4 en 2016, 9,91 en 2017 ; 12,47 en 2018 ; 13,16 en 2019)	14.02
Géographie des territoires	127	7.94 (7,91 en 2011 ; 7,06 en 2012; 7,08 en 2013, 7,12 en 2014, 7,12 en 2015, 7,38 en 2016, 7,45 en 2017 ; 8,11 en 2018 ; 8,08 en 2019 ; 7.94 en 2020)	11.52 (11,74 en 2011 ; 11,02 en 2012; 10,87 en 2013, 10,98 en 2014, 11,39 en 2015, 10,38 en 2016, 10,21 en 2017 ; 12 en 2018 ; 12,65 en 2019)	13.39
Épreuve sur dossier	125	7.84 (7,8 en 2011; 7,9 en 2012; 6,99 en 2013, 6,66 en 2014, 7,44 en 2015, 7,7 en 2016, 8,34 en 2017 ; 8,41 en 2018 ; 8,43 en 2019 ; 8.13 en 2020)	10.36 (10,62 en 2011; 11,02 en 2012; 10,71 en 2013, 10,20 en 2014, 10,85 en 2015, 10,81 en 2016, 10,94 en 2017 ; 12,05 en 2018 ; 11,91 en 2019)	12.98
Histoire	124	7.9 (9,75 en 2010; 6,86 en 2011; 6,5 en 2012; 6 en 2013, 7,47 en 2014, 7,77 en 2015, 7 en 2016, 8,04 en 2017 ; 7,96 en 2018 ; 7,59 en 2019 ; 8.03 en 2020)	11.5 (10,71 en 2010; 10,17 en 2011; 10,44 en 2012; 11,29 en 2013, 11,41 en 2014, 11,16 en 2015, 12,1 en 2016, 10,8 en 2017 ; 11,71 en 2018 ; 11,65 en 2019)	13.13

Parmi les présents, on compte successivement, dans les quatre épreuves : 0, 1, 1 et 0 copie blanche.

1.2.2 Les épreuves d'admission

La moyenne de points des 55 candidats non éliminés à l'oral est de 129.18 (9,94/20), quand celle du nombre de points des admis atteint 160.18 (12.32/20).

En commentaires de documents géographiques, les 55 présents atteignent une moyenne de **8.95**, avec un écart-type de 5.39 ; les 28 admis sont à 12.25/20 pour écart-type de 5.17, en faisant l'épreuve la plus discriminante.

Les moyennes les plus élevées sont en histoire, avec **9.95** pour les 56 présents et 13/20 pour les 28 admis (4.74 et 3.69 d'écart-type respectivement). Enfin, la leçon hors-programme dispose des écarts types les plus resserrés (4.46 et 3.52) mais avec la moyenne des 28 admis la plus basse (11.75) quand celle des 55 présents est à **9,05/20**. Le major du concours termine avec 211 points (16,23/20), dont 156 obtenus lors des trois épreuves d'admission. La deuxième le talonne à 210 points (16,15/20), le troisième obtenant 209 points (16,08/20). Derrière ce tir groupé, la 4^e arrive avec 195 points. Le major aux écrits termine 27^e, quand le 2^e à l'issue de l'admissibilité termine 3^e à l'issue du concours, preuve en est que les oraux redistribuent considérablement les cartes avec le jeu des coefficients. 27 des 28 admis sont au-dessus de la moyenne, la dernière admise terminant avec 9,92/20 de moyenne (129 points, barre d'admission). La proportion de femmes croît au fur et à mesure que l'on avance dans le concours, puisqu'elles représentent 50,26 % des inscrits, 56,71 % des présents, 63,8 % des admissibles et 64,3 % des admis.

Résultats des candidats aux épreuves d'admission

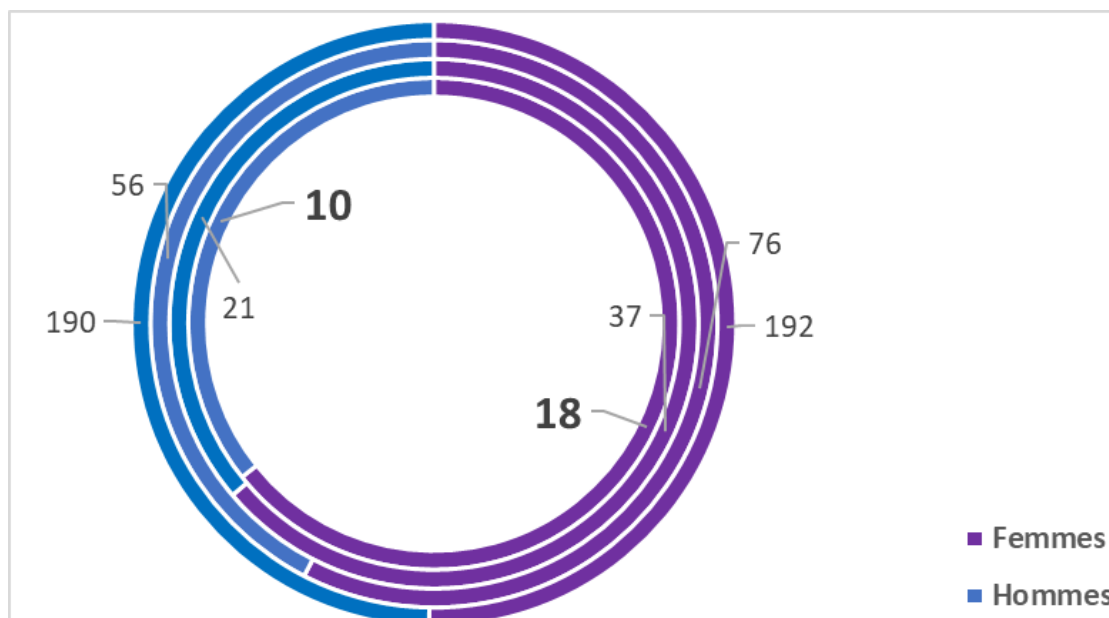
Épreuves d'admission	Moyenne des présents	Moyenne des admis
Commentaire de documents géographiques	08.95 (9,66 en 2011; 7,67 en 2012; 9,29 en 2013, 8,75 en 2014, 9,89 en 2015, 9,51 en 2016, 8,72 en 2017 ; 9,16 en 2018 ; 9,05 en 2019)	12.25 (11,81 en 2011; 10,33 en 2012; 11,43 en 2013, 11,94 en 2014, 12,18 en 2015, 11,73 en 2016, 10,56 en 2017 ; 11,04 en 2018 ; 11,14 en 2019)
Leçon de géographie hors programme	09.05 (9,17 en 2011; 8,91 en 2012; 7,87 en 2013, 8,25 en 2014, 9,03 en 2015, 9,41 en 2016, 8,88 en 2017 ; 8,95 en 2018 ; 8,89 en 2019)	11.75 (11,62 en 2011; 12,43 en 2012; 10,51 en 2013, 11,28 en 2014, 11,95 en 2015, 12,53 en 2016, 11,97 en 2017 ; 12,04 en 2018 ; 11,61 en 2019)
Commentaire et confrontation de documents en histoire	09.95 (9,31 en 2011; 8,53 en 2012; 7,98 en 2013, 8,34 en 2014, 8,78 en 2015, 9,44 en 2016, 8,7 en 2017 ; 8,62 en 2018 ; 9,16 en 2019)	13 (12,24 en 2011; 10,95 en 2012; 10,97 en 2013, 11,39 en 2015, 12,28 en 2016, 10,38 en 2017 ; 11,75 en 2018 ; 12,5 en 2019)

Pour rappel, pas d'épreuves d'admission en 2020

1.2.3 Le profil des candidats

Par sexe

	inscrits	présents	admissibles	admis
Femmes	192	76	37	18
Hommes	190	56	21	10



De l'extérieur vers l'intérieur du cercle, les inscrits, les présents, les admissibles et les admis.

Par tranches d'âge

Année de naissance	Admissibles	Admis
Entre 1969 et 1979	3	1
1984-1990	5	1
1992-1995	10	4
1996-1998	40	22

Répartition des candidats par statut ou profession

Statut ou profession	inscrits	présents	admissibles	admis
Étudiant	84	53	34	14
Élève d'une ENS	7	7	7	6
Enseignant-CPE-COP stagiaire	15	5	2	1
Enseignant titulaire MEN	155	41	11	6
Non enseignant titulaire MEN	1	0	0	0
Agent non titulaire du MEN	49	14	0	0
Enseignant dans l'enseignement privé	3	1	0	0
Agent de la fonction publique d'Etat dans les autres ministères	12	1	1	0
Agent de la fonction publique territoriale	4	0	0	0
Hors fonction publique/sans emploi	52	10	3	1

Répartition des candidats par titre et diplôme

Titre	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Doctorat	27	4	1	0
Master	291	115	54	26
Enseignant titulaire ou ancien titulaire de catégorie A	31	8	3	2
Diplôme d'ingénieur ou grande école	16	4	0	0
Dispense au titre des trois enfants (mère ou père)	4	0	0	0

Par académie (rappel des trois dernières sessions)

Académie	2018		2019		2020
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admis*
Aix-Marseille	1	1	1	-	-
Amiens	2	-	1	1	-
Besançon	-	-	-	-	1
Bordeaux	1	-	-	-	1
Caen	-	-	1	-	-
Clermont-Ferrand	-	-	1	1	-
Corse					1
Dijon	2	1	-	-	-
Grenoble	2	1	2	1	1
Guyane	-	-	-	-	-
Lille	1	-	3	1	1
Lyon	20	14	17	12	6
Martinique	1	-	-	-	-
Montpellier	-	-	-	-	-
Nancy-Metz	-	-	-	-	-
Nice	1	-	-	-	-
Orléans-Tours	1	1	1	-	-
Paris-Créteil-Versailles	18	8	25	10	15
Poitiers	1	-	1	-	-
Rennes	3	1	2	-	1
Réunion	1	-		-	1
Rouen	-	-	2	2	-
Strasbourg	2	1	-	-	-
Toulouse	1	-	-	-	-

* Pour rappel, pas d'épreuves d'admission en 2020.

Inscrits et présents par académie aux épreuves d'admissibilité et d'admission, admis (session 2021)

Académie	inscrits	Présents aux épreuves d'admissibilité	admissibles	Présents aux épreuves d'admission	admis
Aix-Marseille	11	2	0		
Amiens	7	0	0		
Besançon	4	3	2	2	0
Bordeaux	11	5	2	2	2
Caen	3	0	0		
Clermont-Ferrand	2	0	0		
Corse	2	0	0		
Dijon	3	0	0		
Grenoble	21	5	3	3	1
Guadeloupe	1	0	0		
Guyane	3	2	0		
Lille	28	7	3	3	1
Limoges	4	1	0		
Lyon	31	19	12	12	8
Martinique	4	1	0		
Mayotte	3	0	0		
Montpellier	19	7	3	3	1
Nancy-Metz	7	1	0		
Nantes	4	1	0		
Nice	9	3	1	1	0
Nouvelle Calédonie	1	0	0		
Orléans-Tours	11	2	2	1	1
Paris - Versailles - Créteil	119	53	25	24	11
Poitiers	7	1	0		
Polynésie française	7	0	0		
Reims	7	3	1	1	1
Rennes	16	4	1	1	1
Réunion	11	5	1	1	0
Rouen	7	1	1	1	0
Strasbourg	5	1	0		
Toulouse	14	5	1	1	1

2. Épreuves écrites d'admissibilité

2.1 Composition de géographie thématique

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

SUJET : Traverser les frontières

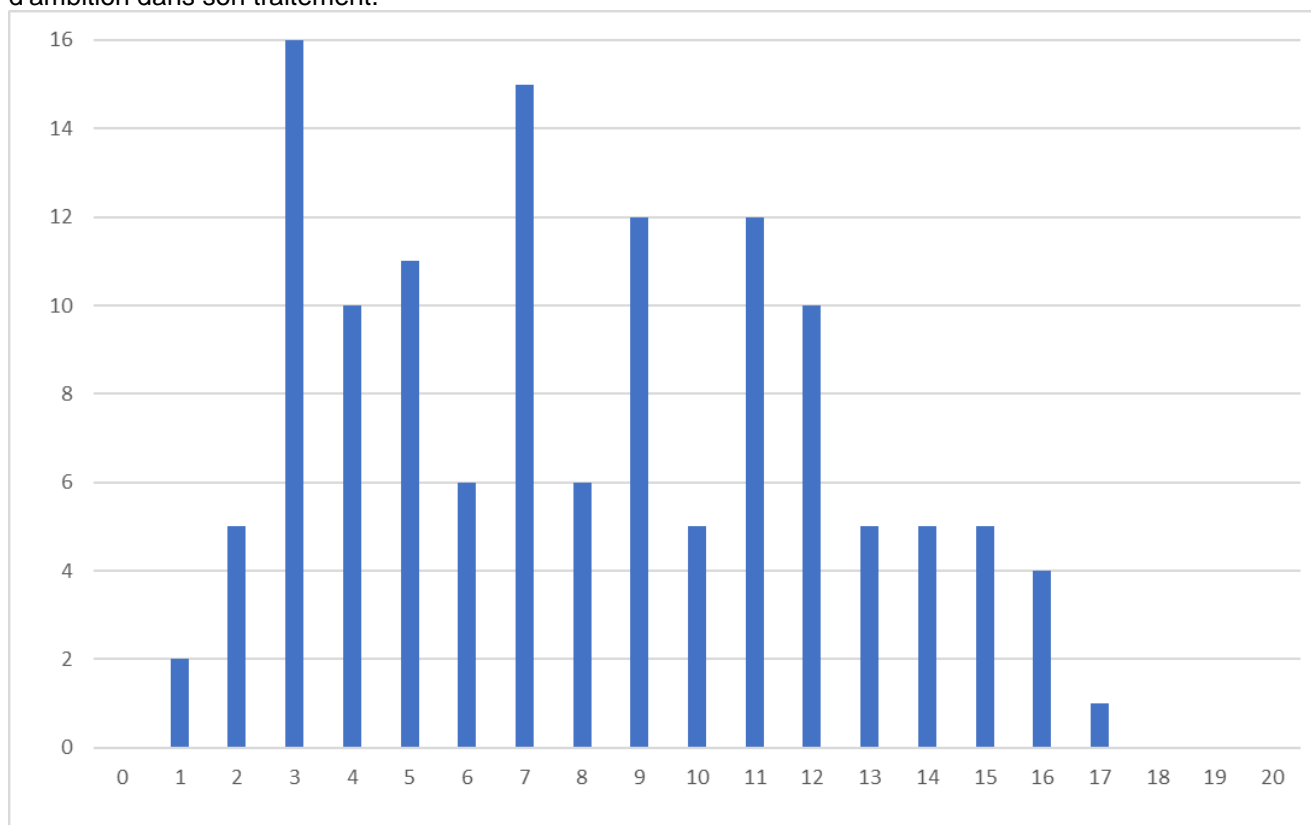
« C'est à Béhobie que l'on passe la frontière, matérialisée par un pont sur la Bidassoa [...]. Le corps se transforme en passant la frontière, on le sait aussi, le regard change de focale et d'objectif » Jean Echenoz, 1999, *Je m'en vais*, Les Éditions de Minuit.

Remarques liminaires sur la composition de géographie thématique

Si les correcteurs de la composition de géographie thématique se plaisent à souligner que nombre de copies démontrent un sérieux certain et une volonté louable de rigueur, ils doivent aussi mettre en exergue une série de défauts majeurs qui se sont avérés pénalisants, voire, pour certains d'entre eux, totalement rédhibitoires au moment d'évaluer les compositions.

Statistiques de l'épreuve

Le jury a corrigé 130 copies, pour une moyenne de 8,04/20 (seules 59 copies sont au-dessus de celle-ci), contre 159 et exactement la même moyenne lors de la précédente session. Les notes échelonnent de 1 à 17. 44 copies sont sous la barre des 5/20, quand seulement 10 excèdent 15/20. Ce faible nombre s'explique par les raisons évoquées dans les lignes qui suivent, conduisant trop de candidats à une vision restrictive du sujet et à un manque d'ambition dans son traitement.



Distribution des notes

Concevoir, définir et borner le sujet

Le premier regret du jury réside dans le fait que de nombreux candidats ont fait le choix d'une conception par trop étriquée du champ heuristique ouvert par le sujet. Trop souvent, les traversées frontalières se réduisent à l'évocation des mobilités humaines en général et migratoires en particulier. La géographie proposée dans nombre de copies se réduit quasi-exclusivement à une géographie subjective des expériences vécues qui débouche sur

une approche essentiellement sociologique, voire anthropologique, et au sein de laquelle la dimension spatiale est perdue. Il est par ailleurs étonnant de constater que, par exemple, les flux commerciaux, financiers, de données informatiques sont beaucoup trop souvent passés par pertes et profits.

Il en résulte une vision spatiale par trop restrictive : les espaces maritimes, mais surtout extra-atmosphériques et numériques sont trop rarement étudiés alors qu'ils renforçaient l'intérêt du sujet et l'ouvraient sur de nouvelles territorialités éminemment (géo)stratégiques. Ces quelques considérations soulignent tout l'intérêt d'une introduction bien maîtrisée dans son bornage spatial du sujet à traiter et dans l'appréhension des termes du sujet. À cet égard, la définition de la notion de frontière est un minimum attendu. Au cœur de la question au programme, elle doit reposer sur une assise bibliographique solide. Citer les travaux de M. Foucher est une base incontournable et indispensable mais il convient également d'élargir sa lecture géopolitique des frontières – « *une frontière délimite le périmètre de l'exercice de la souveraineté d'un État selon un tracé agréé ou imposé à l'issue de traités* »¹ – afin notamment de souligner les profondes mutations de l'objet frontière : sa « *pixellisation* » (D. Bigo et E. Guild), sa subjectivation, ses recompositions territoriales entre logiques axiales, déploiement réticulaire et épaississement. Mais il faut se garder de deux écueils : d'une part, une accumulation de notions simplement mentionnées mais non assimilées et, d'autre part, une non-utilisation de ces notions dans le développement à venir.

Faire une composition : des attendus incontournables dès l'introduction

En amorce, trop de copies se contentent soit de lieux communs imprécis, soit d'amorces factuelles déconnectées du sujet, soit d'amorces très convenues sur la Covid-19 et ses effets frontaliers. En revanche, certaines se sont avérées fort pertinentes, dans une grande diversité d'approche, qu'elles soient historiques (référence au Mur de Berlin avec une maîtrise des dates : 1961, 1989) ou culturelles (on pense à cette évocation du livre *Des mille et une façons de quitter la Moldavie* de Lortchenkov) ou faisant référence à de récents travaux géographiques (*Les Damnés de la mer* de Camille Schmall).

La définition des termes du sujet doit nécessairement démontrer que le sujet sera appréhendé dans sa diversité heuristique et non pas refermé sur une seule thématique. Borner le sujet nécessite une réflexion sur la pluralité des flux traversants (d'hommes, de marchandises, de capitaux, d'informations, de données, d'ordres...) dans le cadre d'une dynamique qui ne se réduit pas au seul franchissement des frontières mais qui renvoie également à la valorisation des potentiels économiques et sociaux que les frontières présentent ainsi qu'à l'attrait, aux désillusions et aux souffrances humaines que les frontières peuvent générer. À cet égard, l'introduction doit déboucher sur l'idée que traverser devient un objet géographique à part entière – que K. Sutton, par exemple, nomme « *fait traversant* »².

La définition des frontières devait nécessairement, sans pour autant empiéter sur le développement, souligner à quel point la notion même de frontière participe d'un fait en constante recomposition. Et, nécessairement, les définitions doivent reposer sur des références bibliographiques solides – non par souci d'érudition mais par souci d'exactitude scientifique. À cet égard, il convient de référencer à bon escient les notions, et de les attribuer à leurs auteurs véritables (plutôt qu'aux concepteurs de manuels sur les questions au programme).

La problématisation du devoir reste toujours un moment délicat. Trop souvent, elle relève d'une simple reformulation sous forme interrogative du sujet. Parfois elle tire le sujet vers des thématiques qui ne le couvrent que partiellement, voire l'orientent vers une analyse hors-sujet (le sujet devient par exemple prétexte à l'étude de la mondialisation ou des inégalités). Dans maintes copies, elle devient opaque, avec un questionnement à rallonge, sous la forme d'une phrase unique mais de plusieurs lignes, dans lesquelles le propos tente de brasser un grand nombre de notions. En fait, le questionnement doit toujours être clair, net et ouvert. Il est mis en notions avec précision et, si nécessaire, s'articule autour de plusieurs questions enchaînées (mais sans dépasser le nombre des parties du développement). Ainsi, l'on préférera un questionnement direct (« *comment la double dynamique d'ouverture et de fermeture des frontières conditionne-t-elle les modalités des traversées frontalières ?* ») à des interrogations plus lourdement formulées et finalement moins signifiantes.

Quant à l'annonce du plan, elle reste encore trop négligée. Et pourtant, elle doit s'articuler autour de mots-clés (tels ceux mis en exergue au début de tout article scientifique) qui architecturent le raisonnement déployé dans le développement. Or, des termes comme « enjeux », « défis », « conséquences » ne sont pas des mots-clés mais bien des mots-valises qui sont plus des « fourre-tout » intellectuels que des éléments structurants d'une argumentation véritablement ajustée au sujet à traiter.

Le développement : d'abord un raisonnement logique par lequel le candidat œuvre en géographe

Tout d'abord, il faut veiller à la forme. Beaucoup trop de copies, y compris certaines au contenu scientifique puissant, sont sanctionnées pour une orthographe défailante et/ou des erreurs syntaxiques majeures. Certaines fautes sont très graves (fautes élémentaires d'accords, d'accents...) et sont forcément rédhibitoires.

Le développement, en tant que raisonnement, doit reposer sur des parties bien équilibrées et avoir une certaine fluidité dans le propos et une certaine motricité dans l'exposition des idées. Or, certaines copies sont obérées par une absence complète de transitions : le propos devient d'autant plus abrupt si la démonstration présente des

¹ M. Foucher, 2020, *Le retour des frontières*, CNRS Editions.

² K. Sutton, 2011, *Les nouvelles traversées alpines. En co-spatialité de systèmes nationaux et recherches d'interspatialité, une géographie circulaire*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Savoie.

défauts d'enchaînement logique. Inutile en revanche de proposer des transitions sous forme de questions : elles démontrent alors la nécessité de reproblématiser le devoir en cours de développement. En revanche, les correcteurs apprécient lorsque, en début de partie, un court propos liminaire référence les sous-parties.

La précision passe par un renvoi à des références bibliographiques maîtrisées. Mais gare à un effet d'accumulation : la dissertation n'est plus alors un raisonnement mais la nomenclature de titres d'ouvrages qui tiennent lieu à la fois de plan et de pensée. Il convient aussi d'éviter de faire dire aux références bibliographiques ce qu'elles n'affirment pas – soit le propos y est fallacieux, soit il est tellement globalisant qu'il n'explicite nullement les analyses des auteurs cités.

Mais, surtout, le développement fait acte de raisonnement. Il doit alors s'avérer dense, précis et étayé. Le géographe varie les échelles, des logiques d'économie-monde aux lieux les plus ponctuels. Il souligne la diversité des acteurs à l'œuvre : publics, privés, individuels, relevant de la société civile. Il combine les temporalités et les spatialités dans son approche. Et, surtout, il a à cœur de mettre en relation notions et approches nomothétiques avec la diversité des faits spatiaux et sociaux. Le jury a tout particulièrement apprécié les travaux capables, à travers des choix d'exemples judicieux (Longwy ou l'aire genevoise et les navettages transfrontaliers ; la vallée de la Roya et les passages de migrants clandestins ; le GECT-Hôpital transfrontalier de Cerdagne...), de montrer la diversité des processus frontaliers à l'œuvre, dans une pluralité de logiques et de pratiques selon les acteurs en présence.

Les conclusions, souvent victimes d'un problème de gestion de temps, sont alors expédiées en quelques lignes. Et lorsqu'elles sont plus roboratives, elles proposent trop souvent un bilan final qui, *de facto*, n'est qu'une simple redite d'éléments déjà évoqués. De façon percutante et incisive, leur propos doit répondre avec netteté à la problématique posée en introduction : citer un concept englobant ou une référence majeure peut être une bonne option. Quant aux ouvertures finales, autant éviter les questions rhétoriques assez oiseuses ou les glissements vers des thématiques déconnectées du sujet.

L'offre graphique est indispensable

Pour le sujet « *Traverser les frontières* », partir d'un planisphère pour construire un croquis de synthèse ne s'imposait pas. La production résultante ne pouvait qu'être une carte de localisation de différentes frontières.

En revanche, la plupart des copies ont proposé des croquis et des schémas en nombre. Rappelons que titres et légendes doivent être ajustés au sujet proposé. Alors que les réflexions graphiques ont d'abord ciblé des thématiques centrées sur les mobilités humaines, les correcteurs de l'épreuve ont été sensibles aux réflexions graphiques qui faisaient œuvre d'originalité (Gibraltar, *Tanger Med*, la vallée de la Roya...), qui variaient les niveaux scalaires jusqu'à la très grande échelle (Le pont d'Allenby en Cisjordanie, les aéroports de Paris, Hambourg ou New-York) et qui, surtout, couvraient les logiques traversières dans la diversité des flux et de leurs acteurs – à l'instar de ce croquis sur l'usine TPCA de Kolin en République Tchèque dont l'implantation participe de la valorisation de plusieurs différentiels frontaliers socio-économiques (salariaux, législatifs, fiscaux) pleinement valorisés par les investisseurs transnationaux *PSA* et *Toyota*.

Mais les croquis sont des armes à double tranchant : ils deviennent vite pénalisants lorsqu'ils renferment de grossières erreurs, lorsqu'ils sont réalisés « à la diable » et qu'ils sont totalement imprécis en termes de délimitation de l'espace représenté.

Cerner le sujet

Le sujet de la composition de géographie thématique proposé cette année couvre un large spectre d'investigation et d'analyse. Il implique tout d'abord une définition précise et assumée par le candidat du fait frontalier qui doit d'abord être appréhendé comme une discontinuité spatiale de nature (géo)politique. À cet égard, la lettre du cadrage du sujet est très explicite : « *les frontières sont un type de limites séparant des États souverains incluant les frontières maritimes et aériennes, mais excluant les limites administratives de niveaux inférieurs* ». Le sujet étant suffisamment large en lui-même, il est inutile de l'ouvrir sur des thématiques annexes, qui ont certes un intérêt certain mais qui, ici, ne relèvent pas de l'esprit de la composition, à l'image des frontières sociales/clivages sociaux susceptibles d'être traversés par des processus d'ascension sociale.

« Traverser les frontières » nécessite un questionnement constant tout au long de la composition sur qui traverse les frontières et pourquoi. L'approche doit donc nécessairement souligner la grande diversité d'acteurs à l'œuvre dans les dynamiques et les processus traversants et dont les pratiques alternent entre légalité et illégalité, entre licite et illicite, entre institutionnel et informel.

En outre, traverser les frontières renvoie à la thématique des flux : ceux-ci sont divers et cette diversité doit prévaloir tout au long de l'étude : flux d'hommes, de marchandises, de capitaux, d'information... L'intérêt du sujet réside dans l'appréhension de cette diversité : une approche par trop exclusive serait nécessairement décevante car elle réduirait la portée du sujet. Il faut aussi considérer que ces flux sont d'ampleur variable et que, d'une frontière à l'autre, leur hiérarchie en termes d'impacts socio-spatiaux varie.

Ces flux traversants permettent de combiner les approches scalaires. À grande échelle, ils interrogent le fonctionnement de la frontière en tant que seuil, porte, sas et espace d'attente voire réalité virtuelle (Espace Schengen). À petite échelle, ils relèvent de différentes logiques et de différents modes organisationnels : coopération internationale, système migratoire régionalisé ou mondialisé, territoires de projet d'échelles continentales (espace économique européen, zone de libre-échange de l'Afrique continentale...) ou locale

(conurbation transfrontalière). Cette approche permet alors d'entrer dans une démarche de recherche des causes dans les logiques de traversée des frontières, dans la mesure où toute traversée implique une intentionnalité. Ces causes, variables et évolutives, jouent directement sur le fonctionnement des frontières — même s'il ne s'agit surtout pas de lister des causes pour elles-mêmes car le risque est alors de faire une géographie de la mobilité. Ainsi Afrique et Proche-Moyen Orient ont démontré que toute rupture géoéconomique et géopolitique entraînant des formes de crises et de conflits amplifie des mouvements migratoires internationalisés : devenue État failli dans le cadre d'une guerre à la fois civile et internationalisée, la Libye se transforme dès 2011³ en un point de passage privilégié vers l'Europe pour les migrants d'Afrique venus notamment de territoires de conflits aux multiples zones grises (Mali, RCA, Soudan du Sud...). Et la « *crise de l'hospitalité* »⁴ (S. Mekdjian) européenne, liée aux logiques de fermeture de certains États membres, a aggravé le processus de « polycrise » (J.-C. Juncker) qui taraudait déjà la construction européenne.

Traverser/franchir la frontière. Réseaux de transports, nodalités frontalières et passages frontaliers : de la « porte au pont » (G. Simmel, L. Médina)

Traverser une frontière, c'est en premier lieu la franchir, ou tenter de le faire. Le sujet invite d'abord à réfléchir aux logiques de franchissement, c'est-à-dire franchir une discontinuité pouvant être un obstacle majeur.

Dans un Système-monde fait de flux internationalisés, les frontières sont autant de césures spatiales. L'organisation des réseaux de transport internationaux est donc directement assujettie aux principes d'ouverture et de fermeture des frontières. Mais les réseaux participent pleinement à la reconfiguration des frontières mobiles, elles ne sont plus de simples césures linéaires mais aussi des polarisations nodales : ports, gares, aéroports captent des fonctions de régulation et de contrôle.

Certains passages frontaliers reposent sur des infrastructures de franchissement dont la construction relève souvent d'initiatives interétatiques de coopération. Ces infrastructures sont d'autant plus stratégiques lorsqu'elles s'inscrivent au niveau d'obstacle naturel à dépasser : l'exemple des tunnels alpins et pyrénéens est intéressant, où l'on passe d'une construction binationale (franco-espagnole, franco-italienne) à une participation européenne (tunnel du Puymorens, 1994) dans le cadre du FEDER et de la construction des corridors du RTE-T (Réseau de transport trans-européen).

Tout passage transfrontalier nécessite une interconnexion des réseaux nationaux, une harmonisation des normes, des règles et des technologies liées à la circulation. C'est d'autant plus vrai que les frontières constituent des ruptures modales parfois majeures dans l'organisation des réseaux : différences d'écartement ferroviaire, canalisation des axes vers des postes de douane aux très longues attentes pour le franchissement (poste frontière de Kapikule entre Bulgarie et Turquie, aux files de camions interminables). L. Gatineau⁵ a montré les choix techniques et les arbitrages politiques au Pays basque espagnol qui s'imposent pour la construction du réseau TGV espagnol et sa (non)connexion au réseau français de LGV. Dans les Alpes, les nouvelles traversées ferroviaires alpines, avec leurs tunnels de base (Saint-Gothard, Lötschberg) nécessitent également une harmonisation des normes de circulation entre Allemagne, Suisse et Italie, prélude à une accélération des cadences des traversées intra-alpines.

Des flux qui s'inscrivent dans le cadre de grandes dynamiques planétaires : mondialisation et transition mobilière

Ces franchissements s'inscrivent dans des processus planétaires qui stimulent les logiques mobilières, qui postulent une intentionnalité, et qui, nécessairement, doivent être définis, justifiés et hiérarchisés. Car simplement mentionnés et non maîtrisés, ils deviennent des stéréotypes géographiques.

La mondialisation mérite d'être abordée dans sa dimension polysémique. Elle apparaît d'abord comme un processus géoéconomique qui, par le décloisonnement aux frontières des économies nationales, exacerbe les flux en tous genres. Y. Lacoste la définit comme « *l'ensemble des processus relationnels qui se développent au plan mondial par l'expansion du système capitaliste* »⁶. Mais si elle est une dynamique géoéconomique qui ouvre les frontières, elle a aussi une dimension géopolitique majeure qui peut contribuer à les refermer ou à les affirmer dans la mesure où elle doit aussi être appréhendée comme « *un affrontement de puissances pour l'exercice d'un hégémon d'échelles spatiales variables mais pour l'essentiel continentales ou mondiales* » (L. Carroué)⁷.

Or, le Système-monde est traversé de profondes dissymétries socio-économiques entre les territoires. Les acteurs de l'économie, dans le cadre par exemple de la « *disjonction spatio-fonctionnelle des processus productifs* » (R. Boyer) jouent de ces dissymétries pour investir dans les territoires productifs offrant les meilleures opportunités de rentabilité (pays à bas coûts salariaux par exemple). Pour ces derniers, ces investissements sont des opportunités à saisir en terme d'émergence économique, avec des politiques d'aménagement *ad hoc*, et notamment sur les frontières. Au niveau de la frontière côtière, le Maroc a fait de *Tanger Med I-II* un pôle de

³ J.-F. Daguzan, J.-Y. Moissoner. 2011, « La Libye après Kadhafi : essai de prospective géopolitique du conflit libyen », *Hérodote*, vol. 142, n°3, p. 78-97.

⁴ S. Mekdjian, 2016, « L'exode syrien et la crise de l'hospitalité des États européens » in F. Bost et al., *Images économiques du monde 2017. Géopolitique. Géoéconomie*, Armand Colin.

⁵ L. Gatineau, juillet 2020, « Effet de frontière et corridors européens, quelles échelles de connexion pour les territoires pyrénéens ? », *Géocoïnfluences*.

⁶ Y. Lacoste, 2003, *De la géopolitique aux paysages. Dictionnaire de la Géographie*, Armand Colin.

⁷ L. Carroué, 2018, *Atlas de la mondialisation. Une seule terre, des mondes*, Autrement.

développement portuaire et industriel reposant sur des flux commerciaux et entrepreneuriaux internationalisés (usine Renault).

Au-delà des flux économiques, l'ampleur des mobilités humaines peut être abordée à travers le concept de transition mobilitaire. La Terre apparaît alors tel un Monde partiellement « hypermobile » (M. Lussault) marqué par l'ampleur des passages frontaliers, leur canalisation spatiale (les grandes routes migratoires), les stratégies territoriales de franchissement des césures frontalières, le ciblage de certains lieux préférentiels de passage (pour les migrants : les détroits, les îles, les enclaves territoriales selon une quête de proximité), mais aussi par les pressions qui s'exercent sur les frontières - y compris environnementales : axes saturés et pollués, embouteillages.

Socialement sélectives et hiérarchisantes, les mobilités humaines renvoient aux logiques touristiques mais également aux migrations contraintes, pour des raisons économiques, (géo)politiques ou climatiques. Dans ce cadre, aux frontières, les discriminations ethniques et de genre sont patentées et méritent d'être analysées en tant que telles car elles sont parties prenantes des modalités de traversées pour un grand nombre de personnes – et premièrement pour les femmes.

Traverser la frontière : vivre et habiter la frontière, entre « ressource » et « létalité »⁸

Franchir la frontière est une expérience en soi. Celle-ci se vit pour de multiples raisons : se déplacer, navetter, commercer... Et certains lieux cristallisent toutes ces logiques traversantes. Ainsi, dans le transport aérien, l'aéroport est un pôle logistique qui peut présenter un intérêt touristique en lui-même, dans lequel la frontière se projette (frontière nodale) et qui ouvre des possibilités commerciales liées aux possibilités de détaxe : les *duty free* en sont la preuve⁹. Et certains acteurs des territoires exploitent à fond les rentes commerciales liées à la frontière : supermarchés géants de Coquelle au sortir du Tunnel sous la Manche, *ventas* du Col d'Ibardin au Pays basque, Andorre, Suse... Ce qui suppose des stratégies d'aménagement spécifiques pour valoriser au maximum les rentes possibles liées aux effets-frontières.

Ces phénomènes de rentes frontalières génèrent des modes de vie *sui generis* : ce sont toutes les mobilités quotidiennes de travailleurs frontaliers. Elles reposent sur une spatialité marquée par une large dissociation entre lieux de vie et de travail, la frontière présentant des effets d'aubaine, entre bassins d'emplois à forte activité et à hauts revenus et bassins résidentiels à plus faible pression immobilière. Ces flux pendulaires reviennent à vivre avec et de la frontière, tout en profitant d'aménagements qui dépassent la discontinuité frontalière, tels ces systèmes de transport en commun qui se déploient à l'échelle des bassins de vie (Léman Express).

Le passage de la frontière renvoie aussi à un vécu, lié au franchissement d'un seuil : attentes devant les postes douaniers, franchissement de sas et de seuil, passage par des portiques de contrôle (aéroports) : la frontière est plus ou moins épaisse dans sa traversée. Elle peut aussi devenir un quasi-rite initiatique dans le cadre du « *passage ritualisé entre deux États [...] pour une territorialité de marge inter-étatique investie par un imaginaire extra-territorial* »¹⁰.

Mais la frontière, ce sont aussi des pratiques de grande souffrance humaine, la confrontation à des expériences douloureuses et qui s'inscrivent à la fois dans la durée et dans l'espace. La traversée de la frontière participe, pour les migrants, d'« *itinéraires migratoires* »¹¹ (A.-L. Amilhat Szary) parfois de grande amplitude et que les cartes mentales révèlent de façon poignante, avec les frontières qui apparaissent comme des sas de mise en danger : danger du refoulement dans le cadre d'une gestion répressive des migrations, danger de mort lorsque le franchissement des frontières¹² impose de longues traversées d'espaces d'érème ou aux conditions difficiles (déserts, mers, montagnes) (D. Lagarde)¹³.

À cet égard, les différentiels normatifs aux frontières interétatiques engendrent des réalités socio-économiques plurielles au sein desquelles des formes d'exploitation humaine peuvent se développer en toute impunité. Le cas de la frontière entre Roussillon et Catalogne espagnole est à cet égard éloquent : la frontière linéaire devient axe d'interface transfrontalière traversé par un corridor de transport multimodal (autoroute, LGV Perpignan-Figueras). Jouant sur les différentiels de prix entre France et Espagne, la Jonquera (sur l'axe Barcelone-Montpellier) a développé des structures commerciales exploitant les prix bas dès les années 1950 : stations-services, petites échoppes pour touristes. Aujourd'hui, La Jonquera compte 3 000 habitants, plus de 400 commerces, plus de 40 restaurants, un centre commercial de 12 000 m². La ville-frontière est aussi devenue un pôle majeur de la prostitution en Espagne – étudié notamment par S. Avarguez et A. Harlé¹⁴. Les chercheuses soulignent que la clientèle y est essentiellement française, que la prostitution relève d'abord d'un différentiel législatif (la Catalogne tolère les maisons closes – elle ne pénalise que le proxénétisme – et la France les interdit) et participe pleinement

⁸ A.-L. Amilhat-Szary, 2020, *Géopolitique des frontières. Découper la terre, imposer une vision du monde*, Le Cavalier Bleu.

⁹ J.-B. Fréty, 2013, « La frontière à l'épreuve des mobilités aériennes : étude de l'aéroport de Paris Charles-de-Gaulle », *Annales de géographie*, vol. 690, n°2, p. 151-174.

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ S. Mekdjian, A.-L. Amilhat-Szary, M. Moreau, G. Nasruddin, M. Deme, L. Houbey et C. Guillemain, 2014, « Figurer les entre-deux migratoires », *Carnets de géographes*, n°7.

¹² A l'exemple du franchissement de la frontière alpine analysé in C. Del Biaggio, L. Giannetto et C. Noûs, dir., 2020, « Réfugiés-es et montagne », *Revue de Géographie alpine*, 108-2.

¹³ D. Lagarde, 2018, *Sur les routes de l'exil syrien : récits de vie et parcours migratoires des réfugiés de Deir Mqaren*, Thèse de doctorat en Géographie, Université Toulouse le Mirail-Toulouse II.

¹⁴ S. Avarguez, A. Harlé, 2005, « Les clubs de prostitution catalans : une instance de socialisation masculine », *Terrains & Travaux*, n°2, p.133-145.

d'une exploitation de femmes jeunes, le plus souvent migrantes (roumaines, bulgares, nigérianes). La frontière est alors au cœur de rapports sociaux violents qui s'inscrivent dans une vision hétéronormée et hyper-virilisée des relations hommes-femmes.

Car les traversées frontalières sont aussi un terrain d'analyses privilégié des inégalités de genre. Susceptibles d'être victimes d'agression lors des franchissements, les femmes sont aussi souvent assignées à certaines activités professionnelles. C'est notamment le cas des commerçantes transfrontalières, certaines vivant dans des situations de quasi-servitude (les femmes-mules marocaines qui, chaque jour, se rendent dans les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla), d'autres faisant du commerce transfrontalier une opportunité d'affirmation sociale (les *Nanabenz* et les *Nanettes* du Togo). Mais tous ces exemples soulignent la place si spécifique « *des femmes à la frontière et dans la frontière* »¹⁵.

Aux frontières, c'est toute la thématique **des centres de rétention administrative** des migrants clandestins (aux « *paysages inhumains* »¹⁶ tels qu'analysés par R. Baudouin et M. Kabouche) et plus largement celle des camps qui doit être abordée. Ces derniers peuvent être étudiés à travers la double problématique de la ségrégation subie et de la relégation spatiale pour ses habitants. Dans leur grande diversité, ces camps relèvent aussi bien d'une mise à l'abri sommaire après le franchissement d'une frontière (camps au Tchad des réfugiés du Darfour), d'un refoulement de migrants jugés indésirables (camps de migrants sur l'île de Nauru refoulés depuis l'Australie) que d'un habiter qui s'ancre dans la durée, liée à l'impossibilité de franchir une frontière bien démarquée. C'est alors toute la problématique de « *l'encampement* »¹⁷ qui doit être abordée et décryptée, entre précarité des camps (Jungle de Calais évacuée en octobre 2016) et permanence (tels les camps palestiniens de Beyrouth désormais insérés dans la trame urbaine) dans un environnement essentiellement urbain. La ville devient alors lieu de conflits portés par des groupes identitaires xénophobes mais aussi espace de résistance pour des migrants reclus qui participent pleinement de la redéfinition des modalités locales de l'urbanité¹⁸.

Spatialités et temporalités des traversées frontalières

Les traversées de frontières doivent être appréhendées dans une dimension diachronique afin de montrer que leur géographie est à la fois spatialement mouvante et temporellement changeante.

D'une part, le sujet invite à montrer que les logiques de flux changent dans le temps : elles s'exacerbent, se réduisent en fonction des crises, des stratégies étatiques et, partant, des mutations frontalières. Elles changent aussi d'acteurs. Ainsi, la traversée du Sahara, historique « *terre d'échanges* »¹⁹, voit, au cours de son histoire, sa spatialité fortement évoluer, avec des ruptures systémiques fortes, entre une « *ère précoloniale* » avec un « *Sahara ouvert et sans frontières* », une « *époque coloniale* » durant laquelle le Sahara est « *quadrillé avec des frontières contrôlées* », une phase, celle des indépendances aux années 1990, durant laquelle le Sahara voit ses « *frontières sous surveillance* » alors que l'on assiste à la « *réactivation des échanges transsahariens (1990-2005)* » avec « *un Sahara mondialisé aux frontières perméables* ».

Cette temporalité permet d'insister aussi sur la variabilité des acteurs qui traversent les frontières et qui en jouent, acteurs pour lesquels elle est pleinement une rente lucrative. Il est alors possible d'évoquer à cette aune l'ampleur des trafics interlopes, aux acteurs relevant de l'antimonde (mafias, groupes terroristes, milices armées). Du trafic de minerais et de diamants en Afrique, avec des frontières qui permettent à la fois d'opacifier les transactions commerciales et de les blanchir (coltan en RDC) aux trafics humains au Sahara, ces flux de la mondialisation criminelle s'inscrivent dans des territoires aux « *frontières incontrôlées et incontrôlables* »²⁰ et qui relèvent d'États faibles, aux trajectoires multiples : États faillis, Quasi-États...

D'autre part, les lieux de passage des frontières varient : des nodalités frontalières s'imposent, d'autres s'effondrent ou mutent. Ainsi, l'intégration européenne, l'ouverture de l'espace Schengen, l'organisation de grands corridors de transport transfrontaliers a affecté de nombreuses villes-frontières : à l'image des villes-ponts de la dyade Oder-Neisse (Francfort-sur-l'Oder/Ślubiice analysée par B. Reitel) qui évoluent dans leur rapport à la frontière entre « *mémoire, effacement et transgression* »²¹. Ce sont aussi des sites de cospatialité des systèmes ferroviaires nationaux où la crise est parfois très forte (marginalisation de Latour-de-Carol dans les Pyrénées-Orientales, avec sa gare au triple écartement ; évitement de Cerbère/Port-Bou par la LGV Perpignan-Figueras).

Ouvrir ou fermer ? L'État, entre « *retrait* »²² et « *retour* »²³

Les frontières s'inscrivent dans des territorialités multiples mais marquées par un acteur premier : l'État. Le pavage étatique de l'espace mondial est en effet hérité d'un ordre géopolitique westphalien toujours prégnant qui repose sur un contrôle strict des frontières... manifestation première de la souveraineté de l'État. Détenteur du monopole

¹⁵ C. Schmoll, 2020, « Frontières à l'intersection des rapports de pouvoir » in A.-L. Amilhat-Szary et al., *Frontières*, Armand Colin.

¹⁶ H. Schmutz et al., 2021, *Paysages inhumains*, Presses Universitaires Savoie Mont Blanc.

¹⁷ M. Agier, 2011, « L'encampement du monde », *Plein Droit*, n°90, p.21-24.

¹⁸ C. Guénébeaud, 2015, « Vivre en voisins à la frontière. Enjeux autour de la présence de migrants sans papiers dans la ville de Calais », *Belgéo*, n°2.

¹⁹ E. Grégoire, 2018, « Frontières étatiques, frontières mobiles et rentes frontalières dans l'espace saharo-sahélien », *L'Information géographique*, vol. 82, n°1 (les citations qui suivent sont tirées de l'article).

²⁰ *Ibidem*

²¹ B. Reitel, 2005, « Mémoire, effacement et transgression : l'aménagement urbain des zones frontalières de villes frontières (Berlin, Frankfurt/Oder-Slubiice, Strasbourg-Kehl) », *Le Globe. La revue genevoise de géographie*, tome 145, p. 29-58.

²² S. Strange, 1997, *Le retrait de l'État. La dispersion du pouvoir dans l'économie mondiale*, Editions du temps présent.

²³ J. Sapir, 2011, *La Démondialisation*, Le Seuil.

de la violence légitime (M. Weber), il est capable de l'exercer pour contrôler, empêcher ou faciliter tel ou tel flux (en les hiérarchisant du reste en fonction de ses intérêts).

Les années 1980-1990 ont donné une double illusion : celle d'une ouverture ample des frontières pouvant dériver vers, à terme, une fin de la géographie (*The End of Geography*, R. O'Brien) et ce dans un contexte historique nouveau : la possible atteinte d'une fin de l'Histoire (F. Fukuyama). C'est l'époque où l'État est malmené par des instances de gouvernance à la fois supra- et infranationales, à l'image d'une France entre européanisation et décentralisation de son pouvoir politique. Les frontières sont levées, les mouvements d'intégration régionale s'accroissent. L'Union européenne devient un laboratoire des nouvelles territorialités liées à la remise en cause des frontières : projection de grands corridors de transport, eurorégions transfrontalières, nouvelles solidarités régionales et, surtout, l'approfondissement d'un projet politique qui construit, avec Maastricht, une union économique et monétaire, en partie supranationale et s'appuyant sur un espace économique européen ouvert et intégré.

Le retour de l'État, dans une mondialisation évolutive, s'inscrit dans une remise en cause de l'hypermondialisation libérale (J. Adda) et par une réactivation des logiques étatiques de puissance (T. Gomart)²⁴. Délimitant les frontières, les démarquant par des césures spatiales, l'État assure « *le retour des frontières* » (M. Foucher)²⁵ et contrôle la traversée des frontières. La territorialité de sa souveraineté peut aller jusqu'au mode de démarcation stricte et militarisée – en application des principes de la teichopolitique²⁶ : murs, contrôles militarisés, barrières (y compris douanières), canalisation des passages sur des *checks points* hautement sécurisés (Chypre, enclaves de Ceuta et Melilla).

Ce retour protecteur des frontières est présenté par des gouvernements comme la réponse à des situations de crise économique et d'urgence humanitaire mettant en péril les équilibres économiques mais aussi démographiques, voire culturels, identitaires et civilisationnels. Ainsi, au sein même de l'Union européenne, chaque épisode de crise et de tensions (crise de l'euro et des dettes souveraines : 2009-2012 ; choc migratoire de 2015, crise sanitaire liée au Covid-19) engendre la réactivation des mécanismes de fermeture frontalière. Contrôler les franchissements pour mieux en récuser certains renvoie aussi à des formes de gouvernement et de conception de l'exercice du pouvoir (démocraties illibérales, populisme, nationalisme).

Ce rapport politique au contrôle des frontières s'étend aux nouvelles territorialités ouvertes par les ressources technologiques des NTIC et de l'intelligence artificielle. Le *cyberespace* est *a priori* un espace sans frontière, utopie d'une spatialité nouvelle, parcourue, ouverte à tous et dénuée de tout enjeu de puissance. Or, l'aspiration première des cyberpuissances (J. Nocetti) est l'appropriation territoriale d'un espace global. L'innovation technologique, l'érection de normes juridiques, la propriété des réseaux de transports de l'information sont autant de moyens d'ériger des frontières au sein du cyberespace (à l'image de l'Internet russe – *Runet* – analysé entre autres par K. Limonier). Ces modes d'appropriation du *cyberespace* et, partant, de contrôle de celui-ci sont certes le fait des États mais aussi, et d'abord, des firmes oligopolistiques de la *tech* et du *Big Data* (GAFAM ; BATHX) qui portent un processus de privatisation de la puissance – et que l'on retrouve pleinement dans le domaine aérospatial : les 1 800 satellites de la Constellation *Starlink* déjà lancés par l'entreprise *Space X* d'Elon Musk (12 000 prévus à terme) témoignent d'une marchandisation-privatisation de l'espace exo-atmosphérique. Traverser les frontières du cyberespace implique des stratégies spécifiques de la part d'acteurs protéiformes. Les cyberguerres apparaissent comme autant de raids franchissant les barrières de défense des systèmes (virus *Stuxnet* contre les installations nucléaires iraniennes) : elles sont aussi bien le fait des puissances étatiques que d'acteurs privés, parfois criminels (*hacking* et cyber-criminalité).

Traverser la frontière pour mieux la dépasser : fronts militaires, fronts pionniers et intégration macro-régionale. Vers des méta-frontières et des anadyades

La traversée des frontières est déterminante dans les logiques de conflits, notamment armés. Toute guerre d'agression implique un franchissement de frontières pour, dans une logique impériale, annexer de nouveaux territoires, rectifier les frontières et oblitérer les anciens tracés en renforçant les passages (souvent en construisant de nouvelles infrastructures). L'annexion de la Crimée par Moscou est à cet égard symptomatique : la construction d'un pont ferroviaire et routier sur le détroit de Kertch par la Russie scelle le retour de la Crimée dans le territoire de la Fédération russe tout en limitant les passages ukrainiens entre Mer d'Azov et mer Noire. Le pont devient un enjeu géopolitique majeur et un instrument à la fois de maîtrise et d'appropriation territoriale. La traversée des frontières ouvre alors la possibilité d'étendre les limites de souveraineté nationale et de poser de nouveaux tracés à l'échelle d'une métafrontière élargie.

La construction européenne a, de façon pacifique, construit un méta-territoire dépassant le cadre des frontières étatiques : les limites de l'espace européen deviennent anadyades bornant le territoire communautaire. L'intégration européenne repose, notamment, sur une ouverture des frontières nationales des pays-membres via le principe de libre-circulation (l'UE postule le respect de quatre libertés de circulation : des personnes, des marchandises, des capitaux, des services) et la mise en place d'infrastructures traversantes de grande ampleur à l'exemple du financement (FEDER) et de la construction du RTE-T (Réseau transeuropéen de transport). La

²⁴ T. Gomart, 2019, *L'Affolement du monde. 10 enjeux géopolitiques*, Taillandier.

²⁵ M. Foucher, *op. cit.*

²⁶ S. Rosière et F. Ballif, 2009, « Le défi des teichopolitiques. Analyser la fermeture contemporaine des territoires », *L'Espace Géographique*, vol. 38, n°3, p. 193-206.

Pologne est, par exemple, un État dont les frontières orientales et occidentales ont été profondément modifiées par les logiques traversantes de la construction européenne : aux franchissements lents et laborieux de la frontière avec la Biélorussie (qui marque l'anadyade orientale entre UE et monde ex-soviétique) s'opposent la défrontrisation de la ligne Oder-Neisse – longtemps objet de litiges géopolitiques entre Allemagne et Pologne et devenue désormais simple mésodyade au sein de l'UE).

L'exemple russe permet aussi de soulever la polysémie de la frontière : au sens de « *frontier* », elle devient un front. Et, à cet égard, il est intéressant de constater comment l'Arctique (C. Loizzo, C. Escudier-Joffre) offre à la Russie la possibilité de traverser ses frontières (exploration *offshore*, expéditions scientifiques) pour mieux les étendre (revendication d'un Plateau continental élargi), en s'appuyant sur des actes symboliques (2007 et l'expédition Tchilingarov au Pôle Nord), sur toute une stratégie de valorisation de milieux extrêmes riches en ressources et sur une militarisation accrue des lieux (base de Kotelny).

Parallèlement, ces logiques de traversée des frontières nationales pour mieux les étendre sont aussi contrebalancées par des puissances qui considèrent que le fait de traverser prime la mise en frontière de l'espace. La République Populaire de Chine, qui se définit comme puissance arctique, milite pour une internationalisation des passages de la Route du Nord. Et l'utilisation de moyens militaires furtifs, en l'occurrence ici des sous-marins nucléaires, permet de traverser les frontières maritimes en toute impunité. L'Arctique est à cet égard une zone stratégique de positionnement de Sous-marins Nucléaires Lanceurs d'Engins au-delà des frontières nationales : les expériences passées du *Nautilus* US ou du *K19* soviétique gardant toute leur actualité aujourd'hui.

Le « fait traversant »²⁷, révélateur des recompositions et des sélectivités frontalières

Traverser les frontières permet, finalement, de différencier les frontières dans le Monde et de les hiérarchiser en fonction de leur inégale ouverture et de leur capacité variable à être franchie, voire dépassée. En cela, si l'on propose une typologie, elle peut reposer sur les mutations induites par les logiques circulatoires qui renforcent « *trois types d'effets spatiaux [qui recomposent la fonction] de la frontière : celle de barrière, qui est sa raison d'être, mais aussi celle d'interface et celle de territoire* » (M. Lussault, J. Lévy, *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*). Tout en démontrant que les dynamiques de ces trois effets spatiaux ne sont pas cloisonnées mais bien poreuses les unes par rapport aux autres.

Les frontières barrières relèvent d'une volonté, de la part des États, d'exercer un contrôle souverain des franchissements. Temporaires ou s'inscrivant dans la durée, elles font souvent état de positionnements nationalistes de la part des États, de situations conflictuelles et par ailleurs en génèrent aussi. Il en résulte des traversées frontalières très contrôlées, très canalisées, dans une gestion d'espaces parfois hyper-militarisés (frontières entre les deux Corées). La frontière fracture l'espace, y compris urbain (Berlin, Nicosie) mais contribue aussi à le théâtraliser. La frontière devient alors un facteur d'attractivité touristique : les *murals* de Belfast ou de (London)derry (villes dans lesquelles la frontière entre Eire et la Province britannique d'Irlande du Nord se projette) sont incontournables en Ulster et le franchissement des *check points* de la ligne verte à Nicosie devient une expérience touristique à part entière pour les visiteurs à Chypre.

Le caractère obturé de la frontière est d'ailleurs souvent une réalité à géométrie variable. En Europe, la non-intégration du Royaume-Uni dans l'espace Schengen ainsi que les Accords du Touquet ont fait de la frontière britannique, sur la côte française, une barrière migratoire majeure, avec des populations en souffrance dont les corps traduisent le désarroi (entre immobilisme, violence subie et révolte) devant cette impossibilité à passer la frontière (voir les travaux de C. Guénébeaud²⁸), cependant que Calais est une frontière nodale majeure pour les flux de marchandises et articulée autour d'infrastructures traversantes majeures : le port et le tunnel.

Et dans une perspective chronologique, certaines frontières entrent dans une dynamique de fermeture, voire de barriérisation²⁹, dès lors que tel ou tel État le décide : l'exemple de l'Union indienne est probant. À partir de 1993, New Delhi entame la fermeture et la militarisation de sa frontière avec le Bangladesh pour officiellement éviter tout afflux de clandestins, de terroristes ou de contrebandiers. Cette approche est renforcée sous Modi, avec une simplification (rectification des tracés) pour en finir avec les multiples enclaves qui prévalaient jusque-là et un durcissement de la frontière (2015), dans le cadre d'un gouvernement aux logiques de plus en plus nationalistes³⁰. La technologie autorise une surveillance renforcée des frontières dont l'obturation est le plus souvent sélective selon le type de flux traversants. Aujourd'hui, les ressources du numérique et de la tech permettent de construire des « *smart borders* » dont le caractère filtrant est redoutablement efficace. La frontière devient plus que jamais, grâce à un recours accru à la technologie, un sas de détection et de collecte de données sur qui et quoi la franchit... pour mieux autoriser ou refouler les passages. Aux États-Unis, c'est la *Transportation Security Administration* (T.S.A.), agence fédérale créée le 19 novembre 2001, qui est chargée de définir une stratégie globale de défense des frontières et d'améliorer leur efficacité technologique (passeport biométrique, scanners à rayons X et T...).

Les frontières interfaces sont autant de lignes de contact, ouvertes, délimitées et contrôlées, mais qui mettent en relation. La ligne fait autant séparation que jonction. La traversée des frontières est strictement régie selon la

²⁷ K. Sutton, *op.cit.*

²⁸ C. Guénébeaud, 2019, « De l'autre côté du tunnel. Quinze ans de renforcement des sites-frontières à Calais », *Mappemonde*, 126 | 2019.

²⁹ S. Rosière, 2020, *Frontières de fer. Le cloisonnement du monde*, Syllepse.

³⁰ C. Jaffrelot, 2019, *L'Inde de Modi. Nationalisme hindou, populisme et démocratie ethnique*, Fayard.

souveraineté des États. Mais les logiques traversantes permettent de remettre en cause bien des stéréotypes et des idées reçues. C'est notamment le cas en Afrique subsaharienne où il est souvent de bon ton de souligner le caractère artificiel de frontières héritées en partie de la colonisation et présentées comme des facteurs handicapants pour les dynamiques de développement et d'émergence. Or, loin de cette « *Afrique des idées reçues* » (G. Courade), M. Foucher³¹ démontre notamment quelles sont les interfaces privilégiées de l'intégration africaine dans une dimension régionale et mondiale. Et c'est notamment sur les effets de dissymétries frontalières que se jouent l'amplification des flux (légaux ou clandestins).

L'un des exemples les plus structurants dans le Système-monde des dynamiques d'interface frontalière est celui de la Mexamérique (J. Garreau). Les dissymétries socio-économiques (différentiels de revenus, de développement, de richesse, de puissance et de conditions de vie) de part et d'autre de la frontière entre États-Unis et Mexique expliquent économiquement l'effet *maquiladoras* et l'ampleur des mouvements migratoires de type Sud/Nord. Les villes-jumelles qui se sont développées de part et d'autre de la limite entre les deux États sont les sas privilégiés de passages qui s'articulent autour de 48 postes frontières et qui prennent la forme, en 2019, de 36 millions de piétons, 138 millions de passagers, 55 millions de voitures, 3,7 millions de camions et 380 000 conteneurs. A rebours, cette frontière est aussi révélatrice des stratégies de refrontiérisation développée par la puissance publique états-unienne. Le *Secure Fence Act* adopté en 2006 est une étape majeure dans la mise en barrière d'une limite interétatique fortement contrôlée, qui fixe des populations migrantes clandestines en attente de passage vers le Nord, qui expulse des sans-papiers refoulés vers le Mexique, qui est traversée par des flux interlopes en tous genres (drogues, contrebande...). Car marquées par des dynamiques de fermeture, la frontière mexicano-états-unienne participe aussi pleinement des logiques de défrontiérisation à l'œuvre dans la plupart des frontières dans le monde – mais une défrontiérisation socio-économiquement sélective.

La frontière linéaire devient alors espace transfrontalier au sein duquel les multiples traversées de la frontière contribuent à la fabrique de nouveaux territoires. La Mexamérique est indéniablement une zone d'intégration régionale majeure à cheval entre les deux États tant les mécanismes d'intégration économiques, humains, linguistiques et territoriaux y sont forts. À cet égard, la frontière entre Mexique et États-Unis peut être assimilée à une « porte à double battant »³², traversée de flux massifs et complexes et largement ouverte dès lors que les mobilités humaines et économiques sont légales et contrôlées.

D'ailleurs, la fluidification des mobilités est centrale dans les territoires de projets transfrontaliers : construction d'axes internationaux et de nodalités logistiques communes, harmonisation normative et réglementaire, coopérations culturelles et scolaires sont autant d'instruments au service de logiques d'intégration transfrontalière qui induisent des recompositions territoriales majeures, tel l'*Eurodistrict trinational* de Bâle. Du reste, même les mobilités animales et la continuité des écosystèmes sont aussi vectrices de coopérations transfrontalières dans le domaine des espaces de protection transfrontaliers... pouvant d'ailleurs devenir enjeux géopolitiques majeurs lorsque l'Afrique du Sud lance, dans un souci de coopération et d'intégration régionales, l'idée de « *parcs transfrontaliers de la paix* » (S. Guyot)³³.

Proposition de plan détaillé

Problématisation

- Quelles logiques, quels acteurs et quelles stratégies circulatoires priment aujourd'hui dans les traversées frontalières ?
- Comment les mutations frontalières actuellement en cours contribuent-elles à fluidifier ou à obturer les mobilités internationales ?
- Quelles recompositions frontalières se déploient à l'aune d'une amplification très nette des mobilités multiformes dans le monde ?

I. Des injonctions mobilitaires protéiformes pour des frontières ressources

A. La Mondialisation comme catalyseur de traversées frontalières dans des logiques économiques transnationales

1. Division internationale des processus productifs et investissements internationaux : traverser les frontières pour plus de compétitivité productive et atteindre de nouveaux marchés (exemple des zones franches dans les pays émergents)
2. Des acteurs économiques largement transnationalisés : entre chaînes de valeur mondiales, firmes réseaux et logiques financières globalisées. Un Système-monde mis en réseau au-delà des césures frontalières
3. Antimonde et mondialisation criminelle : le franchissement des frontières comme risque et enrichissement maximal (contrebande, trafics)

³¹ M. Foucher, 2020, *Frontières d'Afrique. Pour en finir avec un mythe*, CNRS Editions.

³² J. Revel-Mouroz, A. Vannep, 1994, « Les villes frontalières Mexique États-Unis », *Problèmes d'Amérique Latine*, n°14, p. 141-162.

³³ S. Guyot, 2006, « Géopolitique des parcs (trans) frontalières en Afrique Australe », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°234, p.215-232.

B. Différentiels socio-économiques et normatifs, dissymétries frontalières : la frontière en tant que rente et ressource, à toutes les échelles

1. Coûts du travail, poids de la fiscalité, dotation en équipements de transports, niveau de formation de la main d'œuvre... : la quête des meilleurs sites productifs au-delà des frontières (l'exemple des implantations automobiles ouest-européennes en Europe de l'Est) ou en-deçà (relocalisation ponctuelle de l'industrie en Europe de l'Ouest)
2. Profiter des dissymétries de prix et d'offres commerciales : les catalyseurs du commerce transfrontalier
3. Navetter à travers les frontières pour disposer de meilleures prestations salariales

C. Mobilités plurielles et désir de frontière pour une quête d'un au-delà meilleur : quand le sas frontalier reste souvent un seuil infranchissable

1. Une planète mobile : le tourisme international repose sur la traversée des frontières... et sur leur mise en tourisme
2. Des migrations internationales protéiformes... entre logiques d'ouverture migratoire et crise de l'hospitalité... vue au prisme de l'encampement d'une partie des populations migrantes
3. Pour des frontières qui tendent à se refermer en cas de crise (exemple de l'UE face à l'urgence migratoire de 2015 et au choc sanitaire de la covid-19 en 2020).

II. Des frontières traversées jusqu'à leur « pixellisation » (D. Bigo et E. Guild) mais qui n'en restent pas moins des espaces de vie

A. Trois mutations spatiales majeures à l'œuvre : la frontière disséminée sur le territoire (nodalités logistiques), la frontière dépassée (logiques de fronts), la frontière abolie (debordering)

1. Le recours de plus en plus massif de la puissance publique à l'extraterritorialité des contrôles frontaliers : hot spots migratoires, logiques de scanning des marchandises au départ des ports...
2. Quand traverser la frontière (fronts pionniers, annexion...) permet d'étendre les délimitations territoriales des États
3. Vers un monde sans frontière ? Cyberspace mondialisé (instantanéité communicationnelle), coopérations aérospatiales (station ISS), libéralisation de l'économie ; création de grandes zones de libre-échanges macro-régionales ; idéologie sans-frontiériste

B. L'enjeu traversant de l'interconnexion des réseaux

1. Pas d'interconnexion des réseaux nationaux sans harmonisation normative des modes circulatoires
2. Des pôles stratégiques d'inter-spatialité des réseaux nationaux...
3. D'autant plus fondamentaux lorsque la mise en réseau du monde devient projet géopolitique de puissance (exemple de la BRI chinoise)

C. La frontière traversée : un objet habité, aménagé et vécu

1. Habiter à la frontière et habiter la frontière pour en tirer profit
2. Des équipements spécifiques pour faciliter les traverses : la frontière au cœur de politiques d'aménagement du territoire *ad hoc*
3. *A contrario*, vivre à la frontière pour un inaccessible franchissement : entre mise en camps, relégation subie, létalité, discrimination, inégalités de genre

III. Défrontiérisation/Refrontiérisation. Des recompositions frontalières majeures à l'aune des logiques traversantes, entre barrière, interface et transfrontaliarité

A. La permanence des frontières barrières, au gré du retour de l'État. Entre traversée impossible ou filtrée

1. La frontière quasi-étanche : des survivances géo-historiques qui demeurent (Corée, Chypre)
2. Des frontières barrières d'abord pour les migrations clandestines : frontières sécurisées, militarisées, filtrantes, discriminantes. Le mur comme démarcation et la *teichopolitique* comme affirmation des souverainetés politiques
3. Quand les logiques de puissance étatique et privée cherchent à construire de nouvelles frontières pour de nouveaux territoires : des cyberpuissances démarquant leur cyberspace ; des firmes transnationales s'appropriant l'espace exo-atmosphérique (*Space X*, *Virgin Galactic*, Projet Kuiper d'*Amazon*)

B. Des frontières interfaces : quand les logiques traversantes renforcent les processus d'intégration territoriale

1. Des mécanismes d'interface polarisés sur des synapses logistiques majeures qui concentrent des flux protéiformes et massifs (conurbations frontalières, ports, aéroports)...

2. ...Facilités par des stratégies d'intégration : accords de libre-échange, construction d'infrastructures traversantes, accords de coopération...
3. Mais des situations d'interface frontalière qui varient sur le temps long : l'exemple des frontières d'Afrique sahélienne, entre estompement et fermeture, entre mondialisation et antimonde

C. Transfrontaliarité et nouvelles territorialités

1. Des modes de transfrontaliarité multiscalaires : du méta-territoire macro-régional (UE) à la transfrontaliarité urbaine
2. Quand le fait traversant impose de nouveaux modes de gouvernance véritablement transfrontaliers et interétatiques
3. Quand les logiques transfrontalières, sélectives, ignorent certains territoires et en marginalisent d'autres. Entre mémoires frontalières et déclin territoriaux

Conclusion

In fine, traverser les frontières renvoie à une somme complexe de mécanismes circulatoires qui génèrent « *la force d'une territorialité frontalière construite dans le déplacement* » (J.-B. Frétiigny). Et cette territorialité frontalière se décline en différentes « *frontiérités* » (A.-L. Amilhat Szary) dont la diversité, la complexité et la richesse justifient en soi l'intérêt des *Border Studies*.

La commission encourage les candidats à intégrer les différentes recommandations et pistes de ce rapport dans leurs productions futures.

Stéphane DUBOIS (responsable d'épreuve), Guillaume JACONO, Lucile MEDINA, Céline VACCHIANI-MARCUZZO

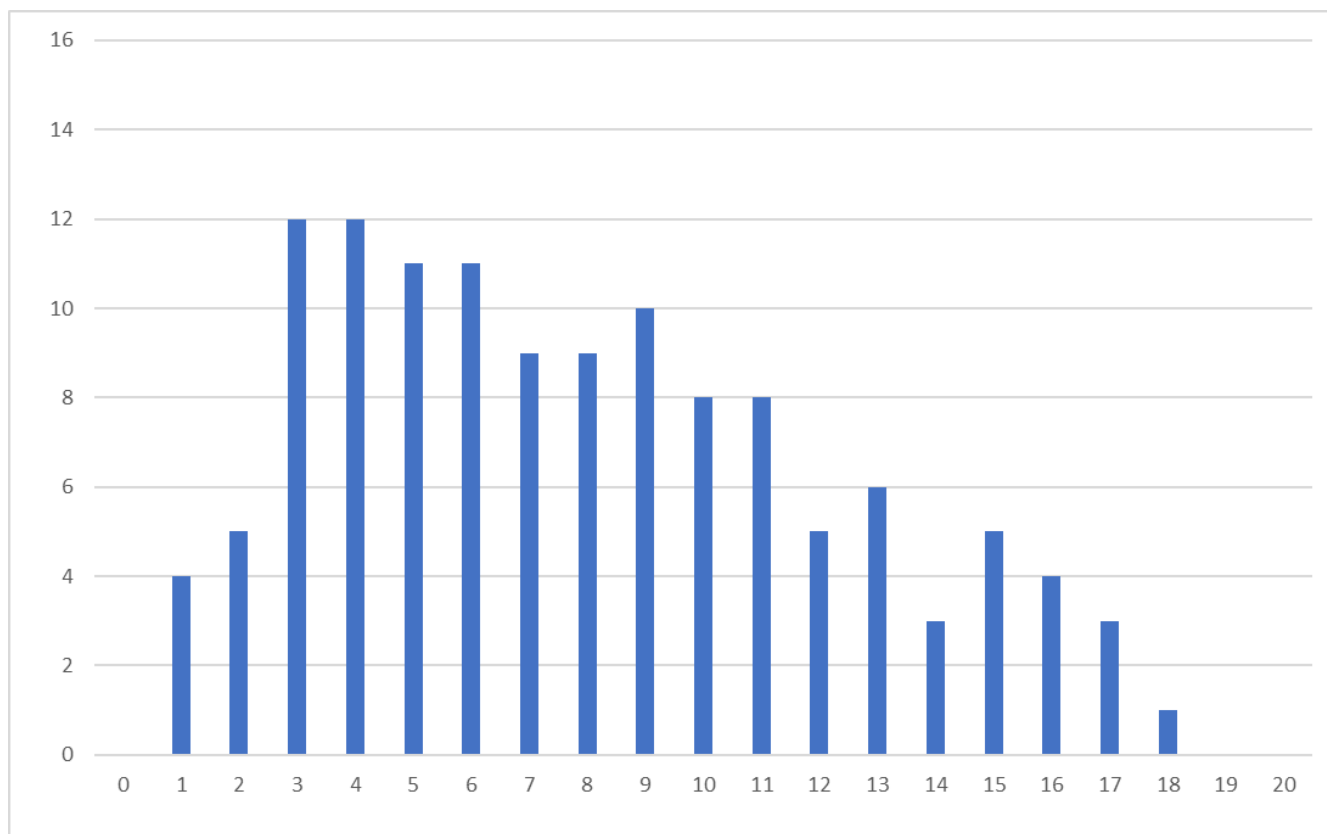
2.2 Composition de géographie des territoires

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

SUJET : L'Asie du Sud-Est et la mer

126 candidats ont remis une copie pour l'épreuve de géographie des territoires en 2021. Comme pour la session précédente, la moyenne de cette épreuve écrite est de 7,94 pour l'ensemble des candidats. Celle des admissibles est de 11.52. Les notes s'échelonnent de 1 à 18/20. 32 % des copies ont entre 5 et 8 (40 copies) tandis que 34 % des copies obtiennent 10 ou plus (43 copies).



Distribution des notes

D'emblée, le jury tient à faire part de sa satisfaction d'avoir lu des copies de qualité, témoignant d'une préparation sérieuse. Si ce constat est encourageant, l'objet de ce rapport est de rappeler les attendus de l'épreuve de géographie des territoires dans la perspective de la session à venir.

Les enjeux du sujet

Au regard des caractéristiques de l'Asie du Sud-Est où « *la mer compte plus que la terre* » (H. Tertrais) et où les étendues marines sont plus vastes que les terres émergées, ce sujet n'avait rien de bien surprenant. Il permettait de réinvestir de nombreux thèmes abordés au cours de la préparation (circulation, risques, développement économique, aménagement des littoraux, etc.) à condition de les relier efficacement à la problématique et à l'argumentation. Simple en apparence, ce sujet n'était pourtant pas exempt de difficultés et s'est donc révélé relativement discriminant. Entre autres, la quantité d'informations mobilisables pour construire la réponse nécessitait un réel effort de problématisation et d'organisation de la démonstration. De même, la production d'arguments efficaces impliquait de faire des choix et de bien introduire les connaissances par l'entrée maritime. En outre, si l'Asie du Sud-Est, en tant qu'espace au programme, ne posait pas de difficulté particulière, la thématique de la mer demandait aux candidats de mobiliser de multiples champs de la discipline. L'objectif était de bien cerner l'ensemble des enjeux liés aux espaces maritimes dans la perspective d'une analyse géographique. Une définition précise des termes du sujet et une analyse rigoureuse de son libellé permettait, dès l'introduction, de repérer les écueils et de les contourner.

La mer. L'utilisation du singulier « **la mer** » invitait à considérer la mer dans son sens générique de vaste étendue d'eau salée (site *Géoconfluences*), tout en insistant sur sa dimension conceptuelle. Par ailleurs, la mer dans son

ensemble renvoie à la **pluralité et à la diversité des espaces maritimes** qui composent l'Asie du Sud-Est : plusieurs mers et bassins maritimes (mer de Chine méridionale, mer de Sulu, mer des Célèbes, mers de Banda, de Java, de Timor, des Philippines, d'Andaman...), des golfes (Golfe du Tonkin, de Thaïlande ou encore de Martaban), des détroits (ceux de Malacca, de la Sonde et de Lombok), sans oublier que dans le monde malais archipélagique, les multiples îles dessinent une douzaine de « mers ». Certaines copies ont rappelé quelques caractéristiques maritimes et littorales du sud-est asiatique : eaux tropicales, grands deltas, mers épicontinentales, etc. En revanche, la diversité des fonds marins n'a été que rarement évoquée.

Par ailleurs, derrière ce concept englobant, la mer renvoie à **différentes fonctions** : espace de ressources, support des échanges maritimes et des circulations au sein d'une « Méditerranée asiatique » à questionner, enjeu économique et géopolitique, objet de tensions, sanctuaire de la biodiversité et du patrimoine régional marin, source de risques, etc. Autant de fonctions en mesure de favoriser ou de freiner le développement de l'Asie du Sud-Est, tout en influençant son organisation et ses dynamiques spatiales. Dans ces perspectives d'analyse, un ensemble de concepts et processus associés étaient attendus comme la maritimisation, la littoralisation, l'intégration... tout comme les notions de surinsularité, d'hyperinsularité ou encore d'hypo-insularité pour Singapour. Ces notions n'ont malheureusement pas été systématiquement mobilisées, alors même qu'elles permettaient de souligner l'intérêt et l'enjeu du « et » dans le libellé du sujet.

L'Asie du Sud-Est et la mer. La conjonction de coordination « et » invitait les candidats à s'interroger sur les **relations entre l'Asie du Sud-Est et la mer**. L'introduction permettait d'initier une réflexion sur les différents liens, influences mutuelles et interactions qui unissent les deux termes du sujet. Ainsi, si la mer a pu façonner et structurer l'espace de l'Asie du Sud-Est, tout en influençant ses sociétés de manière différenciée, elle est également à l'origine de nombreuses recompositions spatiales, au gré des opportunités qu'elle offre, mais aussi des risques qu'elle présente. En retour, les sociétés d'Asie du Sud-Est ont un impact sur la mer, à travers leurs pratiques, les usages qu'elles en font, les contraintes et dynamiques qu'elles lui imposent : territorialisation, dégradations (surpêche et sur-fréquentation, pollution et destruction, poldérisation, artificialisation des côtes des péninsules et des îles...), etc. Pour renforcer la réflexion, il convenait d'identifier clairement les différents types de rapports entre l'Asie du Sud-Est et la mer : appropriation, territorialisation, valorisation, prédation, subordination, protection, intégration, tensions, etc. En outre, dans le cadre de la logique d'interaction, ces rapports que les sociétés entretiennent avec la mer - ainsi que l'évolution de ces rapports - s'inscrivent dans des lieux et hauts-lieux de la « maritimité », tout en influençant l'organisation des espaces de l'Asie du Sud-Est, en particulier au niveau du contact terre/mer, des côtes, des littoraux et de leurs métropoles (maritimisation des économies, littoralisation, aménagements, développement, etc.).

L'Asie du Sud-Est. Classiquement, en géographie régionale, l'espace d'étude doit être justifié en fonction du sujet. À cet égard, une simple énumération des territoires considérés ne pouvait suffire. Il convenait de définir l'Asie du Sud-Est à travers la mobilisation de critères qui la caractérisent, notamment dans le rapport différencié que les divers États concernés entretiennent avec la mer. Cette justification pouvait s'appuyer sur la délimitation retenue par N. Fau et M. Franck : à l'ouest par le Myanmar, au nord par le Laos et le Vietnam, au sud par l'Indonésie et le Timor oriental, à l'est par les Philippines.

Les attendus de la composition de géographie des territoires

Maîtriser l'exercice de la composition en géographie. Cette épreuve est l'occasion pour les candidats de montrer leur capacité à conduire une démonstration argumentée. Les devoirs réussis répondaient aux attentes et aux conseils prodigués dans les précédents rapports. Néanmoins, de nombreuses copies ont encore été pénalisées par des écueils méthodologiques faciles à surmonter. En règle générale, si les introductions présentaient une phrase d'accroche en lien avec la mer, plus rares – et pertinentes – étaient celles qui illustraient directement une situation relationnelle entre l'Asie du Sud-Est et la mer. En outre, aussi intéressante soit l'idée proposée en accroche, elle perd toute pertinence si elle n'est pas reliée explicitement au sujet. Il est effectivement regrettable que l'articulation des différentes composantes des introductions ne soit pas suffisamment soignée, notamment en ce qui concerne l'introduction des termes du sujet. Comme mentionné *supra*, leur définition est incontournable et permet de repositionner le thème dans le contexte régional. Autre élément essentiel de l'introduction, la construction progressive de la problématique à partir des enjeux du sujet débouche logiquement sur une question dont la réponse sert de fil conducteur au raisonnement.

Soigner l'articulation et la logique de la démonstration. Il semble essentiel de rappeler qu'une composition est une démonstration qui doit répondre de manière claire et explicite à la problématique choisie. « Pourquoi ? », « comment ? », « en quoi ? », « dans quelle mesure ? », « quels/quelles ? » doivent recevoir une réponse adaptée tout au long du devoir, avec des retours fréquents à la problématique et au sujet pour bien souligner la logique et la progression de l'argumentation. Dès lors, la formulation des arguments doit être particulièrement soignée et bien reliée au sujet. En outre, les différentes parties s'achèvent logiquement sur des conclusions partielles qui doivent apporter des éléments de réponse clairement énoncés et faire le point sur l'avancée de l'argumentaire avant de proposer une transition vers la partie suivante. Ces articulations servent également à conforter la logique de la démonstration. La conclusion générale doit faire l'objet d'un soin particulier - ce qui est

rarement le cas - et proposer une réponse efficace. Dans ce but, ne pas hésiter à relire sa problématique (voire à la rappeler) avant d'entamer sa rédaction.

Des connaissances précises pour conforter l'argumentation. L'explication et la justification des arguments doivent s'appuyer sur des exemples précis, développés et variés au sein de l'espace d'étude. Les exemples sont à détailler (description de la situation, acteurs, ordres de grandeur...) et à relier clairement aux arguments. Comme chaque année, le jury a parfois été amené à sanctionner des passages où les connaissances n'étaient pas correctement articulées avec les idées développées pour répondre au sujet. En outre, les exemples s'appuient sur les **travaux d'auteurs** spécialistes de la question. Il faut veiller à diversifier les références et à mobiliser les articles et ouvrages récents des chercheurs, en ne se limitant pas aux manuels de synthèse rédigés à l'occasion des concours. De nombreux textes scientifiques sont désormais accessibles en ligne et leur utilisation atteste d'une préparation sérieuse et approfondie. Notons que l'absence de **références bibliographiques** est pénalisante.

Penser en géographe. Une composition doit mettre à profit les années de formation dans la discipline et mobiliser des éléments essentiels à la réflexion géographique. Ainsi, les rapports entre l'Asie du Sud-Est et la mer sont à penser dans la perspective de l'analyse des espaces et des territoires, de leur organisation à des échelles variées en prenant en considération le rôle des différents acteurs. À cet égard, ont été valorisées les copies qui citaient quelques grandes opérations d'aménagement et de politiques de développement en lien avec la mer : la maritimisation du Vietnam, la « révolution bleue » en Indonésie, une différenciation des stratégies d'ouverture à la mer à la fois dans l'espace et dans le temps (N. Fau). Ces dernières permettaient d'éviter des généralisations abusives et d'observer les dynamiques spatiales et recompositions territoriales différenciées liées aux rapports que les sociétés du Sud-Est asiatique entretiennent avec la mer. Le jury tient également à rappeler que la démarche géographique implique de ne pas présenter des évolutions historiques de manière chronologique, sans avoir préalablement spatialisé les phénomènes étudiés. Il est aussi essentiel de jouer sur les échelles d'analyse, non seulement en raisonnant à l'échelle de l'Asie du Sud-Est et des États, mais aussi en mobilisant des exemples régionaux et locaux précis.

Proposer une typologie ? La typologie est un exercice classique en géographie, mais ne présente pas un caractère obligatoire. En revanche, si une typologie est proposée, la méthode doit être maîtrisée. Il convient d'annoncer clairement l'objet de la typologie et son intérêt dans le cadre de la démonstration et de la réponse au sujet. Elle doit être construite à partir de critères clairement énoncés et justifiés qui servent à élaborer le classement des espaces ou éléments étudiés. En outre, ces critères permettent d'identifier différents types annoncés et présentés dans une certaine logique. Au sein de chaque type, les critères sont déclinés, un ou plusieurs exemples sont proposés (si possible différents de ceux déjà mobilisés dans les précédentes parties de la composition) et les espaces concernés par la catégorie décrite sont énoncés. Le choix de proposer une typologie repose essentiellement sur le fait qu'elle apporte un élément nouveau à l'argumentation. Elle permet par exemple de nuancer le propos en fonction des différents types d'espaces.

Illustrer les arguments avec des productions graphiques adaptées. Les illustrations graphiques doivent servir à illustrer le propos ; leurs titres et légendes doivent donc être adaptés aux arguments auxquels ils se rapportent. Le jury regrette que les croquis et schémas soient encore trop souvent « plaqués » sans vraiment être rattachés à la démonstration. Pour être pertinents, les productions graphiques travaillées au cours de l'année sont à reprendre en fonction du sujet et de l'argument développé. Les productions ou modifications personnelles réalisées à partir des travaux d'auteurs ont été valorisées. Les sources auxquelles font référence les croquis doivent être mentionnées. Rappelons que la période de préparation à l'agrégation doit permettre de s'exercer à ces réalisations cartographiques, en élaborant des croquis à partir des textes, des thèmes et des cas analysés. Cette capacité d'adaptation fait partie des compétences requises pour devenir enseignant en Histoire-Géographie. En outre, un croquis ne saurait se substituer à un passage de la composition. La démonstration doit y faire référence et développer l'argument en complément de la transcription cartographique et de sa légende.

Cette année encore, le jury a pu apprécier quelques croquis originaux et bien adaptés aux arguments et ce, à différentes échelles. Quelques exemples : « le détroit de Malacca : quand la mer devient un trait d'union entre l'Asie du Sud-Est et le monde », « Singapour, une cité-État tournée vers la mer », « La mer, un obstacle à la continuité territoriale en Asie du Sud-Est : le cas indonésien », « La mer, source de conflit en Asie du Sud-Est : le cas de la mer de Chine méridionale » (Y. Roche), etc. D'autres croquis permettaient de souligner les rapports que les sociétés sud-est asiatiques entretiennent avec la mer, notamment au sein du delta du Mékong au Vietnam (urbanisation, risques, salinisation, etc.), la place de l'ouverture maritime dans les corridors de développement de la Région du Grand Mékong (Ch. Taillard, T. Foin) en insistant sur le rôle d'interface de Bangkok, ou encore dans le corridor de Sumatra en Indonésie (N. Fau, M. Franck). Certains lieux de la maritimité de l'Asie du Sud-Est ont particulièrement inspiré les candidats : le triangle de SIJORI, les stations balnéaires comme Kuta à Bali ou encore Seminyak et Sanur (Ch. Cabasset, S. Pickel-Chevalier), des villes et métropoles littorales : le projet « Grand Garuda » à Jakarta face au risque de submersion, Kuala Lumpur, Singapour (R. de Koninck), Yangon (M. Sabrié), Surabaya en Indonésie (M. Franck), les zones communes de développement des golfes de Thaïlande ou du

Tonkin, l'initiative du Triangle de Corail ou encore du Grand Écosystème Marin. Les flux, réseaux et mobilités ont également pu faire l'objet de propositions cartographiques bien reliées au sujet, à propos des routes maritimes, du commerce et des trafics en tous genres (P.-A. Chouvy), de la piraterie maritime (E. Frécon), des migrations sur les mers d'Asie du Sud-Est comme celles des Rohingyas (M. Michalon).

Bien sûr, cette liste n'est pas exhaustive et ne doit pas éclipser la qualité de certains **croquis de synthèse** réalisés à l'échelle de l'Asie du Sud-Est. Soignés et précis, ils ont permis de refléter efficacement la progression de la démonstration, ou du moins la réflexion menée sur les relations entre l'Asie du Sud-Est et la mer.

À l'attention des candidats des sessions à venir, rappelons la nécessité de soigner la présentation des croquis (titre en lien avec l'argument et le sujet, numérotation des croquis au besoin, orientation, échelle indicative, soin, mobilisation des toponymes, utilisation des figurés - ponctuels, linéaires et surfaciques, ne pas oublier de citer la source...), de respecter la sémiologie graphique, de mobiliser des outils appropriés (feutres, crayons de couleur, normographe) et bien sûr d'adapter la légende au sujet et à l'argument illustré (titres, sous-titres, justifications).

Il va de soi que les fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et les maladresses d'expression, présentes dans les légendes comme dans le texte de la composition, portent préjudice au devoir. Il est donc essentiel de prévoir un temps de relecture. Un soin particulier est également attendu en ce qui concerne l'organisation de la copie (sauts de ligne, alinéas, distinction des différentes parties et des paragraphes, présentation et réalisation des illustrations graphiques, etc.).

Éléments de réflexion pour répondre au sujet

Aucune problématique ou plan spécifiques n'étaient particulièrement attendus. L'essentiel était de trouver une entrée et un questionnement permettant de répondre clairement au sujet. Le jury salue à cet égard les efforts de problématisation, mais déplore le manque d'efficacité des réponses apportées dans de nombreuses copies. Le traitement du sujet et les démonstrations pouvaient être articulés autour de diverses notions : intégration, logiques d'unification et de fragmentation, dynamiques spatiales ou recompositions territoriales, construction ou émergence d'une région comme le suggèrent N. Fau et M. Franck, etc. Quelques exemples de problématiques de qualité proposées par les candidats peuvent être cités : « En quoi les différents modes d'exploitation de la mer par les pays de l'Asie du Sud-Est, et en retour l'apparition d'enjeux communs ou divergences autour de la mer, participent à l'intégration régionale des pays de l'Asie du Sud-Est, mais aussi leur fragmentation à différentes échelles ? », « Dans quelle mesure la mer, en ce qu'elle est un espace inégalement approprié, constitue-t-elle un vecteur d'intégration des territoires en Asie du Sud-Est ? », « Dans quelle mesure la mer en Asie du Sud-Est constitue-t-elle une opportunité pour le dynamisme, le développement voire un facteur d'unité de sociétés devant faire face à des enjeux démographiques, sociaux et environnementaux ? ».

La notion d'intégration, centrale et transversale dans l'ouvrage de la géographe N. Fau et du politologue B. de Tréglodé (2018) *Mers d'Asie du Sud-Est. Coopérations, intégration et sécurité*, pouvait être mobilisée. En effet, les auteurs soulignent que « *mers et détroits ont toujours joué un rôle central et unificateur dans l'intégration spatiale de cette région* », tout en évoquant les forces centrifuges et tensions géopolitiques qui constituent de véritables freins à cette intégration. Ainsi, **paradoxalement, alors que les étendues maritimes semblent fragmenter l'espace de l'Asie du Sud-Est**, il était possible de se demander : **dans quelle mesure les sociétés ont-elles su composer avec la mer afin de renforcer la cohésion de cet espace régional et son intégration à différentes échelles ?** Cette question invitait à s'interroger sur la relation que les sociétés du Sud-Est asiatique entretiennent avec la mer (interactions, différents types de rapports, dépendance, domination, protection etc.), tout en soulignant le rôle de cette dernière sur la structuration et l'organisation de la région (entre unité et fragmentation) et sur son insertion dans la mondialisation. Sans prétendre à l'exhaustivité, la proposition suivante présente quelques pistes de réflexion en réponse à cette problématique.

I – Une première partie pouvait montrer que les sociétés du Sud-Est asiatique ont su utiliser la mer pour renforcer leur intégration à différentes échelles. Dans cette perspective et dans le cadre d'un rapport de valorisation et d'exploitation, la mer apparaît comme un outil de l'intégration de l'Asie du Sud-Est.

A. Si la mer sépare les terres de l'Asie du Sud-Est et souligne son hétérogénéité, elle est aussi un dénominateur commun à l'origine d'une certaine cohésion régionale.

À première vue, l'espace de l'Asie du Sud-Est est largement fragmenté (M. Franck), compartimenté par les multiples mers qui le composent (Mer de Chine méridionale, Mer de Sulu, Mer des Célèbes, Mer de Java, de Banda, les Golfes du Tonkin, de Thaïlande ou encore de Martaban, sans oublier les détroits de Malacca, de la Sonde et de Lombok...). Du fait de ce cloisonnement topographique et de la distance que la mer impose entre les terres, l'Asie du Sud-Est apparaît plutôt comme un espace de discontinuités spatiales (archipel, insularité, éloignement...) et de fractures, tant physiques que culturelles (Cl. Luquiau). Cette hétérogénéité culturelle (identité ethnolinguistique, religions, autre...) ayant été façonnée progressivement par l'héritage politique, social et culturel de la région (vagues de migrations, colonisations, etc.). Mais la mer joue - et a pu jouer - également un rôle de trait d'union entre les pays et sociétés de l'Asie du Sud-Est. Ainsi, à l'exception du Laos, tous les pays du sud-est asiatique sont des pays côtiers qui disposent d'une façade maritime, d'une ouverture sur la mer. À cet égard, cette dernière façonne différemment les États : États péninsulaires (Malaisie), États archipels (Philippines et Indonésie),

États insulaires (Singapour), « *États transits maritimes* » du détroit de Malacca (N. Fau), jusqu'au Laos, pays enclavé que la mer caractérise aussi par son absence.

Rappelons que l'influence de la mer comme dénominateur commun s'observe également à travers les pratiques spatiales et la maritimité des populations du Sud-Est asiatique. Certains peuples de l'Asie du Sud-Est ont fait de la mer leur espace de vie, comme les Bajau, ces chasseurs-cueilleurs marins et « nomades de la mer » qui sillonnent les eaux tropicales entre les Philippines, la Malaisie et l'Indonésie. Plus indirectement, la mer est aussi à l'origine de plusieurs modes d'habiter convergents et de valorisation des littoraux, deltas et plaines littorales (M. Dufumier, P. Gourou, etc.).

En outre, les populations sont exposées aux aléas et aux risques liés à la mer comme a pu le montrer M. Duras dans *Un barrage contre le Pacifique*. Parmi ces derniers : fortes marées, montée des eaux, exposition aux changements climatiques, effet de subsidence et enfoncement des deltas comme à Bangkok (J.-P. Bravard) ou à Jakarta (O. Sevin, T.-C. Wong, J. Dietrich), salinisation des terres, exposition aux tsunamis, etc. Il en ressort une vulnérabilité commune, ce qui conforte l'influence (graduelle et différenciée) de la mer comme élément central en Asie du Sud-Est.

B. En tant qu'espace de circulation et de mobilités, la mer constitue un véritable carrefour que les sociétés successives ont su exploiter pour développer les échanges. En tant que support de flux et de réseaux, la mer favorise l'intégration de l'Asie du Sud-Est à différentes échelles.

Cet ensemble régional est marqué par une forte mobilité comme en attestent les flux en tous genres qui sillonnent les mers : migrations, systèmes migratoires sous-régionaux, tourisme international régional ou encore commerce, migrations de travail étudiées par L. Bastide, circulation maritime, etc. Ce développement des flux et des relations au sein de l'Asie du Sud-Est - comme le recentrage asiatique des flux migratoires (N. Fau, M. Franck) – conforte l'intégration régionale. Rappelons que les flux illégaux et de contrebandes structurent également l'espace, notamment les « routes » des trafics illicites des drogues autour des produits du « *Triangle d'or* » (P.-A. Chouvy) ou encore le trafic d'armes dans les mers de Sulu et des Célèbes. Il ne s'agit pas de dresser à cet endroit un inventaire des flux, mais de mobiliser des exemples concrets bien choisis pour illustrer l'argument. D'autres thèmes et indicateurs pourraient être évoqués.

Le constat d'une mobilité héritée découlant d'une appropriation précoce des mers par les populations côtières permettait d'intégrer une réflexion historique à la démonstration. En effet, les sociétés ont su de longue date apprivoiser la mer, dépasser les discontinuités maritimes et parfois en faire un trait d'union, un facteur d'unité entre les terres, entre les îles comme le décrivaient D. Lombard dans *Le carrefour javanais* ou Ch. Robequain dans *Le Monde malais*. Cette pratique de la mer permet d'ailleurs d'expliquer l'implantation du peuple malais de part et d'autre du détroit de Malacca et sur l'île de Bornéo. Elle contribue ainsi à l'intégration des terres, de part et d'autre des bras de mer³⁴. Cette mobilité régionale s'inscrit également dans les réseaux de transports tels que l'autoroute transphilippine construite dans les années 1970 ou le développement du système intermodal terre-mer aux Philippines (Y. Boquet). En établissant des liens et de la continuité, la mer apparaît bien comme un trait d'union entre les pays de l'Asie du Sud-Est (Q.-T. Nguyễn), un facteur majeur d'organisation, de structuration et d'intégration de l'espace de l'Asie du Sud-Est.

À plus petite échelle, la mer en Asie du Sud-Est compte parmi les grandes routes du commerce maritime mondial et régional au sein de l'ASEAN. Elle sert alors de support au fret et aux échanges maritimes, avec des points de passage stratégiques tels que le détroit de Malacca ou encore celui de la Sonde. Pour M. Gibert-Flutre, près de 15 % du trafic mondial conteneurisé transite par l'espace maritime sud-est asiatique (2020). De fait, ce corridor maritime permet de rattacher l'Asie du Sud-Est à la mondialisation, tout en incarnant un « axe de croissance » régional dont il convient de questionner la place dans le système-monde (C. Ducruet, J. Berli). Dans l'espace, cela se traduit par l'aménagement des façades maritimes du Sud-Est asiatiques, jalonnées par des ports qui figurent désormais dans le classement des vingt premiers ports mondiaux (Singapour, Port Klang et Tanjung Pelapas en Malaisie ou encore Laem Chabang en Thaïlande). Le jury a pu regretter que l'organisation portuaire et son évolution n'aient pas donné lieu à des développements plus approfondis.

Pour servir la progression de la démonstration, il était pertinent d'analyser les conséquences de ces effets structurants de la mer, notamment à travers la littoralisation et l'organisation de la « centralité » autour des littoraux. Au contact de la mer, les littoraux polarisent les richesses et les populations, notamment *via* le processus de métropolisation et le développement des fronts de mer des villes-ports (les terre-pleins de Jurong à Singapour), véritables marqueurs de l'insertion aux flux mondialisés par la voie maritime. À l'échelle macro-régionale, cette centralité impulsée par la mer s'observe également à travers la construction de territoires transfrontaliers de part et d'autre des étendues maritimes, permettant l'intégration régionale des différentes rives et détroits.

C. En mobilisant les ressources de la mer dans un rapport de prédation et de valorisation, les sociétés du Sud-Est asiatique se sont progressivement intégrées au processus de mondialisation.

Le processus de littoralisation, s'il est largement lié à l'influence de la mer comme support des transports, s'explique aussi par la maritimisation de l'économie (N. Fau). Autrement dit, les populations ont su mobiliser les ressources maritimes : ressources halieutiques, sources primaires d'énergie fossiles, etc. Notons que la pêche,

³⁴ On rejoint ici la réflexion de D. Retailleur, M. Segaud et J.-P. Renard sur le rôle structurant des détroits sur les terres environnantes (espaces « *terraqués* », imbrication terre/mer...), mais aussi l'idée de la centralité maritime de la région (M. Gibert-Flutre).

comme les travaux sur l'aquaculture et la crevetticulture n'ont souvent été que rapidement mentionnés. De même, ont été rarement évoqués la richesse des fonds marins et les « points chauds » de la biodiversité du sud-est asiatique (faune, barrière de corail, mangrove du Sondeland ou encore les réserves naturelles marines comme à Sulawesi...), alors qu'ils ont pourtant permis de développer des formes de tourisme spécifique comme la plongée. La renommée des plages ou encore les conditions favorables à la pratique du *kite surf* (Mui Ne au Vietnam, Koh Phangan en Thaïlande, Boracai aux Philippines, Sulawesi en Indonésie, etc.) ont également favorisé le développement des stations balnéaires (E. Peyvel) : Nusa Dua et Kuta à Bali (S. Pickel-Chevalier) ou encore de Seminyak et Sanur (Ch. Cabasset) dont l'organisation spatiale pouvait être décrite en fonction des aménagements et des rapports diversifiés à la mer. Au-delà du développement de l'activité touristique, la maritimisation de l'économie a engendré une diversification de l'aménagement des littoraux (implantation de ZIP, de zones franches – F. Bost, etc.). Si l'attractivité du littoral a pu être évoquée dans le cadre de multiples activités, les candidats se sont plus rarement interrogés sur la répartition des retombées de ces économies tournées vers la mer, ainsi que sur leur vulnérabilité face aux risques (tsunami de 2004), à la concurrence, voire à la dépendance aux investisseurs étrangers.

Il était alors possible de conclure avec N. Fau et B. de Tréglodé que les « *mers et détroits ont toujours joué un rôle central et unificateur dans l'intégration spatiale de cette région* ».

II – Pour autant, la mer peut aussi être à l'origine de processus de fragmentation et de ruptures qui vont à l'encontre de l'intégration de l'Asie du Sud-Est, quelles que soient les échelles considérées. En effet, l'appropriation et la territorialisation des espaces maritimes par les différents acteurs révèlent des fractures, des inégalités d'intégration et des tensions qui fragilisent la cohérence régionale et l'affirmation de l'Asie du Sud-Est sur la scène internationale. Cette deuxième partie permet de souligner les difficultés que rencontrent les sociétés du sud-est asiatique pour composer avec (et au sujet de) la mer, cette dernière apparaissant dès lors comme un frein au processus d'intégration.

A. En fonction des rapports que les populations et les différents territoires entretiennent avec la mer, ces derniers sont inégalement intégrés.

En favorisant la circulation et les mobilités, la mer apparaît comme un puissant vecteur d'intégration à différentes échelles. Cependant, cette intégration est inégale en fonction du rapport et des liens que les différents pays et sociétés entretiennent avec la mer, inégale en fonction de la maritimité de ces derniers (F. Péron et J. Rieucou). À la fin des années 1990, dans son article « La Birmanie, un pays maritime sans maritimité », G. Lubeigt a montré que ce pays tournait le dos à la mer bien qu'il soit doté d'environ 1930 kilomètres de côtes. Force est donc de constater que l'ouverture sur la mer n'est pas systématiquement synonyme de développement des relations avec l'extérieur. Néanmoins, la plupart des pays sud-est asiatiques profitent de leur façade maritime et de leurs ports pour s'insérer dans la mondialisation ou pour renforcer leurs liens avec les autres acteurs et territoires de l'Asie du Sud-Est. Il découle de ces pratiques différenciées une organisation spatiale en centres/périphéries matérialisée à l'échelle régionale par la hiérarchisation des ports et mentionnée dans quelques copies : *hubs* de transbordement, ports secondaires, cabotage (N. Fau). Plus fondamentalement, les ports sont aussi des *gateways*, des ouvertures et interfaces qui favorisent l'intégration des territoires par la mer. Or, toutes les populations de l'Asie du Sud-Est ne bénéficient pas forcément d'une bonne accessibilité à la mer et/ou par extension, d'une bonne connexité offerte par la mer (défaut d'infrastructures portuaires efficaces, insularité, éloignement/distance, etc.). La mer peut alors apparaître comme une contrainte, un vecteur d'exclusion pour les populations des îles mal connectées et desservies, en proie à l'hyper-insularité. Paradoxalement, ce sont parfois les populations vivant à proximité des rivages des îles périphériques qui souffrent le plus de cette relégation et de la surinsularité (Ph. Pelletier). Ce défaut de connexité subi par les territoires insulaires périphériques se retrouve également dans le cas du Laos, seul pays de l'Asie du Sud-Est à ne pas disposer d'accès à la mer.

Cette situation soulève également la question de l'influence de la mer sur l'intérieur des terres. Trop rares ont été les copies qui ont analysé l'impact de cette dernière sur leur développement et leur organisation spatiale. Pourtant l'étude d'un corridor de développement permettait d'observer les différentiels d'intégration des territoires des arrière-pays et ce, en fonction des liens qu'ils entretiennent avec la mer et des coopérations régionales mises en place avec les pays voisins pour accéder au débouché maritime (infrastructures de transport, projets de développement). Pour illustrer le propos, il était possible de mobiliser la Région du Grand Mékong (Ch. Taillard, Th. Foin) ou encore l'exemple du fleuve Irrawaddy qui ouvre la Birmanie sur le Golfe de Thaïlande (M. Sabrié). Si les inégalités d'accès à la mer invitaient à nuancer sa capacité à intégrer les territoires d'Asie du Sud-Est, d'autres écueils contribuent à freiner le processus d'intégration.

B. En tant qu'espace de ressources et de richesses, la mer peut aussi attiser les convoitises et générer des tensions et conflits néfastes pour l'intégration régionale.

Un questionnement sur la conflictualité et la concurrence entre acteurs à propos de la mer permettait de montrer que cette dernière, alors considérée comme objet géopolitique, peut aussi constituer un frein à l'intégration régionale. Ces limites se lisent alors à travers les rapports d'appropriation et de territorialisation que les différents acteurs et puissances en concurrence entretiennent avec la mer. Dans le cadre de cette approche géopolitique du sujet, un certain nombre de notions spécifiques pouvaient être mobilisées et témoigner de la maîtrise de la

discipline par les candidats : représentations, divergence des intérêts, concurrence et coopération, appropriation, rapports de force, conflictualité, revendications, effets de domination, accaparement. Principalement, la thématique a été abordée par l'entrée des revendications territoriales et de la volonté d'appropriation des ressources relevant des découpages de la Convention de Montego Bay et des ZEE (halieutiques, hydrocarbures, etc.) : les tensions en mer de Chine méridionale (Y. Boquet, M.A. Palma, B. Haiwen). Ces conflits ont souvent été traités de manière trop superficielle et les intérêts divergents des différents acteurs étaient rarement exposés. De même, l'analyse est restée centrée quasiment exclusivement sur les cas des îles Spratleys et Paracels, alors que des exemples plus originaux pouvaient être mobilisés dans les autres espaces maritimes de la région comme la mer de Sulu-Sulawesi, de Timor et d'Arafura, le Golfe du Tonkin ou encore dans le détroit de Malacca (L. Amelot, B. Hamzah, V. Herbert et J.-R. Vanney, J. Ho) sans oublier les tensions liées aux différents types de piraterie maritime (E. Frécon, N. Fau). Les conflits d'usage et d'aménagement ont été plus rarement abordés, bien qu'ils reflètent efficacement les crispations liées à la valorisation des ressources maritimes par les différentes populations. L'opposition locale à la poldérisation et au développement touristique de la baie de Benoa à Bali pouvait constituer un exemple intéressant (Ch. Cabasset, J. Couteau et M. Picard), comme la concurrence au sein des deltas entre les diverses activités tournées vers la mer. Bien souvent, l'explication des fondements multiscalaires de ces conflits d'usages localisés ont été négligés.

C. À plus petite échelle, la présence de puissances étrangères dans les mers d'Asie du Sud-Est peut mettre à mal l'intégration régionale, tout en fragilisant la place des États et acteurs du Sud-Est asiatique dans le contrôle de leur région.

En 1967, la fondation de l'ASEAN à Bangkok avait pour but de stimuler le développement économique ainsi que sa stabilité (géo)politique. La construction d'une conscience sud-est asiatique (D. Lombard) laissait alors supposer une volonté politique des différents États de s'affirmer, tout en renforçant la cohérence et l'intégration régionale à travers un projet commun, alors que la région fut historiquement et successivement dominée par des puissances extérieures. Néanmoins, la mer demeure, en Asie du Sud-Est, un terrain de luttes d'influence et de concurrences. De fait, les puissances étrangères cherchent à défendre leurs intérêts comme l'accès aux ressources et, plus fondamentalement, la libre-circulation au sein de l'une des routes maritimes les plus fréquentées au monde. En attestent le « collier de perles » (L. Amelot) de la Chine et sa *Belt & Road Initiative*, ainsi que la présence des flottes militaires comme celles des États-Unis, de l'Inde ou encore du Japon (Cl. Leblanc). Parmi les enjeux géostratégiques de ces présences et bases étrangères figurent la gestion et la maîtrise des principaux détroits par des acteurs plus ou moins éloignés de leurs rives, notamment celui de Malacca dans le cadre du programme ReCAAP (N. Fau, P. Emmeri), mais aussi la surveillance mutuelle de la circulation des sous-marins ainsi que la recherche bathymétrique à des fins stratégiques et militaires dans les grands fonds de l'Asie du Sud-Est (F.-X. Bonnet). Ainsi, l'ingérence et la concurrence des puissances étrangères dans la gouvernance des espaces maritimes en Asie du Sud-Est fragilisent les États qui la composent, tant individuellement que collectivement en tant qu'ensemble régional institutionnalisé, posant ainsi la question de leur capacité à contrôler et à intégrer leur propre région (B. Jetin).

Plus fondamentalement, l'influence et les actions de ces puissances étrangères peuvent être à l'origine d'un risque d'éclatement (géo)politique de l'Asie du Sud-Est. Ainsi, à travers les conflits en mer de Chine méridionale, la Chine a réussi à paralyser et à diviser l'ASEAN (B. Jetin). De même, au sein de l'ASEAN apparaissent des regroupements concurrents et une fragmentation au regard des relations bilatérales engagées avec des partenaires exogènes concurrents. À titre d'exemple, le projet *Bay of Bengal Initiative for Multisectoral Technical and Economic Cooperation* (BIMSTEC) n'inclut qu'une partie des pays de l'Asie du Sud-Est.

Ainsi, les rapports différenciés que les sociétés entretiennent avec la mer, les tensions géopolitiques ou encore l'ingérence des puissances étrangères dans le contrôle des espaces maritimes peuvent menacer d'éclatement l'Asie du Sud-Est. Pour autant, certains projets de coopération impliquant de repenser le rapport à la mer et de considérer différents enjeux maritimes pourraient bien permettre de dépasser ces freins et conforter l'intégration de l'Asie du Sud-Est.

III – Au regard des forces centrifuges en action dans la région, les populations de l'Asie du Sud-Est doivent relever un certain nombre de défis pour renforcer leur intégration à l'échelle régionale, comme leur insertion à plus petite échelle. Dès lors, la mer peut bien apparaître comme un objet, un prétexte à l'intégration à travers la conduite de projets communs. Il peut s'agir de projets en cours mais non aboutis ou encore de projets qui sont confrontés à un certain nombre de contraintes nécessitant de repenser les rapports que les sociétés entretiennent avec la mer. Ainsi, de nombreuses coopérations entre les États (mais intégrant aussi d'autres types d'acteurs) ont été entreprises dans les domaines de l'exploitation des ressources, de la sécurité maritime, de la protection de l'environnement, de la lutte contre la criminalité, de la sécurisation de la navigation et d'autres opérations de sauvetage en mer, etc. Ces projets censés renforcer la cohésion régionale ont été entrepris dans le cadre de la convergence des intérêts des États de l'Asie du Sud-Est (N. Fau, B. de Tréglodé).

A. Pacifier la mer est à la fois un défi et une condition essentielle à l'intégration régionale

Un des premiers défis que doivent relever les sociétés de l'Asie du Sud-Est pour favoriser leur intégration est la pacification des espaces maritimes. L'objectif est d'atténuer les tensions et la concurrence en matière

d'appropriation de la mer, dans la double perspective de mieux partager les ressources maritimes et de normaliser les relations entre les acteurs de la région.

Cette pacification passe par la sécurisation des mers comme espaces de passage ou de ressources, notamment par la lutte conjointe des États de l'Asie du Sud-Est contre la piraterie maritime. Les acteurs concernés sont alors regroupés autour de l'accord ReCAAP (*Regional Cooperation Agreement on Combating Piracy and Armed Robbery at Sea in Asia*) auxquels s'ajoutent l'Inde et le Japon, ainsi que l'aide de la Chine et des États-Unis. La mise en commun de matériels, technologies, moyens de surveillance et autres patrouilles contribue à renforcer la coopération et l'intégration régionale. Notons à cet égard que la piraterie maritime a été abordée dans de nombreuses copies, mais le plus souvent dans une simple logique descriptive, sans forcément être rattachée à l'argumentaire.

La pacification des relations passe aussi par la mise en place de coopérations autour du partage des espaces maritimes et des ressources auxquelles les délimitations permettent d'accéder. Les accords concernant la ZEE entre la Chine et le Vietnam pouvaient alors être étudiés. Pour autant, il convenait de relativiser l'efficacité de ces mesures et de souligner la permanence des tensions à travers des exemples mobilisés dans l'actualité.

B. Valoriser la coopération économique autour de la mer et des ressources maritimes

Par le passé, la coopération économique autour de la mer et des ressources maritimes a déjà permis de renforcer les rapprochements entre acteurs, notamment dans la perspective d'un développement économique régional par le biais de projets transfrontaliers. De nombreux candidats ont ainsi évoqué les triangles de croissance, notamment celui de SIJORI (N. Fau, M. Franck). Si la complémentarité des trois territoires (Singapour, Johore et Riau) a généralement été décrite dans les copies, le jury a pu regretter l'insuffisance du rattachement de l'exemple au sujet et à l'argumentation. À cet égard, il eût été pertinent de questionner la place de la mer dans la construction et le fonctionnement de ce triangle de croissance, en mobilisant des notions appropriées telles que ressources, détroit, enjeu, support, contraintes, débouchés, ouverture, interface, infrastructures de transports, route-digue, ponts, ports, ferries, liaisons maritimes, recompositions spatiales des littoraux, etc. Un croquis permettant d'illustrer l'analyse géographique centrée sur la mer et sur les rapports de coopération autour des espaces maritimes était le bienvenu. En outre, ont été appréciées les copies qui faisaient apparaître une chronologie décalée des choix des acteurs et des États dans l'ouverture à la mer autour du détroit de Malacca, ainsi que les recompositions spatiales (transformation des activités, évolution des aménagements littoraux, réorganisation des systèmes portuaires, etc.) qui ont pu accompagner les différents projets de polygones de croissance transnationaux (IMS-GT, IMT-GT ou encore le BIMP-EAGA). Ces nouveaux espaces régionaux transnationaux dessinent une Asie du Sud-Est organisée autour des mers et des détroits et dynamisée par des flux et relations de proximité. Cette configuration spatiale confirme sur le temps long les liens économiques et culturels observés entre deux rivages par D. Lombard au début des années 1990.

D'autres types de coopérations permettaient d'illustrer plus directement des rapprochements centrés sur la mer : les « Zones Communes de Développement » (ZCD) dédiées à l'exploitation des ressources marines situées soit des deux côtés de la frontière, soit dans une zone de chevauchement des revendications territoriales. Ainsi, dès la fin des années 1970, plusieurs ZCD ont été mises en place dans le golfe de Thaïlande comme celle qui se situe au croisement des revendications de la Malaisie et de la Thaïlande. Cette ZCD permet aux deux pays d'exploiter conjointement les ressources minières et de se répartir les coûts et les bénéfices (N. Fau). Si ces ZCD structurées autour des espaces maritimes apparaissent comme des outils de coopération économique et de développement, ces projets autour de la mer sont également des prétextes pour renforcer et stabiliser les relations diplomatiques entre deux pays.

C. Protéger la mer : une intégration favorisée par la défense d'un patrimoine commun (la mer comme objet de la coopération)

Si la mer est volontiers considérée comme nourricière et source de richesses, les rapports de prédation et de subordination que les sociétés d'Asie du Sud-Est entretiennent avec elle en font un espace fragilisé et de plus en plus vulnérable, menacé par la surpêche ou la pollution (Cl. Luquiau). Il semble donc nécessaire de protéger ce patrimoine commun, à la fois naturel et culturel. Quelques éléments en référence à des notions relevant du milieu marin et de la géographie environnementale étaient alors les bienvenus, notamment pour évoquer les récifs coralliens, mangroves des eaux tropicales ou encore les quatre « points chauds » de la biodiversité marine du sud-est asiatique : Indo-Burma, les Philippines, Sundaland et ses mangroves, la Wallacea au cœur du Triangle de Corail (plus grande diversité marine au monde : plus de 75 % des coraux bâtisseurs et pas moins de 2000 espèces de poissons, notamment dans les réserves naturelles marines comme à Sulawesi). Dans un rapport de protection que les populations d'Asie du Sud-Est instaurent progressivement avec la mer, la défense de l'environnement des espaces maritimes passe par des coopérations qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable et de transition. Se développent ainsi un ensemble d'initiatives régionales et infrarégionales initiées et soutenues par le droit des mers et des organisations internationales (N. Fau, B. de Tréglodé), même si l'ASEAN peine à mettre en place une politique de gestion commune des espaces marins. De fait, la mer apparaît comme un objet de coopération qui favorise l'intégration par la défense d'un patrimoine commun aux acteurs du Sud-Est asiatique.

Deux grands projets permettaient d'illustrer ces coopérations environnementales : le Grand Écosystème Marin (GEM) transfrontalier de Sulu-Sulawesi mis en place depuis 2001 entre l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines pour protéger un des espaces les plus riches en matière de biodiversité marine (A. Cabanban) et l'Initiative du Triangle de Corail (C.K. Kaur). Le développement de ces exemples ne devait pas se limiter à présenter les projets tels quels, mais plutôt expliquer les modalités de coopération (mise en place d'un « sommet » pour assurer des rencontres entre les États-membres, construction d'un réseau d'Aires Marines Protégées, etc.) qui permettent de pacifier les relations internationales et de renforcer les liens entre les différents partenaires (États, populations locales, organisations du secteur privé et non gouvernemental, etc.) à travers les relations conjointes qu'ils entretiennent avec la mer.

Conclusion

A l'issue de l'argumentation, le rappel de la problématique peut aider à y répondre explicitement et efficacement. Il faut veiller à adapter scrupuleusement la formulation de la réponse au libellé de la problématique. On ne répond pas de la même manière à un « pourquoi », à un « comment » ou encore à un « dans quelle mesure ». En règle générale, le jury regrette que les conclusions ne soient pas suffisamment soignées, alors qu'elles représentent l'aboutissement de la démonstration. Si la plupart des copies reprennent les principales articulations de l'argumentation, rares sont les conclusions qui permettent de prendre du recul et d'élever la réflexion sur les enjeux induits par le sujet. Les ouvertures sont les bienvenues, à condition d'être bien articulées aux idées de la conclusion, d'expliquer *a minima* et d'éviter les lieux communs.

Solène GAUDIN, Sylvie LETNIEWSKA-SWIAT, Christophe QUEVA, Maude SAINTEVILLE (responsable d'épreuve)

2.3 Épreuve sur dossier

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Avant d'entrer dans le détail des trois sujets proposés au choix dans cette épreuve sur dossier, le jury formule, comme c'est le cas depuis 2018, quelques recommandations générales inchangées sur cette épreuve.

D'une manière générale, l'écrit de l'épreuve sur dossier nécessite une grande maîtrise technique afin de savoir composer entre, d'une part, une exploitation approfondie des documents et, d'autre part, une prise de recul et une démonstration de connaissances personnelles sur le sujet. Il s'agit donc d'articuler entre eux les arguments présents dans les sources en sachant, à la lumière de sa maîtrise du champ géographique, hiérarchiser et organiser les faits. L'ajout d'exemples ponctuels extérieurs au dossier n'est jamais interdit, tant qu'il ne se substitue pas à l'exploitation pleine et entière des documents.

Ainsi, un commentaire de qualité saura naviguer entre les deux écueils principaux que sont la *paraphrase* (absence de recul sur les sources, pas d'apport argumentatif de la part des candidats) et la *dissertation* (insuffisance, voire absence de références aux documents du dossier) tout en démontrant des qualités pédagogiques par la manière dont sont réorganisées les idées et dont sont hiérarchisés et illustrés les arguments. Afin d'éviter de reprendre l'ensemble des remarques des rapports précédents, on peut ainsi rappeler les différents niveaux de traitement du dossier documentaire constatés dans les copies afin d'illustrer la progression à atteindre vers un commentaire abouti (« niveau 3 »).

Niveau 0 : paraphrase énumérative et/ ou digression	Les documents sont abordés l'un après l'autre pour répondre à chaque question (1.a, 1.b, 1.c, etc.), et l'on se contente de citer des éléments de texte pour appuyer sa réponse, sans les commenter ni les analyser ; ou alors : oubli total ou partiel des documents, propos très général et vague.	Indices : les réponses suivent l'ordre des documents ; présence de mots de liaison strictement énumératifs (« en premier lieu », « ensuite », « de plus », « enfin ») En cas de digression : impossibilité de relier les idées à un document du dossier
Niveau 1 : paraphrase thématisée	Les documents sont abordés selon un ordre choisi par le ou la candidat(e), mais en restant contraint par les thèmes proposés par le dossier. On se contente toujours de citer des éléments de texte pour appuyer sa réponse, sans les commenter ni les analyser.	Indices : les thèmes de la réponse sont identiques à ceux du dossier, et simplement réorganisés ; présence de mots de liaison strictement énumératifs (cf. niveau 0).
Niveau 2 : argumentation thématisée	Les documents sont abordés selon un ordre choisi par le ou la candidat(e), mais en restant contraint par les thèmes proposés par le dossier. Il y a apparition d'une prise de recul sur les sources avec une analyse des idées, voire quelques références externes.	Indices : les thèmes de la réponse sont identiques à ceux du dossier, et simplement réorganisés ; par contre, présence de mots de liaison à connexion logique (« mais », « cependant », « par conséquent »), témoignant d'un effort argumentatif personnel.
Niveau 3 : argumentation personnalisée	Les documents sont croisés et recomposés en fonction d'idées et de thèmes pertinents, proposés par le ou la candidat(e) et témoignant de sa maîtrise du sujet. Il y a prise de recul sur les sources avec une analyse des idées et quelques références externes.	Indices : chaque question s'ouvre par une analyse des termes du sujet et une explication de la logique personnelle qui sera suivie dans la réponse ; présence de mots de liaison à connexion logique (cf. niveau 2).

Une introduction générale au commentaire n'est pas interdite. Si cet élément d'appréciation n'est pas compris dans le barème, il permet toutefois de bonifier le résultat final, à condition d'être réussi. Ainsi, une introduction générale se doit, après l'utilisation éventuelle d'un exemple pertinent en amorce, de **définir les termes-clefs** du dossier, au besoin en les replaçant dans leur contexte épistémologique, afin d'introduire la **problématique générale** sous-jacente à l'ensemble des documents, en étant capable en particulier de faire émerger un concept explicatif ou une idée forte qui servira de fil directeur au traitement des questions. De tels thèmes ne sont pas non plus systématiquement les meilleurs et doivent, bien entendu, être adaptés au sujet.

Plus que tout, une introduction n'a pas vocation à lister l'un après l'autre l'ensemble des documents fournis : un tel exercice, qu'il soit écrit en toutes lettres ou résumé sous la forme d'un tableau, est essentiellement chronophage et apporte peu à l'argumentation. Une **présentation pertinente des documents** visera ainsi surtout, en **regroupant les sources** de manière originale, à montrer les traits les plus saillants du dossier, lorsqu'il y en a : par exemple, une prépondérance de documents anciens ; de sources non scientifiques ou de documents particulièrement biaisés ; un traitement spatialement déséquilibré du sujet, notamment lorsqu'il est centré sur

certaines continents ou certaines aires culturelles plutôt que d'autres ; la présence d'une controverse scientifique ou socio-économique de fond ; etc.

Enfin, l'excellence du résultat sera également conditionnée par quatre critères supplémentaires :

- une maîtrise irréprochable de l'expression et de l'orthographe, en particulier pour les toponymes, les noms d'auteurs et les concepts géographiques ;
- une capacité à citer des références épistémologiques appropriées (auteurs, courants) à l'appui de ses analyses, ainsi que des exemples connexes concis et pertinents ;
- une capacité à articuler les échelles entre elles : les questions géopolitiques sont ainsi à envisager tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle locale ; une politique d'aménagement fait jouer des acteurs à plusieurs niveaux, et penser à l'échelon européen dans une thématique locale sera bienvenu ; les questions environnementales supposent des enjeux locaux et globaux ; etc.
- enfin, une illustration graphique à la fois claire, informative et réellement imaginative par rapport au sujet. Un simple croquis sagittal résumant de vagues catégories d'acteurs, ou des schémas issus d'un enseignement général et plaqués sur le sujet, sans grand rapport avec les documents, ne peuvent ainsi convenir.

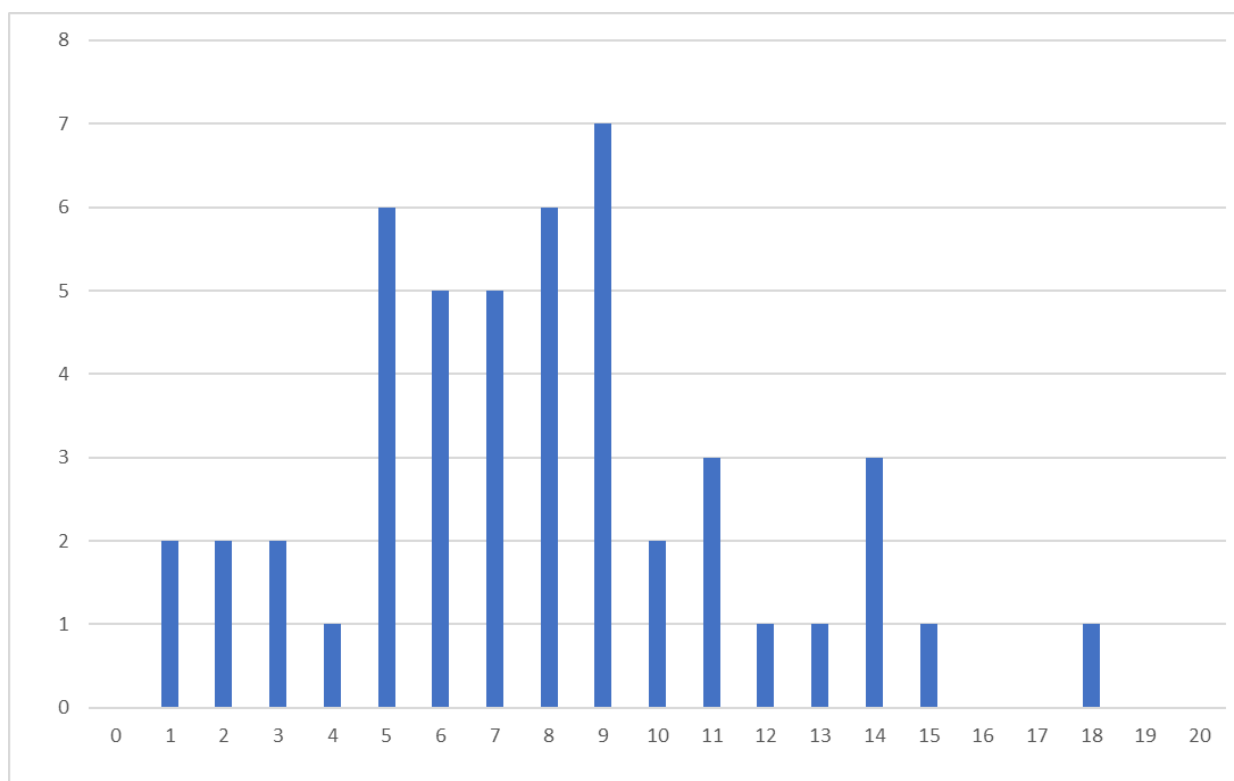
Inversement, les grosses erreurs de culture générale, un ou plusieurs contresens dans la compréhension des documents ou l'oubli pur et simple de certains documents dans le traitement des réponses constituent des éléments d'appréciation fortement négatifs.

2.3.1 OPTION A : « Espaces, Territoires, sociétés »

SUJET : Géographie et littérature

Réflexions générales

Quarante-huit candidats ont choisi cette année l'option A, soit autour de 39 % des candidats ayant composé cette épreuve. La moyenne de l'épreuve, légèrement inférieure à celles des années précédentes mais très proche de celles des deux autres options, est de 7,81, avec une note maximale de 18/20 et une note minimale de 1/20 ; 37 copies ont obtenu des notes strictement inférieures à 10/20, dont 7 entre 1 et 4/20. Les notes supérieures ou égales à 14/20 concernent 5 copies.



Distribution des notes

Les attentes générales restent conformes à celles des années précédentes et sont rappelées dans les remarques communes aux trois options (*cf. supra*).

Éléments positifs

Le jury félicite chaleureusement les candidats dont la préparation et la motivation n'ont pas été affectées par le contexte difficile de cette année. Il a apprécié que la plupart des candidats ait lu et respecté les conseils donnés dans les précédents rapports : les longues et inutiles introductions se contentant de lister les éléments du corpus disparaissent peu à peu ; les réponses aux questions sont globalement mieux ordonnées, argumentées et articulées les unes aux autres. Les candidats ayant obtenu les meilleurs résultats ont su exploiter pleinement le corpus, en croisant les documents. Leur analyse reposait sur des connaissances personnelles parfois remarquables de la discipline (courants, concepts et auteurs) et était éclairée par des exemples riches et originaux, puisés dans une double culture à la fois géographique et littéraire.

Éléments négatifs

En revanche, la moyenne un peu faible de cette année s'explique par une plus forte proportion de copies décevantes à plusieurs titres.

Malgré les recommandations des rapports, beaucoup de candidats continuent à ne pas organiser leurs réponses aux questions : chacune doit donner lieu à une brève introduction présentant le questionnement et les étapes de la réflexion. Plusieurs paragraphes doivent visuellement structurer le propos par des alinéas, reflétant la progression du raisonnement, et il faut ménager des conclusions/transitions vers les questions suivantes. Certaines copies proposent parfois des réponses d'un bloc sans aucun alinéa, voire oublient de numéroter et de rappeler les questions ou pire, en bouleversent l'ordre sans justification. Certains candidats ne décryptent pas non plus les attendus méthodologiques sous-jacents à certaines questions : la question 3 par exemple (« Dans quels types d'ouvrages littéraires l'espace et le territoire sont-ils au cœur du propos ? ») appelait d'une part une démarche typologique, et d'autre part une claire distinction des deux concepts au cœur de l'analyse géographique, qui n'ont souvent pas même été définis par les candidats (*cf. infra*).

Outre ces questions d'organisation, le jury a été frappé cette année du nombre anormalement élevé de copies ne présentant qu'une pure et simple paraphrase des documents, sans aucune valeur ajoutée au corpus. Si celle-ci peut parfois être habile, mobilisant tous les documents de manière croisée, il est évident qu'elle ne peut suffire à obtenir une bonne note. L'épreuve sur dossier n'est certes pas un exercice de commentaire pointu de chaque document, mais elle exige leur analyse critique, permise par des connaissances disciplinaires générales (épistémologie, concepts, etc.) et propres à la thématique du sujet. Autrement dit, choisir le sujet sur « Géographie et littérature » en imaginant qu'il pouvait permettre, davantage que ceux des deux autres options, de s'affranchir de connaissances précises et de « faire illusion », était une très mauvaise stratégie.

Le jury a aussi déploré, plus encore que les années précédentes, des problèmes de lisibilité des copies (graphies illisibles, présentation peu soignée) et de correction de l'expression écrite, qui sont pourtant des critères essentiels dans l'évaluation de potentiels futurs enseignants. On ne peut accepter à ce niveau de multiples fautes d'orthographe et de syntaxe basiques, en particulier sur les règles d'accords, pas plus qu'une réécriture des noms d'auteurs figurant dans le corpus (« Elysée (De) Reclus », « Humbold », « M. Bussy », etc.). Une bonne gestion du temps permettant une relecture attentive doit permettre de se corriger. D'autre part, l'opacité stylistique de certaines copies est très regrettable et constitue un véritable obstacle à la lecture et à la compréhension par les correcteurs.

La gestion du temps demeure, justement, un problème pour beaucoup de candidats. Il est dommageable de voir l'expression, voire parfois la calligraphie, se détériorer au fil du devoir, de même que la pertinence et la densité des réponses aux questions, les dernières étant souvent bâclées voire absentes. Chaque candidat, au fil des entraînements annuels, doit en fonction de ses points forts et faibles (vitesse de lecture, de rédaction), se forger son propre chronométrage de l'exercice afin que le rendu soit équilibré et homogène.

Production graphique

Concernant les illustrations graphiques, quelques copies, sans doute par manque de temps, continuent à les négliger voire à n'en présenter aucune, alors qu'elles font partie des exigences de l'épreuve (« Vous élaborerez au moins une construction graphique »). Certains candidats proposent toutefois des illustrations parfois très bien réalisées, légendées, construites, pensées (frises chronologiques, schémas et croquis inspirés ou non du corpus, etc.). Mais on trouve aussi beaucoup de croquis se contentant de recopier de manière simplifiée un document du corpus, réutilisant les questions traitées les années précédentes ou celles du programme de l'année en cours, sans que cela soit toujours pertinent. Ces constructions graphiques doivent être articulées et intégrées au raisonnement (pas en fin de copie ou sur une feuille à part) et apporter quelque chose à la démonstration. Chaque illustration devrait être accompagnée systématiquement de commentaires appuyés (dépassant la simple phrase de présentation) éclairant la construction de celle-ci et de sa légende.

Éléments de reprise

Comme cela est signalé plus haut, une introduction n'est ni attendue ni proprement prévue dans le barème, mais un court paragraphe proposant une amorce pertinente et une problématisation générale du dossier peut être valorisé. Cette année, les copies présentant une introduction générale étaient au nombre de 23 sur 48.

Si la meilleure copie (18/20) ne présentait pas d'introduction générale, certaines ont fait l'objet d'une gratification quand elles posaient de manière claire et pertinente la problématique générale du dossier tout en proposant une amorce témoignant d'une lecture personnelle pointue de certaines références du dossier : certains candidats avaient ainsi visiblement lu *La Panthère des Neiges* ou *Sur les chemins noirs* de S. Tesson, ou se souvenaient de l'émotion d'Aldo dans la Chambre des Cartes du *Rivage des Syrtes* - J. Gracq ; d'autres ont opportunément fait référence à des œuvres hors-corpus s'accordant parfaitement au thème de réflexion, comme la cartographie de la Terre du Milieu par Tolkien dans *Le seigneur des anneaux*, la réflexion sur *La carte et le territoire* chez Houellebecq ; certaines bandes dessinées ont aussi pu être convoquées tout en marquant la frontière avec la littérature à proprement parler. Les introductions qui ont fait allusion aux prix littéraires du Festival International de Géographie, ou à l'instrumentalisation touristique de certaines œuvres littéraires (circuit littéraire James Joyce à Dublin, réseau des maisons d'écrivains, etc. - Jean-Didier Urbain, 2017) ont également été valorisées.

Le dossier documentaire invitait à étudier les rapports étroits, anciens mais renouvelés, entre notre discipline géographique et la littérature, entendue comme l'ensemble des œuvres écrites auxquelles on reconnaît une finalité et une valeur esthétiques, impliquant différents genres (roman, poésie, théâtre, etc.), s'inscrivant plus ou moins clairement et de manière revendiquée dans un milieu, un environnement, un décor, donc un espace parfois au cœur de l'œuvre, et que les acteurs (narrateurs, personnages) s'approprient pour transmettre au lecteur, par le biais d'outils empruntés plus ou moins directement à la géographie, une approche et un regard à la fois concrets et sensibles, affectifs et symboliques, des territoires.

Question 1 (6 points) : Depuis quand et pourquoi les géographes s'intéressent-ils à la littérature ? Quelles sont les méthodes d'analyse mobilisées par le géographe pour étudier les écrits littéraires ?

Cette première question avait pour objectif d'évaluer le bagage épistémologique des candidats et leur connaissance disciplinaire. Le dossier est certes particulièrement riche et référencé pour répondre à cette question, notamment les documents 1 et 2, mais il était attendu des candidats de parvenir à contextualiser, à étayer et à mettre en perspective les informations fournies en les articulant avec les champs et courants qui ont animé la discipline depuis ses origines académiques jusqu'à aujourd'hui. La présence d'une culture littéraire pouvait être un atout supplémentaire dans la démonstration des candidats, si celle-ci était mobilisée à bon escient, sans prendre le pas sur les analyses géographiques.

Le corpus documentaire aborde l'ambivalence de la relation entre la littérature et la géographie. Si une opposition évidente entre art et science est évoquée (document 12), des échanges, des complémentarités, voire des interpénétrations ponctuent l'histoire de la géographie. Rappelons notamment que l'étymologie du terme « géographie » renvoie à deux termes grecs : *gê* désignant la terre et *graphein* signifiant « écrire, décrire ». La géographie est donc l'écriture/la description de la Terre. Écriture littéraire, écriture géographique, ces interactions ont façonné l'histoire de la discipline et interrogent aujourd'hui ses objets et ses méthodes.

Les géographes s'intéressent à la littérature depuis les origines de la discipline. Si le dossier documentaire n'évoque pas la géographie des Grecs, pourtant empreinte de mythologie et de littérature antique, ou encore les « géographes de cabinet » du XVIII^e siècle s'appuyant sur les écrits des voyageurs (Laboulais Lesage, 2001)³⁵, il y est fait référence aux précurseurs de l'institutionnalisation de la géographie et aux facteurs expliquant pourquoi la littérature a suscité l'intérêt des géographes. Dès le XIX^e siècle, Alexandre de Humboldt, puis Elisée Reclus et Paul Vidal de la Blache ont tissé une toile entre la littérature et leur approche scientifique de la description de la Terre afin de perfectionner leurs procédés d'écriture. Alexandre de Humboldt est à l'origine d'une analyse fine des écrits littéraires d'auteurs antiques (Virgile, Horace, Pline l'Ancien et Pline le Jeune), mais également d'auteurs médiévaux (Pétrarque) ou encore contemporains de son époque, comme Chateaubriand (document 2). Il « plaide pour une écriture géographique à la fois scientifique et sensible » (document 2) parce que la littérature serait la seule capable de « retracer le sentiment de nature » (Lévy, 2006)³⁶ et de maintenir l'intérêt du lecteur pouvant être érodé par de longues descriptions scientifiques et techniques des paysages. Par la suite, Paul Vidal de la Blache (document 2) et Elisée Reclus se sont également intéressés à la littérature et maniaient la plume avec talent, à l'image de *Histoire d'une montagne* et *Histoire d'un ruisseau* du second. Il est d'ailleurs intéressant de relever le terme « histoire » employé dans les titres de ces derniers ouvrages, rappelant un procédé explicitement littéraire de la part d'un géographe. Au-delà du procédé d'écriture, Vidal de la Blache s'inspire des écrivains-voyageurs pour produire du savoir géographique, à l'image de son premier ouvrage consacré à Marco Polo. La géographie classique entretient cette plume littéraire dans la démarche idiographique des monographies régionales de la première moitié du XX^e siècle.

Dans la deuxième moitié du siècle, la « nouvelle géographie » fait considérablement évoluer la discipline, en prenant un caractère « mathématique », quantitatif, privilégiant une analyse « objective et abstraite de l'espace géographique au détriment de sa dimension humaine et sensible » (document 1). La géographie repose alors davantage sur l'objectivité de l'analyse de données quantitatives, sur la systémique et l'analyse spatiale que sur la subjectivité de l'écriture littéraire. La géographie s'éloigne de la littérature. Des contestations face à cette

³⁵ Laboulais-Lesage Isabelle, « Les géographes français de la fin du XVIII^e siècle et le terrain, recherches sur une paradoxale absence », *L'Espace géographique*, 2001/2, tome 30, p. 97-110. URL : <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2001-2-page-97.htm>

³⁶ Lévy Bertrand. « Géographie et littérature : une synthèse historique », *Le Globe. Revue genevoise de géographie*, tome 146, 2006. « Géographie et littérature », p. 25-52. URL : <https://doi.org/10.3406/globe.2006.1513>

« nouvelle géographie », contemporaines du « tournant spatial » des sciences sociales (document 1) sont à l'origine du développement d'une « géographie humaniste » (Yi-Fu Tuan, qui a travaillé sur des œuvres littéraires), courant s'intéressant au vécu des territoires, dans les années 1970. En France, Eric Dardel rédige son ouvrage précurseur dès 1952, *L'homme et la terre*, prenant ses distances avec les méthodes de la géographie classique. Il souhaite écrire une géographie expressive du vécu humain en empruntant au langage littéraire et s'inspirant d'œuvres notamment de G. Bachelard (Lévy, 2006). Si cet ouvrage passe relativement inaperçu au moment de sa publication, il annonce de nouvelles approches de la géographie à l'image de l'espace vécu d'A. Frémont, des représentations de la montagne de B. Debarbieux ou encore des hauts-lieux de J. Bonnemaïson. Le « tournant culturel », qui donne naissance à la géographie culturelle à la fin des années 1970, participe à construire progressivement la littérature comme nouveau champ de la discipline. En 1976, dans son ouvrage *La région, espace vécu*, Armand Frémont étudie la façon dont Emma Bovary s'approprie son espace de vie³⁷. Au début des années 2000, les recherches, manifestations et communications se multiplient (cafés géographiques, numéros spéciaux de revues, articles, thèses etc.), mettant les œuvres littéraires au cœur des études géographiques, comme en témoigne le corpus documentaire (les documents ont tous été publiés entre 2002 et 2018 et témoignent d'une émulation récente autour de la littérature). Il y a alors une profonde évolution de l'intérêt que présente la littérature pour le géographe par rapport à la première moitié du XX^e siècle. Il ne s'agit plus de récolter des informations, des références, comme Paul Vidal de la Blache le faisait avec les récits de voyages, ni d'emprunter des procédés d'écriture. Il s'agit d'étudier l'œuvre littéraire comme *medium* de représentations, imaginaires, pratiques d'un espace ou encore de la symbolique des lieux. Dans une démarche heuristique, l'œuvre littéraire devient un objet géographique, permettant d'exprimer « *la relation concrète, affective et symbolique qui unit l'homme aux lieux* » (document 1).

La construction récente de l'œuvre littéraire comme objet géographique reflète la pluralité des approches géographiques mais également la nécessité d'interroger les méthodes « traditionnelles » de la géographie, voire de produire de l'innovation méthodologique. Parmi les méthodes les plus classiques du géographe, la question du terrain pouvait être posée. Étudier une œuvre littéraire pourrait suspendre les déplacements sur le terrain, mais ceux-ci ne disparaissent pas comme le corpus permet de l'apercevoir, que ce soit au détour d'entretiens avec les auteurs (documents 4 et 6) ou de photographies des lieux (document 3 et 4). La cartographie est également une méthode que les géographes appliquent à leur objet de recherche. L'œuvre littéraire impose quelques questionnements quant à la sémiologie face à la particularité de l'objet. La cartographie de Marseille du héros du roman *Total Kheops* de J.-C. Izzo, dressée par M. Rosemberg et F. Troin, reflète ces questionnements par la diversité des solutions cartographiques produites. Les auteurs ont recours à une cartographie sensible, s'interrogent sur la pertinence des cartes produites et se placent dans une approche critique. Elles signalent également la perte d'information textuelle liée à la cartographie. Le document 10 propose une autre solution cartographique, passant d'une carte de localisation à une production fondée sur la chorématique de R. Brunet. La spécificité de l'œuvre littéraire induit certaines innovations méthodologiques lisibles dans le corpus, à l'image de l'analyse lexicométrique (document 4 et 8) ou encore la géopoétique et la géocritique présentées par M. Collot, professeur de lettres (document 1) et mises en application par M. Rosemberg et F. Troin (document 9).

Question 2 (5 points) : Géographie littéraire et littérature géographique : quels sont les ponts possibles entre les deux disciplines ? Quels outils du géographe peuvent être mobilisés dans l'écriture littéraire ?

Les nuances entre géographie littéraire et littérature géographique sont subtiles et nécessitent d'être définies afin de mieux appréhender les interactions entre les deux disciplines, dont M. Collot fournit une grille qu'il faudra éclaircir en distinguant « *géographie de la littérature* », « *géocritique* » et « *géopoétique* » (document 1, dernier paragraphe). Ces ponts entre les deux disciplines sont servis par l'usage, dans l'écriture littéraire, de certains outils du géographe, comme un champ lexical particulier dans les descriptions, la pratique du terrain pour permettre de transcrire le regard sur le décor, ou encore la cartographie, à différentes échelles, des lieux du récit pour une meilleure projection spatiale du lecteur.

La géographie se fait littéraire dès lors qu'elle témoigne dans ses travaux d'écriture d'une recherche esthétique qui n'est pas incompatible, loin s'en faut, avec sa nécessaire rigueur scientifique, comme en témoigne l'œuvre du géographe-écrivain Louis Poirier-Julien Gracq, quand bien même l'usage du pseudonyme montre l'inévitable voire la nécessaire dissociation des deux identités. La géographie littéraire peut aussi être entendue comme « géographie de la littérature », à savoir l'étude, par les géographes, du contexte géographique de production des œuvres. La littérature quant à elle se fait géographique dès lors que, quel que soit son genre même si certains s'y prêtent mieux (roman réaliste ou policier, théâtre, cf. question 3), elle fait de l'espace le cœur du propos, de l'intrigue, voire un véritable « personnage ».

M. Collot (document 1), agrégé de Lettres Classiques et spécialiste des représentations littéraires des paysages, distingue « *géographie de la littérature* », « *géocritique* » et « *géopoétique* ». La première « *étudierait le contexte spatial dans lequel sont produites les œuvres* » : outre les lieux concrets et réels qui peuvent être cités, quand bien même leurs noms sont transformés, comme le Monthermé / Moriarmé des Ardennes dans *Un balcon en forêt*

³⁷ Un candidat s'est efforcé de reprendre sous forme de schéma les analyses de A. Frémont et sa cartographie de l'espace vécu d'Emma Bovary, ce qui était pertinent et bienvenu. (<https://lewebpedagogique.com/geo812/2010/09/22/l'espace-vecu-de-madame-bovary/>)

de J. Gracq (document 3), le versant alsacien des Vosges dans *Lettrines 2* (document 4), Giverny dans *Nymphéas noirs* de M. Bussi (document 6) ou encore Marseille chez J.-C. Izzo (document 9), ce contexte peut s'étendre à l'environnement historique, culturel et social dont l'écrivain s'est nécessairement imprégné, comme pour Marseille son double tropisme entre terre et mer et sa forte fragmentation socio-spatiale (document 9). L'histoire personnelle et la biographie de l'écrivain peuvent permettre d'éclairer la géographie de ses œuvres : J. Gracq, alors L. Poirier, obtient l'agrégation d'histoire et de géographie en 1934 et publie un « Essai de géomorphologie de l'Anjou » dans les *Annales de Géographie* l'année suivante, ce qui explique bien sûr son regard aiguisé et son usage très strict du vocabulaire technique (documents 3 et 4). J. Verne quant à lui s'imprègne totalement du contexte colonial et industriel de son siècle pour retranscrire dans ses romans ses découvertes scientifiques, explorations et voyages de tous horizons, aussi bien des mers (*Vingt-mille lieues sous les mers*) que de l'Afrique (*Cinq semaines en ballon*) ou de l'Islande (*Voyage au centre de la terre*) par exemple. *A contrario*, on pourrait peut-être comprendre la relative étroitesse du monde d'À la recherche du temps perdu par le fait que la santé fragile de M. Proust, asthmatique, faisait qu'il quittait rarement la chambre. Toujours selon le document 1, une seconde approche serait la « géocritique », que l'on peut associer à l'« égo-géographie » (document 2) qui étudie les représentations de l'espace et l'imaginaire géographique véhiculés par les œuvres littéraires : les contextes de production des écrits étudiés par la géographie de la littérature que nous venons d'évoquer expliquent les prismes, les biais, les partis-pris et visions particulières du lieu et/ou du monde de la part des auteurs. Dans le document 8 par exemple, J. Fontanabona montre que J. Verne, tout en recherchant par des codes propres à la cartographie de son époque (coordonnées géographiques, courbes de niveau, ombrage, toponymie), empruntés aux ouvrages d'E. Reclus qu'il affectionne, à rendre crédible voire réelle son île Lincoln dans *l'île mystérieuse*, la « romance » en la déformant, en lui attribuant des contours mystérieux plus propres à stimuler la curiosité du lecteur. Pour donner un autre exemple hors-corpus, L.-F. Céline dans son *Voyage au bout de la nuit*, tout en nourrissant son récit de ses observations sur la ville américaine ou l'Afrique coloniale de l'entre-deux-guerres, y déploie ses propres représentations de médecin chargé de mission auprès de la Société des Nations, au travers du regard de son narrateur et double Ferdinand Bardamu. Enfin, M. Collot (document 1) évoque la « géopoétique » qui renvoie au rapport à l'espace des différents genres littéraires (cf. question 3) et qui est l'expression de celui de leurs auteurs. Ce rapport à l'espace peut être fluide, mobile, et traduire l'émerveillement du voyage et de l'ailleurs chez de nombreux écrivains-voyageurs comme ceux du document 11, ou se révéler plus rugueux, fuyant et insaisissable comme pour G. Pérec (document 5) pour qui « l'espace est un doute » et se frotte parfois au non-lieu (M. Augé, 1992). Ces rapports distincts peuvent aussi être une métaphore de ceux entretenus avec l'acte d'écriture lui-même. Ce rapport à l'espace et à l'écriture de l'espace peut être un révélateur des particularités de l'être-au-monde (M. Heidegger) et de l'habiter (A. Berque, M. Stock, O. Lazzarotti) de l'écrivain-géographe ou du géographe-écrivain.

De nombreux écrivains, quel que soit le degré de leur sensibilité géographique, se sont emparés d'outils de géographes comme supports ou pour servir leur écriture. Il peut s'agir tout d'abord d'un champ lexical particulier, plus ou moins technique et plus ou moins maîtrisé par l'écrivain. Parfaitement quand il est géographe de formation comme J. Gracq (document 4), qui n'hésite pas pour donner chair à ses descriptions paysagères à employer des « mots savants » comme podzol ou watergand, parce qu'ils sont les seuls à pouvoir désigner sans lourde périphrase des réalités géographiques concrètes, au risque de perdre le lecteur non-initié, mais permettant aussi parfois la démocratisation de certains termes de vocabulaire passés dans le langage courant. Ce lexique peut être moins maîtrisé chez un J. Verne (documents 8 et 13) non-géographe de formation mais féru de la géographie de son époque qu'il dévore notamment dans la *Géographie universelle* d'E. Reclus ou comme membre de la Société de Géographie. Son usage du vocabulaire et des codes de la géographie, plus métaphorique, n'en a pas moins une forte dimension didactique, puisqu'il revendique le qualificatif de géographe pour ses romans, ambitionne de « dépeindre le Monde entier » et de proposer une « géographie universelle pittoresque », une peinture (étymologie) à la portée de tous et qui a de fait éveillé de nombreuses vocations de géographes (cf. question 4). L'écrivain peut aussi, même si ce n'est pas systématique y compris chez les géographes de formation comme l'avoue M. Bussi (document 6), investir le terrain, outil et méthode majeurs du géographe, dans une démarche d'observation, voire d'enquête pointue : J. Gracq fait du « repérage en Ardenne » (document 3) ou en Alsace (document 4) ; M. Bussi (document 6), s'il n'est jamais allé au Val d'Europe (*Un avion sans elle*), « connaît intimement » la Normandie (*Nymphéas noirs*), s'est rendu plusieurs fois à Giverny et a dirigé des travaux d'étudiants sur sa patrimonialisation, ce qui lui a permis, bien au-delà de la simple observation, un « regard décalé » utile à son intrigue. On sait aussi que de nombreux romanciers du XIX^e siècle ont fait de longues enquêtes de terrain avant de se lancer dans l'écriture, tel E. Zola qui applique les principes du naturalisme à *Germinal* en se rendant en 1884 dans le Nord où vient d'éclater la grève des mineurs d'Anzin. À défaut de terrain, les écrivains peuvent utiliser des moyens de documentation divers, aujourd'hui des outils numériques (M. Bussi évoque *GoogleMap* et *GoogleStreet* ; il aurait pu mentionner *Géoportail*) et surtout depuis longtemps des cartes, comme les cartes topographiques au 1/25000^e (document 6) ou des cartes de la marine (pour l'île Vulcano dont J. Verne s'inspire, document 8), cartes dont les tracés des routes guident le voyage de reconstruction de S. Tesson (lui aussi géographe de formation) *Sur les chemins noirs*, du Mercantour au Cotentin.

Question 3 (5 points) : Dans quels types d'ouvrages littéraires l'espace et le territoire sont-ils au cœur du propos ?

Avant toutes choses, il convenait de définir l'espace et le territoire, ce que trop peu de candidats ont fait. Il s'agit pourtant de deux concepts majeurs au cœur de la réflexion géographique. L'absence de définition et de distinction des deux termes ne peut être tolérée concernant des candidats à l'agrégation. L'espace géographique est une portion de la surface terrestre organisée et mise en valeur par les sociétés. Ce concept géographique fondamental est au cœur de la discipline depuis le « tournant spatial » et l'avènement de la « nouvelle géographie » dans les années 1970. Le territoire est un concept manipulé par la géographie humaine, désignant un espace approprié, à la fois matériellement et symboliquement, parce qu'il est aménagé, délimité, pratiqué, habité et représenté. Il est souvent intimement lié à l'espace vécu dont nous avons parlé précédemment. Étudier le territoire passe par l'identification de processus de territorialisation et de territorialités (Di Méo, 1996 et 1998) et sollicite la question de l'habiter (A. Berque, O. Lazzarotti, M. Stock). Ce travail de définition est un préalable nécessaire pour dresser une typologie des œuvres proposées par le dossier, reposant sur des critères de degré d'objectivation de l'espace et de territorialisation. Selon les œuvres littéraires, la relation à l'espace varie du cadre/décor à l'objet principal de l'écrit ou encore à la territorialisation comme composante de l'intrigue.

Tout d'abord, dans les ouvrages de fiction (romans et nouvelles), l'espace joue le rôle de cadre, de support de l'intrigue. Il n'en est pas moins fondamental pour que le récit fonctionne, pour assurer une vraisemblance. L'espace est alors « *la routine de l'histoire* » comme le dit Michel Bussi (document 6). Bien souvent, l'ouvrage ajoute une carte au récit, permettant au lecteur de visualiser l'agencement spatial des lieux. Deux types de cadres spatiaux sont introduits par le corpus :

- Les fictions reposant sur des espaces réels/existants : les espaces littéraires sont des reflets d'espaces existants. Les œuvres de Julien Gracq regorgent ainsi d'une multitude de détails issus d'analyses paysagères menées rigoureusement par un écrivain de formation géographe (document 4). C'est également le cas des auteurs réalistes (tel que H. de Balzac, document 10) et naturalistes (E. Zola).
- Les fictions reposant sur des espaces fantasmés, voire sur de véritables utopies spatiales. Les « romans géographiques » ou encore « romans scientifiques » de J. Verne doivent alors être évoqués, particulièrement *L'île mystérieuse* (documents 8 et 11) dont la précision de la cartographie illustre l'importance que l'écrivain accorde à l'espace dans son intrigue. L'île devient un actant de l'intrigue. L'Aleph de Borges relève également de l'espace rêvé et fantasmé, pourtant au cœur de l'intrigue puisque le lieu a donné son nom au recueil de nouvelles.

Les romans de M. Bussi naviguent entre espaces réel et imaginaire. L'auteur joue avec la localisation de certains lieux et en décrit d'autres qu'il n'a jamais visités.

Par ailleurs, l'espace peut être au cœur de certaines œuvres littéraires parce qu'il en devient le sujet principal, voire un « personnage ». Aucune intrigue, aucune histoire ne viennent détourner l'attention du lecteur de l'espace soigneusement dépeint par l'auteur. Au sein du corpus, deux types d'ouvrages font de l'espace le sujet principal, traitant aussi bien de l'ici que de l'ailleurs, du proche et du lointain :

- Les récits de voyage (document 11) : l'espace est omniprésent dans les titres des œuvres (*Journal de voyage en Italie ; Voyage en Italie ; Dans les forêts de Sibérie ; Au cœur des Himalayas ; Le paradis du Kilimandjaro*). Les toponymes sont associés à des photographies de couverture qui, même si elles n'ont vraisemblablement pas pu être choisies par les auteurs, reflètent l'omniprésence de l'espace dans ces récits. L'histoire, l'intrigue est supplantée par l'émerveillement de la découverte des espaces de l'ailleurs.
- Les essais (document 5) : au sein d'*Espèces d'espaces* (1974), Georges Pérec interroge le concept même d'espace. « *L'espace est un doute* » tout au long de son essai, dont le sommaire multiscalaire, naviguant de son lit au monde, témoigne d'une réflexion profondément conceptuelle et géographique sur la nature de l'espace. L'espace du quotidien joute l'espace du lointain avec pour point commun le doute de celui qui le parcourt, la difficulté et la fragilité des processus d'appropriation symbolique et identitaire qui font le territoire (« *J'aimerais qu'il existe des lieux stables (...) immuables, enracinés...* »)
- Bien que peu évoqué dans le corpus, le jury a apprécié que soit évoqué le théâtre, « *qui entretient depuis toujours un rapport privilégié à l'espace scénique* » (document 1). L'action et les personnages s'inscrivent à la fois dans celui-ci (partie du théâtre, délimitée et mesurable, où se déroule le spectacle) marqué par l'unité classique même si les décors peuvent changer d'un acte à l'autre, et l'espace dramaturgique, qui ne se réduit jamais au précédent, puisque les personnages entrent et sortent, se dissimulent comme Orgon dans le *Tartuffe* de Molière. Les didascalies peuvent contraindre ou guider le metteur en scène dans l'aménagement de l'espace. Certains metteurs en scène contemporains ont réfléchi au sens profond de l'espace et du décor au théâtre : Peter Brook (*L'espace vide*, 1968) a ainsi souhaité l'épurer au maximum en représentant par exemple son *Mahabharata* du festival d'Avignon en 1985 dans les immenses carrières de Boulbon.

Enfin, concernant les romans policiers, il semble que plus que l'espace, le territoire soutienne l'intrigue. Pour l'auteur, il ne s'agit plus simplement de poser un cadre, de localiser des lieux, de décrire des paysages, mais de nourrir une ambiance reposant sur les interactions entre le personnage et le territoire. L'appropriation des lieux, les pratiques, les imaginaires du héros participent à la construction de l'histoire. Ainsi, M. Rosenberg et F. Troin ont opté pour un roman policier pour analyser les « *pratiques spatiales d'un citoyen fictionnel* », pour dégager sa « *compétence spatiale* » (document 9). Comme cela est lisible dans la figure 4, les lieux sont associés à des

représentations voire des imaginaires (espaces en cours d'embourgeoisement : « où ils se sentent en sécurité » par exemple). Les spatialités du personnage nourrissent l'intrigue et participent à la réussite de l'œuvre. Pour conclure, il est intéressant de remarquer que si l'espace et le territoire sont des pierres angulaires de l'œuvre littéraire, selon Ph. Gervais-Lambony, l'œuvre peut à l'inverse produire des territorialités et construire des territoires. La citoyenneté de la ville sud-africaine serait validée par le texte littéraire qui en autoriserait alors l'accomplissement (document 2).

Question 4 (4 points) : Les écrivains-voyageurs sont-ils et fabriquent-ils des géographes ?

Tous les auteurs évoqués dans le corpus ne sont pas des écrivains-voyageurs, figure qu'il convient donc d'abord de cerner. Si paradoxalement certains écrivains-géographes ne voyagent pas ou peu, certains des écrivains-voyageurs sont des géographes de formation ou peuvent être considérés comme tels par leur appétence, leur investissement autodidacte, leur goût du voyage et leur « regard » géographique sur le chemin et la destination. Par ailleurs, la dimension pédagogique et didactique de leurs œuvres, dans la lignée du *placere et docere* d'Horace (« plaire et instruire »), a pu éduquer le regard et éveiller des vocations de géographes ensuite confirmées par un cheminement académique.

Le document 11, montage de couvertures d'ouvrages apparaissant lors d'une recherche « écrivains-voyageurs » sur le site *Babelio*, présente quelques figures d'écrivains classiques ou plus contemporains qui ont fait de leurs voyages l'objet même de certaines voire de l'intégralité de leur(s) œuvre(s). On peut toutefois distinguer diverses catégories : les auteurs classiques que sont Montaigne ou Chateaubriand ont une œuvre bien plus large que leurs ponctuels récits ou journaux de voyage, en l'occurrence en Italie, illustrant le goût du voyage de leurs époques respectives, la Renaissance et le XIX^e siècle romantique ; d'autres ont des métiers qui les amènent à voyager : J. London, après avoir été chercheur d'or au Klondike et exercé de multiples petits métiers de vie vagabonde, devient journaliste à Londres, en Corée et dans les mers du Sud au début du XX^e siècle, comme J. Kessel, reporter avant, pendant et après la Seconde Guerre mondiale ; A. David-Néel deviendra exploratrice dans le monde bouddhiste sous l'influence d'E. Reclus, ami de son père instituteur et qu'elle considérait comme son mentor. N. Bouvier fut aussi journaliste dans les années 1950, mais il abandonna toutefois ce métier pour l'écriture de ses voyages, *L'usage du monde*, publié à compte d'auteur en 1963, finissant par redéfinir la littérature de voyage du XX^e siècle, moins exploratrice et plus introspective et contemplative, non sans dimension philosophique. N. Bouvier a ainsi pu nourrir le goût du voyage et de l'écriture des deux seuls géographes dans leur formation universitaire (sans aller jusqu'au doctorat) de ce document 11, S. Tesson et C. Gras, qui ont d'ailleurs partagé un voyage en moto en Russie en 2012 (S. Tesson, *Berezina*, 2015). Sortant du genre qu'est le récit ou la littérature de voyage, d'autres géographes-écrivains du corpus ne sont pas particulièrement de grands voyageurs eux-mêmes, comme M. Bussi (document 6) qui préfère concentrer ses intrigues policières sur des lieux du proche, ou J. Gracq, qui fit une seule incursion extra-européenne aux Etats-Unis dans un cadre académique (document 4). Parallèlement, de nombreux écrivains, sans être à proprement parler des géographes au sens académique ni même forcément des voyageurs, placent pourtant la géographie, le paysage, l'espace ou le territoire, comme nous l'avons vu dans les questions précédentes, au cœur de leur propos : en cela ils font voyager le lecteur, comme J. Verne, géographe-« amateur » peut-être mais dont la « passion des cartes et des grands explorateurs » (document 13), ainsi que les multiples lectures et recherches ont nourri des descriptions « dignes des manuels scolaires de son temps » (document 8) et construit « l'imaginaire [comme] support privilégié de la transmission du savoir géographique » (document 13), faisant naître des vocations comme le reconnaissent H. Desbois et L. Dupuy. La fiction peut ainsi faire beaucoup pour la géographie (document 7), une science qui s'est largement ouverte au sensible et aux représentations, notamment auprès des jeunes enfants comme le soutient F. Cavallé.

C'est un autre éminent écrivain-voyageur, absent du corpus mais qui a inspiré ce dossier, que l'on convoquera pour conclure : comme le montre avec *maestria* Ph. Gervais-Lambony³⁸, A. de Saint-Exupéry est l'illustration ultime de la porosité entre littérature, voyage et géographie. Le titre même de *Terre des hommes* pose la question fondamentale de la relation humaine à l'espace, au lieu, et *Le Petit Prince* (conte philosophique pour enfants mais dédié aux enfants devenus adultes, mondialement connu et traduit en plus de 250 langues) « interroge et met en cause constamment les concepts de la discipline (distance, étendue, échelle, éloignement...) » dans un balancement entre le mouvement (l'avion) et l'ancrage (la maison, la planète).

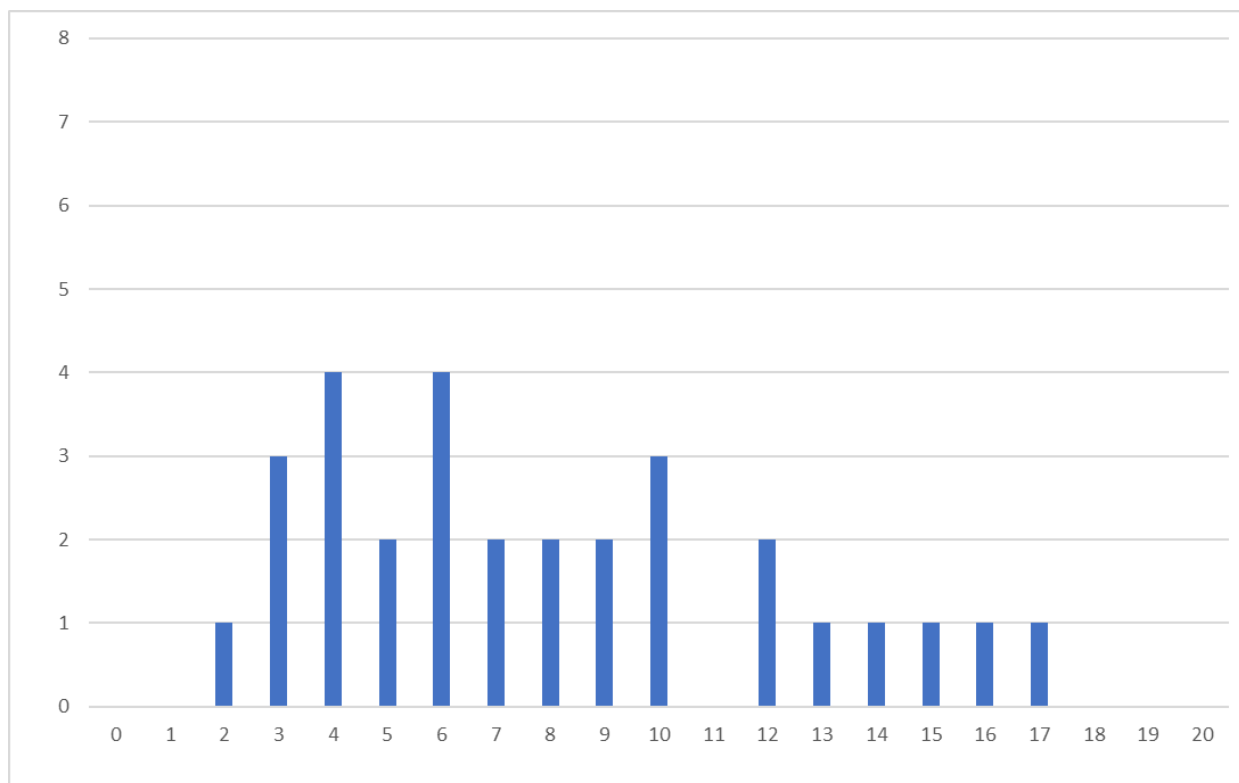
Valérie BATAL, Lucie DREVET-DEMETTRE

³⁸ Philippe Gervais-Lambony. « Le petit prince ou comment faire lieu ? Entretien imaginaire avec Antoine de Saint Exupéry ». *Carnets de géographes*, 8 | 2015 mis en ligne le 01 septembre 2015. URL : <http://journals.openedition.org/cdg/293>

2.3.2 OPTION B : « Milieux et environnement »

SUJET : Les climats urbains

Cette année, 30 candidats ont composé en option B de l'épreuve sur dossier, soit un peu moins que dans les autres options ; pour autant les notes sont similaires à celles obtenues dans celles-ci. La moyenne atteint en effet 7,93, et les notes s'échelonnent de 02 à 17. Avec 13,3 % des copies ayant obtenu 14 et plus, l'épreuve a permis de valoriser le travail de très bons candidats. Inversement, un peu moins de 27 % des copies ont obtenu une note inférieure à 05, ce qui témoigne de fragilités parfois importantes, nous y reviendrons.



Distribution des notes

Parmi les trente copies rendues dans l'option B de l'ESD, le jury a pu lire plusieurs travaux de grande qualité, tant par leur maîtrise de l'exercice que constitue l'épreuve sur dossier que par la finesse des analyses proposées. Cela doit être tout particulièrement souligné, alors même que les candidats ont cette année subi tout à la fois une préparation chaotique et des conditions de composition des écrits très difficiles du fait de la situation sanitaire.

Pour autant, les correcteurs s'inquiètent des fragilités apparues dans une fraction non négligeable des copies. Beaucoup de travaux témoignent en effet d'une insuffisante maîtrise des attendus de l'exercice de l'épreuve sur dossier, parfois même confondent cette épreuve avec l'épreuve de commentaire de documents du CAPES, en accordant une place qui n'a pas lieu d'être ici à une analyse didactique des documents et de leur usage pédagogique potentiel. On ne saurait trop rappeler qu'une part importante de la note tient à la qualité de la description et de l'analyse des documents proposés, mais surtout à leurs croisements variés, afin de nourrir une réflexion géographique incarnée. L'épreuve sur dossier n'est pas une dissertation, et doit impérativement reposer sur l'usage permanent et approfondi des documents du corpus, leur mobilisation à bon escient, voire leur modification dans le cadre de la production graphique attendue.

Avant même de souligner les lacunes géographiques, le jury alerte sur la qualité rédactionnelle des copies, qui est très inégale : un quart des copies révèle de grandes maladresses d'expression et fautes d'orthographe, quand nombre d'entre elles manquent de soin.

En outre, nombre de copies se caractérisent cette année par d'importantes lacunes disciplinaires, rendues particulièrement visibles par l'absence de maîtrise de termes pourtant attendus à ce niveau de formation : ainsi, l'adjectif « zonal » a-t-il fait l'objet de contresens dans la majorité des copies, affaiblissant considérablement les réponses à la question 2. De même, les nombreuses coquilles et impropriétés relevées par le jury autour de termes censés être maîtrisés (la « chaleur », « une albédo », etc.) témoignent de connaissances parfois fragiles. Inversement, certaines copies se sont singularisées par leur caractère jargonnant, évoquant tantôt la « végétalité », « l'artialisation des milieux » ou encore des « gradients d'urbanité » pour décrire une très prosaïque diminution de la densité du bâti à mesure que l'on s'éloigne du cœur des villes. Plus généralement, peu de candidats ont pris le temps de définir précisément des notions pourtant centrales du dossier, qui auraient pu leur permettre de problématiser sans difficulté celui-ci, ou à tout le moins de percevoir plus finement les enjeux propres

à chaque question. « Climat », « ville », « territoires » sont ainsi des termes qui, s'ils ne nécessitaient pas une analyse épistémologique exhaustive, auraient mérité davantage d'attention.

La plupart des copies ont fait l'effort de proposer une production graphique, dont on rappelle qu'elle constitue un attendu fort de l'exercice – et dont l'absence est pénalisée par le jury. Des croquis articulant caractéristiques et facteurs explicatifs du climat urbain de manière pertinente ont ainsi été réalisés en combinant plusieurs documents présents dans le dossier, tandis que certains candidats ont fait le choix de produire des croquis sur la base d'exemples extérieurs au dossier, mais correctement problématisés et légendés en fonction du sujet. Néanmoins, la plupart des productions graphiques se sont avérées assez pauvres, soit en proposant des organigrammes d'acteurs peinant à penser les relations entre eux de manière précise, soit en reproduisant quasiment à l'identique l'un des documents du dossier comme la coupe présentant l'îlot de chaleur urbain, ou les cartes localisant ceux de Montréal.

Sur le fond, le dossier permettait aux candidats de faire tout à la fois la démonstration de leur compréhension de processus climatiques basiques dans une perspective géographique, notamment dans les questions 1 et 2, mais aussi les interactions, voire co-constructions entre climat urbain et sociétés, notamment dans les questions 3 et 4.

Question 1 (6 points) : En quoi peut-on parler de « climat urbain », et quelles en sont les principales caractéristiques ?

Cette question permettait d'effectuer un premier cadrage autour de la notion de climat urbain, non seulement en décrivant ses caractéristiques principales, ce qu'un grand nombre de copies s'est efforcé de faire, mais aussi en interrogeant de manière approfondie le sens conféré à cette notion, notamment dans une approche épistémologique. Or, rares sont les copies qui se sont interrogées sur le caractère potentiellement discutable de l'expression « climat urbain », à dessein mise entre guillemets dans la question, tout comme sont rares les copies qui ont mis en avant le caractère récent de l'intérêt porté par la géographie à cette notion de climat urbain et toutes les interrogations épistémologiques et méthodologiques qu'elle soulève. Pourtant, ces quelques éléments permettaient d'entamer une réponse qui ne se réduise pas à une approche strictement descriptive des caractéristiques climatiques en milieu urbain, mais qui interroge l'existence scientifique de cet objet. En insistant d'emblée sur le fait que le climat n'est pas le temps qu'il fait, mais suppose une analyse sur le long terme des caractéristiques de l'atmosphère, il était possible de mettre en évidence les raisons pour lesquelles le climat urbain constitue un objet scientifique récent. Ainsi donc, si les textes anciens mentionnent déjà une conscience de l'originalité des villes en matière climatique – le document 3b convoquait par exemple les descriptions du climat londonien dressées par Dickens, Doyle ou Shelley – le climat urbain ne devient un réel enjeu disciplinaire qu'au milieu du XX^e siècle autour de travaux comme ceux de Gisèle Escourrou, cités dans le document 1a. Les raisons de ce décalage étaient évoquées pour partie dans le document 1a : choix normalisé d'implantation des stations météorologiques loin de tout bâti, mais aussi difficulté à établir des séries de données longues associées à une réalité, la ville, qui n'a cessé d'évoluer au fil du temps. La station de Paris-Montsouris (doc 1a et 2a), sollicitée dans l'analyse contemporaine de l'îlot de chaleur francilien, est emblématique de ces difficultés : elle remonte à une période où le lieu était encore une périphérie rurale de la capitale. Certaines copies ont évoqué à juste titre la difficulté à caractériser un climat urbain pour un objet aussi évolutif que la ville, et dont les franges, notamment périurbaines, rendent aujourd'hui difficile la séparation des espaces ruraux environnants, au-delà des représentations proposées dans le dossier (voir notamment la coupe sur les brises urbaines, doc 2a, qui propose une séparation nette entre ville, banlieue et espaces ruraux et dont on peut souligner le caractère volontairement simplificateur).

Dans un second temps, il s'agissait de décrire et d'analyser les caractéristiques de ce climat urbain, en prenant bien garde à décomposer autant que possible ces éléments, et à mettre en évidence les processus en jeu, voire les phénomènes de rétroaction observables entre ces différents paramètres. Le dossier comportant un grand nombre d'exemples, le recours à des études de situations concrètes variées était attendu. La température accrue par rapport aux espaces environnants constituait un élément central de la caractérisation des climats urbains, par le différentiel enregistré, par exemple, entre les températures observées à Paris et celles relevées à Rambouillet, située à une trentaine de kilomètres de distance de la capitale, et inférieures de 3°C (doc 2a). Les écarts de températures relevés durant les nuits de canicule sont encore plus élevés : ainsi, la thermographie d'été effectuée en août 2003 fait apparaître une différence de 8°C entre le cœur de Paris et la grande couronne (doc 2a). Ces températures plus élevées ont une incidence sur les précipitations, qu'il s'agisse de leur forme (moins de précipitations neigeuses) ou de leurs modalités d'occurrence (davantage d'orages liés aux phénomènes convectifs). Le climat urbain se singularise également par la présence de brises thermiques, (doc 1b, doc 2a), dont la formation s'explique par les écarts de température et de pression entre les zones chaudes de l'agglomération et les espaces ruraux environnants, plus froids et caractérisés par une pression plus élevée. Les différents documents soulignaient également la composition spécifique de l'atmosphère, marquée par la présence de gaz liés aux activités humaines (dioxyde de carbone, benzène, etc., doc 1a), et comprenant par ailleurs des aérosols en grande quantité. Au-delà d'une simple description de ces éléments disparates, il convenait de faire apparaître les facteurs explicatifs de ces singularités : les matériaux constitutifs de la ville – souvent caractérisés par un faible albédo, c'est-à-dire un faible pouvoir réfléchissant – tels l'asphalte (albédo compris entre 0,05 et 0,2, doc 2b) ou le béton (entre 0,1 et 0,3, doc 2b), contribuent grandement à l'accumulation de l'énergie solaire incidente, tandis que les gaz et aérosols présents dans l'atmosphère urbaine (doc 3a, doc 3b) accentuent

l'échauffement de cette dernière par rapport à ce que l'on observerait quelques kilomètres plus loin. Enfin, les rejets thermiques, particulièrement importants durant l'hiver en raison du chauffage des bâtiments, contribuent également à renforcer l'îlot de chaleur urbain (doc 1b, doc 3a, 3b). Si la majorité des candidats a su évoquer avec justesse ces différentes caractéristiques du climat urbain, l'effort d'explication de ces mécanismes, et plus encore, la capacité à mettre en évidence les interactions, parfois contradictoires (cf. par exemple les impacts contrastés des aérosols en contexte urbain, doc 3a) entre ces différents éléments ont permis aux meilleures copies de se distinguer.

Question 2 (4 points) : Quelles sont les spécificités zonales ou locales qui influent sur les caractéristiques du climat urbain ?

Cette question permettait d'analyser les éléments qui déterminent le climat urbain à différentes échelles : le climat de la région dans laquelle se situe la ville en question, la morphologie urbaine, les fonctions et activités urbaines, l'architecture et les modalités de construction, le degré d'artificialisation et de végétalisation des espaces, etc.

Cette deuxième question compte parmi celles qui ont été le moins bien comprises et traitées, en grande partie du fait d'une incompréhension du terme « zonal ». Nombre de copies ont appréhendé la zone comme un espace délimité par des critères spécifiques, mais en méconnaissant le sens que l'on prête au terme en climatologie, et qui définit un espace compris entre deux parallèles. La très grande majorité des copies n'a pas su mettre en œuvre une réflexion multiscale, occultant fréquemment la mise en contexte des climats urbains à une échelle zonale et infra-zonale. Dans un premier temps, il était indispensable de prendre la mesure de l'influence des zones climatiques - organisées suivant une logique latitudinale - dans lesquelles s'inscrivent les villes étudiées : le climat d'une ville en zone intertropicale diffère assez substantiellement d'une ville située aux moyennes latitudes. À l'intérieur de ces grandes zones climatiques, on pouvait distinguer en outre des contextes climatiques variés liés à la plus ou moins grande continentalité ou aux effets de façades océaniques, etc. Le dossier permettait de comparer dans le détail les caractéristiques climatiques de villes diversement situées sur le globe, telles que Montréal, Tokyo, ou Berlin, et dont les profils de températures étaient par exemple très contrastés (documents 1a, 2a, 2b, 3c et 4d).

Replacer la notion de climat urbain dans un contexte climatique à l'échelle des grandes zones climatiques permettait de faire la transition avec la question 1 en interrogeant à nouveau l'usage du singulier dans la notion de « climat urbain ».

Les copies ont souvent trop peu mis en évidence les différences du climat urbain observables aux échelles régionale et locale. On pouvait de ce point de vue s'appuyer sur les documents portant sur la région urbaine de Tokyo (doc 2c et 2d), de Paris (doc 2a) ou de Montréal (Doc 4), et mettre en évidence des caractéristiques climatiques et des évolutions contrastées entre différents sites d'une même agglomération. Croiser les documents 2c et 2d permettait de poser des hypothèses explicatives des contrastes de moyennes thermiques observés dans les différentes stations de l'agglomération de Tokyo : effets de site, contexte topographique, distance au littoral, types d'activités humaines. Les anomalies thermiques diurnes induites par les zones industrielles étaient également observables dans la thermographie de la région parisienne proposée en 2a.

L'échelle locale a été fort heureusement évoquée de manière quasi systématique par les candidats, qui ont su à bon escient se saisir des documents pour analyser le rôle de l'architecture, tant à l'échelle des bâtiments (doc 4d) que des quartiers (doc 3d) et des matériaux dans l'explication des modulations des moyennes thermiques, en recourant aux documents 2e et 2f. De même, les brises caractéristiques des climats urbains et leur inégale répartition ont été largement décrites et expliquées. Le rôle de la végétation dans la régulation thermique des villes, notamment grâce à l'ombre et à l'humidité associées, était également à mentionner (doc 4b), et permettait d'amorcer une réflexion sur la prise en compte de ces caractéristiques dans les politiques d'aménagement contemporaines, dont le traitement détaillé était attendu en réponse 4. La place de la végétation dans la régulation des extrêmes thermiques apparaît, par exemple, de plus en plus valorisée, eu égard aux conséquences croissantes du climat urbain sur les territoires urbanisés.

Question 3 (5 points) : Quelles sont les conséquences du climat urbain sur les territoires urbanisés ?

À nouveau, l'examen rigoureux des termes du libellé de la question permettait de cerner les attendus de la réponse avec précision : en l'occurrence, aucune copie ne s'est explicitement interrogée sur l'usage du terme de *territoire*, c'est-à-dire d'espace délimité, approprié, pratiqué et représenté, induisant une nécessaire attention aux dimensions sociales du climat urbain.

Il convenait dans un premier temps de décrire les conséquences, directes et indirectes, du climat urbain sur les territoires urbanisés. Le climat peut engendrer une surmortalité liée à la multiplication des coups de chaleur en période caniculaire, mais aussi contribuer indirectement, parmi d'autres facteurs, à l'apparition de maladies chroniques (asthme, bronchiolites, etc.). Le dossier permettait de le mettre en évidence notamment lors des pics de chaleur extrêmes (doc 2a, doc 3c, doc 3d), particulièrement sensibles dans les espaces urbains. Les conséquences de la pollution de l'air en ville, qu'elle soit exceptionnelle ou plus quotidienne, étaient également visibles dans les documents, notamment dans le doc 3b relatif à l'épisode enregistré à Londres durant l'hiver 1952, avec, là encore, une surmortalité importante. Le risque était grand de se limiter à un inventaire des épisodes exceptionnels : il convenait donc de préciser le caractère permanent de certaines de ces caractéristiques climatiques (avec 4000 décès attribués à la pollution de l'air à Londres, doc 3b), mais aussi de rappeler leur coût

élevé pour les sociétés, en termes humains et financiers. Si la plupart de ces éléments ont été mobilisés dans les copies, rares sont celles qui n'ont pas cédé au risque de la paraphrase, alors même que les différents exemples proposés permettaient plusieurs catégorisations cohérentes.

Au-delà de cette description, le dossier invitait à considérer ces conséquences du climat urbain sur les territoires et les populations comme un révélateur d'inégalités sociales : l'âge, le capital économique (revenus, capacité d'investissement dans l'amélioration du logement, etc.), le capital social (isolement plus ou moins marqué, capacité à trouver de l'aide médicale ou sociale, capacité à se tourner vers un accompagnement social, etc.), le capital spatial (lieu de résidence et plus largement le cadre de vie) sont autant de facteurs à prendre en considération dans l'analyse des conséquences du climat urbain sur les sociétés urbaines. Ainsi, les corrélations entre surmortalité et isolement (notamment pour les personnes âgées) ou entre surmortalité et niveau de revenus des populations dans le cas de la canicule de New York en 1966 (doc 3d) sont-elles imputables à la nature et l'état des bâtiments d'habitation (taille, existence ou non d'un extérieur arboré), et à la capacité à mettre en place ou non des stratégies pour faire face à la chaleur (achat de climatiseurs, départ de la ville). L'inégale exposition des quartiers aux conséquences de la canicule met donc en lumière la vulnérabilité élevée de certaines populations du fait de leurs revenus (doc 4d), de leur âge, de leur isolement, etc. Si ces liens s'avèrent souvent complexes – le critère d'âge n'est pas systématiquement pertinent – la vulnérabilité élevée des populations les plus démunies face aux situations climatiques urbaines dégradées ne fait guère de doute.

Le climat urbain ne constitue pas uniquement un enjeu sanitaire et social pour les territoires des villes : leur gestion implique en effet des coûts financiers importants (coût de la gestion de crise, mais aussi des mesures d'adaptation de plus long terme ; doc 3b, doc 4). À cet égard, malgré la multiplication d'épisodes de pollution et/ou de pics de chaleur extrêmes (doc 3b), les pouvoirs publics ont été longtemps réticents à endosser les coûts d'une véritable politique climatique, avant que l'évolution du ressenti des populations n'impose une progressive intégration de ces problématiques dans les politiques d'aménagement.

Cette question permettait, là encore, d'aborder le climat urbain suivant une approche systémique en mettant en évidence les interactions complexes existant entre ses composantes. Il s'agissait ici tout particulièrement d'analyser les boucles de rétroaction positives à l'œuvre au sein de ce système climatique urbain : par exemple l'urbanisation, voire la métropolisation, s'accompagnent d'un accroissement de la pollution qui contribue à accentuer encore l'îlot de chaleur urbain, les pollutions associées, et les enjeux sanitaires évoqués plus haut.

Enfin, travailler sur les conséquences du climat urbain invitait aussi à réfléchir au regard même porté sur les territoires urbanisés : prendre la mesure de ces enjeux, que ce soit par le ressenti des habitants ou par le biais de travaux scientifiques (doc 4b), conduit progressivement les sociétés à modifier leurs représentations et leurs pratiques de la ville. Le changement climatique et ses effets contribuent à rendre visibles les enjeux d'une gestion du climat urbain, de plus en plus revendiquée par les populations. Les pouvoirs publics sont davantage contraints à l'action, sous la forme d'aménagements ou de réglementations, afin de prendre en charge les conséquences des enjeux socio-environnementaux du climat urbain en contexte de changement climatique.

Question 4 (5 points) : Quelles sont les incidences prévisibles du changement climatique sur l'évolution du climat urbain, et quelles réponses sont envisagées selon les territoires et selon les acteurs ?

Cette dernière réponse appelait en premier lieu une caractérisation du changement climatique dans ses manifestations urbaines, ce que peu de copies ont pris le temps de détailler. La tendance à l'augmentation des températures moyennes annuelles des villes présentées dans le tableau 2b était très nette, avec presque 3°C d'augmentation depuis 1900 pour Tokyo, un peu moins de 2°C pour New York, etc. Les villes s'inscrivent donc clairement dans la dynamique de réchauffement global (doc 2b), et y participent très activement : la production de gaz à effet de serre tels que le CO₂ y est considérable, et entretient cette dynamique. Bien qu'attendu, ce diagnostic était indispensable pour comprendre le déploiement récent de politiques multiples de lutte contre les conséquences de ce réchauffement. Les risques liés au climat urbain évoqués dans la réponse à la question 3, notamment lors d'épisodes extrêmes de plus en plus marqués (canicules notamment) imposent une intégration progressive de ces problématiques dans les politiques d'aménagement de ces territoires, à diverses échelles et par différents acteurs.

La tentation de l'inventaire, là encore, n'a pas épargné nombre de copies ; il ne s'agissait en aucun cas de lister de manière linéaire les politiques évoquées dans les différents documents du dossier, mais d'en proposer une classification ordonnée. Celle-ci pouvait s'appuyer sur les échelles d'actions (internationales, nationales, régionales, locales) mais aussi les modalités de ces politiques, qu'elles soit techniques (végétalisation des espaces et des bâtiments, réduction des zones asphaltées, choix des matériaux, mise en œuvre de techniques de construction qui prennent en compte les déperditions de chaleur, etc.), politiques (réglementations, incitations financières ou fiscales, etc.) ou encore sur les types d'acteurs (public/privé, ONG/associations, etc.) et les objectifs des actions (objectif de réduction des températures observées, ou objectifs plus larges d'aménagement urbain). La prise de conscience induite par la multiplication des travaux scientifiques documentant le changement climatique, notamment dans ses dimensions urbaines, depuis les rapports internationaux jusqu'aux études locales (doc 4b) contribue à l'émergence de politiques d'échelles et d'approches variées. Portées tantôt par des acteurs internationaux puissants (ONU, ONG, bailleurs tels que la FAO, bureaux d'étude, doc 4d), tantôt par des acteurs locaux (conseil régional de l'environnement de Montréal, par exemple, doc 4c), ces politiques s'inscrivent majoritairement dans des stratégies d'adaptation au changement climatique, et sont adossées à des mesures

techniques reposant pour une large part sur la végétalisation des bâtiments et des villes dans leur ensemble (doc 4c et 4d), auxquelles s'ajoutent des réflexions sur les matériaux utilisés (doc 2d), ou des aménagements à l'échelle des quartiers (développement de canaux afin de rafraîchir l'atmosphère, doc 4b). Ces mesures relèvent tout à la fois d'évolutions réglementaires contraignantes, et d'incitations auprès des acteurs publics et privés pour initier ce type de démarches, dont les promoteurs soulignent la participation à l'amélioration plus générale du cadre de vie des habitants (doc 4b).

Ainsi donc, si le climat urbain a été interrogé récemment comme un objet disciplinaire pertinent pour la géographie de l'environnement, c'est tout à la fois comme phénomène physique et comme enjeu social majeur. Objet d'études fines quant à son fonctionnement et son évolution, il est saisi par la géographie comme un enjeu politique croissant, et ce à diverses échelles.

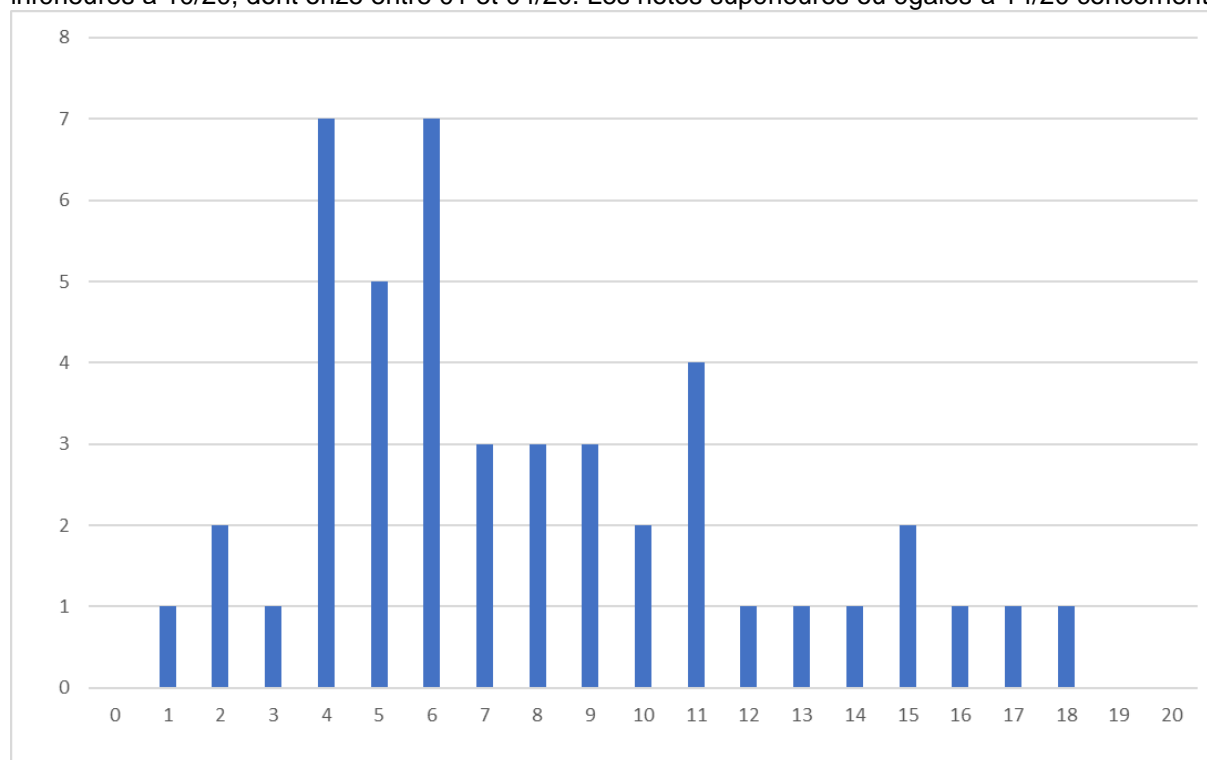
Caroline BLONDY, Véronique FOURAULT-CAUET

2.3.3 OPTION C : « Aménagement »

SUJET : Aménager les territoires face aux risques industriels et technologiques en France

Réflexions générales

Quarante-six candidats (36 %) ont choisi cette année l'option C. La moyenne de l'épreuve est de 7,80, avec une note maximale de 18/20 et une note minimale de 01/20 ; trente-deux copies ont obtenu des notes strictement inférieures à 10/20, dont onze entre 01 et 04/20. Les notes supérieures ou égales à 14/20 concernent six copies.



Distribution des notes

Les meilleures copies sont celles des candidats ayant mené un véritable travail d'analyse des documents, évitant aussi bien l'écueil de la paraphrase que celui de la dissertation illustrée. Il s'agit en effet de répondre précisément aux questions posées en analysant les documents. Une simple synthèse et organisation des informations ne peut suffire. Il est en effet attendu que les données, les arguments et les exemples du dossier soient expliqués, explicités ou critiqués. Les candidats sont invités à confronter les documents, à les nuancer et à interroger leur contenu. Le point de vue des auteurs peut être discuté, mis en perspective avec celui d'autres acteurs ou géographes issus ou non du dossier. Pour ce faire, les candidats doivent mener un indispensable travail d'analyse critique des documents au brouillon, en s'interrogeant sur les sources, les destinataires et leurs finalités. Il les compare, essaye de percevoir des évolutions, des constantes, des différences ou des divergences de points de vue. Ce travail préparatoire consiste à articuler les informations des documents à ses connaissances disciplinaires

(concepts, paradigmes, auteurs...) afin d'apporter une réelle plus-value au dossier et de proposer des réponses pertinentes dépassant le stade du prélèvement et de la simple synthèse de documents.

Ainsi, pour réussir l'exercice, les candidats doivent disposer d'une véritable culture disciplinaire en géographie et en aménagement. Dans le cadre de la préparation de cette option, il est vivement conseillé de développer une réflexion autour des grands concepts et enjeux de l'aménagement des territoires. Cette culture disciplinaire est indispensable pour mener un travail d'analyse pertinent. Par exemple, sur ce sujet, les questions 1 et 2 nécessitaient une maîtrise des évolutions épistémologiques de la géographie depuis les années soixante-dix (question 1) et une réflexion fine et personnelle, nourrie d'analyses croisées de géographes et d'aménageurs, sur les enjeux contemporains de l'aménagement (question 2).

Les meilleures copies furent aussi celles qui proposaient des réponses clairement structurées amorcées par quelques lignes introductives permettant de faire émerger une problématique et annonçant un plan, sans pour autant prendre la forme d'une mini-composition. Cette entrée en matière est essentielle mais elle dessert souvent la réponse lorsqu'elle prend la forme canonique d'une introduction de dissertation (accroche, définition des termes de la question, formulation de la problématique et annonce de plan) développée sur une trentaine de lignes, voire plus. La répétition de cette démarche pour chaque question est chronophage et se fait au détriment de la réflexion du candidat et de l'étayage de ses réponses. La multiplication des accroches généralistes n'apporte pas de véritable plus-value à la copie. Beaucoup de candidats se sont perdus dans cet exercice en voulant trouver une accroche distincte pour chaque question, puis en définissant – de manière souvent superficielle – les termes du sujet avant de proposer une problématique qui se résumait à une simple reformulation de la question. Ont été par contre valorisées les copies dont les quelques lignes introductives à chaque question permettaient de construire une transition avec la question précédente, démontrant ainsi la capacité du candidat à conduire un raisonnement d'ensemble.

Aussi, il est souvent plus habile de proposer une introduction générale, avant la réponse à la première question, permettant de présenter son analyse du sujet et du choix des documents. Les meilleures introductions se sont démarquées par une accroche centrée sur les risques industriels et technologiques en France en puisant un exemple du dossier (*Lubrizonl, AZF...*) ou en s'appuyant sur l'actualité (démantèlement de la centrale nucléaire de Fessenheim, par exemple). De nombreux candidats sont partis d'exemples trop éloignés du sujet et mal reliés à la question de l'aménagement face aux risques industriels et technologiques (RIT) en évoquant par exemple les risques naturels ou des exemples de catastrophes anciennes et étrangères. La définition des termes du titre du dossier doit conduire à une véritable réflexion sur le sujet, sur ses limites et son intérêt afin d'aboutir à la formulation d'une problématique générale. Enfin, la présentation des documents n'a d'intérêt que si elle est réalisée de manière synthétique, critique et organisée. Présenter de manière exhaustive et linéaire l'ensemble des titres, des auteurs et des thèmes abordés par les documents est inutile. Il est rappelé aux candidats que cette introduction n'est pas obligatoire et qu'elle ne peut faire l'objet que d'une valorisation. Elle n'a donc d'intérêt que si le candidat est en mesure de proposer une analyse pertinente du sujet et du dossier et qu'elle soit liée aux réponses aux questions qui suivent.

Enfin, nous rappelons l'importance des illustrations graphiques qui montrent la capacité du candidat à s'exprimer dans différents langages (croquis, schéma, organigramme, modèle, frise chronologique, tableau, etc.). Sont particulièrement valorisées les productions spatialisées et celles qui apportent une véritable analyse du candidat tout en servant la réponse à la question posée. Les illustrations inspirées d'auteurs et plaquées dans la copie, sans adaptation au sujet ni au contexte, n'apportent aucune plus-value. La production graphique peut bien sûr s'appuyer sur les documents du dossier et s'inspirer de travaux de recherche, mais elle doit être appropriée par le candidat et adaptée à la question posée. De même, il est attendu que l'illustration dépasse le stade de la simple synthèse d'informations des documents et qu'elle propose une véritable analyse (confrontation de plusieurs documents, données complétées par des connaissances extérieures au dossier, etc.). Une bonne copie ne peut faire l'économie d'une illustration graphique et les meilleures proposent plusieurs exemples de nature variée.

Question 1 (5 points) : Comment les géographes appréhendent-ils la thématique des risques industriels et technologiques en France ?

Comme évoqué plus haut, pour répondre efficacement à cette question, le candidat devait disposer d'une maîtrise disciplinaire suffisante afin de pouvoir expliquer et caractériser les approches des risques industriels et technologiques (RIT) conduites par les géographes et pour commenter l'évolution de celles-ci au regard des évolutions épistémologiques de la discipline. On pouvait bien sûr s'appuyer sur le document 3 pour évoquer le traitement de la question par les géographes. Il fallait néanmoins conduire un véritable travail d'analyse pour expliquer les évolutions et les mettre en perspective avec celles de la géographie, tout en se centrant sur les RIT et non sur les risques en général, comme le faisait le document. Il n'était donc pas opportun de consacrer tout un développement sur l'étude des risques naturels. Le dossier proposé aux candidats présentait une grande diversité d'approches et d'outils mobilisés aujourd'hui par les géographes pour étudier cet objet. Il était aussi important de bien avoir à l'esprit que cet article est daté, qu'il a correspondu à un questionnement épistémologique et historiographique qui ne s'est pas arrêté avec lui. Les copies qui se sont limitées à l'exploitation de ce document trahissaient une approche réductrice du traitement d'une question épistémologique en ne cherchant pas, ce qui dans les autres documents, pouvait, et devait, participer de cette analyse.

Ainsi, après une première vague d'études concentrées sur les risques d'origine « naturelle », on pouvait expliquer l'émergence de l'étude des RIT au début des années 1980 en faisant le lien avec le contexte : la résonance des catastrophes mondiales (Seveso, 1976 ; Amoco Cadiz, 1978 – doc. 3 ; Bhopal, 1984 ; Tchernobyl, 1986 ; etc.), l'institutionnalisation du risque (à l'échelle européenne la directive SEVESO (1982) et à l'échelle nationale le secrétariat d'État (1981) et le plan d'exposition (1982) qui concernent les risques naturels et technologiques dès l'origine), la généralisation des plans et schémas d'aménagement, ainsi que les évolutions épistémologiques de la discipline. Sur ce point, le candidat pouvait expliciter les passages du document 3 tels que « *la voie d'une géographie globale (...) en rétablissant le lien entre la géographie physique et humaine* » ou encore « *le basculement de l'interrogation du rapport homme-nature* », en évoquant les débats et leurs auteurs.

On pouvait notamment expliquer l'évolution des études d'abord centrées sur les aléas naturels et menées par les géographes physiciens, vers une deuxième vague de recherches questionnant le risque et la vulnérabilité des sociétés. Dès les années 1990, les travaux d'Y. Veyret marquent cette évolution et influencent une nouvelle génération de chercheurs. Les risques sont alors perçus comme une thématique de recherche permettant de renouer avec une « géographie globale », une science de « l'interface homme-nature ». Les RIT deviennent également un objet d'étude à part entière, alors que le poids de la géographie sociale est de plus en plus prépondérant dans le monde universitaire et que l'on observe « le basculement de l'interrogation du rapport homme-nature ». Certains candidats ont évoqué à bon escient le changement de paradigme de la discipline caractérisé par le passage d'une géographie physique centrée sur l'étude des milieux et des domaines physiques, à une géographie humaine et sociale, centrée sur l'espace des sociétés humaines et leur impact sur les milieux. On pouvait ici faire le lien avec les travaux d'A. Frémont, de J.-B. Racine ou de G. Di Méo. Le concept de « géosystème » développé par G. Bertrand pouvait être ici mobilisé pour caractériser ces évolutions et les mettre en perspective avec les documents 1 et 2. Plus récemment, l'émergence du paradigme de la complexité et de l'analyse systémique font également des RIT un objet d'étude particulièrement intéressant. On pouvait sur ce point faire référence aux travaux de P. Pigeon et de M. Reghezza-Zitt.

L'émergence de la « cindynique » (*étym.* « sciences du danger ») à la fin des années 1980 ancre l'étude des RIT dans une perspective pluridisciplinaire, mêlant les sciences expérimentales aux sciences humaines et sociales. Cette approche conforte le positionnement de la géographie comme science de synthèse, située au carrefour des différentes spécialités académiques. Elle va aussi favoriser la diversification des approches géographiques du risque, nettement visible dans le dossier documentaire. Alors que les premières études se concentraient sur l'analyse spatiale du risque, progressivement les différents courants de la nouvelle géographie vont être mobilisés dans ce champ d'étude. Dans le dossier, qui présente des travaux réalisés entre 2006 et nos jours, on retrouve notamment des études s'intéressant aux représentations (documents 5, 10, 11), à l'économie et aux inégalités socio-spatiales (document 7) ou encore aux conflits d'acteurs (document 10). La cindynique met également l'accent sur la prévention du risque et confère une place importante à l'aménagement des territoires. On pouvait ici faire l'inventaire des outils et des démarches du géographe mobilisés pour analyser les risques, étudier et aménager les territoires exposés, tels que les systèmes d'information géographique (document 2), les entretiens (documents 14, 17), les analyses comportementales (doc. 18) ou encore la cartographie (documents 1, 8, 16 et 19). On pouvait également souligner que les approches étaient à la fois qualitatives et quantitatives. Aménageurs et géographes produisent ainsi une série d'études et d'outils d'aide à la décision pour mieux comprendre, mesurer, gérer et prévenir les RIT.

Question 2 (5 points) : Quels sont les principaux enjeux d'aménagement soulevés par les risques industriels et technologiques ?

Cette question pourtant au cœur de la thématique de l'option a été la moins réussie du dossier. Beaucoup de candidats se sont interrogés sur les enjeux des RIT, au lieu de répondre à la question des enjeux d'aménagement des territoires soulevés par ces risques. Cette confusion nous conduit à rappeler aux candidats qu'il est important de lire avec attention les questions posées. Il s'agissait ici, sans chercher l'exhaustivité, de présenter les enjeux d'aménagement particulièrement mis en lumière par les RIT. Faute de problématisation, beaucoup de réponses ont pris l'allure d'un catalogue d'une série d'enjeux sociaux, économiques, sanitaires, environnementaux... ne mobilisant que partiellement l'aménagement. Pour répondre à cette question, il convenait au préalable de s'interroger sur les enjeux contemporains de l'aménagement des territoires. Puis, de montrer à travers les documents comment les RIT illustrent, interrogent et mettent en tension ces enjeux.

On pouvait ainsi caractériser les enjeux contemporains de l'aménagement comme la capacité à servir au mieux l'ensemble des intérêts des acteurs (recherche de consensus, justice socio-spatiale, gouvernance partagée) dans une perspective de développement durable du territoire et de la société (conciliation des enjeux économiques, sociaux, environnementaux, sanitaires et culturels). Sur ces deux aspects, les documents regorgent de multiples cas permettant de souligner que les RIT se situent au cœur des enjeux de l'aménagement, questionnant bien souvent l'inclusivité et la durabilité. On pouvait par exemple évoquer celui de justice socio-spatiale à travers les inégalités d'exposition, d'information et de vulnérabilité (documents 7, 8, 11 et 18), mais aussi à travers les conséquences des risques sur la valeur foncière des terrains et les inégalités socio-spatiales (document 7) que l'on peut aussi analyser en termes politiques : la vulnérabilité d'une population est aussi celle de la faiblesse de son poids politique. Les enjeux de gouvernance sont ainsi largement abordés par les documents, ce qui permettait au candidat de montrer en quoi les RIT illustrent les principales tensions (documents 10 et 11) et interrogations

dans ce domaine : comment mettre en place une gouvernance réellement participative, partagée et équitable (documents 13 et 14) ? Comment associer l'ensemble des parties prenantes à la décision (document 13) ? Comment s'assurer d'un niveau d'information égal entre les acteurs pour permettre à chacun de défendre efficacement ses intérêts (documents 11 et 12) ? Comment parvenir à un consensus (document 8) ? Comment compenser les externalités négatives d'un aménagement pour les acteurs concernés (document 17) ? Quelle place accorder à l'acceptabilité sociale dans la prise de décision (document 11) ? Comment dépasser les conflits d'usage et de représentations (documents 5 et 10) ? etc.

De nombreux exemples tirés des documents illustrent également les enjeux en matière de développement durable des territoires et les tensions qui existent dans la recherche d'un équilibre entre les considérations économiques, sanitaires, environnementales, culturelles et sociales. De nombreux documents (1, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15 et 17) abordent ces questions, parfois de manière spectaculaire (doc. 15). Là aussi, il s'agissait de montrer que les RIT témoignent de la difficulté en aménagement de concilier ces enjeux ou de les caractériser précisément. On pouvait également montrer, qu'à travers son caractère aléatoire, le RIT rend encore plus difficile l'équation, en prenant notamment appui sur l'exemple du risque nucléaire, particulièrement significatif (document 9) : la catastrophe majeure est rarissime, mais la vulnérabilité peut être considérable et pose ici la question de l'échelle du RIT – et donc de sa prise en compte par l'aménagement.

Cette dimension économique des enjeux d'aménagement liés aux RIT, présente dans l'approche par le développement durable, est sans doute celle qui a été la moins développée et analysée dans les copies. Il y avait pourtant de nombreuses manières de l'aborder, et d'abord en rappelant que l'ensemble des règles qui s'imposent à l'aménagement d'espaces soumis à des risques est lié à l'aménagement d'un espace productif. Le document 5 démontrait bien d'ailleurs que cette dimension, et cet enjeu économique, était bien présente dans les réponses données par les habitants de l'agglomération de Dunkerque. L'ensemble des dispositifs « Seveso » est aussi à lire dans cette perspective : le zonage induit, tel que décrit dans les documents 4, 10, 12, 14, 17 et 19, souligne combien ce dernier est un élément majeur d'aménagement d'un espace productif. Les documents 4 et 19 montrent bien que les différentes qualifications et interdictions du zonage distinguent ce qui relève de l'aménagement d'un espace productif d'autres formes d'aménagement. La réponse à cette question offrait un cadre pertinent pour proposer un croquis permettant de synthétiser, à partir des documents, ce que sont les sommes de ces enjeux sur certains territoires. Certaines copies l'ont fait, soit en proposant un schéma théorique, soit en analysant les cas de Dunkerque ou du Havre.

Dans ce cadre, l'équilibre réglementaire apparaît comme étant un autre enjeu majeur de l'aménagement des territoires soumis à des RIT : ce dernier est le résultat de retours d'expériences, de constructions normatives et de débats politiques à différentes échelles, locales à européenne, qui ne prennent sens que quand on analyse les approches gestionnaires, les jeux d'acteurs (question 3) et que l'on appréhende les débats qu'ils suscitent (question 4).

Question 3 (5 points) : Comment les risques industriels et technologiques sont-ils gérés en France ? Quels sont les principaux acteurs intervenant dans cette gestion ?

Cette question pouvait paraître comme étant la plus simple du sujet. Pour autant, les candidats devaient conduire un véritable travail de synthèse pour proposer une présentation claire et pertinente des dispositifs et des acteurs mobilisés. Beaucoup de réponses se sont apparentées à un simple inventaire des acteurs et une description non problématisée des cadres de la gestion des RIT. Les meilleures copies ont proposé une entrée scalaire ou thématique pour expliquer la gestion des risques et proposer une typologie des acteurs en fonction de leur rôle, de leur influence ou de leur échelle d'intervention. Face à la complexité des dispositifs et des acteurs impliqués, le recours aux schémas systémiques était particulièrement pertinent. Là encore, une réflexion préalable était indispensable pour éviter les deux principaux écueils : proposer un simple schéma de synthèse n'apportant aucune plus-value à la réponse rédigée et aux informations contenues dans les documents, ou réaliser une production confuse faute d'une catégorisation préalable. Les meilleures illustrations étaient celles qui permettaient de clarifier le rôle des différents acteurs, de décrire l'imbrication scalaire des dispositifs et d'explicitier les interactions au sein du système. Certains ont également proposé une frise chronologique pour souligner l'évolution de la gestion des risques et de l'implication des acteurs depuis les années 1980 au gré des accidents majeurs qui se sont produits en France, en Europe et dans le monde. On pouvait alors remarquer le passage d'une approche verticale (*top-down*) à une approche de plus en plus intégrée et participative (gouvernance dite horizontale, avec toutes les limites que cela implique).

Dans le domaine de la prévention du risque, on pouvait mettre en avant le rôle de la réglementation produite à l'échelle européenne et nationale avec les directives Seveso (1982, 1996 et 2015), le plan d'exposition aux risques (1982) ou encore la loi Bachelot (2003) à l'origine des PPRT (documents 4, 6, 12, 13, 17). Ces différents textes fixent le cadre de la gestion des risques : étude de danger, classement des sites, identification des scénarios d'accidents, etc. L'Union européenne et l'État assurent également des missions de contrôle : remise d'un rapport au parlement européen tous les quatre ans, suivi et contrôle par les services déconcentrés de l'État (DREAL, DTT) des PPRT et des études réalisées. À l'échelle locale, l'élaboration des PPRT associe des acteurs nombreux et de plus en plus divers. En premier lieu, les industriels qui détiennent souvent la meilleure connaissance des installations et du danger. Les collectivités qui évaluent, mesurent et délimitent les zones de risque et la vulnérabilité. La population représentée souvent par des collectifs est de plus en plus associée à la conception de

ces dispositifs de prévention. Dans ce concert d'acteurs, il était pertinent de préciser le poids relatif de chacun : l'industriel qui maîtrise le mieux la connaissance, les pouvoirs publics qui arbitrent entre les différents groupes d'intérêt, puis les citoyens, généralement moins informés et moins influents, bien que de plus en plus coordonnés et soutenus par les ONG (documents 10 et 11). Comme le révèlent plusieurs documents du dossier, au-delà de ces cadres réglementaires, l'enjeu est de développer une véritable culture de la sécurité et du risque chez chacun des acteurs pour une prévention efficace (document 14). Le document 18 sur les systèmes d'alertes souligne toute la difficulté de mise en œuvre de telles pratiques auprès des habitants.

Aux mesures de prévention s'ajoutent des dispositifs de protection, pour diminuer les impacts du risque en cas d'accident. Là-encore, les PPRT, à travers le zonage et l'identification des zones « d'interdiction » et « de prescription / d'autorisation sous conditions » permettent, par la maîtrise de l'urbanisation, de limiter les vulnérabilités (documents 4 et 19). Les industriels peuvent également agir en modifiant leurs installations (document 19) et les habitants se mobiliser pour obtenir une meilleure protection (document 11).

Le dossier documentaire n'aborde pas directement la question de la gestion de la catastrophe, mais de nombreux exemples sont évoqués (Seveso, AZF, *Lubrizon*, bassin de Lacq, etc.). Lorsque l'accident se produit, ce sont les pouvoirs publics qui organisent les secours pour limiter les impacts. Les catastrophes jouent souvent un rôle d'accélérateur dans la prise de conscience du risque chez les populations et favorisent l'émergence de nouveaux questionnements (document 16), de nouvelles revendications et de nouveaux dispositifs visant à renforcer la prévention des risques et la protection des populations (documents 11 et 17).

Enfin, dernier temps de la gestion du risque : le retour d'expérience et la réparation. Lorsque l'accident s'est produit, des moyens financiers sont mobilisés pour réparer les dégâts et indemniser les victimes (document 17). Les industriels doivent souvent rendre des comptes et participer à ces réparations en cas de responsabilité. Les scientifiques et les pouvoirs publics mènent alors des investigations afin de déterminer l'origine et les conséquences de l'accident dans le but d'améliorer la gestion des risques à venir (documents 2 et 17).

Question 4 (5 points) : Quelles sont les limites des dispositifs de gestion existants et les débats qu'ils suscitent ?

Cette question ne posait pas de difficultés majeures. Cependant, beaucoup de candidats ne sont pas parvenus à développer leur propos, faute de temps. Il s'agissait d'interroger les dispositifs de gestion existants en présentant leurs limites et les débats qu'ils suscitent. On pouvait notamment évoquer les débats sur l'efficacité relative des outils et la faible implication des acteurs.

Aborder la question du zonage et de la détermination des seuils était incontournable. Il s'agit en effet d'une limite récurrente des outils de planification. Ce découpage précise ce que l'on peut faire ou non dans un espace donné en matière d'aménagement. Il constitue un outil juridique indispensable à l'action publique. En matière de risques, il permet de dégager la responsabilité des acteurs en cas de catastrophe. Des gradients seraient bien sûr plus pertinents pour représenter les espaces menacés par un aléa, mais ils demeurent incompatibles avec le caractère dichotomique de la réglementation. Pour répondre à cette limite, les acteurs ont affiné le zonage en multipliant les paliers, comme au Havre où l'on peut distinguer quatre « zones d'autorisations sous conditions » distinctes dans le PPRT (document 19). Pour autant, malgré ces précautions, le caractère imprévisible de la catastrophe et l'interaction de nombreux facteurs (température, vitesse et orientation du vent, effet domino, etc.), empêchent de définir précisément les espaces susceptibles d'être affectés ou non par un accident et donc, de zoner efficacement un territoire. L'exemple de l'accident de *Lubrizon* et de son panache de fumée de 26 km de long (documents 15 et 17) pouvait être mobilisé pour illustrer cette limite du zonage. Le cas du risque nucléaire (document 9) pouvait également être évoqué du fait de sa capacité à affecter des territoires situés en dehors de la zone de protection et de prévention, y compris à l'extérieur de nos frontières. Enfin, on pouvait mettre en avant l'augmentation de l'accidentologie évoquée dans le document 17 malgré le classement Seveso et la mise en place des PPRT, qui illustre la relative efficacité des dispositifs. Ainsi, chaque catastrophe relance les débats, les craintes, les tensions et souligne les faiblesses des outils de prévention et de protection.

L'association insuffisante des populations à la gestion du risque constitue une autre limite majeure. En effet, de nombreux habitants restent en marge des démarches de concertation. Les débats qui s'opèrent et les documents mis à disposition (document 19) nécessitent une expertise citoyenne sur le sujet et la maîtrise d'un vocabulaire technique. Si certains collectifs se professionnalisent et parviennent à s'impliquer dans les débats comme à Fos-sur-Mer (document 10), beaucoup de citoyens restent à l'écart de la concertation que ce soit par manque d'intérêt ou du fait d'une « *résignation passive* » (document 11). Une fois produit, le caractère techniciste de ces documents d'aménagement (documents 4 et 19) limite très souvent leur compréhension par la population. En effet, la connaissance de l'existence du risque ne signifie pas forcément une prise de conscience effective, ni une appropriation des comportements à tenir en cas de catastrophe ou en vue de prévenir le risque (documents 5 et 11). Le document 12 stipule « *l'obligation d'information des acquéreurs ou locataires de biens immobiliers* ». Pour autant, rien ne préjuge que cette information produise une modification des comportements face aux risques (document 11). L'exemple de l'alerte par sirène (document 18) pouvait être ici mobilisé pour illustrer les différences de perception et d'interprétation du signal, en fonction des représentations et de la connaissance du danger au sein de la population. Ainsi, la « culture du risque » qui constitue un élément indispensable en matière de prévention et de protection apparaît comme étant largement insuffisante en France, à la différence du Japon par exemple. C'est pourquoi la plupart des acteurs s'accordent sur la nécessité de développer une véritable éducation

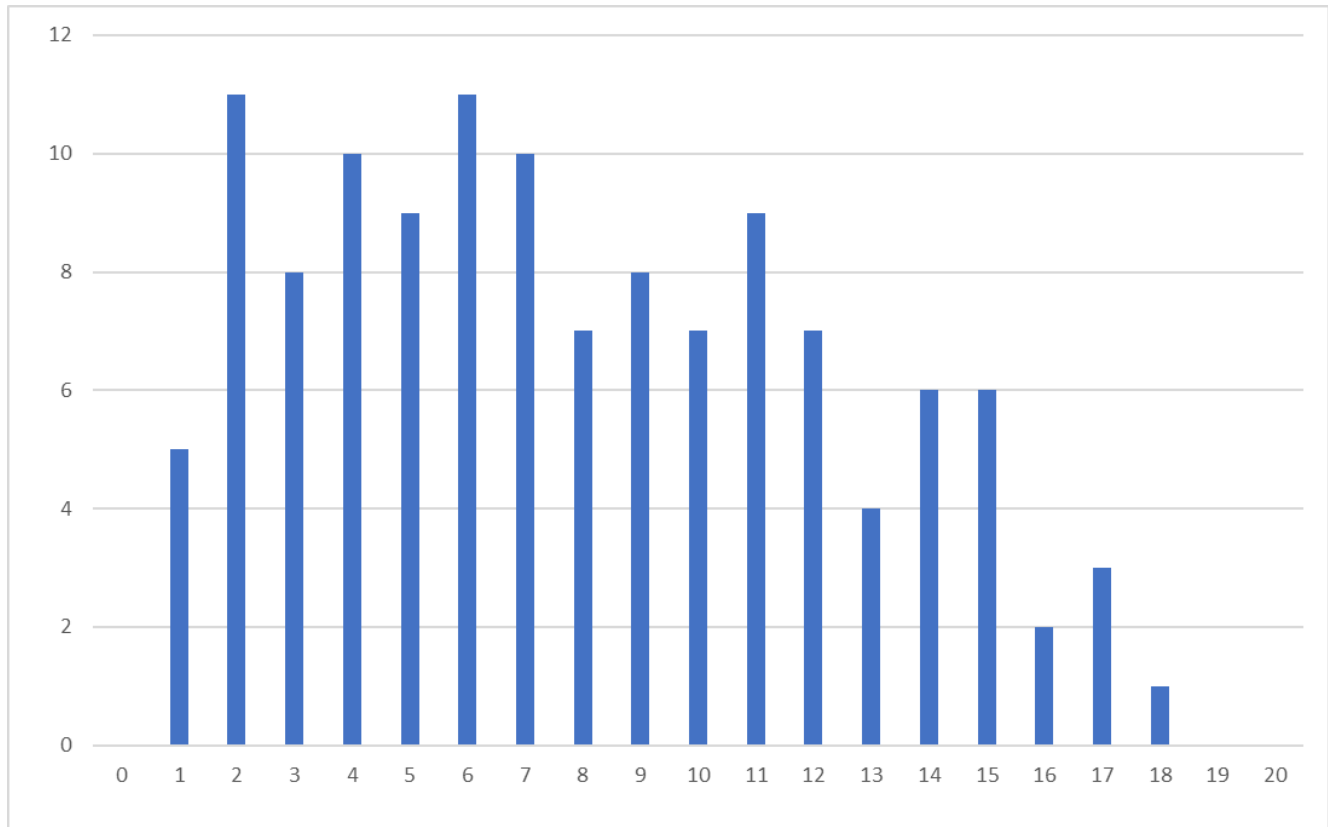
aux risques fondée sur la connaissance des aléas et des comportements à adopter. Cette démarche se heurte cependant à de nombreux freins. Elle suppose notamment des efforts de communication parfois contraires aux intérêts des industriels et des pouvoirs publics. Cette sensibilisation peut en effet nuire à l'image de marque de l'entreprise ou contrarier les projets d'aménagement et de valorisation du territoire conduits par la collectivité. La remise en cause de l'éco-quartier Flaubert suite à l'accident de *Lubrizol* (document 15) et le discours du responsable de la direction départementale des territoires du Rhône (document 14) illustrent bien cette tension. C'est pourquoi les acteurs se limitent bien souvent aux seules obligations réglementaires de concertation et de publication. Ainsi, certains observateurs suggèrent de développer une éducation au risque en milieu scolaire et de confier les missions d'information à des acteurs neutres, susceptibles de proposer des documents objectifs et compréhensibles, mais aussi capables de faire collaborer efficacement les acteurs pour faire émerger une véritable culture du risque.

Guillaume SALIEGE, Jean-Fabien STECK

2.4 Composition d'histoire

SUJET : Le travail des femmes dans l'industrie et dans l'artisanat en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930.

Le jury a corrigé 124 copies, pour une moyenne de 7,9/20. Les notes échelonnent de 1 à 18. 45 copies (soit 36,2 %) ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 et 11 copies (8,8 %) ont une note supérieure ou égale à 15/20. 64 copies (soit 51,6 %) ont obtenu une note inférieures ou égales à 7. Le rapport ci-dessous explique ces constats.



Distribution des notes

L'intérêt du sujet

Alors que les questions d'égalité professionnelle entre femmes et hommes demeurent une question d'actualité, le sujet d'histoire proposé aux candidats de l'agrégation externe de géographie, « le travail des femmes dans l'industrie et l'artisanat en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930 », permet de s'intéresser à une question qui fut centrale dès les années 1970 quand l'historiographie s'intéressa à l'histoire des femmes.

Parmi les champs de la recherche sur la place des femmes, le travail occupa l'attention des historiens et historiennes : « *S'il y a un secteur où le genre me paraît pertinent et efficace, c'est bien celui du travail, dans toutes ses dimensions* » (Michelle Perrot, *les femmes ou les silences de l'histoire*, Champs histoire). Le genre est une grille d'analyse pertinente pour approcher les mains d'œuvre pendant l'industrialisation. S'intéresser au travail des femmes conduit à questionner leur place dans le monde du travail et, au-delà, dans la société. C'est aussi étudier leurs relations avec les hommes dans le travail et les regards portés sur leur travail. C'est approcher les représentations du travail des femmes, s'interroger sur ses spécificités réelles ou construites.

Premier domaine d'étude traité par l'histoire des femmes tant en France que dans les autres pays européens, le travail des femmes est à l'origine d'une historiographie abondante et accessible. Les historiennes du monde ouvrier en ont été les précurseurs : à partir de la fin des années 1970, Joan Scott, Louise Tilly, Michelle Perrot, Madeleine Rebérioux, Françoise Thébaud, Marie-Hélène Zylberberg-Hocquard ont conduit des travaux pionniers à « *l'intersection entre histoire ouvrière et histoire du genre* » (Xavier Vigna et Michèle Zancarini Fournel). Les historiens et historiennes se sont intéressés successivement aux « travaux de femmes », aux « métiers de femmes », puis au travail des femmes dans l'industrie (Marie-Hélène Zylberberg-Hocquard et son étude sur les ouvrières d'État), au travail dans les bureaux (Delphine Gardey et les employés de bureau), dans l'artisanat et le commerce (Lucie Peytavin). Ils ont mis en évidence leurs carrières professionnelles (Catherine Omnès et ses travaux sur les parcours des ouvrières de la région parisienne). Depuis les années 1990, l'étude de la division sexuée du travail, de la réglementation du travail féminin tout comme la capacité d'*agency* des femmes au travail, les études micro-historiques comme transnationales, les rapports entre travail professionnel et travail domestique ont enrichi

l'historiographie du travail féminin. Les revues *Le Mouvement social*, *Clio*, *Travail, genre et société* en France ont contribué à diffuser ces travaux de recherche. Si les exemples qui précèdent sont français, le travail féminin a été étudié dans les pays européens au programme : Angleterre, Allemagne, Italie. On soulignera tout particulièrement l'exemple de la Belgique avec les travaux du Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes (GIEF), la revue *Sextant* (Université Libre de Bruxelles), le *Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire* (Carhop) constitué en Belgique en 1980, qui a notamment publié les travaux de Florence Loriaux. De même, les historiennes espagnoles ont depuis les années 1980 entrepris l'histoire du travail féminin dans la péninsule permettant de réévaluer la place des femmes (Cristina Borderias).

L'introduction

Retour sur les copies

Le jury constate avec satisfaction les efforts réalisés sur les introductions. Les termes du sujet font l'objet de définitions bien que les références à l'étymologie latine du mot travail n'aient pas vraiment d'intérêt et que certains candidats adoptent une approche systématique très mécanique. En revanche, définir l'industrie et l'artisanat était essentiel y compris en soulignant la complexité des catégorisations.

Le jury attire l'attention sur quelques faiblesses récurrentes :

- Il souligne la longueur excessive de certaines introductions. Une introduction de 4 pages est trop longue si le reste du devoir en comporte une dizaine et si la conclusion se limite à une (demi) page. Il est des équilibres généraux à préserver : équilibre entre les parties, équilibre entre introduction et conclusion. Une meilleure gestion du temps pourrait probablement permettre de préserver ces équilibres.

- Si les références à l'historiographie sont bienvenues (les *gender studies*, les travaux des historiens et historiennes...), certaines évocations pourraient être placées dans le contenu des parties plutôt que dans une introduction qui est là pour donner les grandes lignes.

- Certaines accroches générales ont encore peu de sens. Les propos généraux - « de tout temps », « depuis toujours » - sont à éviter. Les meilleures accroches comportaient des entrées artistiques et/ou littéraires (œuvres d'art, littérature, poésie, chanson, photographie par exemple) pour amener le thème du travail des femmes. Certains candidats ont manifesté une culture littéraire et/ou artistique bienvenue qui donne d'entrée un certain souffle à la copie et qui permet de mesurer la manière dont ils se sont saisis du sujet. Notons également que ces références peuvent être présentes dans la copie. Le jury a toujours valorisé leur mention.

Parmi les accroches, le jury retiendra quelques exemples particulièrement réussis : la scène 8 de l'acte I de *Carmen* de Georges Bizet, celle de la nuée incontrôlable des cigarières aux yeux du brigadier, permet de montrer que le travail des femmes s'inscrit dans la question sociale en dépendant du regard des hommes ; les cartes postales représentant les manifestations faites lors de la grève du Creusot en 1899 (qui ont inspiré le peintre Jules Adler) permettent d'analyser la place des femmes dans les mobilisations ouvrières, à la fois centrale et particulière. Ce sont aussi *Les Cigarières* de Gonzalo Bilbao Martínez. D'autres candidats ont pu utiliser les écrits de la romancière espagnole Emilia Pardo Bazan. Dans le roman *La Tribuna* paru en 1882, elle raconte l'histoire d'une cigarière qui devient militante, essaye de mobiliser les autres ouvrières et prend aussi conscience de sa condition de femme face à la domination masculine. La narration se déroule pendant le *sexenio democratico* (1868-1874) qui correspond à une forte mobilisation ouvrière. C'est aussi *Marthe, Histoire d'une fille* de J.-K. Huysmans (on peut regretter l'absence de *Les Sœurs Vatard* du même auteur), *Le Rêve* de Zola (Angélique la jeune brodeuse) ou *L'Assommoir* de Zola (avec le personnage de Gervaise), *De toute son âme* de René Bazin, la famille Morel dans *Les mystères de Paris*, *La révolte des tisserands* (1893-1898), trois gravures de Käthe Kollwitz, l'analyse du tableau *La Forge* d'Adolf von Menzel qui souligne la présence marginale des femmes dans une usine sidérurgique en 1875. D'autres ont cité Xavier Privas, *Celles qu'on oublie*, chanson de 1913 qui décrit le dur labeur des couturières à domicile. Les nombreuses enquêtes publiées à partir des années 1830 ont été à juste titre sollicitées par les candidats ; certaines sont un peu plus rares, comme le rapport du comte d'Haussonville sur le travail des femmes à domicile en 1909, ou bien l'Enquête industrielle lancée en 1870 par le ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce (ou MAIC) sous la direction de Vittorio Ellena.

- La contextualisation demeure encore trop souvent insuffisante : le contexte est dans le meilleur des cas défini selon des critères socio-économiques (le cadre des révolutions industrielles) ; aucun candidat n'est en mesure de préciser le cadre historique global de l'Europe de l'Ouest et sa transformation entre les années 1830 et les années 1930 : au cours de ce siècle, l'Europe rurale, chrétienne et monarchique a connu les phénomènes d'urbanisation, de sécularisation et de démocratisation qui ont de fortes incidences sur la situation, les représentations et les revendications des femmes travaillant dans l'industrie et l'artisanat.

- Certaines problématiques n'ont pas de sens et/ou sont animées par une véritable téléologie (« l'émancipation des femmes »). Le candidat doit se préserver de cette vision linéaire et progressive (« du moins bien au mieux ») de l'histoire. Certains propos sont verbeux, utilisant un vocabulaire peu ou mal maîtrisé. Il est à noter que les liens entre problématique et plan ne sont pas toujours clairs, le plan (et les connaissances du candidat) ne permettant pas parfois de répondre à la problématique posée. Quant aux bornages chronologiques, ils sont rarement justifiés lorsque la contextualisation a été survolée.

Une introduction de qualité doit comporter :

- une accroche (qui permet d'amener habilement le sujet),
- une définition des termes du sujet qui sont mis en relation les uns avec les autres,
- une contextualisation avec la période concernée et les bornages chronologiques,
- une problématique,
- une annonce de plan rédigée et claire.

Éléments d'analyse du sujet pour une introduction

- Le sujet proposé aux candidats est classique dans sa formulation. Il est abondamment présent dans la production historiographique, passée et plus récente. Le sujet fait donc appel à la capacité de synthèse du candidat. On entendra par femmes, les personnes de sexe féminin, adultes et jeunes filles en âge de travailler. Les filles constituent une main d'œuvre dans la famille comme dans les fabriques avant les lois limitant puis interdisant le travail des enfants.

- Le sujet permet d'aborder l'ensemble des dimensions du programme : les femmes ont une place dans le monde de l'artisanat et de l'industrie. Le travail des femmes est source de représentations diverses et participe de la question sociale. Il invite à questionner le marché du travail, les parcours des femmes et la division sexuelle du travail. S'intéresser au travail des femmes, c'est interroger leur place dans les sociétés considérées, à commencer par leur statut juridique, leur accès ou non à la formation et à l'éducation. Dans la plupart des pays européens, les femmes mariées ne peuvent travailler sans l'autorisation du mari (à l'exception de la Norvège à partir de 1888). C'est en 1857 en Grande-Bretagne et en 1907 en France que les femmes peuvent toucher directement leur salaire.

- Le sujet porte sur l'ensemble de la période au programme, une période marquée par l'industrialisation du continent européen et les puissantes transformations économiques et sociales qui l'accompagnent. Toutefois, si l'attention a longtemps porté sur l'usine comme lieu visible de concentration de la main d'œuvre, la diversité des voies de l'industrialisation est aujourd'hui mise en évidence grâce à la diversité des échelles d'analyse : à l'échelle nationale, les historiens superposent des échelles régionales et locales. Mais les données manquent aux échelles infranationales et supposent de longs dépouillements quand les sources existent.

- Les femmes ont une place dans le monde du travail que le candidat devait présenter dans sa diversité et sa complexité. Le sujet interroge également le travail des femmes dans les espaces ruraux (aux activités qui ne sont pas uniquement agricoles) et les espaces urbains. L'espace géographique retenu permet de mettre en évidence les convergences, spécificités et évolutions (cf. le travail des femmes et la Grande Guerre, le travail des femmes à l'épreuve des crises et des régimes totalitaires) du travail des femmes des années 1830 aux années 1930.

- On entend par travail des femmes dans l'artisanat et l'industrie le travail réalisé par la femme dans et hors le foyer, qui ne saurait être confondu avec « les travaux ménagers » bien que ces derniers puissent constituer une source de qualification utile sur le marché du travail. Parler d'artisanat et d'industrie amène à parler de la complexité des catégories et des opérations de catégorisation dans un monde marqué par la diversité des modalités de l'industrialisation. Différencier l'artisanat de l'industrie n'est pas une mince affaire. Aux critères qualitatifs défendus par les gens de métier, se superposent des critères de nombre de salariés. Ainsi, en France, le seuil de 5 salariés différencie l'artisanat de ce qui ne l'est plus. Si l'industrie est considérée comme la production en série de biens, elle n'est pas pour autant réalisée dans des grandes usines. L'exemple de la France met en évidence le caractère dominant des petites structures de production industrielle (quelques dizaines de salariés) sans compter les structures de production dispersées. Les unités de production industrielle de petite taille (moins d'une centaine de salariés) constituent la petite industrie. Cette petite industrie - majoritaire en France, à la différence de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne - est marquée par une mécanisation et une division du travail. En Allemagne, le déclin de l'artisanat est enrayé à la fin du XIX^e siècle grâce à sa mécanisation, à sa capacité d'adaptation et à une loi protectrice.

- Les historiens ont montré les limites des catégorisations (ouvriers, artisans, paysans) dans un monde où la pluriactivité est très présente. Si les métiers de l'artisanat sont très masculins, les femmes sont bien présentes (boulangères, fleuristes, coiffeuses, blanchisseuses, lingères, repasseuses...). Elles sont aussi ouvrières dans les ateliers qui emploient quelques salariés (à la limite de l'artisanat), dans la boutique familiale (qu'elles font souvent tourner quand elles n'en sont pas les propriétaires), en usines (dont les tailles sont variables), dans les mines ou à domicile, etc. Elles sont parfois itinérantes (vente de leur production sur les marchés, colportage). Notons que le sujet exclut les bonnes et les domestiques (métiers féminisés) qui n'appartiennent pas au monde de l'artisanat et de l'industrie.

Les métiers exercés par les femmes sont donc divers et leurs conditions de rémunération varient tout comme leurs statuts (elles peuvent recevoir un salaire fixe ou être payées à la pièce) : l'étude de leurs parcours professionnels met en évidence des allers-retours, témoignant d'une souplesse et d'une adaptabilité aux situations et aux opportunités professionnelles des bassins d'emploi : ouvrières devenant commerçantes ou travailleuses alternant travail à domicile et travail en usine, travail à la ferme et travail à façon pour un donneur d'ordre par exemple. Les femmes sont donc partout, même si certains voudraient les cantonner à certains emplois considérés comme « féminins ». La diversité du travail des femmes amène à questionner à la fois sa visibilité et son invisibilité.

- « *Les femmes ont toujours travaillé* » (Michelle Perrot, *Le Mouvement social*, 1978). Si le travail des femmes n'est pas nouveau (les femmes travaillent dans le monde paysan et dans le monde du commerce au Moyen Age et à l'époque Moderne), la travailleuse devient l'objet de toutes les attentions et devient « un problème » au XIX^e siècle. Comme l'écrit l'historienne américaine Joan Scott, « *la travailleuse est un produit de la révolution industrielle* » non parce qu'elle travaille mais parce qu'elle est visible. Le bienfondé et la moralité du travail des femmes sont alors questionnés car cette visibilité trouble certains contemporains quelle que soit l'activité réalisée : artisane, ouvrière d'usine, couturière, etc. Est-il normal de travailler pour de l'argent ? Quel travail est convenable pour une femme ? Des discours opposant foyer/travail, maternité/salariat, féminité/productivité se développent dans la seconde moitié du XIX^e siècle et demeurent récurrents tout au long de la période.

Le modèle de la « femme au foyer » constitue un premier discours bourgeois qui dévalorise le travail féminin et s'impose au début du XIX^e siècle. Le discours dominant est que le travail des femmes s'est déplacé du foyer à l'usine au cours du XIX^e siècle. Dès lors, il ne peut être que temporaire (avant le mariage, lors du veuvage...) car le travail ne permettrait pas de conjuguer vie familiale-vie professionnelle à l'exception du travail à domicile, dont les représentations demeurent positives tant en termes de moralité que de conjugaison supposée harmonieuse entre travail et vie familiale. Ces diverses représentations ont contribué à ancrer l'idée que le travail des femmes est secondaire pour le foyer, les patrons utilisant ensuite l'argument du travail d'appoint pour justifier la faiblesse des salaires.

Néanmoins, les travaux de Stéphanie Lachat sur les ouvrières horlogères du Jura suisse (Saint-Imier de 1870 à 1970) permettent de nuancer le discours négatif des contemporains sur le travail des femmes et d'introduire un autre modèle que celui de la mère au foyer dans les discours de la fin du XIX^e et du premier tiers du XX^e siècle. Les patrons de l'horlogerie de Saint-Imier encouragent le travail féminin afin d'aider les familles à sortir de la misère et à assurer l'avenir de leurs enfants. L'ouvrière de la fabrique doit concilier travail domestique et travail professionnel : c'est la « double tâche ». Ce modèle qui articule les deux dimensions de la vie des femmes s'est ensuite diffusé en direction de la bourgeoisie, du bas de la société vers le haut, à rebours du modèle de la femme au foyer, modèle bourgeois du XIX^e siècle.

Quoi qu'il en soit, la dimension idéologique des discours sur le travail féminin est centrale dans le sujet.

- La visibilité du travail des femmes dans l'espace public est partielle : le travail à domicile demeure très présent dans de nombreux pays, un travail plus « invisible » sur le plan statistique car incorporé dans celui du foyer. C'est encore le cas des femmes dans l'artisanat ou les petites entreprises familiales. Les travaux récents des historiennes sur le travail à domicile (Colette Avrane par exemple) ont permis de faire évoluer les connaissances sur un univers de travail méconnu.

- Enfin, les représentations du travail féminin ont été sacralisées dans l'art et la littérature et participent des représentations des femmes qui alimentent des stéréotypes. Les ouvrières sont dépeintes comme très sexualisées : en témoignent les *Soeurs Vatarde* de Huysmans, Gervaise Macquart dans le lavoir, puis sa fille Nana qui travaille dans un atelier pour fabriquer des fleurs artificielles, *Les repasseuses* de Degas, les ouvrières de la manufacture royale de tabac de Séville dans *Carmen* de Mérimée et Bizet. Elles sont également valeureuses telle la Maheude et sa fille, herscheuse, dans *Germinal* (1885). Le romancier Maxence Van der Meersch décrit aussi de très belles figures d'ouvrières comme Laure Drouvin dans *Quand les sirènes se taisent* (1933).

Dans un autre genre, le cinéma et la photographie ont également fait une place aux femmes dans le monde du travail. Dans une perspective documentaire, les femmes (ouvrières, artisanes) sont photographiées, posant devant leurs ateliers ou leurs usines seules mais plus souvent en groupes. L'Exposition universelle de Bruxelles en 1910 révèle le travail féminin à domicile dans une perspective documentaire sur un sujet conflictuel au début du XX^e siècle (clichés de Neuckens). C'est aussi Willy Ronis qui photographie Rose Zehner, déléguée syndicale, prenant la parole devant une masse compacte de femmes rassemblées pendant une grève chez Citroën en 1938. Le cinéma révèle lui aussi le monde du travail : *La sortie des usines Lumière* à Monplaisir (Lyon) montre les ouvrières quittant l'usine en 1895, etc.

Parmi les questionnements, on retiendra par exemple

Quelle place pour les femmes dans le monde du travail en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930 ? Comment les femmes ont-elles par leur travail participé aux recompositions du monde du travail et aux transformations de l'Europe occidentale dans la période considérée ? Comment la place assignée aux femmes dans le travail est-elle à la fois le produit et le résultat des représentations des contemporains sur le travail ? Quelles sont les évolutions et les transformations du travail des femmes dans la période considérée ? Les représentations sont-elles renouvelées dans la période qui nous intéresse ? Y a-t-il des particularités nationales, voire régionales ? Les régimes totalitaires ont-ils modifié les pratiques professionnelles des femmes ?

Problématique retenue dans le corrigé

Quelle fut la place des femmes dans un monde du travail en recomposition en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930 ? Comment la place assignée aux femmes dans le travail est-elle à la fois le produit et le résultat des représentations des contemporains sur le travail ? Finalement, le travail des femmes est-il spécifique ?

Plusieurs plans étaient possibles pour traiter le sujet

Retour sur les copies

- Les plans proposés par les candidats sont - à de rares exceptions près - des plans chronologiques, souvent peu adaptés au sujet (cf. *infra*). On peut rappeler que le choix de parties en fonction de bornes chronologiques et qui n'est pas structuré en fonction de thèmes rigoureusement présentés ne permet pas de construire une réflexion cohérente : en d'autres termes, cela ne forme pas un plan.
- Certains candidats ont pu toutefois obtenir des notes satisfaisantes avec des plans chronologiques car ils ont pris soin de nuancer les analyses et de mettre en évidence des continuités. Quelques candidats ont osé des plans intégralement thématiques qui supposaient une très bonne maîtrise du sujet. D'autres enfin ont réalisé des plans mixtes parfois très réussis (Cf. la correction ci-dessous qui propose un tel plan).
- Le jury a accepté les plans que les candidats étaient en mesure de justifier de manière pertinente et étayée. Il a porté attention aux formulations des différentes parties (et à leur lien avec la problématique posée. cf. *supra*)
- Le plan correspond à une démonstration. Il est donc la structure du raisonnement. Les idées doivent s'enchaîner d'où l'importance des transitions.
- Les plans mettant en évidence la diversité du travail féminin dans l'artisanat et l'industrie ont été valorisés.

Proposition de plan détaillé

1. Le travail des femmes : une question sociale « saturée de représentations » (X. Vigna).
2. Le travail des femmes : une composante essentielle de l'industrialisation du XIX^e au premier tiers du XX^e siècle en Europe occidentale.
3. Spécificités et mutations du travail des femmes (fin XIX^e- 1^{er} tiers du XX^e siècle).

Le corrigé présenté ci-dessous propose un plan possible. Il mêle plan thématique (première partie) et plan chronologique (une évolution et des spécificités qui sont questionnées et nuancées, deuxième et troisième parties).

Le développement

Retour sur les copies

Dans le traitement du sujet :

- De nombreuses copies laissent peu apparaître le travail réel des femmes : que font-elles ? Quels sont leurs métiers dans l'industrie et dans l'artisanat ? Dans quelles conditions travaillent-elles ? Pourquoi travaillent-elles ? Au terme de la copie, le lecteur n'en sait parfois rien ou si peu. Rappelons que tout n'est pas « représentation » en histoire.
 - Les contenus sont parfois sommaires, les analyses superficielles et erronées quand elles ne sont pas hors sujet (cf. de longs développements sur la « Révolution industrielle » par exemple). À lire certains candidats, les femmes se mettent à travailler en 1830. D'autres tiennent un propos général dans lequel les femmes sont « noyées » au milieu des hommes. Le jury attendait quelques statistiques précises sur la place des femmes à différents moments de la période étudiée et dans l'aire géographique considérée.
 - Le jury a porté attention à la couverture de l'ensemble de l'espace géographique concerné et de l'ensemble de la période considérée.
 - Le jury a sanctionné les copies qui ne considèrent qu'un seul espace géographique.
 - Le jury a veillé à l'**ancrage chronologique des analyses et des exemples**. Les plus faibles copies correspondent à des candidats qui tiennent un propos a-chronologique : ainsi, de nombreuses copies ne comportent aucune date, aucun acteur, aucun exemple précis. Il est question des législations du travail mais aucune date n'est proposée... Le propos est général quand il n'est pas erroné, fait d'allers-retours qui ne respectent pas le plan chronologique initialement annoncé. Le classement des idées et leur enchaînement sont essentiels dans une démonstration.
 - Le jury a également sanctionné les copies qui oublient la fin de la période (faute de temps et/ou faute de connaissances). Certaines copies font en effet l'impasse sur les années 1920 et les années 1930. De trop nombreuses copies présentent cet entre-deux-guerres comme l'amorce d'un changement ayant pour origine la mobilisation des femmes durant la Première Guerre mondiale. Le droit de vote accordé aux femmes en Grande-Bretagne (il faut attendre 1928 pour que l'âge du vote soit le même que celui des hommes, c'est-à-dire 21 ans) serait ainsi la manifestation de ce progrès en marche. Aucune copie ne cite la République de Weimar qui accorde plus tôt et sans restriction ce droit de vote aux citoyennes. Le cas de l'Allemagne est intéressant car la République de Weimar propose la législation sociale la plus avancée de toute l'Europe de l'Ouest et assure une participation politique importante aux femmes dans les différentes institutions, mais leur situation dans le monde du travail reste profondément inégalitaire et les avancées sociales en faveur des femmes restent marginales.
- La troisième partie du plan chronologique, majoritairement retenu par les candidats, avance donc en général que la situation sociale des femmes tend à s'améliorer, ces progrès étant simplement freinés par les régimes autoritaires, qui seraient alors comme un accident de l'histoire. Le discours antiféministe des différents fascismes européens n'a cependant pas été suffisamment soumis à l'épreuve d'une histoire sociale. En Italie, la faiblesse du niveau de vie que la politique économique du régime a accentuée oblige en effet les femmes des classes populaires à travailler malgré les discours antiféministes officiels, y compris dans le cadre des usines. Il est décevant que les deux principaux traits du travail féminin durant les années 1920 et 1930 aient été négligés par

de trop nombreux candidats : persistance d'un travail à domicile important dans certaines régions et certains secteurs ; enrôlement parmi les rangs des OS. C'est ce dernier fait social qui explique le succès des grèves de 1936 en France, en particulier dans les usines embauchant une main-d'œuvre féminine (cf. la photographie de Rose Zehner par Willy Ronis à Citroën en 1938).

- Le jury regrette les rares mentions des comportements sexistes et des phénomènes de harcèlement, même si ceci était difficilement mobilisable dans un plan chronologique étant donné que ce problème dure sur toute la période et au-delà. A l'heure de la mobilisation #MeToo, il aurait été bienvenu d'évoquer le harcèlement sexuel sur la longue durée. Quelques copies ont cependant abordé cette thématique à l'aide d'exemples pertinents : on peut citer celui de la grève à l'usine Haviland de Limoges en 1903 organisée pour dénoncer l'attitude du contremaître Penaud ou bien les articles de Marcelle Capy dans *La Voix des Femmes* qui mettent en avant le sexisme des contremaîtres dans les usines d'armement pendant la Première Guerre mondiale.

- De nombreuses copies soulignent à juste titre la mobilisation d'ouvriers et d'organisations syndicales ou politiques contre le travail des femmes. Le meilleur exemple est certainement constitué par les deux grèves en 1877 et 1901 de l'imprimerie Berger-Levrault de Nancy qui voient les typographes s'opposer à l'embauche de femmes dans les ateliers de composition. Mais à partir de ce type d'exemples, certaines copies ont tendance à extrapoler en attribuant au monde et au mouvement ouvrier une opposition à l'égalité homme/femme et ne rendent pas compte d'une réalité autrement plus complexe. Dans l'Europe de la reine Victoria et du Syllabus, le programme du Parti Ouvrier de Jules Guesde et Paul Lafargue est le premier à demander l'égalité des droits politiques, mais aussi l'égalité économique. Pour la première fois, une organisation politique proclame que l'émancipation politique ne suffirait pas, mais que la libération économique est aussi indispensable. L'engagement d'Hubertine Auclert au congrès de Marseille en 1879 marque à cet égard un tournant important.

- Les références à la Commune de Paris étaient également intéressantes à condition d'être précises et toujours bien mises en lien avec le sujet.

- Les références aux historiens sont bienvenues quand elles sont précises. Il est inutile d'abreuer le jury de références multiples qui de toute évidence n'ont pas été lues.

Une proposition de développement

1. Le travail des femmes : une question sociale « saturée de représentations » (Xavier Vigna)

Le travail féminin oscille entre visibilité sociale, invisibilité statistique et représentations. Il est empreint d'enjeux idéologiques tout en comportant de multiples enjeux économiques. Si certains rêvent de voir les femmes cantonnées à l'univers du foyer dans le rôle de mère et d'épouse, d'autres (les patrons de l'industrie, les artisans) ont besoin de leur main d'œuvre dans l'artisanat et l'industrie : le travail des femmes répond aussi à des enjeux économiques. Enfin, pour les femmes et leurs familles, le travail est aussi un enjeu de survie : travailler pour vivre, pour nourrir sa famille est une nécessité quand le salaire de l'époux est trop faible pour satisfaire les besoins élémentaires du foyer, quand la conjoncture économique se dégrade et conduit au chômage l'époux ou quand la maladie menace les ressources familiales ou les jeunes femmes célibataires et pauvres.

1.1 Le travail des femmes : un travail « invisible » ?

Repérer les femmes au travail suppose de s'intéresser à la construction des statistiques et amène à interroger les modes d'enregistrement des professions. Inévitablement, elles confrontent l'historien aux représentations d'une époque (typologie du recensement, qualité des enregistrements, déclaration des individus) car les statistiques sont une construction sociale.

Lors des recensements, le pourcentage de femmes déclarant une profession varie selon les pays. En 1850, la Belgique est marquée par un taux élevé de femmes déclarant une profession (38 %) contre 24 % aux Pays-Bas et 30 % en Grande-Bretagne. En 1930, France et Allemagne ont des taux supérieurs à 30 % – 37 % en France et 34 % en Allemagne – contre 24 % en Belgique et 27 % en Grande-Bretagne. Reste que les recensements sont tributaires de la qualité des enregistrements et ne traduisent que très partiellement la réalité.

Les premiers recensements des « professions » sont réalisés au XIX^e siècle en Grande-Bretagne et en France. Plus précisément, c'est à partir de 1841 en Grande-Bretagne et de 1866 en France que le relevé de la profession concerne chaque individu. La profession des femmes n'est pas différenciée de celle de l'homme jusqu'au milieu du XIX^e siècle ; en France, les épouses sont rangées sous la profession du « chef de famille ». En France, la catégorie « population active/inactive » (et sa définition) est construite autour du critère rémunéré et donc marchand de l'activité professionnelle à la fin du XIX^e siècle lorsque le recensement est pris en main par l'Office du travail. À partir de 1896, sont considérés comme actifs ceux et seulement ceux qui sont présents sur un marché leur procurant un gain monétaire, marché du travail ou marché de biens ou services. Dans les recensements, « *la classification des femmes a été au centre de la construction des catégories des recensements professionnels et d'une conception strictement marchande du travail* » (Christian Topalov). Cette conception conduit à séparer les femmes au foyer (non rémunérées) de celles qui sont des domestiques rémunérées. Avec cette nouvelle classification, toute une partie du travail des femmes disparaît donc alors qu'une autre partie jusqu'alors invisible apparaît.

Toutefois, les taux masquent le phénomène de sous-déclaration et/ou d'omission de l'activité féminine à commencer par l'enregistrement très partiel du travail à domicile et ce, malgré sa dimension marchande. Les statistiques cachent les femmes. Sylvie Schweitzer estime qu'en 1891, 8 millions de femmes sont actives alors que le recensement n'en comptabilise que 5,5 millions soit près de 30 % de femmes invisibles. De même, les femmes qui exercent des « petits métiers » ou ont des occupations précaires et non répertoriées ne sont pas toujours comptabilisées. Ainsi, les blanchisseuses ou lingères sont-elles mal reconnues « *comme faisant partie du marché des biens produits* » (Sylvie Schweitzer, 2002). Dans les recensements, les individus définissent eux-mêmes leurs activités : le statisticien est donc tributaire de l'activité déclarée. De même, l'enregistrement de la poly-activité souffre d'imprécisions : on n'en retient qu'une, celle qui est jugée principale en termes de revenus. Les mondes ruraux et urbains sont concernés par ce phénomène de sous-enregistrement et de sous-déclaration dans l'ensemble de l'aire concernée par le programme. La pluriactivité - travail domestique et/ou agricole et travail artisanal et/ou (proto-) industriel à domicile - contribue aux sous-enregistrements et dépend du choix de classement de l'agent recenseur. La discontinuité de l'activité féminine alliée à la sous-traitance de certaines tâches contribue à ce que le travail des femmes soit considéré comme marginal ou comme une activité d'appoint. Dès lors, la mesure de la population active est incomplète et la place des femmes minorée.

En croisant recensements nationaux et sources locales (notamment en Espagne), les historiens ont mis en évidence un taux d'activité des femmes bien supérieur à ce qui était communément admis. Les historiens ont ainsi réévalué la place des femmes mariées et mères de famille dans le monde du travail en Suisse ou en Espagne. En Catalogne, dans les années 1920, l'industrie textile embauche massivement des ouvrières qui continuent de travailler au-delà de leur mariage (Cristina Borderias).

1.2. La main d'œuvre féminine : une composante essentielle des mains d'œuvre artisanales et industrielles

Les pourcentages d'activité féminine – même sous-estimés – disent que le travail des femmes n'est pas un travail d'appoint. Les travaux du statisticien Jean Daric à partir du recensement de 1930 mettent en évidence que le taux d'activité de la population féminine en France, restreint aux professions non agricoles, « *se situe parmi les plus élevés du monde* » (23 % hors population agricole). Ce taux n'est dépassé que par celui de la Grande-Bretagne (au développement industriel plus rapide que celui de la France) et de la Suisse (27 %). Vers 1930, la part des femmes dans la population active non agricole française (34 % en 1931) avoisine celle de la Suisse (37 %), de la Suède et du Danemark (35 %) et précède celle de la Norvège (33 %), la Pologne (32 %) la Grande-Bretagne (31 %) et l'Allemagne (30 %). Si les courbes d'activité par âge des femmes décroissent (le mariage constituant une rupture), la France conserve des spécificités : les taux d'activité des Françaises demeurent élevés, comparables aux Belges mais bien au-dessus des Britanniques et des Italiennes. Les structures démographiques (structures par âge de la population, l'âge au mariage par exemple), les structures sociales propres à chaque État (le poids du religieux, l'état de la scolarisation des filles) et la conjoncture économique expliquent ces différences et ces évolutions. Ainsi, la politique de généralisation de la scolarisation sous la III^e République à partir des années 1880 conjuguée aux lois limitant l'entrée des adolescentes sur le marché du travail conduisent à limiter le travail des jeunes filles et offrent de l'accès à de nouveaux métiers (employés de bureaux, métiers de l'éducation par exemple).

En France, un million de femmes travaillent dans l'industrie en 1880 et près de 2 millions en 1906 soit près de 39 % de la population industrielle. En Allemagne, les femmes dans l'industrie sont au nombre de 1,6 million soit le quart des effectifs ouvriers en 1913. L'industrie est en Allemagne le second secteur d'emploi des femmes après l'agriculture. Le pourcentage de femmes dans le monde ouvrier demeure à ce niveau sous la République de Weimar tandis que la part des femmes s'accroît dans la population active totale (avec leur entrée massive dans le secteur des services). En Belgique, les femmes représentent 26 % de la main d'œuvre de l'industrie en 1910. En Espagne, elles représentent plus d'un tiers de la main d'œuvre de l'industrie textile en 1877 mais leur poids décroît ensuite avec le développement de secteurs où elles sont moins représentées (sidérurgie et mines).

Les femmes sont également présentes dans les migrations de travail. Si les hommes y sont majoritaires, les femmes représentent entre 40 et 50 % des migrants de travail au tournant des XIX^e-XX^e siècles en Europe. Les femmes constituent donc une part significative des migrations qui concernent au total 60 millions d'individus (hommes et femmes confondus) au départ et à l'intérieur de l'espace européen, entre le milieu du XIX^e siècle et 1939. Les Italiennes constituent 40 % des migrantes qui arrivent en France au début du XX^e siècle. Textile, agro-alimentaire, industrie du tabac attirent des populations féminines en quête de travail qui répondent aux besoins de main d'œuvre des industries en essor. Les métiers du commerce alimentaire, de la blanchisserie emploient également de nombreuses migrantes.

Les femmes sont donc des actrices des transformations économiques des pays européens pour la période considérée : elles ont pleinement participé à l'industrialisation du continent. Les modalités d'enregistrement des statistiques disent les représentations masculines de l'activité féminine et la place des femmes dans les sociétés considérées.

1.3 Le travail des femmes, expression de la place de la femme dans la société et des rapports hommes-femmes

Le travail des femmes est-il une affaire d'hommes ? Ce sont d'abord des hommes qui tiennent un discours sur le travail des femmes. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les enquêtes ouvrières sont des enquêtes conduites par des hommes (médecins, hygiénistes, économistes, réformateurs sociaux). Flora Tristan fait exception dans la première moitié du XIX^e siècle. Julie-Victoire Daubié, première Française bachelière, publie en 1866 *La Femme pauvre au XIX^e siècle* et fait un travail remarqué et remarquable de recensement des différentes formes du travail des femmes. Il faut attendre en France le tournant des XIX^e-XX^e siècles pour que des femmes développent une approche de la question, comme Käthe Schirmacker, Marcelle Capy ou Aline Valette. Au sein du Musée social (1894-1919), institut de recherche animé par les Le Playiens, Käthe Schirmacker dénonce les salaires féminins et l'exploitation des femmes. Le Musée social ouvre une section réservée aux femmes en 1916. Toutefois, les femmes journalistes qui infiltrent le monde ouvrier pour le décrire de l'intérieur ont des discours qui rejoignent sur certains points ceux des hommes : elles craignent que le travail ne porte atteinte aux fonctions reproductrice et maternelle de la femme, elles défendent du temps partiel supposé compatible avec les obligations familiales et développent une vision misérabiliste du travail des femmes. Certaines comme Marcelle Capy qui enquêtent sur les usines d'armement pendant la Grande Guerre invitent les femmes au militantisme syndical.

Le statut juridique des femmes permet-il de comprendre leur place dans le travail ? Pour travailler, la femme mariée doit disposer de l'autorisation de son mari ; en France, l'infériorité juridique de la femme mariée est consacrée par le Code napoléonien. En Allemagne, l'infériorité de la femme s'inscrit juridiquement dans le Code civil (*Bürgerliches Gesetzbuch*), ce statut est même aggravé lors des réformes de 1900. En France, la femme est soumise à son mari, elle ne peut travailler sans l'autorisation de son père ou de son mari, sa signature n'est pas reconnue dans les affaires commerciales. Majeure, la femme célibataire doit travailler pour vivre, de même que la veuve. La montée du célibat féminin – une réalité française et européenne au XIX^e siècle, liée à la surmortalité masculine causée par les guerres révolutionnaires et napoléoniennes – est un élément qui permet de comprendre l'entrée des femmes sur le marché du travail et l'accroissement de la population active féminine en France et en Europe. En France, en 1906, 33 % des femmes employées dans l'industrie et les services sont des célibataires. Mais la présence d'un célibat féminin et l'autonomie sexuelle, sociale, économique, intellectuelle des femmes inquiètent les élites conservatrices tout comme les milieux populaires attachés à leurs ménagères. Si les femmes célibataires sont contraintes de travailler pour vivre, c'est aussi le cas des femmes mariées dont le salaire permet de faire vivre la famille. En France, « *si la femme mariée peut librement disposer de son salaire depuis 1907, elle ne peut recourir à la justice, signer un contrat, vendre ni acquérir gratuitement sans l'autorisation de son mari. Ce contexte social et culturel de minorisation des femmes explique pourquoi l'inscription au Registre du commerce est prioritairement faite par un entrepreneur de sexe masculin* » (Lucie Peytavin). Dès lors, alors que les femmes consacrent un temps considérable à l'entreprise familiale, elles ne sont pas reconnues comme artisanes ou commerçantes.

L'image répulsive de l'ouvrière opposée à l'éloge de la ménagère puis de la femme au foyer témoigne d'une division sexuelle de la main d'œuvre. La Grande-Bretagne du XIX^e siècle célèbre la « *sacred womanhood* » : « *L'homme pour le champ, la femme pour le foyer / L'homme pour l'épée, elle pour l'aiguille/ L'un par le cerveau, l'autre par le cœur/ L'un commande, l'autre obéit* » (Tennyson) ou encore « *La tâche de l'homme dans sa maison [...] est d'en garantir l'existence, le développement et la défense, la tâche d'une femme est d'en assurer l'ordre, le confort et la beauté* » (Ruskin). La volonté des hommes d'endiguer la puissance montante des femmes dans les activités professionnelles se traduit par la diffusion d'une image négative de l'ouvrière comme « *antithèse de la féminité* » (« *L'ouvrière ! mot impie, sordide, qu'aucune langue n'eût jamais, qu'aucun temps n'aurait compris avant cet âge de fer, et qui balancerait à lui seul tous nos prétendus progrès* » selon J. Michelet, 1859) et de l'ouvrière comme travailleuse. L'identité ouvrière se construit sur le mode de la virilité, « *tant au niveau du quotidien et du privé que du public et du politique* » (Michelle Perrot). Joan Scott a mis en évidence que la division sexuelle du travail est le produit de l'histoire et des discours qui établissent des divisions sexuelles, qui identifient le travail féminin à certains emplois et qui font du travail féminin un travail bon marché. Historiens, économistes, employeurs, réformateurs sociaux, syndicalistes ont contribué à la diffusion de ces discours sur l'infériorité des femmes dans le domaine de la production. Quel que soit leur pays, les économistes politiques attribuent une valeur différente aux salaires de l'homme et de la femme. Si celui de l'homme assure la pérennité du foyer, celui de la femme mariée est considéré comme un appoint. Pour Jean-Baptiste Say, les femmes mariées n'ont pas besoin de salaire. Les conservateurs allemands veulent interdire le travail des femmes mariées. Prétendument moins productives que les hommes pour des raisons biologiques, les femmes mériteraient des salaires inférieurs. Les économistes politiques légitiment ainsi les pratiques salariales des employeurs. Les femmes sont perçues au sein du monde syndical comme une main d'œuvre concurrente, susceptible de faire baisser les salaires. Dès lors, jusqu'à la Belle Époque, les discours syndicaux - marqués par le proudhonisme qui considère que « *la femme au foyer, épouse et mère, demeure l'idéal* » (Michelle Perrot) - visent à écarter les femmes des métiers et du marché du travail. Les discours tenus lors des congrès syndicaux font l'éloge de la ménagère au foyer lors du *Congrès de Gotha* en 1875, des *British Trade union* 1877, ou du *congrès de Marseille* en 1879. Faiblesse physique et atteintes à la moralité sont avancées pour justifier cette éviction. En France, pour être admises dans les syndicats masculins, les femmes doivent avoir un salaire égal à celui des hommes. Le salaire n'est donc pas une revendication syndicale : il est une condition pour appartenir aux syndicats. En Allemagne, en 1898, les femmes ne représentent que 4,6 % des effectifs totaux des travailleurs syndiqués. Toutefois, leur part s'accroît dans les syndicats chrétiens et les syndicats d'obédience socialiste (syndicats libres) puisqu'elles représentent 9 % des

syndiqués à la veille de 1914. Pour défendre leurs droits, les femmes n'ont d'autre choix que de créer des syndicats féminins : ils sont d'abord présents dans des secteurs économiques très féminisés comme le textile, la chaussure ou le tabac. Ils demeurent toutefois peu nombreux et sont créés tardivement ; la *Women's Trade union League (Ligue des syndicats féminins)* fondée en 1874 en Angleterre fait la promotion du syndicalisme féminin mais ce dernier reste marginal. La syndicalisation des femmes demeure plus lente que celle des hommes.

Néanmoins, les historiens invitent à nuancer le discours sur la place des femmes dans l'action syndicale en différenciant le discours syndical national qui refuse les femmes et les discours locaux qui associent les femmes aux mouvements de grèves et de contestations. Cependant, bien qu'associées aux mouvements locaux, les femmes conservent un « *statut subalterne* » dans le mouvement ouvrier (Michelle Perrot). Elles sont tolérées et se voient attribuer une place spécifique dans les manifestations. Porte-drapeaux, placées en tête des manifestants, elles offrent une protection au cortège face à la troupe armée. Elles sont aussi cantinières, tenant la soupe des grévistes. Les femmes des ouvriers en France tiennent les cordons de la bourse. Cette fonction comptable est primordiale étant donné la faiblesse des revenus des ménages. « Leur rôle dans la poursuite ou l'arrêt d'une grève peut être capital. Lorsqu'elles sont dans l'impossibilité de nourrir leurs enfants, elles peuvent être à l'origine de la reprise du travail ou au contraire inciter leurs époux et fils à prolonger le mouvement » (Diana Cooper-Richet). Si les femmes participent aux mouvements de grèves mixtes, leur identité s'efface.

La question de la moralité des jeunes filles et femmes (leur scolarisation demeure secondaire jusqu'à la fin du XIX^e siècle) conduit à séparer strictement les femmes des hommes dans les ateliers et conduit aux développements d'usines exclusivement féminines. Pour inciter toutes les entreprises à se plier à cette séparation et les ouvrières à respecter cette séparation, des lois sont votées pour mettre fin à une situation perçue comme un scandale moral (en France, lois de 1841 sur le travail des femmes et des enfants, exclusion définitive des femmes et des jeunes filles du fond des mines en 1874. Zola dans *Germinal* (1885) fait une description terrible de Catherine Maheu au travail, entièrement nue, en sueur et noircie par la poussière de charbon et qui finit par s'évanouir. L'exemple des « couvents soyeux » de la région lyonnaise qui emploient des jeunes paysannes dès l'âge de 12 ans pour des salaires de misère en témoigne. Développés à partir de 1830 autour de Lyon (Jujurieux, Tarare, Bourg-Argental par exemple), ils emploient une main d'œuvre peu qualifiée et réputée docile : vers 1880, près de 100 000 jeunes filles sont ainsi enfermées et employées dans la région lyonnaise. Ce type de structure existe également en Angleterre, en Suisse, en Allemagne pour concilier morale et travail, intérêts patronaux et intérêts de l'Église. La jeunesse de la main d'œuvre féminine est d'ailleurs une caractéristique du travail féminin comme le montre l'industrialisation en Italie aux XIX^e–XX^e siècles ou l'Angleterre de l'Entre-deux-guerres. Les employeurs ont besoin de cette main d'œuvre féminine jeune moins onéreuse, qui permet d'abaisser les coûts de production. Lors du recrutement, la sexualisation des emplois s'appuie sur les qualités attendues et supposées innées des femmes (agilité, souplesse, patience...) mais dont le caractère marchand ou monétaire est minoré pour ne pas dire nié. Les salaires prennent rarement en compte les prétendues qualités pourtant recherchées. Les qualifications sont construites selon le genre (Françoise Thébaud) comme l'ont montré les études des bonnetières de Troyes (Hélène Harden Chenut) ou des passementières stéphanoises (Mathilde Dubesset). L'encadrement des usines demeure masculin.

Bien que les recensements donnent une image incomplète de la place des femmes et bien qu'il soit impossible d'établir un compte précis de la main d'œuvre féminine, les historiens et historiennes en homogénéisant spatialement et temporellement les données permettent de saisir la place des femmes dans le monde du travail. Loin d'être secondaire, la main d'œuvre féminine est une composante essentielle de l'industrialisation du XIX^e au premier tiers du XX^e siècle en Europe occidentale.

2. Le travail des femmes : une composante essentielle de l'industrialisation du XIX^e au premier tiers du XX^e siècle en Europe occidentale

Les femmes ont contribué aux transformations économiques et sociales de l'Europe occidentale. Alors que l'opposition entre foyer et travail repose sur le schéma du passage de l'atelier familial au domicile à l'usine, de l'artisanat aux grandes entreprises capitalistes, les historiens ont montré la diversité et la complémentarité des voies de l'industrialisation et ont nuancé les schémas habituels d'opposition entre femme au foyer et femme au travail. Le travail féminin s'inscrit pleinement dans ces évolutions comme en témoignent l'importance du travail à domicile jusqu'au début du XX^e siècle, la participation des femmes aux activités artisanales hors du domicile familial et le développement de la main d'œuvre féminine en usine. Les femmes ont été des actrices de toutes les voies du développement industriel : travail à domicile, artisanat, petites entreprises et grandes usines. Elles ont exploité toutes les opportunités qui s'offraient à elles.

2.1 Le travail à domicile ou « l'industrie dispersée » : une constante du travail féminin jusqu'au début du XX^e siècle

« *Travail salarié accompli au logis transformé en atelier* » (Colette Avrane), le travail à domicile connaît des appellations diverses au XIX^e siècle : « *travail en chambre* », « *fabrique collective* » (Frédéric Le Play), « *département extérieur à la fabrique* » (Karl Marx), « *manufacture à domicile* » (Charles Gide), « *fabrique dispersée* » (Charles Benoist), « *industrie à domicile salariée* » (Arthur Fontaine), « *usine au logis* » (Henri de Boissieu), « *petite industrie* » ou « *travail en chambre* » (Colette Avrane). Les auteurs emploient aussi l'expression

« *atelier familial* » qui met l'accent sur la particularité de ce travail domestique, en dehors de toute surveillance extérieure.

Dès la fin du XVIII^e siècle, en Angleterre, le *domestic system*, et, dans les pays germaniques, le *Verlagssystem*, développent une forme de travail différente de l'artisanat et de l'industrie : le travail à domicile pour des manufactures donneuses d'ordre est un travail payé à la pièce ou au volume qui n'est pas rémunéré sous forme individualisée. Ce travail (notamment dans le textile) mobilise l'ensemble de l'unité familiale, hommes, femmes, personnes âgées et enfants, chacun avec des rôles définis. Loin de disparaître avec l'industrialisation malgré des crises et des replis localisés, le travail à domicile – que les historiens ont inscrit dans le processus de proto-industrialisation – demeure même à un haut niveau dans les villes et les campagnes européennes en 1900 notamment dans le textile, l'habillement ou la production de fleurs artificielles. C'est en 1901 qu'il connaît son apogée en Angleterre. Le travail à domicile reste rentable car plus adaptable à la demande changeante que l'usine. En Allemagne à la fin du XIX^e siècle, le travail à domicile est « *une excroissance de la fabrique* » (c'est-à-dire de l'usine) très présent dans les moyennes montagnes du Harz, de la Forêt Noire (Sandrine Kott).

La caractéristique du travail à domicile est sa forte féminisation d'où l'expression courante d'« ouvrière à domicile ». En Europe occidentale, le travail des femmes est considérable dans le monde du travail à domicile bien qu'il ne soit pas toujours enregistré et qu'il soit parfois l'objet de déni : à Saint-Marcellin dans la région grenobloise, près de 800 femmes sont employées dans le moulinage et le tissage de la soie en 1848 mais « l'industrie y est nulle » selon l'enquêteur cité par Pierre Judet (2020). En France en 1906, 86 % du travail à domicile est féminin et 1/3 des femmes en 1906 exercent une activité à domicile. Les tissages du lin et du coton sont réalisés majoritairement dans le cadre du travail à domicile : les femmes y sont les plus nombreuses. Lombardie, Piémont italien, Toscane, Saxe, Silésie, Picardie, Normandie, Velay, campagnes grenobloises, campagnes espagnoles... bruissent du travail des fileuses, tisseuses, cardeuses sans oublier les dentellières. Près de 300 femmes travaillent dans le canton de Saint-Laurent-du-Pont pour la ganterie de Grenoble en 1848. Elles participent à la production et négocient avec le marchand fabricant. Cette activité est d'ailleurs conciliable avec la saisonnalité des travaux agricoles : la pluriactivité caractérise ces unités de production qui sont également évolutives. Dans la région de Faverges (Savoie) au milieu du XIX^e siècle, les femmes s'orientent vers la soie alors que les hommes – ayant perdu leur activité dans la métallurgie – retournent à l'agriculture. Dans les parcours professionnels, le travail à domicile est une source de savoirs et savoir-faire qui peuvent être réinvestis à l'usine. Toutefois, le travail à domicile est source d'exploitation des femmes car il n'est pas protégé ni contrôlé, échappant au contrôle des pouvoirs publics alors que le travail en usine est davantage soumis au regard des inspecteurs du travail. Pour compenser des baisses de prix, la famille intensifie le travail en rallongeant sa durée et en mobilisant toute la main d'œuvre disponible d'où le terme de *sweating system* (littéralement « système de la sueur »). Les conditions de travail tant en ville qu'à la campagne sont difficiles en raison de l'exiguïté des logements encombrés par les outils de la travailleuse, de l'humidité et de la luminosité insuffisante. Ces conditions jugées terribles sont aussi à l'origine d'un choix du patronat qui développe le travail en fabrique tel le patronat de l'horlogerie étudié par Stéphanie Lachat qui fait le choix de développer des fabriques dès les années 1870, amorçant un mouvement de développement des fabriques horlogères.

Le travail à domicile perçu comme préservant la moralité des épouses et des mères et considéré comme compatible avec une vie familiale renvoie à des représentations du travail féminin. Pour les tenants de la femme au foyer, il permet de « *sauver les apparences* » (Colette Avrane). Il témoigne de la place ambivalente assignée aux femmes dans le monde du travail. Essentiel dans le processus d'industrialisation, le travail à domicile des femmes n'est pas concerné par les lois de protection sociale qui s'appliquent aux usines : certains patrons trouvent un intérêt économique dans la production domestique et font appel à cette modalité après l'interdiction du travail de nuit des femmes en Europe à partir des années 1880 d'autant que l'introduction de la machine à coudre (à pédale puis à électricité) fait gagner du temps sur certains travaux auparavant réalisés à l'aiguille. En France, en 1915, une loi est votée qui encadre l'activité de production et permet un contrôle des salaires dans le cadre du travail à domicile des couturières. Pour les femmes, il faut attendre l'Entre-deux-guerres pour que l'usine supplante le travail à domicile sans pour autant disparaître.

Alors que la travailleuse du *domestic system* travaille pour un marchand fabricant, l'artisane et la commerçante le font directement pour le marché. Quelle est la place du travail féminin dans l'artisanat et le commerce ?

2.2 Les femmes dans l'artisanat et le petit commerce

Les historiens se sont intéressés aux femmes de l'artisanat et du petit commerce, ces deux activités étant proches et liées. Longtemps minorée, la place des femmes dans ces secteurs d'activité a été mise en évidence par des travaux récents (Lucie Peytavin).

À la différence du travailleur à domicile, l'artisan est libre de fabriquer ce qu'il veut et de le vendre lui-même à qui bon lui semble. Les femmes travaillent dans l'artisanat et le commerce mais elles ont des droits limités car les métiers – organisés en corps – demeurent masculins en France et en Allemagne. Seules les veuves peuvent accéder au titre de maître artisan par exemple. Pourtant si les femmes ne sont pas formées aux métiers de l'artisanat, elles sont bien présentes au sein de l'atelier. Dans l'atelier, l'entraide entre les époux est une réalité quotidienne : les femmes sont une main d'œuvre gratuite, tenant la boutique, réalisant les commandes, livrant la clientèle. Les femmes exercent de vrais métiers avec des qualifications et des savoir-faire mais leurs activités

essentielles demeurent peu reconnues et les femmes n'ont aucun droit alors qu'elles participent au bon fonctionnement de la petite unité de production familiale.

Quelques métiers sont accessibles aux femmes : mercières, épicières, fleuristes, coiffeuses, couturières de village ambulantes. Lucie Peytavin donne l'exemple de Jeanne Thivolle qui tient une boutique de chapellerie-mercerie dans les années 1930. Elle travaille quotidiennement au sein de son atelier et magasin de chapeaux à La Motte-de-Galaure sauf un jour par semaine pendant lequel elle vend sa marchandise sur un marché. Elle est également avec son époux à la tête d'une petite entreprise de pompes funèbres. Certaines femmes sont ainsi patronnes. Comme l'indique Sylvie Schweitzer, la France compte plus d'un million de patronnes de l'industrie et du commerce en 1851, presque autant en 1906 et en 1936. Les syndicats d'artisans qui apparaissent à la fin du XIX^e siècle n'ont pas accepté l'adhésion des femmes et celles exerçant des métiers « féminins » n'étaient pas représentées. Les femmes artisanes sont donc obligées de créer leurs propres organisations professionnelles telles que les fleuristes plumassières en 1901.

À côté des artisanes, on trouve les ouvrières des usines de l'industrie.

2.3 Les ouvrières des usines : enjeux économiques

L'entrée des femmes dans l'industrie – la grande industrie comme les petites industries dispersées – les rend plus visibles puisque les femmes sortent du domicile et de l'emprise familiale (celle du père ou celle du mari). Les ouvrières sont visibles dans les rues, reconnaissables à leurs vêtements (tabliers, blouses, fichus sur les cheveux pour les protéger des courroies ou des poussières) qui les distinguent des bourgeoises. Elles sont visibles aux abords des usines lors de l'embauche ou à la sortie du travail lorsqu'elles regagnent leur foyer pour entamer « leur deuxième journée ». Dans l'usine ou la fabrique, les femmes entrent dans un espace fermé et privé, contrôlé par le patron : elles passent alors sous l'autorité des chefs et sont parfois soumises à leur rudesse voire leur harcèlement. À l'usine, elles deviennent salariées.

La main d'œuvre féminine est fortement présente dans certains secteurs industriels à fort besoin de main d'œuvre : le textile, l'habillement sont les principaux employeurs tout au long de la période. Des fabriques ou usines de production se développent qui emploient une main d'œuvre féminine nombreuse. Dès les années 1820, le développement des usines textiles mobilise les femmes comme en témoignent les enquêtes ouvrières britanniques. En France, en 1839, dans le secteur textile, les femmes représentent 50 % de la main d'œuvre de l'industrie du coton, 70 % de la main d'œuvre de l'industrie de la soie ou de celle de la laine. En Allemagne, 43% de la main d'œuvre du textile est féminine en 1875 et 61% en 1907. L'expérience acquise dans l'industrie à domicile conduit jeunes femmes et jeunes filles à s'embaucher dans les fabriques qui se développent alors à partir des années 1830 en Catalogne ou des années 1850 en Allemagne par exemple. En Allemagne, en 1907, 18,6% des femmes travaillent dans les fabriques. Elles représentent à cette date plus de la moitié de la main-d'œuvre dans le tabac, l'habillement et le textile. Les ouvrières non qualifiées constituent 7,1% de la main-d'œuvre ouvrière toujours en 1907. Ce sont également les usines textiles de Vénétie qui emploient plusieurs milliers d'ouvrières au milieu du XIX^e siècle. On notera également la place des femmes dans les industries agroalimentaires : conserveries, biscuiteries, chocolateries, fromageries, etc.

Toutefois, les femmes sont présentes dans d'autres secteurs : 10 % de la main d'œuvre des mines en surface et 5 % des travailleurs de fonds des mines sont des femmes en France au début du XX^e siècle. En Belgique, la part des femmes dans la main d'œuvre des mines de charbon (notamment au fond des puits) du Hainaut est de 15 % en 1866 et le pourcentage perdure jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Elles représentent également 15% de la main d'œuvre des usines métallurgiques. Elles sont aussi présentes dans le secteur de la chimie. En Allemagne, 22 % de la main d'œuvre de la chimie est féminine en 1907 contre 15 % en 1875. En France, le pourcentage est de 40 % en 1866. Les femmes intègrent au début du XX^e siècle le secteur de l'électricité : ainsi en Allemagne en 1907, 17 % de la main d'œuvre est féminine dans le secteur électrotechnique.

Dès lors, dès que les besoins de main d'œuvre sont présents, les femmes sont mobilisées même si une division sexuée du travail se met en place. Cette place – très concentrée sur quelques secteurs – est le fruit de représentations sur la femme : les femmes ont la réputation d'être « minutieuses », « dociles ». À ce titre elles sont réputées « douées » pour certaines activités (le textile, la chimie des colorants et des parfums). Elles sont réputées résistantes, telles les femmes de l'industrie du sucre qui portent les betteraves sur le dos car elles ont la réputation d'être plus endurantes à la boue. Les travaux de Juliette Rennes, *Femmes en métiers d'hommes*, mettent en évidence les débats autour de la féminisation des emplois et les transgressions de celles qui accomplissent des « métiers d'hommes » (charpentières, couvreuses par exemple) et brouillent les rôles sociaux. Cette main d'œuvre féminine occupe des emplois les moins ou peu qualifiés et en voie de déqualification, ceux des industries du textile, de l'habillement et de la chimie. Ce sont les *unskilled workers* des manufactures de coton en Angleterre. En Allemagne, la part des ouvrières non qualifiées augmente entre 1895 et 1907 dans l'industrie. Les femmes sont manutentionnaires (rouleuses, porteuses, etc.). La main d'œuvre féminine est particulièrement développée dans les usines les plus mécanisées et rationalisées. Alors que l'impression sur tissu est majoritairement masculine, le tissage est féminin comme le démontre l'enquête de Villermé à Mulhouse dès 1840. Dans les usines de porcelaine de Limoges, les femmes investissent les ateliers d'impression des porcelaines à la fin du XIX^e siècle quand la décoration peinte à la main des porcelaines est remplacée par le procédé de décalquage.

Cette moindre qualification, voire la déqualification, justifie des salaires inférieurs à ceux des hommes. D'autant que l'activité féminine est perçue ou plutôt conçue comme temporaire (avant le mariage par exemple) et moins physique : les salaires des femmes sont donc moins élevés que ceux de leurs homologues masculins. En Belgique, en 1896, les ouvriers masculins belges gagnent 85 % de plus que les ouvrières femmes. En moyenne, le salaire d'une femme équivaut à la moitié du salaire d'un homme. En Allemagne, les salaires féminins sont en moyenne de 60 % inférieurs à ceux des hommes, oscillant entre 50 et 75 % à la fin du XIX^e siècle. Le chiffre s'élève à 40 % en Italie dans le textile et l'agro-alimentaire. On retrouve cette faiblesse des salaires dans les conserveries de Galice au début du XX^e siècle. Les salaires des femmes rendent les célibataires particulièrement sensibles à la conjoncture économique. Leur situation fragile alimente les discours sur la perte des repères sociaux et moraux d'une société en pleine mutation. La prostitution peut parfois accompagner la pauvreté des ouvrières célibataires.

La participation des femmes à l'industrialisation s'accompagne du développement du salariat et de la progression du travail féminin en dehors du foyer. Un processus de diversification du travail se produit : coexistent des productions à domicile et en usine, des productions dans un cadre artisanal et en industrie. Une même femme peut d'ailleurs au cours de sa vie travailler successivement en atelier et en usine, en usine puis en atelier. Malgré leurs qualifications acquises sur le tas, les femmes demeurent cantonnées dans certains secteurs d'activité et, le plus souvent, sous-payées.

Toutefois, des évolutions se produisent pour les femmes au travail à la fin du XIX^e siècle et dans le premier tiers du XX^e siècle.

3. Spécificités et mutations du travail des femmes (fin XIX^e- 1^{er} tiers du XX^e siècle)

La visibilité des femmes dans le monde du travail s'accroît et conduit à poser la question de la spécificité de la main d'œuvre féminine au regard du rôle spécifique qui leur est conféré : assurer par la maternité le renouvellement de la population et maintenir le bien-être du foyer. Le travail des femmes préoccupe les mouvements féministes, les réformateurs sociaux et les législateurs dès le milieu du XIX^e siècle : la protection des femmes au travail passe par la mise en place de législations spécifiques. Toutefois, ces législations spécifiques divisent la communauté féminine qui oscille entre revendication d'égalité et revendications propres, entre égalité et spécificité, entre universalité et protection spécifique.

3.1 La guerre, accélérateur de la reconnaissance du travail féminin ?

L'engagement des femmes dans l'effort productif pendant la Première Guerre mondiale annonce-t-il une meilleure et durable intégration dans le marché du travail ? Si la guerre conduit les femmes à s'affranchir des derniers obstacles culturels qui pouvaient les tenir éloignées de l'emploi salarié, la Grande Guerre est-elle un accélérateur de la reconnaissance du travail féminin ?

L'engagement des femmes dans la guerre est représenté par l'image de la *munitionnette*. Cette dernière symbolise à elle seule la mobilisation féminine sur le front de la production alors que les hommes sont au combat dans les tranchées. Cette mobilisation rend les femmes plus visibles dans tous les secteurs de l'activité économique qui recrutent de la main d'œuvre pour suppléer aux hommes mobilisés. Toutes les industries font appel aux femmes et particulièrement les industries de guerre, traditionnellement masculines. Cette féminisation a été mise en scène par les pouvoirs dans d'intenses campagnes de propagande pour inviter les forces vives des pays à s'engager : les images des *munitionnettes* sont devenues iconiques et ont laissé croire que les femmes entraient sur le marché du travail. Or, ces emplois correspondent pour une part au redéploiement de la main d'œuvre féminine du textile vers des secteurs d'activité en plein essor. Cette main d'œuvre féminine trouble le discours sexué sur les emplois prétendument masculins : dans l'artisanat, des femmes deviennent vitrières, charpentières ou ramoneuses ; dans l'industrie, elles tournent des obus et soudent au chalumeau. Si les femmes travaillaient avant la guerre, elles renforcent leur présence dans le monde du travail pendant la guerre. Faire vivre le foyer est une nécessité quand l'époux est au front. Les statistiques mettent en évidence la mobilisation des femmes. On notera qu'elles sont bien identifiées car la main d'œuvre est mieux comptabilisée puisque l'effort de guerre amène à recenser la main d'œuvre disponible et mobilisable.

Ainsi, l'emploi des femmes fait-il un bond de 40 % en Angleterre, passant de 3,3 à 4,7 millions de femmes employées. 750 000 femmes sont mobilisées dans les industries d'armement en Angleterre en 1916-1918 : 30 000 femmes travaillent aux arsenaux de Woolwich à Londres en 1917 contre 100 en 1916. Entre 1914 et 1918, la main d'œuvre féminine croît de 20 % (Françoise Thébaud). En France, en 1918, 40 % des femmes actives travaillent pour la Défense nationale. Les Italiennes représentent 31 % des salariés à Milan à la fin du conflit et 200 000 femmes travaillent dans l'industrie de guerre. En Allemagne, plus de 700 000 femmes travaillent dans le secteur de la chimie, des machines et de la métallurgie. Krupp emploie 28 000 femmes en 1918 contre 3 000 en 1914. Le travail est réorganisé, les chaînes de production se développent qui parcellisent l'activité des ouvrières dans le cadre de l'Organisation Scientifique du Travail. Les femmes accomplissent des travaux dangereux, manipulant des substances toxiques sources d'intoxication telles les « canaris » anglaises (surnom donné aux ouvrières des usines d'armement en Angleterre en raison de leur teint jaune). Les horaires de travail sont parallèlement accrus : les femmes sont exploitées pour satisfaire l'effort de guerre. Le surmenage est une réalité du travail féminin pendant cette période lorsque les cadences sont élevées et relevées, ce qui permet de nuancer l'idée d'une

émancipation par le travail. Reste que les employeurs doivent prendre en compte les besoins de la main d'œuvre féminine : certains mettent en place des garderies pour les enfants.

La rationalisation du travail pendant la Grande Guerre n'abolit pas le discours sur la différence des sexes. L'inégalité salariale est maintenue au motif des « *différences naturelles entre hommes et femmes* » (Laura Lee Downs) même si les salaires en usines pendant la guerre ont été supérieurs aux autres salaires au nom de l'impératif productif. Le personnel d'encadrement des usines demeure masculin et les savoir-faire développés par les femmes sont inégalement reconnus selon les pays. Alors qu'en Grande-Bretagne, la formation des ouvrières est réalisée dans des centres de formation, les ouvrières françaises sont formées sur le tas, limitant par-là la reconnaissance de leurs compétences. Seules les « ouvrières professionnelles » de la métallurgie parisienne (soudeuses par exemple) voient leurs compétences reconnues après la guerre. En France, en 1917, la faiblesse des salaires est à l'origine de grèves qui conduisent à des négociations collectives : les pouvoirs publics cèdent car il faut reprendre le travail pour continuer la guerre. Les discours des syndicats sur le travail féminin demeurent ambivalents et la sous-représentation des femmes dans les syndicats, une réalité. Les tensions hommes-femmes sont présentes en 1916 dans les usines de l'Ansaldo (Gênes) : bien que minoritaires, les femmes sont perçues comme une menace pour les salaires et l'emploi par les ouvriers des ateliers d'artillerie.

Après la Grande guerre, les femmes retrouvent les postes les moins rémunérés. D'autres retrouvent leur foyer car elles sont licenciées pour faire place aux hommes qui rentrent du front. En Belgique, le pourcentage de femmes déclarant une activité professionnelle après-guerre est inférieur à celui de 1910. Bien que les nationalistes encouragent le retour des femmes dans leur foyer, à leur place, les femmes demeurent une main d'œuvre bon marché qui supplée aux conséquences démographiques de la Grande Guerre. Contraintes de travailler par leur veuvage, chargées de familles, nombreuses sont les femmes qui n'ont pas le choix : il faut travailler pour vivre. Des opportunités s'offrent à elles : les femmes s'orientent vers les emplois de la ville, ceux de l'industrie (notamment de l'électricité) et ceux du tertiaire en plein essor. En France, de 1901 à 1936, la part des emplois du commerce passe de 10 à 14 % et celle des femmes dans ces emplois de 37 à 42 %. En Italie, le pourcentage de femmes dans l'industrie entre 1926 et 1936 passe de 39 % à 36 % ; leur pourcentage s'accroît toutefois dans les services. Quand elles sont mieux formées grâce à l'école, les femmes s'orientent vers des secteurs en essor. Nombreuses sont celles qui demeurent toutefois dans l'industrie. Pendant l'Entre-deux-guerres, les femmes alimentent la catégorie des Ouvriers spécialisés (OS) : « *l'OS naissant est donc le plus souvent une femme, que les entreprises utilisent pour réduire les coûts* » (Anne-Marie Sohn).

Cependant, les discours sur la fonction reproductrice des femmes et leur rôle au foyer perdurent et sont réactivés par les régimes totalitaires dans les années 1920 et les années 1930 pendant la crise économique (Italie et Allemagne nazie). En Italie, l'État fasciste adopte une perspective nataliste dès 1925 : il interdit le travail de nuit des femmes et développe l'Œuvre nationale pour la maternité et l'enfance. La femme est d'abord une reproductrice. À cette vision s'ajoute celle de la femme ménagère : le *Dopolavoro* (*l'Œuvre nationale du temps libre*) développe des programmes « spéciaux » pour les femmes faits de cours d'hygiène, de premiers secours et d'économie domestique. Alors que Mussolini tient un discours très antiféministe, la situation sociale très difficile contraint les Italiennes à travailler davantage dans l'industrie. En 1938, les Sections des Ouvrières et Travailleuses à domiciles (SOLD) sont créées par les syndicats de l'industrie et dirigées par des femmes venant des *fasci*. Elles rassemblent un demi-million d'inscrites en 1939, un tiers des ouvrières et employées en Italie et jouent un rôle important pour la réinsertion des femmes dans la production industrielle à l'approche de la guerre (Patrizia Dogliani). Les États totalitaires ne peuvent se passer des femmes dans l'industrie car l'effort de guerre nécessite de la main d'œuvre à la différence des femmes fonctionnaires qui sont licenciées en Allemagne et en Italie ou contingentes en France et en Suisse. En France, la faible hausse du chômage dans les années 1930 s'explique par les licenciements des femmes, variables d'ajustements avec les immigrés.

La Grande Guerre n'est donc pas une rupture pour le travail des femmes. Déjà présentes dans l'industrie et dans le monde l'artisanat, les femmes se redéployent vers les secteurs demandeurs de main d'œuvre pendant puis après la guerre. La concurrence entre ouvrières et ouvriers se trouve accrue et peut être à l'origine de tensions. Dès lors, comme l'écrit Michelle Perrot, les guerres sont profondément conservatrices, remettant les femmes à leur place une fois la paix revenue.

Il n'en demeure pas moins que la mobilisation des femmes a contribué partiellement à leur émancipation citoyenne comme en témoigne l'accès (certes inégal) au droit de vote après le conflit : Danemark (1915), Allemagne, Autriche, Hongrie (1918), Luxembourg, Pays-Bas, Suède (1919), Tchécoslovaquie (1921), Royaume-Uni et Irlande (1928), Espagne (1931). Des pays restent toutefois en marge de cette évolution : France, Italie, Belgique et Suisse.

3.2 Les femmes au travail : une main d'œuvre spécifique ?

Aborder le travail des femmes conduit à s'interroger sur la question de la spécificité de la main d'œuvre. Si les femmes sont majoritairement présentes dans les emplois les moins qualifiés et les moins rémunérés et sont concentrées dans certains secteurs d'activités, ont-elles des spécificités dans leur rapport au travail ?

Le travail féminin est-il marqué par une identité professionnelle spécifique ? La recherche récente repense la relation des femmes à leur travail. Au-delà de la dimension nourricière de l'emploi, les historiens s'intéressent à l'identité professionnelle telle qu'elle peut transparaître dans les parcours professionnels des femmes. Si les femmes ont des parcours complexes (comme en témoigne le passage d'un secteur d'activité à un autre, de

l'industrie aux services par exemple) et haché (en lien avec l'intermittence du travail et les interruptions fréquentes d'activité au moment du mariage et de la maternité), les études montrent qu'une part non négligeable des femmes a construit des parcours professionnels longs et complexes. Ainsi, dans l'Entre-deux-guerres, près de 40 % des ouvrières parisiennes étudiées par Catherine Omnès n'ont pas eu d'enfants. Ces femmes ont donc des carrières plus longues que les autres ouvrières. De même, les ouvrières du textile de Rhénanie et de Westphalie (à la fin du XIX^e - 1^{er} quart du XX^e siècle) n'hésitent pas à changer d'employeurs pour obtenir de meilleures conditions de travail et de salaire dans une perspective d'ascension professionnelle. Comme les hommes, les ouvrières exploitent les opportunités des marchés locaux du travail et entretiennent un rapport de fierté à leur travail. Sur leur lieu de travail, les femmes peuvent adopter des rites qui sont ceux de leurs collègues masculins. Si les femmes dénoncent les pressions et les violences notamment à caractère sexuel dont elles sont victimes, elles sont parfois aussi actrices de violences au sein de l'usine comme le révèlent les pratiques de bizutage à l'encontre des jeunes garçons étudiées par Xavier Vigna. Les violences infligées aux femmes dans un contexte de domination masculine demeurent toutefois plus fréquentes, situations qu'elles dénoncent lors de mouvements de grèves spontanés (cf. grève à l'usine Haviland de Limoges en 1903).

Les grèves des femmes sont-elles des grèves spécifiques marquées par des revendications spécifiques ? La dureté des conditions de travail (et la fatigue afférente) conduit les femmes à engager des luttes contre leurs employeurs. C'est à partir des années 1860 que se déroulent les premières grèves de femmes : les grèves des ouvrières de la soie lyonnaise en 1869, des ouvrières des allumettes en 1888 à Londres, des ouvrières de la confection en Allemagne en 1896, des ouvrières des usines textiles de Crimmitschau (Saxe) en 1903-1904, des midinettes de la couture à Paris en 1917, des ouvrières de Turin en 1917, des munitionnettes parisiennes en 1917, des sardinières de Douarnenez en 1924 témoignent de leur capacité d'*agency* (Edouard P. Thompson, Judith Butler). Les travailleuses dénoncent tantôt les humiliations subies (cf. le harcèlement ou les violences sexuelles des patrons ou des contremaîtres et des autres hommes de l'usine), tantôt les conditions de travail (durée, dangerosité). Elles revendiquent aussi de meilleurs salaires comme lors des grèves de 1936. Elles peuvent également contester la cherté de la vie. Les femmes sont actives pour améliorer leur sort mais les espoirs placés dans la République tant dans les années 1880 qu'en 1936 sont déçus. Leurs revendications ne les distinguent pas des hommes : salaires, condition et durée du travail sont le lot commun des revendications. Il n'y a pas de spécificités des revendications féminines. Les femmes soutiennent d'ailleurs les grévistes masculins dans des manifestations ou dans la logistique de la grève comme lors de la grande grève des mineurs britanniques en 1926. Les grèves de femmes, bien que rares, sont vécues comme une rébellion insupportable qui menace la société patriarcale par une « triple transgression de l'ordre établi » : envers les patrons, envers les syndicats dominés par les hommes, envers les maris. Faire grève : c'est sortir de l'usine, « *se comporter en filles publiques* » (Michelle Perrot). La femme qui décide de faire grève doit dépasser un sentiment de « honte » qui pèse sur celle qui transgresse l'ordre établi, surtout dans les régions marquées par une pratique religieuse encore importante (par exemple chez les Bretonnes). Par la grève, les femmes s'affirment sur la voie publique telles les midinettes parisiennes qui battent le pavé des boulevards en 1917 ou encore les sardinières de Douarnenez qui en 1924 tiennent tête au patronat local. Les femmes en grève transgressent leur statut alors qu'elles disposent rarement de la totalité des droits civils et civiques en Europe avant 1918. Les femmes en grève transgressent aussi leur sujétion économique par la contestation des salaires qui leur sont versés. Lors des grèves des sucreries Lebaudy à Paris en 1913, Michelle Perrot raconte que les époux ramènent leurs femmes au travail et leur infligent sur le seuil de l'usine une correction. Les grèves de femmes sont sources de moqueries ou de condescendance : les soupçons de manipulation par des meneurs extérieurs sont fréquents. Quant au soutien des syndicats, il est fort limité. Rares sont d'ailleurs les travailleuses à sortir de l'anonymat. Dans *Mélancolie ouvrière*, Michelle Perrot a retracé le parcours de Lucie Baud, tisseuse de soie à Vizille à la Belle Époque, à partir de son témoignage publié dans la revue *Le Mouvement socialiste* en 1908. A la tête de deux mouvements de grève rassemblant des ouvrières, y compris des immigrées italiennes, elle croit en une révolution possible dans la lignée du mouvement syndical dominant. Mais elle est confrontée à l'échec et au licenciement. Michelle Perrot identifie chez cette ouvrière cette forme de mélancolie propre au monde ouvrier confronté à la mécanisation des usines, mélancolie renforcée par son statut de femme : présente à un congrès syndical, elle ne peut pas prendre la parole. « *Les femmes ne sont pas prises au sérieux* » (Michelle Perrot). Toutefois, une ouverture se produit après la Grande guerre. Dans les années 1920, le parti communiste et la CGTU portent attention au travail des ouvrières. Les communistes jouent un grand rôle dans la grève des « midinettes » en 1923 et celle des sardinières de Douarnenez en 1924. Martha Desrumaux, issue d'une famille très pauvre du Nord travaille dès l'âge de neuf ans dans l'industrie textile : elle dirige en 1928 la « grève des dix sous » contre la baisse des salaires dans le textile puis accède à des responsabilités à la CGTU et au PCF. Elle est la seule femme à participer aux discussions qui débouchent sur les Accords de Matignon en 1936. Cependant, ces promotions sont aussi soumises aux logiques d'une répartition genrée des rôles militants et les ouvriers masculins demeurent surreprésentés au détriment des femmes au niveau des différentes directions du Parti.

Les grèves exclusivement féminines – bien que peu nombreuses – sont vécues comme une transgression de l'ordre social, à l'image du travail des femmes perçu comme un problème social, problème auquel les autorités et les penseurs et réformateurs sociaux ont tenté d'apporter une réponse depuis le milieu du XIX^e siècle.

3.3 La travailleuse : un problème social spécifique qui appelle une législation spécifique ?

Les enquêtes ouvrières au XIX^e siècle s'intéressent au travail des femmes et des enfants pour en dénoncer les conditions. Dans son enquête (1840-1843), Lord Ashley dénonce la promiscuité sexuelle dans les puits de mine en Angleterre. En 1840, Villermé décrit le dur travail des compagnonnes du tissage lyonnais. Ces enquêtes qui s'inquiètent de la dépendance des femmes, de leur fragilité et de leur moralité conduisent les autorités à encadrer les conditions du travail des femmes par une série de lois³⁹. Toutefois, selon les pays, les législations sont plus ou moins précoces : dès les années 1840, l'Angleterre avec les *Factory Acts* est un pays précurseur. Cependant, les lois protectrices en faveur des femmes qui annoncent l'État-providence datent du dernier tiers du XIX^e siècle. Elles sont d'ailleurs souvent associées aux législations sur le travail des enfants avec une évolution à la hausse de la limite d'âge autorisée et une évolution à la baisse de la durée quotidienne du travail. Les législations concernant le travail féminin portent sur l'âge d'entrée sur le marché du travail, la nature des activités proposées aux femmes (par exemple l'interdiction du travail souterrain bien que pas toujours respectée), ou sa durée journalière. Ainsi, en Allemagne, la double journée de travail de l'ouvrière (à l'usine et dans le foyer) incite le législateur à en limiter la durée quotidienne avec la loi : 11 heures en 1891 puis 10 heures en 1908. En France, la loi Millerand organise par paliers la diminution de la durée du travail à 10h de travail pour les ouvrières et le repos dominical est acquis en 1906. C'est en 1919 que la journée de 8 h est institutionnalisée.

Le retour de couches est pris en compte avec un repos partiellement indemnisé avec la loi créant en 1883 le congé maternité en Allemagne. Toutefois, malgré la conférence de Berlin en 1890 qui recommande un congé maternité de 4 semaines, il faut attendre 1910 pour qu'une législation sur la maternité permette aux femmes italiennes de disposer d'un congé d'un mois. En France, les catholiques sociaux comme Albert de Mun ont milité pour un congé maternité dès les années 1880. C'est en 1909 qu'est votée la loi Engerand (du nom d'un député conservateur) : elle introduit un congé maternité non rémunéré qui est complété par une indemnité en 1913. Il faut attendre la loi sur les assurances sociales en 1928 pour que soient introduits, en France, dans la législation du travail, les droits à la gratuité des soins médicaux et à des indemnités compensatrices.

Toutefois, la spécificité de lois concernant le travail des femmes est source de débats au sein des mouvements féminins. En Allemagne, Clara Zetkin (à la tête du mouvement féminin socialiste) défend l'égalité entre les travailleurs et s'oppose à toute législation spécifique qui diviserait le monde ouvrier et l'affaiblirait dans sa lutte contre le système capitaliste. D'autres en revanche revendiquent les spécificités du travail féminin et plus généralement de la place des femmes dans la société comme la confédération des associations de femmes allemandes.

Parmi les législations mises en place, le travail de nuit des femmes constitue un exemple intéressant de débat entre la spécificité supposée du travail féminin et l'égalité revendiquée au nom de l'universalité. Le travail de nuit dans l'industrie mobilise les législateurs dès le milieu du XIX^e siècle. La Grande-Bretagne est le premier pays à légiférer (1844), suivi de la Suisse (1877), de l'Autriche (1885), des Pays-Bas (1889), de l'Allemagne (1891) et de la France (1892). La Loi suisse sur les fabriques de 1877 proscrit le travail de nuit des femmes, tout comme celui des adolescents de moins de 18 ans : la loi prévoit également une pause à midi afin de permettre aux ouvrières de préparer le repas familial. La loi autrichienne de 1885 interdit le travail de nuit, propose un congé maternité de 4 semaines après l'accouchement, et met en place en 1888 un revenu compensatoire. En 1892, la France complète sa législation (loi de 1874 qui limitait déjà le travail des jeunes filles) : la législation française interdit le travail de nuit à toutes les personnes de sexe féminin.

C'est à l'échelle internationale que des tentatives pour unifier les législations autour du travail de nuit ont lieu. Elles s'inscrivent dans un contexte de crainte d'expansion des mouvements révolutionnaires et sociaux en Europe et témoignent de la volonté de limiter la concurrence économique entre les pays. La Suisse joue un rôle actif dans l'élaboration de normes internationales : en 1906, la Convention de Berne interdit le travail de nuit aux femmes dans les établissements industriels de plus de dix ouvriers à l'exclusion des ateliers familiaux, et détermine la durée du repos de nuit à onze heures consécutives entre 22h à 5h du matin. Quatorze pays européens signent cette convention dont l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Empire britannique, l'Italie, la Suisse et la Suède. Mais, les meilleures intentions ne suffisent pas car l'entrée en vigueur de la Convention en 1912 s'accompagne d'un développement du travail à domicile qui échappe au périmètre de la loi et qui est par nature peu et difficilement surveillé. Dès lors, les mesures de protection des femmes au travail peuvent s'accompagner d'une dégradation du sort de consœurs moins protégées car moins visibles. « *Jamais le législateur ne parle d'exclure les femmes du monde du travail, mais au nom de la protection de la famille, on aménage un temps de travail spécifique qui oriente la main d'œuvre féminine dans de véritables ghettos, trop peu surveillés* » (Nicole Arnaud Duc). Si la guerre met un coup d'arrêt provisoire à l'application de la convention (produire devient un impératif militaire), le retour à la paix et la création de l'Organisation Internationale du Travail en 1919 sont l'occasion de réaffirmer l'interdiction du travail de nuit des femmes. Néanmoins, cette interdiction est remise en cause car elle interdit l'accès des femmes à certains postes de direction. La politique du Bureau International du Travail (le secrétariat permanent de l'OIT) est contestée par des égalitaristes féminines de l'*Open Door Council* (1926) qui s'opposent aux lois protectrices du BIT au nom du droit à l'égalité économique. Conjugée aux pressions du patronat qui revendique davantage de souplesse dans l'application de la législation, la convention sur le travail de nuit est

³⁹ Le candidat pouvait également souligner les initiatives patronales pour garder la main d'œuvre féminine et permettre aux femmes de concilier travail professionnel et travail domestique : aménagement des horaires de travail, mise en place de crèches ou de cantines (Stéphanie Lachar pour la Suisse horlogère).

révisée en 1934 permettant aux employeurs de recourir plus facilement à une main-d'œuvre féminine qualifiée la nuit.

Le travail des femmes demeure toutefois au cœur des préoccupations de l'OIT qui accueille en son sein au nom de la parité 50 % de femmes. L'organisation permet à des femmes de réaliser des carrières internationales de premier plan comme en témoignent les parcours de la Française Marguerite Thibert ou de la Néerlandaise Petronella Hage. Malgré leurs qualités intellectuelles, ces femmes peinent toutefois à percer au sein de l'organisation internationale et à accéder à des postes de responsabilité où dominent les hommes.

Conclusion

Retour sur les copies

Le jury constate la faiblesse récurrente et générale des conclusions. Les conclusions des candidats n'établissent pas de synthèse et donnent l'impression d'avoir été bâclées. Rappelons que la conclusion donne au correcteur l'ultime regard sur la copie. Il est donc essentiel de soigner cette étape. Pour donner un exemple d'une conclusion qui clôturerait de façon cohérente cette réflexion, on peut évoquer celle qui reprend l'image de Michelle Perrot comparant les femmes au travail à des « éternelles glaneuses » et qui propose en guise d'ouverture les ouvrières en grève de Lip dans les années 1970. D'autres conclusions ont pu ouvrir la réflexion sur le travail des enfants ou encore les mains d'œuvre immigrées.

Une conclusion doit comporter les éléments suivants :

- la synthèse de ce qui précède (de l'ensemble des parties),
- une idée générale en guise de conclusion (la réponse claire à la problématique),
- une ouverture (un élargissement à partir d'un élément mis en évidence dans le développement ou une mise en perspective seront appréciés afin de montrer l'actualité de ce sujet).

Enfin, le jury insiste sur l'attention nécessaire à la présentation des copies. Le candidat doit relire sa copie pour corriger erreurs et maladroresses d'expression écrite. Prétendre au concours de l'agrégation (pour enseigner) suppose de maîtriser la langue française. Le jury sanctionne également les écritures illisibles ou pénibles à lire. Il invite l'ensemble des candidats à porter attention à ces éléments qui ne sont pas que formels. Ils témoignent de la rigueur et du soin attendus d'un futur professeur agrégé.

Une proposition de conclusion

Tisseuses à domicile, ouvrières du textile et de la confection, décalqueuses, vernisseuses, brocheuses de l'imprimerie, sardinières, chapelières-modistes, boulangères, herscheuses et lampistes, *munitionnettes*, soudeuses, affuteuses, ouvrières de la chimie et de l'électricité, charpentières ou ramoneuses contribuèrent aux côtés de leurs homologues masculins aux grandes transformations économiques et sociales de l'Europe des années 1830 à 1930. Les travailleuses européennes ont également participé à toutes les voies de la modernisation du continent dans tous les contextes (travail à domicile, travail à l'usine, travail à l'atelier).

Toutefois, leur place dans le monde du travail a été minorée voire dévalorisée dans certains discours conservateurs sur le rôle dévolu à la femme dans la société. Les historiens et historiennes ont contribué à sortir les femmes au travail de leur invisibilité statistique et mis en évidence leur capacité d'*agency*, leur capacité à saisir les opportunités de travail qui leur étaient offertes dans le cadre des marchés locaux du travail. Le travail des femmes est mieux connu dans sa diversité depuis les quarante dernières années pour l'ensemble des pays européens. Pour vivre, il faut travailler et les femmes n'échappent pas à cette obligation : faire vivre leur famille, contribuer à leurs besoins lorsqu'elles sont célibataires ou veuves. Tel est le sort des femmes comme celui des hommes.

Leur sort a inquiété les conservateurs et les réformateurs sociaux : le travail des femmes participe de la « question sociale » et a fait l'objet de réglementations et d'encadrement dont les résultats sont contrastés, car la main d'œuvre féminine moins onéreuse permet d'abaisser le coût du travail d'où des tentatives de contournement des législations. Conscientes, les femmes se sont mobilisées dans des luttes spécifiques ou aux côtés de leurs collègues masculins. Elles ont conquis de nouveaux droits. Elles ont montré pendant la Grande Guerre une capacité de résilience remplaçant les hommes partis à la guerre, développant de nouveaux savoir-faire et de nouvelles compétences qu'elles ont peiné à faire reconnaître sur le marché du travail.

À bien des égards, si la condition des femmes – sur le plan juridique – a connu en Europe des évolutions majeures depuis les années 1930, elle est encore aujourd'hui marquée par des inégalités dans le monde du travail. La revendication « à travail égal, salaire égal » demeure un défi tant en Europe que dans le monde en ce début du XXI^e siècle. Le travail des femmes demeure encore et toujours un sujet d'avenir.

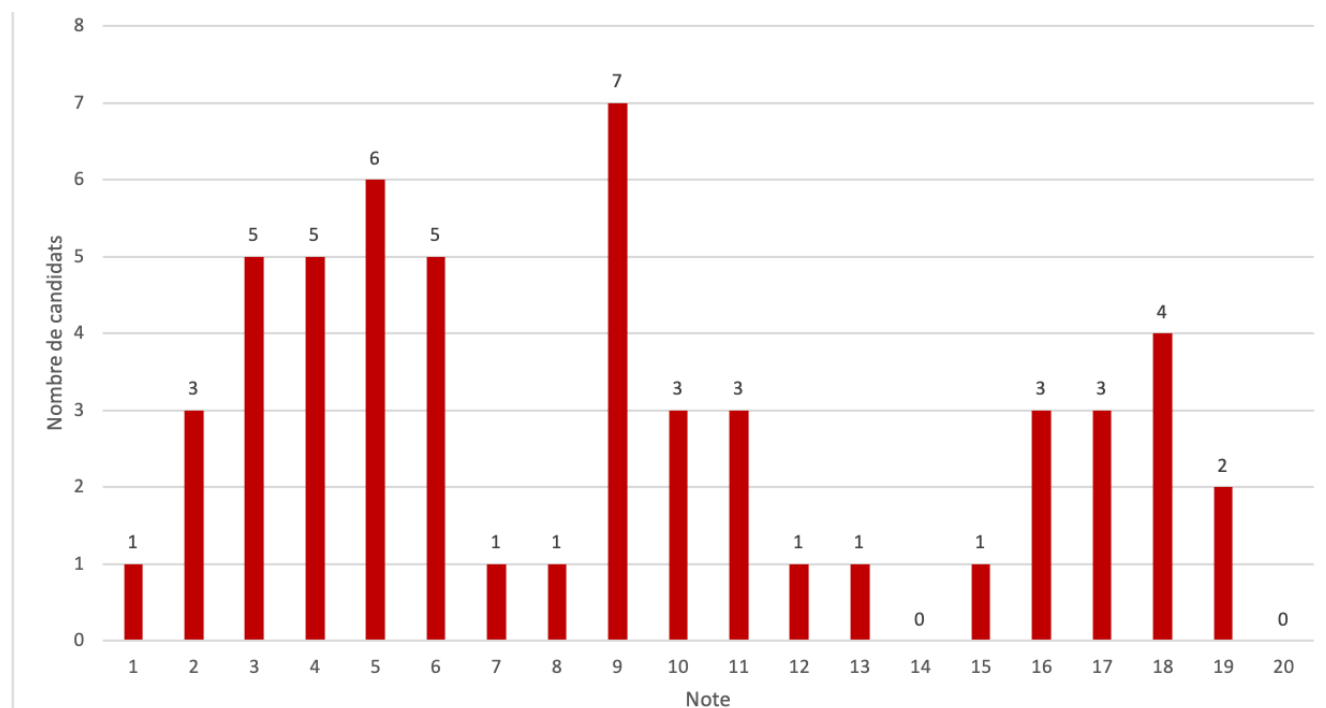
La commission d'histoire formule les vœux que le présent corrigé permette aux candidats de cette session de comprendre leurs notes et aux futurs candidats de préparer au mieux les épreuves écrites du concours 2022.

Cyril COURRIER, Julie DALAISON, Françoise JANIER-DUBRY (responsable d'épreuve), Yannick LE GRUIEC

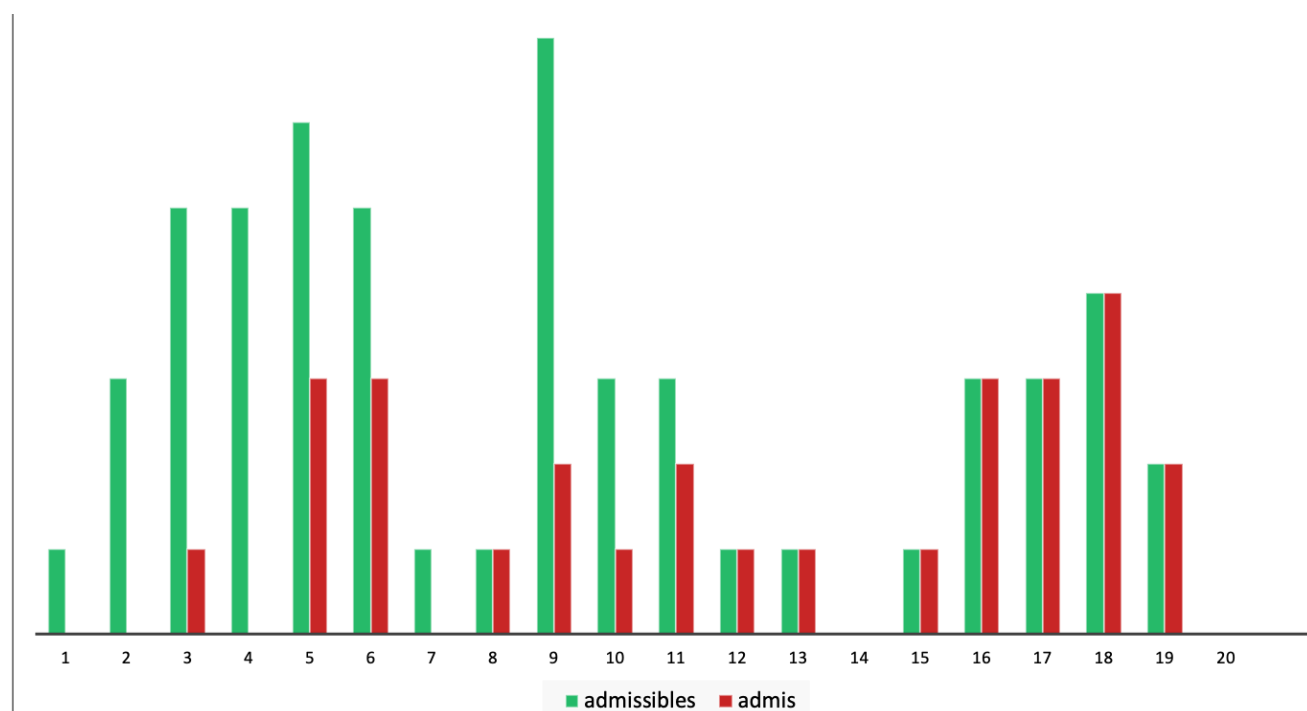
3. Épreuves orales d'admission

3.1 Commentaire de documents géographiques

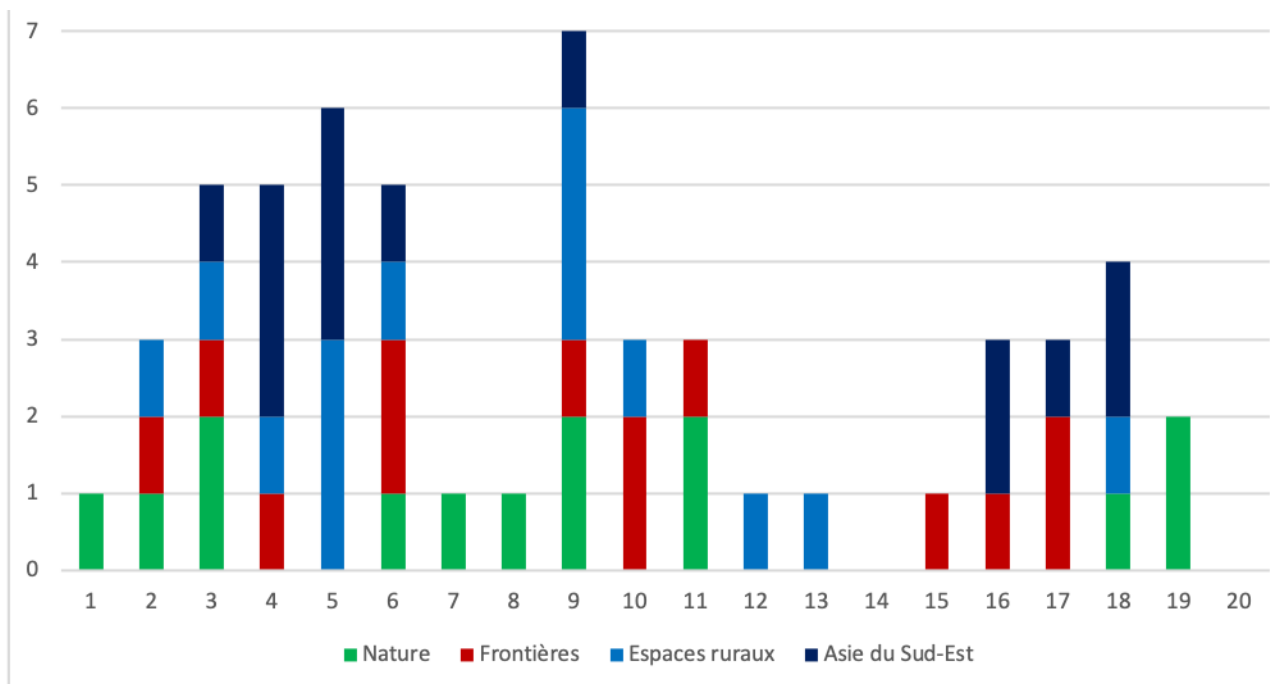
55 candidats ont passé l'épreuve de commentaires de documents géographiques lors de cette session 2021. Trois candidats étaient absents. Si la médiane de l'épreuve se situe à 9, en continuité avec les sessions précédentes, la moyenne est en légère baisse, à 8,95. Les prestations se sont avérées très contrastées, avec un écart-type de 5,4. 21 notes sont supérieures à 10/20, dont 13 notes supérieures à 15/20. En revanche, 20 notes sont inférieures à 05/20, dont 9 inférieures à 03/20. Les questions au programme ont été traitées de manière très différenciée, avec une moyenne de 9,6 pour les sujets concernant la question « Les frontières » et une moyenne de 7,9 pour les sujets sur « Les espaces ruraux en France ». Les moyennes pour les deux autres questions au programme se situent à 9 pour « La nature, objet géographique » et 9,3 pour « L'Asie du Sud-Est ».



Distribution des notes



Notes obtenues par les admissibles et les admis



Distribution des notes en fonction des 4 questions de programme

Le jury tient à souligner l'excellence de six prestations, qui se sont vues gratifiées d'une note supérieure à 18/20, reconnaissant une très bonne maîtrise des questions au programme, de l'exercice du commentaire de documents géographiques, de la culture géographique, ainsi que des qualités orales et pédagogiques. Le présent rapport vise à la fois à rendre compte des prestations entendues et à formuler certaines recommandations pour les candidats des prochaines sessions, en proposant, outre le rapport, la liste des sujets et des documents proposés, un exemple de sujet corrigé.

1. Retour général sur les attendus de l'épreuve

L'épreuve comporte deux temps : un exposé de 30 minutes réalisé par le candidat et consacré au commentaire de documents en tant que tel, et un entretien de 25 minutes avec les membres du jury. Les sujets proposés et les dossiers qui leur sont associés portent tous sur les questions au programme, rappelées ci-dessus. Si la majorité des sujets portent sur une seule thématique au programme (par exemple : « La fabrique de la ville en Asie du Sud-Est » ; sujet comportant 11 documents ; voir liste à la fin du rapport), certains peuvent croiser deux questions (par exemple : « Nature et ruralité : le cas des Hauts de la Réunion » ; sujet comportant 5 documents dont une carte topographique ; voir liste à la fin du rapport). Le **nombre de documents** associés à un sujet sans carte topographique est en général compris entre 8 et 11. Pour les dossiers comportant une carte topographique, le nombre de documents est limité à 5 ou 6, afin que les candidats consacrent un temps suffisant à l'analyse fine de la carte topographique, en lien avec le sujet et les autres documents proposés. Sur les 24 dossiers proposés, 8 comportaient une carte topographique. Il s'agit majoritairement de cartes au 1/25 000, dans le contexte français (outre-mer inclus), mais le jury peut également proposer des cartes étrangères (par exemple, celle de Singapour pour « L'Asie du Sud-Est »). Le cas échéant, les légendes des cartes ou les extraits de textes issus de sources étrangères sont traduits en français. Rappelons aussi que les candidats disposent, dans la salle de préparation, d'un atlas général et de dictionnaires (principaux dictionnaires de géographie et dictionnaires usuels).

Dans le cadre de cette épreuve, il est attendu **un véritable travail d'analyse des documents** qui ne peut se limiter à une simple synthèse des informations. Les candidats doivent être en mesure de mobiliser des concepts et des connaissances scientifiques permettant d'éclairer les documents en explicitant, critiquant ou contextualisant les informations. Les notions et les auteurs doivent être mobilisés à propos et avec nuance, dans le cadre d'une démonstration qui s'appuie sur les documents et qui répond au sujet posé. Aucun document ne doit être laissé de côté : c'est bien l'ensemble du dossier documentaire qu'il s'agit d'analyser. Il est essentiel de mettre les documents en relation et de les confronter pour les éclairer les uns par rapport aux autres et au regard du sujet proposé. Cette mise en perspective des documents passe également par une analyse critique des sources, dates, auteurs des documents proposés. Ces informations peuvent participer à l'argumentation et leur analyse témoigne non seulement d'une approche fine et approfondie des documents, mais également d'une culture géographique. De trop nombreux candidats en restent à des analyses théoriques, en plaquant des notions et des auteurs, en ne faisant que citer pour ne pas dire paraphraser les documents. Or, il s'agit bien d'une épreuve de commentaire de documents, donc ces derniers doivent constituer la base du raisonnement, en articulation avec le sujet proposé. Il est important de bien partir des documents pour retrouver les grandes notions proposées par le sujet et les analyser avec un regard distancié et critique, au sens constructif du terme. Les documents peuvent aider à

approfondir ou à déconstruire certaines notions apprises au cours de la préparation ; d'où l'importance de les situer, de les expliquer, de les croiser et de les critiquer. Il ne s'agit donc pas d'affirmer des connaissances hors sol et de chercher une illustration dans les documents, mais bien de retrouver et redémontrer ces connaissances par l'interprétation pertinente des documents mis en relation, en y dégagant les thématiques majeures, afin de bien identifier les principaux axes à traiter.

Outre la capacité d'analyse des documents, cette épreuve permet d'apprécier **les connaissances sur les questions au programme et la culture géographique des candidats en lien avec ces questions**, aussi bien dans l'exposé que dans l'entretien avec le jury (voir *infra*). Cela passe par une maîtrise nuancée des définitions, par la mobilisation de géographes ayant travaillé sur le sujet proposé et permettant d'éclairer ou de nuancer certains documents, etc.

Il est également attendu au moins une **production graphique** (croquis, schémas, tableaux, graphiques, coupes, croquis d'interprétation, etc.), réalisée à partir d'un ou plusieurs documents du dossier. Le jury valorise la capacité de traitement et de transmission de l'information par les candidats. Celle-ci peut passer par des calculs simples (moyennes, pourcentages, densités, etc.), par la transcription graphique de données statistiques ou encore par l'élaboration d'un croquis (croquis de finage, croquis de synthèse, etc.) à partir de cartes figurant dans le dossier ou à partir de la carte topographique, le cas échéant. Notons toutefois que multiplier la réalisation de diagrammes circulaires ou d'histogrammes n'est pas toujours utile. Il faut en effet que le traitement des données éclaire la démonstration, et il est toujours essentiel de spatialiser les analyses.

La production graphique peut être réalisée à la main ou à l'ordinateur. Dans les deux cas, il est utile de l'intégrer au diaporama (après avoir été scannée par les appariteurs si elle a été réalisée à la main) et de proposer une version papier pour permettre aux membres du jury d'en faire une lecture précise. Elle peut reprendre différentes parties du développement et ainsi être complétée de manière progressive au cours de l'exposé grâce à la présentation sur le diaporama. Il est important d'apporter un grand soin à chaque production, en respectant la sémiologie graphique indispensable à l'efficacité visuelle du schéma ou du croquis. Toute production graphique doit être accompagnée d'une (ou plusieurs) source(s), comporter un titre adapté à la démonstration et une légende organisée. Sont attendues des productions analytiques qui, au-delà d'une simple synthèse d'informations, apportent un ou plusieurs éléments de réponse à la problématique posée. Un exposé appuyé sur différents types de productions graphiques est souvent valorisé, sous réserve qu'elles soient de qualité et en lien avec le sujet, le programme et le dossier. Sur le plan formel, un croquis réalisé à la main et scanné nécessite de choisir des teintes assez soutenues et contrastées pour aider à la lisibilité.

2. Précisions sur les dossiers proposés avec une carte topographique

Dans le cadre des dossiers proposés avec une carte topographique, il s'agit pour le jury d'évaluer la capacité des candidats à étudier ce qui constitue l'un des documents de base en géographie. Rappelons que, dans ce cas, **la carte constitue l'élément principal à commenter**, en mobilisant également les autres documents fournis, et en restant bien dans le cadre du sujet proposé et du programme concerné. Le candidat doit prendre garde à s'appuyer sur la carte topographique à chaque étape de son raisonnement. De plus, l'analyse d'une carte topographique ne doit pas s'apparenter à une simple logique de collecte d'éléments pour illustrer le propos. Le candidat doit tenter de dégager les structures d'organisation générale de l'espace, procéder à des différenciations spatiales si la carte et le sujet s'y prêtent, témoignant alors d'un véritable regard de géographe.

La carte topographique invite à une analyse fine, soignée et détaillée, appuyée sur une argumentation problématisée permettant de répondre au sujet posé. Il ne s'agit pas de réaliser un commentaire de carte en soi, mais bien de **mobiliser la carte comme cadre d'analyse du sujet proposé, en relation avec les autres documents du dossier**. Lors des 6 heures de préparation, il est conseillé de réaliser un repérage minutieux des éléments qui caractérisent le territoire d'étude (lieux, toponymes, altitudes, etc.) et surtout de ceux qui permettent de répondre au sujet et de faire écho aux autres documents du corpus. Il est attendu que le candidat croise la carte topographique avec les informations des documents, qu'il les nuance, les confronte, les confirme ou les critique en prenant appui sur des exemples précis. Il peut être judicieux de localiser sur la carte topographique les photographies jointes au corpus ou des éléments cités dans les textes. Une analyse fine des paysages ne peut se dispenser d'une présentation des modelés, reliefs ou du couvert végétal, de même qu'une étude des logiques de peuplement ne peut se passer d'une analyse de la hiérarchie des lieux de peuplement (écart, hameau, village, bourg, petite ville, etc.), des formes d'habitat (habitat de centre-bourg, lotissements périurbains, fermes isolées, etc.) et des contextes territoriaux concernés (espaces forestiers ou agricoles, proximité métropolitaine, axes de communication, etc.).

La carte topographique demande à être travaillée et analysée précisément : les candidats peuvent la mobiliser pour calculer des densités, étudier les contrastes de répartition des populations et des activités, localiser les lieux évoqués dans le dossier ou des exemples permettant d'étayer la démonstration, etc. Ils ont la possibilité de demander aux appariteurs une carte topographique de leur choix pour tous les dossiers proposés, qu'ils comportent déjà ou non une carte topographique. Il peut s'agir par exemple d'une carte d'une édition plus ancienne ou d'une autre échelle (1/50 000 ou 1/100 000) si la carte accompagnant le dossier est une carte récente au 1/25 000. Toute carte demandée par le candidat et affichée dans la salle de passage doit être commentée, en lien

avec le sujet et avec le dossier. Il n'est pas envisageable de demander à faire afficher une carte supplémentaire en lui tournant le dos tout au long de l'exposé et en ne la mobilisant pas ou de manière superficielle.

Le commentaire de carte topographique ne s'improvise pas l'année du concours, il sanctionne **une méthodologie rigoureuse** acquise progressivement à partir des premières années de formation en géographie. Les candidats doivent lui accorder le temps nécessaire durant leur année de préparation du concours. Le jury a pu être surpris, dans de trop nombreux exposés, par de lourdes lacunes sur le vocabulaire de base et l'identification de formes simples de relief et de végétation (relief karstique, plateau, garrigue, maquis, vallée, fleuve...). Des manuels de base récents permettent de se familiariser avec toutes ces notions et de préparer au mieux l'exercice du commentaire de carte ; il est surtout essentiel que les candidats travaillent en amont sur des exemples diversifiés de cartes topographiques, en France métropolitaine comme dans les espaces ultra-marins français. La part des cartes topographiques parmi les dossiers proposés a augmenté par rapport à la session 2019 et le jury souhaite maintenir cette perspective pour la session 2022, en proposant également, dans les dossiers ne comportant pas de carte topographique, davantage d'extraits de cartes, par exemple issus du site *Géoportail*.

3. L'entretien avec le jury

L'entretien avec le jury comporte une interrogation à dimension scientifique, relative au sujet, au dossier et à la (ou aux) question(s) du programme concernée(s). Ce sont sur ces aspects que portent la majorité des échanges avec le jury, avant que quelques minutes ne soient consacrées à un échange à caractère pédagogique et didactique, ainsi que sur les valeurs de la République.

L'entretien avec le jury est un moment important qui a une incidence sur la note finale. La reprise peut tout à la fois conforter l'avis global du jury à l'issue de l'exposé mais aussi infléchir la notation, souvent en bien quand cette dernière est bien menée par le candidat. Le candidat doit rester concentré et combatif pendant les 25 minutes de l'entretien, et il doit se préparer à des questions sur le sujet, sur les documents du dossier, mais aussi potentiellement à des questions d'élargissement vers la question concernée ou les autres questions au programme, ou encore à des questions de vocabulaire.

L'entretien avec le jury vise avant tout d'aider le candidat à **approfondir son analyse** (par exemple, si une idée a été trop rapidement évoquée faute de temps), à **préciser sa pensée** (par exemple, lorsque l'exposé a pu paraître flou sur certains points), ou encore à **nuancer ses propos** (par exemple, en invitant le candidat à croiser certains documents). Aussi, il est essentiel que les candidats restent mobilisés après leur exposé, afin de faire valoir leurs connaissances des programmes, des notions, méthodes et démarches de la géographie.

Formellement, le candidat doit **parvenir à un juste équilibre entre une réponse trop succincte et un long développement** qui l'éloigne bien souvent de la question posée. Le jury attend des réponses précises et nuancées, mais concises. Le candidat est souvent desservi par une réponse exagérément longue qui empêche les membres du jury de poser les autres questions souhaitées. Précisons que le président de la commission veille à un nombre de questions équilibré entre les différents membres du jury, et équitable entre les différents candidats. Aussi, le cas échéant, il peut intervenir pour demander au candidat de répondre de façon plus concise. À l'inverse, des candidats, submergés par le stress, se précipitent parfois dans des réponses rapides et non structurées. Prendre quelques secondes pour reprendre ses esprits et réfléchir à sa réponse permet de rester concentré et efficace. En outre, il est toujours plus efficace de dire que l'on ne sait pas répondre à une question ou d'émettre une hypothèse en cas de doute, plutôt que d'affirmer une idée quelque peu hasardeuse ou hors-sujet qui pénalisera le candidat. En cas de non réponse, une autre question est posée et donne au candidat la possibilité de se rattraper : une non-réponse n'est en aucun cas un facteur réhibitoire.

Les questions pédagogiques et sur les valeurs de la République sont regroupées à la fin de l'entretien avec le jury. Ces questions, qui restent moins centrales que celles posées au cours de l'entretien scientifique, font toutefois partie de la notation également, car elles permettent d'évaluer les capacités de projection dans le métier d'enseignant ainsi que la compréhension de la demande sociale de l'école et des enjeux contemporains de l'éducation. Elles partent toujours du sujet et du dossier proposés. Les questions sont centrées sur les liens du sujet avec les programmes, l'intérêt d'aborder un ou plusieurs aspects du sujet en classe, ainsi que la contribution de l'enseignement de ces questions à la formation citoyenne de l'élève, notamment en ce qui concerne l'apprentissage des valeurs de la République, des principes associés et des compétences psychosociales nécessaires à leur appropriation. Il est attendu du candidat qu'il soit capable de présenter les enjeux du sujet au regard des valeurs et des grands principes de la République, qu'il soit en mesure d'expliquer l'intérêt d'aborder tel point de programme dans la formation intellectuelle et citoyenne de l'élève. Le jury valorise les candidats qui mobilisent à la fois les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, mais aussi les principes de la République, tels que ceux de laïcité, de neutralité, d'équité, d'engagement, de lutte contre les discriminations, de solidarité, de respect, d'éthique, d'égalité des chances, etc. Au final, le candidat n'est pas tant évalué sur la pertinence du scénario pédagogique proposé au cours de l'entretien à la demande du jury, mais plutôt sur sa capacité à justifier ses choix et à identifier l'intérêt pédagogique et les limites du dispositif proposé.

Pour se préparer au mieux à ces questions, les candidats sont invités à lire les programmes de géographie et ceux de spécialité des classes de Première et de Terminale (Histoire-Géographie-Géopolitique-Sciences Politiques), notamment les préambules et à s'interroger sur les choix opérés, sur leurs finalités et les modalités

de leur mise en œuvre. Plus qu'une connaissance précise des programmes, il s'agit de comprendre le sens de l'enseignement de la géographie dans l'enseignement secondaire. Il est important de s'interroger sur la place de l'enseignement de la discipline dans la formation personnelle, intellectuelle et citoyenne de l'élève ; de s'interroger sur les apports de la géographie, ses spécificités et ses complémentarités avec les autres enseignements et dispositifs éducatifs. La lecture des programmes, croisée avec les questions du concours, doit permettre de dégager de grandes orientations et des questionnements possibles (par exemple le thème des frontières, clairement identifié dans certains programmes, renvoie aux notions de flux, de migrations, là encore identifiables dans les programmes scolaires).

4. Quelques conseils du jury pour les futurs candidats

Les épreuves orales requièrent une préparation spécifique et des entraînements réguliers durant l'année. Les conseils ci-dessous et l'exemple de corrigé proposé ensuite visent à aider les futurs candidats à se préparer au mieux.

Tout exposé doit débiter par une introduction qui, dans les meilleures prestations, ne dépasse pas 5 ou 6 mn, compte-tenu de la durée totale de l'exposé. Une introduction trop longue (parfois plus de 8 mn), qui présente en général de façon trop détaillée chacun des documents, pénalise ensuite le candidat, qui se voit parfois obligé de faire sa 3^{ème} partie en 1 mn, ou qui n'a même parfois pas le temps de faire une conclusion. La **gestion du temps** fait partie de l'évaluation et un certain équilibre entre les différentes parties de l'exposé, introduction et conclusion comprises, se doit d'être respecté.

Le jury a particulièrement apprécié les exposés proposant une accroche soignée et permettant de dégager un voire plusieurs enjeux du sujet. Il est particulièrement maladroit de commencer un exposé sans accroche, cela participant à rendre l'introduction peu percutante.

La définition et l'analyse des termes du sujet est essentielle et doit être rapportée au contenu du dossier documentaire. Pour les sujets plus épistémologiques, on attend du candidat qu'il précise les différentes acceptions des notions du sujet, les nuances selon les auteurs, et les débats épistémologiques, en introduction comme dans le corps de l'exposé.

Les meilleurs candidats ont proposé **une présentation critique et thématique des documents**, en précisant l'intérêt ou les limites de certains d'entre eux pour répondre au sujet. Au-delà du relevé systématique de la nature, de la source et des thématiques abordées par les documents, il est en général utile de souligner l'intérêt et l'apport de chaque document au regard du sujet. Il s'agit par exemple de mettre en avant un concept, un auteur ou un exemple particulièrement intéressant pour aborder un aspect du sujet. De nombreux candidats présentent les documents en introduction sous forme de tableau. Celui-ci, ne présentant souvent comme en-tête de colonnes que des éléments du type « auteur », « date de publication », « nature du document », « année », ne témoigne pas toujours d'une analyse circonstanciée et critique des documents. Certains candidats ont intégré au sein du tableau des enjeux ou des échelles, ce qui présentait une véritable valeur ajoutée.

Il faut éviter les longues présentations des documents, qui se limitent souvent à un simple recensement ou résumé. Ce travail peut être utile pour le candidat au brouillon, mais ne présente que peu d'intérêt dans l'exposé.

La **problématique**, qui doit découler du travail de définition et de présentation critique des documents, est un élément central de l'exposé. Pour permettre aux membres du jury de la prendre en note, il est important de réfléchir à des stratégies pour que celle-ci reste suffisamment longtemps projetée (sur la même diapositive que le plan par exemple). Il est également judicieux d'afficher à nouveau la problématique lors de la conclusion, afin de d'assurer d'y répondre de manière explicite. La problématique ne doit être ni trop courte, ni trop longue ou exagérément alambiquée. Elle doit reprendre avec précision le thème du sujet et servir de fil d'Ariane à la démonstration.

Le **développement se doit d'être clairement structuré et équilibré**. Chaque sous-partie doit s'appuyer sur plusieurs documents qu'il s'agit d'éclairer l'un l'autre et de confronter. Les exposés ne comprenant qu'un seul document ou un seul exemple par sous-partie ont en général été pénalisés, l'exposé relevant alors plus du catalogue que du commentaire de documents. L'enjeu est de confronter les sources, les dates, les auteurs, les types de documents pour construire un argumentaire solide et nuancé.

Au cours de la présentation orale, il est habile d'afficher plusieurs fois son plan, notamment pendant les phases de transition, afin d'en expliciter le cheminement. Un rappel du positionnement dans la démonstration à chaque changement de partie ou sous-partie souligne positivement la structuration de pensée du candidat. Il n'est pas nécessairement attendu une partie typologique dans les exposés, certains sujets ne s'y prêtant pas. Néanmoins, les commentaires qui ont su proposer une lecture spatiale approfondie des enjeux du sujet, et notamment des différenciations régionales (pour les sujets de géographie des territoires en particulier) ont été valorisés.

Le développement s'appuie sur une ou plusieurs production(s) graphique(s) qui doivent partir des documents et rester dans le cadre du sujet (voir *supra*). Une production graphique totalement déconnectée du dossier documentaire, quelle que soit sa qualité, apparaît trop plaquée et hors-sujet pour pouvoir être valorisée.

La **conclusion** ne doit pas être négligée ou trop brève. Elle clôt le raisonnement et permet à la fois de proposer une réponse à la problématique et un élargissement vers d'autres thématiques ou espaces d'analyse. Elle peut s'appuyer sur une production graphique (par exemple lorsqu'un croquis a été élaboré progressivement tout au long de l'exposé), sous réserve de disposer de suffisamment de temps pour la commenter.

Le diaporama doit être soigné et mobiliser tous les documents, chaque document étant affiché soit dans sa totalité, soit en partie (par exemple par une citation ou par une partie de carte pour réaliser une focale sur un lieu particulier). Il est important de montrer que les documents sont lus et appropriés, afin d'étayer le propos et de valoriser la capacité à transmettre de l'information (passages de texte surlignés, éléments entourés ou fléchés sur un document iconographique, etc.). La numérotation des pages du diaporama permet de revenir facilement sur les diapositives lors de l'entretien avec le jury. Il est judicieux d'intégrer, autant que faire se peut, les productions personnelles des candidats dans le diaporama, en regard des documents ou des situations de démonstration qu'elles illustrent (par exemple, un diagramme ou un graphique répondant à un tableau de chiffres, un croquis d'analyse paysagère au droit de la photographie à partir de laquelle il a été réalisé, etc.). Il peut être utile d'ajouter, en fin de diaporama, toutes les diapositives du dossier documentaire, cela permettant au candidat de retrouver rapidement les documents pendant l'entretien avec le jury.

5. Un exemple de sujet bien traité : « Les atolls, observatoires d'une nature en mutation »

Le sujet « Les atolls : observatoires d'une nature en mutation » avait une forte composante épistémologique, comme la plupart des autres sujets portant sur le programme « La nature, objet géographique », mais relevait également de l'actualité dans le contexte du changement climatique et de la publication (à paraître, au moment des oraux de l'agrégation) du sixième rapport du GIEC. Le dossier documentaire comportait 9 documents (la liste est rappelée ci-dessous ; la liste des documents pour chaque sujet figure également à la fin du rapport), qui permettaient à la fois : de définir et d'appréhender les atolls comme un type de nature à la fois protégée, exploitée et appropriée ; de mobiliser des contextes territoriaux très différents (Maldives, Polynésie, Clipperton, Seychelles, etc.) ; et de confronter le point de vue des géographes sur les atolls, selon les types d'approches (géographie physique, géographique de l'environnement, géographie culturelle, géopolitique, etc.) et selon les époques. D'autres sources (UNESCO, magazine *Géo...*) étaient également présentes afin d'élargir le discours au-delà de celui des seuls documents scientifiques.

*
* *

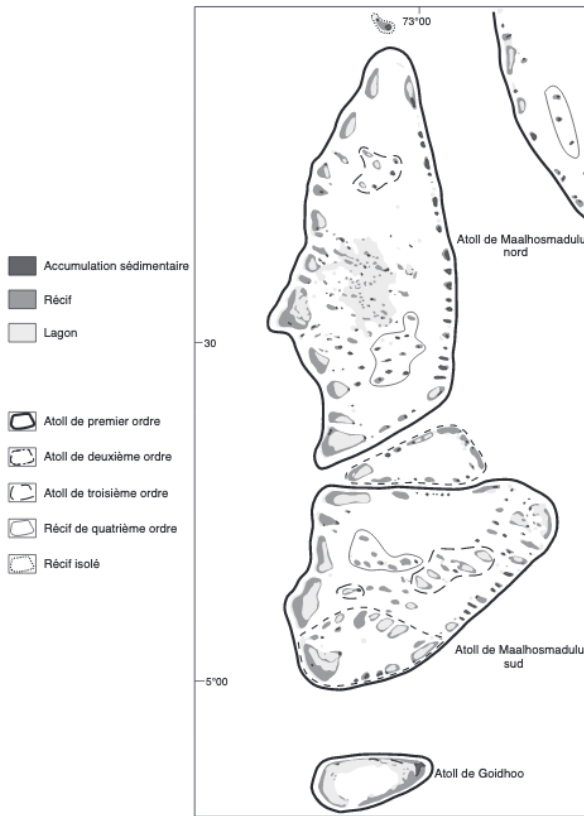
Documents du dossier

Document 1. Morphologies des atolls.

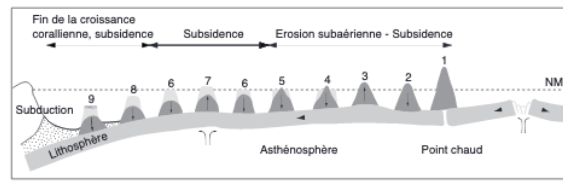
Source : Rufin-Soler Caroline, 2004, *Évolutions environnementales des littoraux des atolls coralliens dans les océans Indien et Pacifique : le cas des archipels Maldivien et Tuvaluan*, Thèse de doctorat, p. 18, 21 et 68.

Les atolls constituent des formations coralliennes de « haute mer, émergées à marée haute, sans roche volcanique affleurante, le plus souvent de formes annulaires avec un lagon central » (Battistini R. et al., 1975) : on les qualifie d'atolls océaniques. En effet, ils ne subissent aucune influence des continents et sont soumis aux seules conditions océaniques environnantes (houle, vent...) [...]. A. Guilcher (1953) considère trois types d'atolls à travers le monde. Les premiers, comme les formations atolliennes de l'archipel tuvaluan, consistent en des formes dites océaniques avec des lagons ayant des profondeurs de plusieurs dizaines de mètres. La seconde catégorie regroupe les récifs annulaires ayant un lagon peu profond comme les récifs à cayes, bien développés en mer Rouge ou dans le nord-ouest de Madagascar. Enfin, la 3^{ème} catégorie caractérise des « chaînes d'anneaux dont les lagons ont des profondeurs variables, généralement inférieures à 30 m, et dont l'ensemble constitue un grand atoll avec un lagon profond au centre ». Il s'agit, pour l'auteur, de farus qui sont les morphologies emblématiques des Maldives [Fig. 1a].

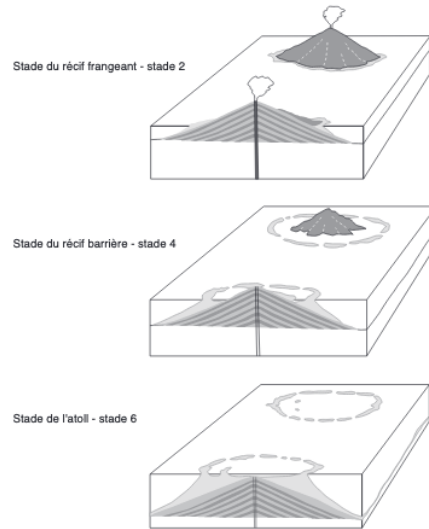
1a. Divisions des structures dans les ensembles atolliens par types morphologiques aux Maldives



1b . Évolution d'une île née d'un point chaud



(1) Phase subaérienne - construction du volcan bouclier (2) stade du récif frangeant - affaissement lithosphérique, (3) stade du récif frangeant soulevé - bombement lithosphérique, (4) stade du récif barrière, (5) stade du presqu'atoll, (6) stade de l'atoll, (7) stade de l'atoll soulevé - bombement asthénosphérique, (8) stade de l'atoll submergé, (9) stade du guyot (d'après Scott et Rotondo, 1983, in Guilcher, 1988).



Document 2. La végétation de l'atoll de Tekokota (Polynésie française).

Source (texte) : Larrue Sébastien, 2008, « Du sens de l'arbre dans le paysage en Polynésie française », *Géographie et cultures* [En ligne], 62 | 2008, <http://journals.openedition.org/gc/2392> (Consulté en 2021). Source (photo) : site Web de la *Tetiaroa Society*, société de conservation du patrimoine naturel et culturel de l'île de Tetiaroa <https://www.tetiaroasociety.org/fr/actualit%C3%A9s/organisme-du-mois/pisonia-grandis> (Consulté en 2021)

Situé à l'Est/Sud-Est de Tahiti, l'archipel des Tuamotu se compose d'atolls coralliens posés à quelques mètres au-dessus du niveau marin. Sans vouloir banaliser outre mesure ces paysages des atolls, il faut bien avouer qu'ils sont souvent peu variés. Ils se composent soit d'une dominante absolue de cocoteraies plus ou moins entretenues, soit d'une association entre le cocotier et quelques espèces indigènes et/ou introduites, ou encore d'une absence quasi totale de végétation. Au milieu de ces paysages du cocotier, véritable héritage colonial du coprah, on rencontre parfois quelques formations végétales qui tranchent par leur singularité. C'est notamment le cas d'un *motu* à Tekokota*.

Il existe à Tekokota un *motu* [îlot de sable corallien sur la couronne récifale d'un atoll ou à l'arrière d'un récif barrière d'île volcanique] baptisé Motu Tapu par les populations. Cet îlot a la particularité d'être fortement boisé en *Pisonias grandis* [une espèce d'arbre des rivages de l'Océan Indien et de l'Océan Pacifique], ce qui surprend en comparaison des autres *motu* de l'atoll qui ne connaissent que le cocotier ou sont simplement peu couverts en végétation. Ce paysage fait fortement penser à celui des « bois sacrés » en Afrique de l'Ouest. Cependant, la dimension sociale de cet espace n'est pas comparable avec celle qu'occupent les bois sacrés africains. En effet, un bois sacré est un espace socialement utilisé ; des initiés y pénètrent pour y pratiquer des rituels, on y récolte des végétaux, on va même jusqu'à planter certains arbres, etc. Or, dans le cas du Motu Tapu, les logiques ne sont pas les mêmes. Le lieu est déclaré *tapu* [inviolable en raison de son caractère sacré] depuis des temps immémoriaux et le *motu* n'est absolument pas fréquenté par les populations. De fait, la formation à *Pisonias grandis* a pu se maintenir à travers le temps. Cet espace constitue « une marge sombre ». La survivance de *tapu* participe ici à la pluralité des paysages et contribue indirectement à la sauvegarde de la biodiversité. L'interdit a permis le développement et le maintien sur le *motu* des formations à *Pisonias grandis* qui ont ailleurs disparu de l'atoll comme presque partout aux Tuamotu. Ce *motu* fait en outre l'objet d'une demande de classement en Zico (Zone d'intérêt pour la conservation des oiseaux) pour la nidification des oiseaux de mer et du courlis d'Alaska. Dans le cas de Tekokota, l'arbre n'est pas un choix mais une résultante végétale et paysagère issue d'une représentation sociale. Mais surtout, la représentation des lieux conditionne ici l'aspect chevelu et fermé du *motu* qui lui-même, de par sa physionomie et le peu de lumière qui arrive au sol, renforce les représentations. En effet, ces forêts à *Pisonias* occasionnent des sous-bois assez sombres et jouent en quelque sorte un rôle de catalyseur des interdits. Ce cas n'est pas isolé, il en existe d'autres exemples dans les Tuamotu et notamment à Rangiroa. [*L'île n'est pas peuplée de manière permanente. Elle est ponctuellement visitée par les ramasseurs de coprah venant de l'atoll voisin d'Hikueru situé à 22km]



Le Pisonia grandis, ou Pu'atea en tahitien, est également parfois appelé l'arbre à choux, puisque ses feuilles peuvent être consommées crues ou cuites. Il est indigène et commun à travers les îles du Pacifique et de l'océan Indien, et rivalise très bien sur les sols en carbonate de calcium des atolls où il peut former des forêts denses. © Tetiaroa Society, <https://www.tetiaraosociety.org/fr/actualit%C3%A9s/organisme-du-mois/pisonia-grandis>

Document 3. Caractéristiques physiques et démographiques des atolls de Rangiroa et Tikehau (Polynésie française).

Source : Magnan Alexandre K., Ranché Marien, Duvat Virginie K.E., Prenveille Adrien et Rubia Fanny, 2018, « L'exposition des populations des atolls de Rangiroa et de Tikehau (Polynésie française) au risque de submersion marine », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 18 Numéro 3, <http://journals.openedition.org/vertigo/23607> (Consulté en 2021)

L'atoll de Rangiroa, avec une longueur maximale de 87 km et une largeur maximale de 37 km, est le plus grand atoll des Tuamotu (Figure 1). Il possède deux passes principales situées au nord, dites d'Avatoru et de Tiputa, au bord desquelles se situent les deux principaux villages. À partir des années 1980, le village d'Avatoru s'est rapidement étendu vers l'est jusqu'à atteindre, au lieu-dit Ohotu, la passe de Tiputa. Les îles d'Avatoru à l'extrême ouest (1,3 km²) et de Tiputa à l'est (0,7 km²) présentent la morphologie classique d'un motu avec, de l'océan au lagon, la succession de trois entités principales : un bourrelet détritique constitué de sable et de débris coralliens culminant à 5 m d'altitude, un intérieur marécageux, et une côte sableuse basse (< 2 m) (Figure 2) [...].

Selon les données de l'ISPF [Institut de la statistique de Polynésie française], entre 1983 et 2012, les populations des atolls de Rangiroa et de Tikehau ont été multipliées entre 1983 et 2012 par 2,2 (de 1 169 à 2 567 habitants) et 1,9 (de 279 à 529 habitants), respectivement, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre de bâtiments (x 3,2 à Rangiroa et x 3,8 à Tikehau).

[...] Le climat de houles des Tuamotu du Nord-ouest associé aux houles d'alizé, qui proviennent de l'est et dominent le régime saisonnier en se renforçant pendant l'hiver austral (mai-octobre), différents types de houles de tempête (Andréfouët et al., 2012). Les premières sont dues aux cyclones qui se forment lors d'épisodes El Niño dans la zone intertropicale, et dont les vents et les houles balayent l'archipel des Tuamotu suivant des trajectoires globalement orientées nord-sud (Larrue et Chiron, 2010). Il arrive que des cyclones qui passent à distance des Tuamotu n'affectent pas ces îles par leurs vents, mais par leurs houles, comme ce fut le cas du cyclone Oli en février 2010. Les secondes sont les houles d'origine distante, dont les conséquences restent peu étudiées (Hoeke et al., 2013 ; Nurse et al., 2014 ; Smithers et Hoeke, 2014). Elles sont générées par les tempêtes qui se forment en hiver dans les zones tempérées et polaires des hémisphères nord et sud, dont les houles peuvent atteindre les atolls des Tuamotu pendant l'été austral (novembre-mars) pour celles de nord et pendant l'hiver austral (mai-octobre) pour celles de sud. Ces houles peuvent engendrer des submersions majeures, comme cela a été le cas de la houle australe de juillet 1996 sur l'atoll de Tikehau. Enfin, des tempêtes tropicales locales de moindre intensité peuvent être à l'origine de vents et de vagues destructeurs, comme celle qui a touché l'atoll de Rangiroa en septembre 2013.

Fig. 1. Localisation du peuplement sur l'atoll de Rangiroa

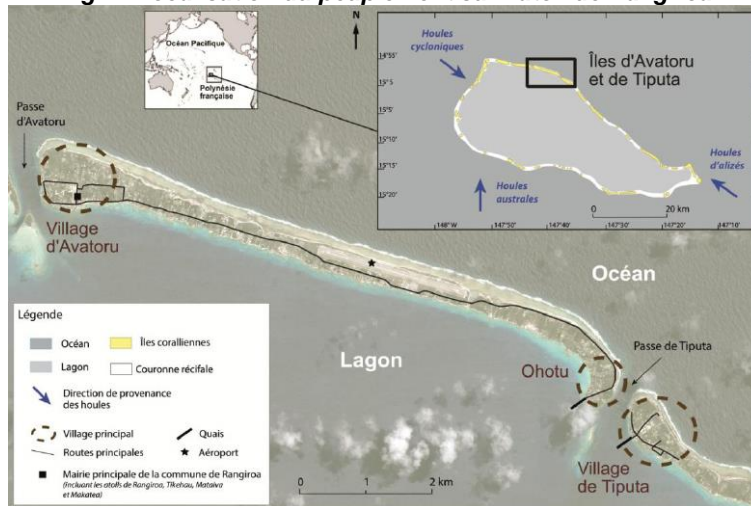
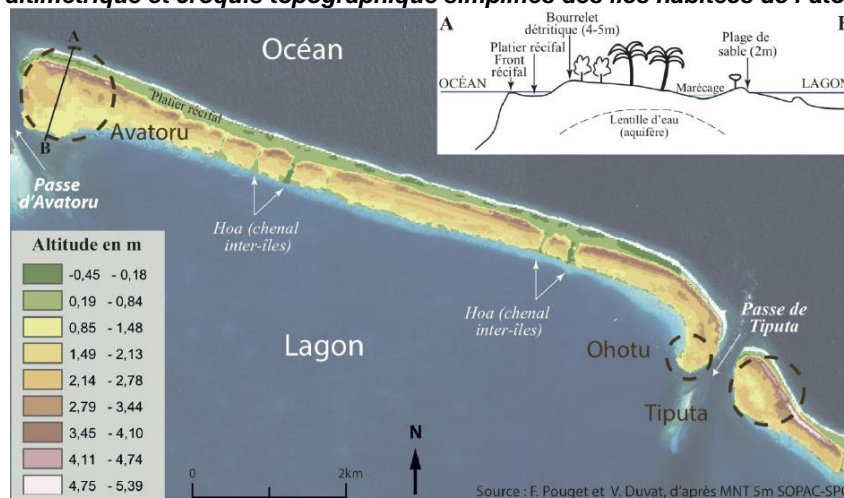


Fig. 2. Carte altimétrique et croquis topographique simplifiés des îles habitées de l'atoll de Rangiroa



Document 4. « Escale à Clipperton, l'atoll le plus isolé du monde ».

Source : Chavance Yann, « Escale à Clipperton, l'atoll le plus isolé du monde », *Géo*, <https://www.geo.fr/voyage/escale-a-clipperton-latoll-le-plus-isole-du-monde-195900> (Consulté en 2021)



Depuis les côtes mexicaines, il aura fallu quatre jours de pleine mer pour arriver ici, en plein Pacifique Nord, loin des grandes routes de navigation. Seuls les oiseaux, de plus en plus nombreux dans le ciel, annoncent une terre imminente. Sur une mappemonde, la zone se résume à un grand aplat bleu, avec, en son centre, un confetti : l'île de La Passion, Clipperton de son nom d'usage [...].

Depuis le pont, à quelques encablures du rivage, le territoire semble se résumer à quelques cocotiers épars surgissant de l'océan. Il faut prendre un peu de hauteur, en grimpant au mât, pour comprendre ce qu'est Clipperton : un lac, posé au milieu de l'océan. Un lagon fermé, d'un diamètre de trois à quatre kilomètres, entièrement ceinturé d'un mince cordon de sable et de coraux morts. Autour, l'océan, le Pacifique, sans fin : la terre la plus proche se trouve à 950 kilomètres plus au nord [...].

Autant dire que les visiteurs se font rares. « *Quand je suis venu pour la première fois à Clipperton, en 1997, le dernier scientifique français à y être passé était le commandant Cousteau, dix-sept ans plus tôt* », se souvient Christian Jost, chercheur au Criobe, le Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement en Polynésie française. Depuis sa première visite, ce géographe devenu « Monsieur Clipperton » a largement contribué au regain d'intérêt qu'a connu l'île, participant lui-même à cinq expéditions scientifiques. Il faut dire que la situation géographique de La Passion, « *au milieu de nulle part* », en fait un objet d'étude unique.

« *Seul point fixe dans cette zone du Pacifique, c'est une île sentinelle*, explique le chercheur. *Une base avancée idéale pour recueillir une foule de données atmosphériques et océanographiques, sans parler de son écosystème très particulier* ». En marge des enjeux géopolitiques – seule possession française dans cette région, elle offre un espace maritime de plus de 436 000 kilomètres carrés –, Clipperton constitue donc un laboratoire à ciel ouvert.

Depuis le rivage septentrional, cap vers l'est et le Rocher de Clipperton qui se dresse au loin : la première étape de cette boucle de douze kilomètres. Vestige de l'origine volcanique de l'atoll, ce bloc culminant à près de trente mètres d'altitude contraste avec le reste de l'île, presque plat. La marche débute sous une cacophonie de cris d'oiseaux marins : l'atoll accueille notamment la plus grande colonie de fous masqués au monde, plusieurs dizaines de milliers d'individus [...].

Autre constat qui s'impose au visiteur au fil de sa progression : l'omniprésence des déchets en plastique jonchant le sol. Du matériel de pêche, mais aussi d'innombrables bouteilles, jouets ou sandales venus du continent. Selon une évaluation réalisée en 2015, entre quarante et quarante-cinq tonnes de déchets parsèment le rivage de La Passion, se retrouvant jusque dans les nids des fous [...].

« *C'est une microplanète qui évolue très rapidement*, explique Christian Jost. *Un écosystème quasiment fermé, caractérisé par une lutte permanente entre les différentes espèces pour leur survie.* » [...] Le lagon, lui aussi, a connu de grands bouleversements. Il communiquait autrefois avec l'océan via deux passes qui se sont ensuite refermées sous l'action des tempêtes, formant un bassin clos aujourd'hui constitué d'eau douce, du moins en surface. Pas de quoi cependant y trouver de l'eau potable... Arrosé de millions de fientes, le lagon s'apparente plus à une fosse septique, un écosystème unique au monde seulement peuplé de bactéries, d'algues et de minuscules crustacés. Mais depuis peu, la bande de terre qui enferme le lagon se rétrécit fortement à plusieurs endroits. Pour Christian Jost, la réouverture du lagon semble imminente, tout au plus dans quelques années. « *Lorsque cela se produira, c'est tout un écosystème qui ressuscitera, se réjouit le géographe. Il faudra absolument être présent pour étudier et suivre cet événement exceptionnel !* » [...].

En 2016, la France a bien créé une aire marine protégée (AMP) autour de La Passion, interdisant la pêche : « *Un effet d'annonce*, estime Christian Jost. *L'AMP ne couvre que les douze miles nautiques autour de l'île, soit 0,4 % de la ZEE, et, surtout, il n'y a aucun moyen de contrôle* ». Pour cela, le géographe demande depuis des années la création d'une station de recherche permanente sur l'atoll. « *Au-delà des intérêts scientifiques, elle permettrait de réaffirmer la souveraineté de la France tout en contrôlant les activités dans la zone grâce à la présence sur place de quelques militaires* ».

Document 5. « Les rivages des atolls, forme la plus pure de l'îlité »

Source : Bonnemaïson Joël, 1991, « *Vivre dans l'île. Une approche de l'îlité océanienne* », *L'Espace géographique*, p. 120-121.

L'insularité caractérise une forme géographique résultant d'une discontinuité physique majeure qui entraîne l'isolement par rapport aux grandes terres ou aux continents. Elle peut se mesurer selon des indicateurs de taille, de distance, de compacité (François Doumenge, 1986), des attributs physiques, des critères socio-économiques résultant de l'enclavement, etc. L'insularité renvoie à un objet géographique. L'îlité participe, en revanche, à l'univers de la représentation et de la métaphore, elle ne concerne pas tellement le fait mais la vision. L'île « *terre isolée de tous côtés par les eaux* » (P. George, 1968) dépasse en effet la mesure de sa singularité physique. Il y a une symbolique de l'île qui renvoie à un archétype idéal, variable selon les civilisations, peut-être même selon les individus. Appelons « îlité » cet archétype, chaque île s'en rapproche plus ou moins [...]

Toute île résulte à l'origine d'un cataclysme, d'une éruption, d'une cassure avec les grands espaces des continents. L'île, fille de la rupture du lien est toujours un peu orpheline. Elle se marque par une ligne brisée, c'est-à-dire par une ligne de côte. Le rivage fait l'île, il lui donne son visage et plus loin sa « substance ». Et sans doute, n'y a-t-il d'îles qui soient plus absolues que les atolls coralliens des mers chaudes, lorsque le lieu de l'île se confond avec la ligne du rivage et n'est que cela.

Les rivages très bas des atolls, simples virgules de sable perdues au ras des flots transparents, lorsque n'émerge pour seul relief que la cime de leurs cocotiers fragiles, représentent sans doute la forme la plus pure de l'îlité. Mais force est bien de considérer que les gens du Pacifique Sud n'ont peuplé ces atolls qu'en dernier et, semble-t-il, avec réticence, car pour un Océanien, une bonne île n'est pas nécessairement une « vraie île ». Le bon modèle de l'île océanienne, c'est une « île haute », formée d'un rivage et d'une montagne. Le rivage des atolls, même soulevés, comme celui d'Ouvéa, est une forme inachevée : l'espace manque, les bons sols aussi, l'atmosphère est confinée, quasi douloureuse. Ces atolls sont souvent des lieux de tragédie. Pour des raisons inverses, une île comme celle de Robert Merle, qui ne serait que montagne tombant abruptement dans la mer, sans rivage, ni mouillage, est tout autant hostile. Car même si « la montagne est belle », l'absence de rivage la condamne au syndrome de la clôture. L'île privée d'un bon rivage est aveugle, elle n'a plus de regard sur le monde. Les îles-montagnes, aux côtes fermées, abruptes et sans « havre », sont pour cette raison perçues en Océanie comme des prisons qui portent leurs habitants au désespoir : elles sont tout autant difficilement habitables que les îles-rivages. À chacune il manque l'un des termes de la bipolarité insulaire : une « bonne île » est une montagne entourée d'un rivage qui peut servir de port. Grâce à ce « bon rivage », la rupture avec le reste du monde est moins abrupte. Grâce à la montagne, elle dispose d'une profondeur intérieure qui lui permet une certaine diversité.

Document 6. Kiribati, un État atollien face aux risques de submersion marine

Source : Longépée Esméralda, 2015, « Les atolls, des territoires menacés par le changement climatique global ? L'exemple de Kiribati (Pacifique Sud) », *Géoconfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/oceans-et-mondialisation/corpus-documentaire/Kiribati> (Consulté en 2021)

En 2014, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié son cinquième rapport d'évaluation. L'illustration du volume portant sur les « conséquences, l'adaptation et la vulnérabilité » met en évidence les États atolliens : des habitants de Tuvalu ont été photographiés à planter des palétuviers dans le but de développer une mangrove. Tuvalu, Kiribati, les Îles Marshall dans l'océan Pacifique et les Maldives dans l'océan Indien ont pour particularité d'être des États entièrement composés d'atolls. Les atolls sont des systèmes fragiles. Ils présentent un système de ressources terrestres limité dont les sociétés atolliennes sont fortement dépendantes. En effet, seules quelques espèces végétales se maintiennent sur des sols pauvres et alcalins, et l'eau douce est présente uniquement sous la forme de minces lentilles souterraines. En contrepartie, les ressources marines sont abondantes [...].

L'exemple de Kiribati, État équatorial du Pacifique Sud, est utilisé pour apporter des éléments de réponse à ces questions. Ce petit pays, classé selon les critères des Nations Unies dans la liste des pays les moins avancés, est sorti de l'anonymat depuis que sa souveraineté est menacée par le changement climatique. Cet article se propose de montrer comment deux aléas associés à l'élévation du niveau de la mer – la submersion marine et l'érosion des plages – affectent les atolls du pays [...].

L'archipel des Gilbert présente deux modèles territoriaux : l'atoll urbain de Tarawa et les quinze atolls ruraux de l'archipel. L'atoll de Tarawa concentre la population, les organes décisionnels, les services, les capitaux et les marchandises. C'est le point d'entrée et de sortie de l'archipel. Ses 31 km² de terres émergées abritent 56 284 habitants, soit une densité de population de 1 810 h/km² (NSOK, 2012). La zone urbaine de l'atoll se situe dans le district sud bien qu'elle tende à s'étendre vers le nord.

Dans les atolls ruraux, les habitants vivent de l'exploitation des ressources naturelles, principalement à des fins de subsistance. C'est l'atoll de Beru qui a été choisi pour représenter le cas des atolls ruraux. Situé dans le sud de l'archipel, il compte 2 099 habitants sur une superficie insulaire de 18 km², soit 116 h/km².

Sur Beru, les personnes rencontrées se sont peu plaintes des effets des submersions. Le garde-manger de chaque foyer étant situé dans la mer et les terres agroforestières de l'intérieur des terres, les submersions cantonnées sur la frange littorale n'ont guère d'impacts sur la sécurité alimentaire. Quant aux effets des submersions sur l'habitat, 85 % des Beruans occupent des maisons de type local, parfois surélevées, construites en bois et palmes qui facilitent la réaction ou la récupération suite à une submersion (NSOK, 2012). Quand la submersion est attendue, ces structures peuvent être déplacées. Si les habitants se font surprendre, ils peuvent reconstruire leurs maisons en allant chercher les matériaux dans leurs terres agroforestières. L'équipement des maisons et les effets personnels étant succincts, il est aisé de les déplacer en zone abritée.

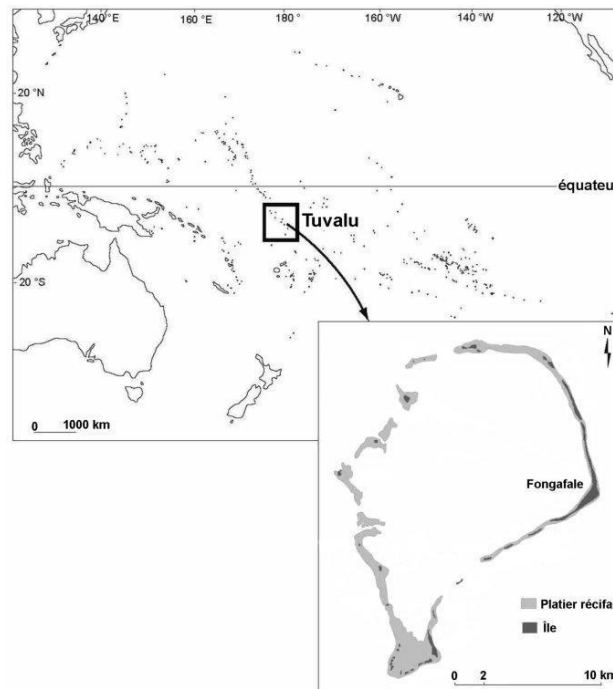
Dans le secteur urbain de Tarawa, la perception des submersions est différente. Dans l'atoll, la multiplication des infrastructures en dur, le développement des réseaux techniques (eau, électricité) et la pénurie foncière ont augmenté les dommages causés par les submersions. Les foyers tarawans qui possèdent une maison en dur de plain-pied connectée au réseau électrique sont plus vulnérables aux submersions que ceux qui vivent dans des maisons de type local et qui utilisent les sources d'énergie locales (bois et bourre de coco). Par ailleurs, en raison de la pénurie foncière, de plus en plus d'habitants investissent des secteurs régulièrement affectés par des submersions.



Maisons en haut de plage régulièrement soumises à des submersions à Temaiku.

Document 7. Futunati (archipel de Tuvalu*), un atoll condamné ?

Source : Rufin-Soler Caroline et Lageat Yannick, 2015, « Un atoll emblématique des risques environnementaux ? Funafuti (archipel de Tuvalu) entre menace planétaire et contraintes quotidiennes », *Annales de géographie*, 2015/5 (N° 705), <https://www.cairn.info/revue-annaes-de-geographie-2015-5-page-523.htm> (Consulté en 2021)



L'archipel de Tuvalu et l'atoll de Funafuti, C. Rufin-Soler, 2004.

Il est curieusement admis que le peuple tuvaluan se préoccuperait de son futur exode, montrant la voie à d'autres. À preuve cette affirmation de Brown (2001, in McNamara et Gibson, 2009) : « *Tuvalu est le premier pays que sa population tente d'évacuer [...] à cause de la montée des eaux marines, mais il est presque certain qu'il ne sera pas le dernier. Il cherche un hébergement pour ses 11 000 ressortissants, mais qu'en sera-t-il des 311 000 qui seraient forcés à quitter les Maldives ?* ». Selon Farbotko (2005), le mot "tuvaluan" est devenu synonyme de "réfugié environnemental" dans la langue anglaise depuis la publication, en 2001, dans le *Sydney Morning Herald*, d'un article faisant explicitement référence à la menace que fait peser le réchauffement climatique sur l'avenir de la nation archipélagique. On s'interroge même sur la possibilité qu'aurait cet État insulaire de conserver sa souveraineté sur sa Zone Économique Exclusive, et donc le contrôle de ses ressources naturelles, et Yamamoto et Esteban (2010) et Bracq (2012) explorent les concepts d'État déterritorialisé et de gouvernement en exil, à l'image de l'ordre souverain militaire et hospitalier de Saint Jean de Jérusalem [...].

Tuvalu entretient une posture « victimaire », ses habitants, qui vivraient en parfaite harmonie avec la nature, étant les innocentes victimes d'une injustice planétaire (Farbotko et Lazrus, 2012). « *Aider à sauver Tuvalu signifie aider à sauver également votre monde* » (selon la formule popularisée par des organisations non gouvernementales). Le pays est, de fait, un des premiers bénéficiaires de l'aide internationale, supérieure à son PNB, qui s'ajoute à la vente de licences de pêche (à Taïwan, au Japon, à la Nouvelle-Zélande ou aux États-Unis) et du nom du domaine Internet « .tv ». Quelles que soient la surenchère médiatique et la compassion internationale, il ne disposerait pour l'avenir que de deux options que Vanney (2009) a ainsi formulées : « *laisser faire la nature, c'est-à-dire reculer en abandonnant l'île aux lois naturelles de sa mort* » ; « *se maintenir coûte que coûte* », malgré l'inanité et le coût des mesures ingénieriales : à Funafuti, pour protéger les 2,7 km² de surface, il faudrait construire 54 km de défenses côtières (Lewis, 1989), chaque kilomètre de tétrapodes exigeant un investissement de 2,5 millions de dollars pour une durée de vie vicennale à cinquennale.

* Les Tuvalu sont un État et un archipel polynésien, situés dans l'Ouest de l'océan Pacifique Sud, au sud de l'équateur.

Document 8. L'atoll d'Aldabra (Seychelles), patrimoine mondial de l'UNESCO.

Source : Site du patrimoine mondial de l'UNESCO, <https://whc.unesco.org/fr/list/185/> (Consulté en 2021)

Une valeur universelle exceptionnelle

Situé dans l'Océan Indien, l'Atoll d'Aldabra est un exemple exceptionnel d'atoll corallien. En raison des difficultés d'accès et de l'isolement, Aldabra a été préservé de l'influence humaine dans sa plus grande partie. Aldabra est l'un des plus grands atolls du monde et renferme l'un des habitats naturels les plus importants pour l'étude des processus écologiques et de l'évolution [...]

Critères :

- L'atoll d'Aldabra comprend quatre grandes îles de corail, séparées par des passes étroites, qui enferment une grande lagune peu profonde, offrant un spectacle superbe de phénomènes naturels. Le lagon renferme de nombreuses autres îles plus petites et l'atoll est lui-même entouré d'un récif corallien. Les processus géomorphologiques ont produit une topographie accidentée qui offre une diversité d'habitats avec un biote relativement riche pour une île océanique et un degré élevé d'endémisme. Les habitats marins vont des récifs coralliens aux vasières à mangrove avec un impact humain minimal.

- Le bien est un exemple exceptionnel d'écosystème ilien océanique dans lequel les processus d'évolution sont actifs dans un riche biote. La plus grande partie de la surface de terre est constituée d'un ancien récif corallien (vieux d'environ 125 000 ans) qui s'est élevé à plusieurs reprises au-dessus du niveau de la mer. La taille et la diversité morphologique de l'atoll a permis le développement d'une diversité de communautés insulaires discrètes avec une incidence élevée de l'endémicité parmi les espèces constitutives de l'écosystème. Le haut de la chaîne alimentaire terrestre est habituellement occupé par un herbivore : la tortue géante [...]. L'isolement de l'atoll a également permis l'évolution d'espèces et de sous-espèces endémiques d'oiseaux. En raison de l'interférence minimale de l'homme, ces processus écologiques sont clairement observables dans leur pleine complexité.
- Aldabra constitue un laboratoire naturel exceptionnel pour la recherche scientifique et les découvertes. L'atoll est un refuge pour plus de 400 espèces et sous-espèces endémiques (vertébrés, invertébrés et plantes). Parmi celles-là, la plus grande population au monde de tortues géantes *Geochelone gigantea* (plus de 100 000 individus). Les tortues sont les derniers survivants d'une forme de vie autrefois répandue sur d'autres îles de l'Océan Indien. Aldabra en est aujourd'hui leur seul habitat restant. La population des tortues est entièrement auto-suffisante et tous les éléments de ses interrelations complexes avec l'environnement naturel sont évidents. L'écosystème permet aussi la reproduction de populations en péril tels que la tortue verte ou la tortue caret. Le bien est un habitat naturel important pour les oiseaux, avec deux espèces endémiques (la nésille d'Aldabra et le drongo d'Aldabra), et onze autres sous-espèces d'oiseaux [...]. Le récif frangeant intact et l'habitat corallien sont en excellente santé et se distinguent par leur excellent état et l'incroyable abondance et taille des espèces qu'ils recèlent.

Besoins en matière de protection et de gestion

Le bien bénéficie d'une protection juridique dans le cadre de la législation nationale et il est géré par une fondation publique, la Fondation des îles des Seychelles, avec un programme quotidien orienté par un plan de gestion. Les limites sont écologiquement viables mais l'extension de la limite vers le large d'environ 20 km offrirait une protection supplémentaire à la faune marine. L'éloignement du bien a limité l'interférence humaine, contribuant ainsi à la protection des processus biologiques et écologiques, mais cela pose aussi des problèmes logistiques énormes. Le tourisme est limité et soigneusement contrôlé. Tandis que le bien offre un écosystème quasiment intact, la protection et la gestion doivent traiter des menaces constantes causées par les espèces étrangères invasives, le changement climatique et les marées noires, en particulier dans le cas où l'exploration pétrolière augmenterait dans la région.

Document 9. Regards de géographes sur les récifs coralliens.

9a. Augustin Bernard (1893). Source : Bernard Augustin, 1893, « Les récifs coralliens », *Annales de Géographie*, p. 281

Les récifs de coraux n'intéressent pas seulement les zoologistes et les géologues ; ils sont aussi un objet d'étude pour les géographes. « *La géologie, a-t-on dit très justement, étudie le passé à la lumière du présent, et la géographie le présent à la lumière du passé* ». C'est assez dire que les « phénomènes actuels », qui sont pour le géologue une sorte de préface, sont pour le géographe les chapitres essentiels. Les récifs de coraux sont un de ces phénomènes actuels, et non des moindres.

Ils ont leur rôle dans la géographie humaine. S'ils sont un danger pour l'exploration et la navigation, telles que les pratiquent les civilisés, ils ont rendu des services aux migrations des primitifs en leur préparant des escales à la surface de l'océan lorsqu'ils s'étendent en forme de barrière autour de grandes îles, leurs lagunes invitent les pirogues à la navigation intérieure. Ils fournissent pour la pêche, cette ressource si essentielle de la vie sauvage, impossible au large et dans les grands fonds, des conditions privilégiées : ce sont des viviers naturels, où surabondent les poissons et les crustacés.

Soit qu'ils constituent à eux seuls une terre, soit qu'ils la bordent, les récifs coralliens jouent un rôle essentiel dans le climat, par la manière toute spéciale dont ils se comportent vis-à-vis de la chaleur, des vents et des pluies. Enfin, en tant qu'agents d'accroissement des surfaces émergées, leur rôle ne se borne pas à édifier de puissantes assises : ils forment une digue contre l'action des vagues, un rempart qui préserve les terres de l'érosion marine.

9b. Caroline Rufin-Soler et Jacques Laborel (2007). Source : Rufin-Soler Caroline et Laborel Jacques, 2007, « Le phénomène du blanchiment et ses conséquences sur les récifs maldiviens », *Annales de géographie*, 2007/1 (n° 653), <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2007-1-page-88.htm>, (Consulté en 2021)

La répartition mondiale des récifs est en gros superposable à celle des *Scléactiniaires* hermatypiques, constructeurs, qui peuvent croître jusqu'à des profondeurs de l'ordre de 40 à 90 mètres selon les espèces. Ce sont en particulier leurs algues symbiotiques, les *zooxanthelles*, qui leur imposent ces contraintes écologiques très strictes et conditionnent leur répartition. Ainsi, la température océanique de surface doit être comprise entre 20° et 34 °C avec un optimum autour de 26-27 °C [...]. La profondeur optimale pour la calcification se situe entre 0 et 15 mètres (Montaggioni, 2000). D'autre part [...], la salinité moyenne doit être comprise entre 35 et 37 g/l et ne doit pas dépasser les valeurs extrêmes de l'ordre de 40 g/l et de 27 g/l. Les constructions coralliennes [...] affectent les eaux claires, bien oxygénées et modérément agitées.

Lorsqu'une ou plusieurs de ces conditions environnementales n'est pas respectée, comme cela fut le cas durant l'épisode ENSO de 1997-1998, les coraux sont alors exposés à un stress plus ou moins violent qui se traduit le plus souvent par un blanchiment des tissus mous dû à l'expulsion des *zooxanthelles*. Longtemps considéré comme un événement assez rare, le blanchiment corallien a été désormais observé dans tous les océans du globe avec une intensité, une fréquence et une durée différentes selon les sites considérés. Si précédemment, ces événements pouvaient être ponctuels, et localisés préférentiellement à l'océan Pacifique, le phénomène majeur de 1997-1998 a touché plus de soixante pays dans les océans Pacifique et Indien, les Caraïbes, la mer Rouge et le golfe Persique ; seuls, quelques récifs du Pacifique central semblent avoir été préservés (Hoegh-Guldberg, 1999, in IPCC, 2001), ce que vérifie les cas des Tuvalu (Rufin-Soler C, 2004) où « *seules quelques espèces coralliennes ont été très légèrement blanchies* » et de Nouvelle-Calédonie [...]

Après l'événement de 1998, la surface mondiale des océans colonisée par les coraux a diminué de 10 % par rapport à 1997.

* *

Les prestations des candidats sur ce sujet se sont avérées très contrastées et il s'agit ici de rendre compte de ce qui a été particulièrement apprécié et valorisé dans les différentes présentations. Les meilleurs exposés ont d'abord su proposer des définitions pertinentes des termes du sujet (atolls, nature, observatoires...), appuyées sur des références précises et adaptées. Rappelons qu'outre les éléments figurant dans le dossier documentaire, les candidats ont à leur disposition des dictionnaires qui pouvaient, au besoin, être mobilisés pour lister également la définition de termes complémentaires présents dans le dossier (récifs coralliens, lagon, île, insularité, érosion, alizés, coprah, etc.). Surtout, les candidats ayant obtenu les meilleures notes sont parvenus à structurer une démonstration problématisée, valorisant la pluralité des approches géographiques des atolls, en s'appuyant de façon précise sur les documents et en mobilisant les connaissances complémentaires adaptées en géographie et en épistémologie de la géographie. Il s'agissait de confronter les documents, les auteurs, les époques et les approches pour analyser les atolls comme des observatoires d'écosystèmes et de sociétés en profonde mutation, dans le contexte du changement climatique. Il était également attendu, comme dans tous les exposés, au moins une illustration pour appuyer la démonstration ; plusieurs documents du dossier permettaient de proposer un schéma des acteurs intervenant dans la gestion et la protection de la nature, ou un croquis pour rendre compte des mutations à l'œuvre dans les atolls comme espaces de nature (et donc en restant bien dans le cadre du programme « La nature, objet géographique », sans dévier sur l'analyse des atolls en général). Enfin, les meilleures notes ont été attribuées à des candidats qui, outre la qualité de leur exposé, sont parvenus à montrer leur maîtrise du dossier et du programme lors de l'entretien avec le jury, tout en mobilisant une réelle culture disciplinaire et une capacité à proposer des réponses nuancées. Les éléments figurant ci-dessous rendent compte de plusieurs éléments positifs issus des exposés qui ont été entendus par le jury, afin d'aider les futurs candidats à s'appuyer sur un exemple de corrigé synthétique pour ce sujet.

L'introduction pouvait partir, en accroche, de deux photographies d'atolls, par exemple, Clipperton, atoll inhabité (doc. 4) et Kiribati (doc. 6), dont les maisons sont soumises régulièrement à des submersions. La mise en regard de ces photographies pouvait alors permettre de faire ressortir une appréhension différente des atolls comme espaces de nature, à la fois fragiles et menacés, protégés, exploités et patrimonialisés. Le document 1, issu de la thèse de C. Rufin-Soler pouvait ensuite permettre de donner une définition des atolls : « *des formations coralliennes de haute mer, émergées à marée haute, sans roche volcanique affleurante, le plus souvent de formes annulaires avec un lagon central* ». L'idée d'« observatoires de la nature » renvoie à la fois à une certaine mise à distance de l'objet observé (l'observatoire renvoie initialement aux sciences du vivant pour les observations astronomiques, par exemple), mais aussi à une certaine relativité des représentations, impliquant des éléments observés mais aussi des observateurs. Les géographes et les scientifiques se situent au cœur de cette démarche d'observation, mais celle-ci implique également des acteurs habitant les espaces de nature, et observant eux-mêmes un certain nombre de mutations à l'œuvre : modifications paysagères des atolls, risques croissants de submersion, etc. La nature dont il est question peut renvoyer au monde (bio-)physique, « pris à l'exception des œuvres humaines » (selon *Les mots de la géographie*) ou, au contraire, impliquant directement les sociétés (selon le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*), selon le point de vue des géographes. Cette différence d'approche de la nature renvoie à une pluralité de dimension des atolls, dont rendent bien compte les différents documents. On pouvait ici en organiser la présentation sous forme de tableau, en donnant à la fois des éléments de cadrage des documents (nature, date, auteur), mais aussi leur localisation et leur lien avec le programme et le sujet.

Une problématique pertinente proposée par l'un des candidats était formulée de la façon suivante : dans quelle mesure les atolls, écosystèmes territorialisés, fragiles, et menacés, sont-ils représentés et construits comme des observatoires privilégiés des recompositions entre nature et sociétés ? Le développement s'organisait en trois grandes parties, en analysant les atolls comme observatoires d'une nature exceptionnelle et contraignante (I), mais aussi d'une nature habitée et exploitée (II), et enfin d'une nature fragilisée à l'heure de l'Anthropocène (III). Ce plan permettait de rendre compte de la multidimensionnalité des atolls et de la pluralité des approches géographiques de la nature qui leur sont associées.

En suivant cette logique, dans la première partie, on parlait de l'approche des atolls comme objets de la géographie physique, les atolls étant des écosystèmes hérités de l'activité volcanique. Le document 1 (schéma de la morphologie des atolls par C. Rufin-Soler) permettait d'illustrer cette idée, et il était aussi possible de citer quelques extraits du document 4 sur Clipperton évoquant les dynamiques d'une « *microplanète qui évolue très rapidement* ». Dans un deuxième temps, étaient évoquées les contraintes donnant lieu à des modes de développement spécifiques dans les atolls, en prenant notamment appui sur le texte d'A. Bernard (1893) évoquant le « *danger pour l'exploration et la navigation* » que représentent les récifs de coraux (la référence au possibilisme pouvait ici être bienvenue) ainsi que sur l'un des schémas extraits de l'article de V. Duvat *et al.* (2018) pour rendre compte des caractéristiques physiques et démographiques des atolls de Rangiroa et Tikehau (doc. 3), dans une approche plus systémique. Enfin, cette partie se terminait par l'analyse de la représentation des atolls comme espaces de nature sauvage et exotique en évoquant la pluralité des acteurs « observateurs » présents dans les documents du dossier (scientifiques, acteurs publics, touristes, populations locales, etc.). Le discours de l'UNESCO illustre cette idée d'observatoire d'une nature éloignée - sans être isolée - de l'influence humaine : « *En raison des difficultés d'accès et de l'isolement, Aldabra a été préservé de l'influence humaine dans sa plus grande partie* » (doc. 8). Les propos de C. Jost sur Clipperton, recueillis par le magazine *Géo*, pouvaient

également être cités : « *Seul point fixe dans cette zone du Pacifique, c'est une île sentinelle, explique le chercheur. Une base avancée idéale pour recueillir une foule de données atmosphériques et océanographiques, sans parler de son écosystème très particulier* » (doc. 4). Cette première partie se terminait par un début de croquis modélisé, construit progressivement au fil de la démonstration. Ce croquis reprenait l'intitulé de la problématique dans son titre (Les atolls, écosystèmes territorialisés fragiles et menacés, construits comme observatoires des recompositions nature/sociétés) et les titres des parties dans la légende. Étaient d'abord représentés les formations coralliennes et le lagon central, la concentration de la population sur la côte sous le vent, et des bases scientifiques avec l'idée que les atolls sont des écosystèmes riches à préserver.

La deuxième partie, cherchant à nuancer quelque peu les analyses d'une nature sauvage, visait à analyser les atolls comme observatoires d'une nature habitée et exploitée, l'insularité des atolls s'associant à des modes d'habiter spécifiques marqués par l'éloignement. On retrouvait cette idée dans plusieurs documents, notamment au sujet de Clipperton, accessible après « quatre jours de pleine mer » (Y. Chavance, doc. 4), ou encore dans les travaux de J. Bonnemaïson (doc. 5), caractérisant l'insularité comme « *discontinuité physique majeure qui entraîne l'isolement* ». Les atolls s'associent aussi à des ressources, dans le cadre d'une nature exploitée, comme dans le cas des 436 000 km² d'espace maritime français pour Clipperton, ou dans celui des « *cocoteraies plus ou moins entretenues* » dans les atolls polynésiens, évoqués par S. Larrue (doc. 2). La mise en tourisme des atolls pouvait enfin être évoquée, la nature apparaissant ici davantage comme une aménité paysagère, comme dans le cadre de l'atoll d'Aldabra aux Seychelles, site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. L'hypertrophie du secteur touristique dans certains archipels (Maldives, Polynésie...), liée aux représentations des atolls comme paradis terrestre, pouvait également être évoquée. La deuxième partie se terminait par le complément du croquis initié en fin de première partie. Étaient alors représentés l'aide au développement pour compenser l'insularité, les espaces maritimes riches en ressources (eaux territoriales et ZEE) et les flux de touristes et excursionnistes (croisières, écotourisme...).

À l'heure de l'Anthropocène, la troisième partie envisageait plutôt les atolls comme les laboratoires d'une nature profondément fragilisée. Espaces particulièrement exposés aux aléas marins (tempêtes, cyclones, subsidence, pollutions plastiques...), les atolls se caractérisent par leur vulnérabilité liée à la croissance démographique et à l'urbanisation. Dans l'archipel des Gilbert (doc. 6), sont évoquées les différences d'appréhension du risque selon les populations et leur lieu de vie : les populations rurales ont ainsi pris l'habitude de mobiliser des matériaux de construction adaptés aux risques, voire de déplacer les maisons, pratique impossible dans les espaces les plus urbanisés. Dans un deuxième temps, étaient interrogées les adaptations possibles face au risque, avec l'intervention de différents acteurs : l'État, avec l'idée d'une aire marine protégée à Clipperton (doc. 4) ; les habitants, avec la plantation de palétuviers pour créer des mangroves dans les Tuvalu (doc. 6) ; ou encore l'UNESCO, avec des fonds pour protéger l'atoll d'Aldabra aux Seychelles (doc. 8). Un schéma systémique rendait compte ici de façon pertinente de la fabrique des catastrophes « naturelles » dans les atolls (entre aléas, comportements et pratiques des populations, représentations de la nature et enjeux de protection), à partir de plusieurs documents du dossier. Enfin, une dernière sous-partie évoquait les atolls instrumentalisés dans le cadre des débats sur les changements globaux. C'est ce qu'évoquaient notamment C. Rufin-Soler et Y. Lageat à propos des Tuvalu et de l'enjeu des « réfugiés climatiques » (doc. 7). Cette partie se terminait par la projection de la dernière partie du croquis modélisé, évoquant ici les risques d'érosion et de submersion marine, les constructions de maisons sur pilotis démontables, la mise en œuvre d'espaces protégés et l'interrogation sur les migrations climatiques à venir.

Enfin, la conclusion est revenue sur la problématique, le raisonnement d'ensemble et le croquis modélisé, avant d'élargir le sujet sur les enjeux de justice environnementale.

Le jury espère que ces éléments de correction ainsi que les conseils préalables et le retour sur les prestations entendues lors de la session 2021 permettront aux futurs candidats de préparer au mieux l'épreuve de commentaire de documents géographiques.

**Lucie DREVET-DEMETTRE, Guillaume JACONO, Sylvie LETNIEWSKA-SWIAT,
Lucile MEDINA, Christophe QUEVA (Président de commission) et Guillaume SALIEGE**

Liste des documents pour l'ensemble des sujets

Question « LA NATURE, OBJET GÉOGRAPHIQUE »

Les enjeux de protection de la nature dans le parc national de forêts

Document 1. Carte topographique de Châteauvillain/Montigny-sur-Aube, IGN Top 25, 3019 SB

Document 2. Les forêts du plateau de Langres.

Source : Richard Marcelle, 1927, « Les forêts du plateau de Langres », *Revue de géographie alpine*, p. 5 et 7.
Accessible sur Persée : https://www.persee.fr/doc/rqa_0035-1121_1927_num_15_4_5050 (consulté en 2021).

Document 3. Nature et protection dans le parc national de forêts

3a. Les « milieux naturels » selon le Parc national de forêts.

Source : Site officiel du Parc national de forêts, <http://www.forets-parcnational.fr/fr/des-connaissances/les-patrimoines/les-milieux-naturels>, Consulté en 2021.

3b. Les dispositifs de protection dans le parc national de forêts

Source : Untermaier Jean, 2020, « Le Parc national de forêts », *Revue juridique de l'environnement*, 2020/1 (Volume 45), <https://www.cairn.info/revue-revue-juridique-de-l-environnement-2020-1-page-81.htm>, Consulté en 2021.

Document 4. Acteurs et usages du parc national de forêts.

Source : Dauphin Sandy, 23 octobre 2019, « Création d'un 11^e parc national dédié à la forêt en Bourgogne Champagne », Le zoom de la rédaction – *France Inter*, <https://www.franceinter.fr/emissions/le-zoom-de-la-redaction/le-zoom-de-la-redaction-23-octobre-2019>, Consulté en 2021.

Document 5. Extrait de la carte des vocations du parc national de forêts (2018).

Source : GIP du futur parc national des forêts de Champagne et Bourgogne, 2018, « Carte des vocations », accessible en ligne sur le site du Département de la Haute Marne, <http://www.haute-marne.gouv.fr/content/download/11676/82099/file/09.cartevocations.pdf> (Consulté en 2021)

Les atolls : observatoires d'une nature en mutation

Document 1. Morphologies des atolls.

Source : Rufin-Soler Caroline, 2004, *Évolutions environnementales des littoraux des atolls coralliens dans les océans Indien et Pacifique : le cas des archipels Maldivien et Tuvalu*, Thèse de doctorat, p. 18, 21 et 68.

Document 2. La végétation de l'atoll de Tekokota (Polynésie française).

Source (texte) : Larrue Sébastien, 2008, « Du sens de l'arbre dans le paysage en Polynésie française », *Géographie et cultures* [En ligne], 62 | 2008, <http://journals.openedition.org/gc/2392> (Consulté en 2021). Source (photo) : site Web de la *Tetiaroa Society*, société de conservation du patrimoine naturel et culturel de l'île de Tetiaroa <https://www.tetiaroasociety.org/fr/actualit%C3%A9s/organisme-du-mois/pisonia-grandis> (Consulté en 2021)

Document 3. Caractéristiques physiques et démographiques des atolls de Rangiroa et Tikehau (Polynésie française).

Source : Magnan Alexandre K., Ranché Marien, Duvat Virginie K.E., Prenveille Adrien et Rubia Fanny, 2018, « L'exposition des populations des atolls de Rangiroa et de Tikehau (Polynésie française) au risque de submersion marine », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 18 Numéro 3, <http://journals.openedition.org/vertigo/23607> (Consulté en 2021)

Document 4. « Escale à Clipperton, l'atoll le plus isolé du monde ».

Source : Chavance Yann, « Escale à Clipperton, l'atoll le plus isolé du monde », *Géo*, <https://www.geo.fr/voyage/escale-a-clipperton-latoll-le-plus-isole-du-monde-195900> (Consulté en 2021)

Document 5. « Les rivages des atolls, forme la plus pure de l'îlénité »

Source : Bonnemaïson Joël, 1991, « Vivre dans l'île. Une approche de l'îlénité océanienne », *L'Espace géographique*, p. 120-121.

Document 6. Kiribati, un État atolien face aux risques de submersion marine

Source : Longépée Esméralda, 2015, « Les atolls, des territoires menacés par le changement climatique global ? L'exemple de Kiribati (Pacifique Sud) », *Géocoïnfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/oceans-et-mondialisation/corpus-documentaire/Kiribati> (Consulté en 2021)

Document 7. Futunati (archipel de Tuvalu*), un atoll condamné ?

Source : Rufin-Soler Caroline et Lageat Yannick, 2015, « Un atoll emblématique des risques environnementaux ? Funafuti (archipel de Tuvalu) entre menace planétaire et contraintes quotidiennes », *Annales de géographie*, 2015/5 (N° 705), <https://www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2015-5-page-523.htm> (Consulté en 2021)

Document 8. L'atoll d'Aldabra (Seychelles), patrimoine mondial de l'UNESCO.

Source : Site du patrimoine mondial de l'UNESCO, <https://whc.unesco.org/fr/list/185/> (Consulté en 2021)

Document 9. Regards de géographes sur les récifs coralliens.

9a. Augustin Bernard (1893). Source : Bernard Augustin, 1893, « Les récifs coralliens », *Annales de Géographie*, p. 281

9b. Caroline Rufin-Soler et Jacques Laborel (2007). Source : Rufin-Soler Caroline et Laborel Jacques, 2007, « Le phénomène du blanchiment et ses conséquences sur les récifs maldiviens », *Annales de géographie*, 2007/1 (n° 653), <https://www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2007-1-page-88.htm>, (Consulté en 2021)

Renaturation et restauration écologique des territoires en France

Document 1. Appréhender les opérations de restauration écologique.

Source : Cottet Marylise, Rivière-Honegger Anne et Piegay Hervé, 2010, « Mieux comprendre la perception des paysages de bras morts en vue d'une restauration écologique : quels sont les liens entre les qualités esthétique et écologique perçues par les acteurs ? », *Norois*, 216 | 2010/3, <http://journals.openedition.org/norois/3408>, consulté en 2021.

Document 2. L'aménagement des berges de la Têt à Perpignan.

Source : Rode Sylvain, « Reconquérir les cours d'eau pour aménager la ville », *Cybergeo : European Journal of Geography, Regional and Urban Planning*, document 806, <http://journals.openedition.org/cybergeo/27933>, consulté en 2021.

Document 3. La restauration de la continuité écologique du fleuve Sélune (Normandie).

Source : Ravot Charlotte *et al.*, synthèse d'un article scientifique publié dans la revue *River Research and Applications* [revue scientifique spécialisée dans le domaine des recherches fluviales et leurs applications], <https://osur.univ-rennes1.fr/news/renaturation-de-la-selune.html>, consulté en 2021.

Document 4. La dépollution en Europe occidentale.

4a. Des enjeux environnementaux déterminants. Source : Goeldner-Gianella Lydie, 2007, « Dépollution en Europe occidentale », *Annales de géographie*, 2007/4 (n° 656), p. 346 et 348

4b. Carte. Source : Goeldner-Gianella Lydie, 2007, « Dépollution en Europe occidentale », *Annales de géographie*, 2007/4 (n° 656), p. 343-344.

Document 5. Regards critiques sur la notion de renaturation.

5a. Exclure, restaurer, patrimonialiser les espaces protégés. Source : De Belizal Edouard *et al.*, 2018, *Géographie de l'environnement*, Paris, Armand Colin, p. 118

5b. La renaturation. Pech, Pierre, 2015, « Renaturation », *Hypergéogé*, <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article641#>, Consulté en 2021.

Document 6. Rieulay (Nord) : extraits de carte topographique (1950 et 2018).

6a. Extrait de carte topographique de 1950 (1/34 000). Source : *Géoportail*, <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>, consulté en 2021.

6b. Extrait de carte topographique de 2018 (1/34 000). Source : *Géoportail*, <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>, consulté en 2021.

Document 7. Recréer la nature sur des friches industrielles : l'ancien terroir des Argales (Rieulay, Nord).

Source : Lelong Claire, 2020, « À Rieulay, un espace naturel et de loisirs aménagé sur l'ancien terroir des Argales (59) », Banque des territoires-Caisse des Dépôts <https://www.banquedesterritoires.fr/rieulay-un-espace-naturel-et-de-loisirs-amenage-sur-lancien-terroir-des-argales-59>, consulté en 2021.

Document 8. Carte de la Trame verte et bleue des départements de Paris et de la petite couronne (Planche Sud-Ouest)

Source : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie de l'Île-de-France, *Schéma Régional de Cohérence Écologique – Atlas cartographique*, http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SRCE2013_21oct2013_T3e-cartes-PPC_cle0c978e.pdf, consulté en 2021.

Document 9. Réversibilité des friches et renaturation.

Source : Laslaz Lionel, 2013, « Renaturaliser sans patrimonialiser. Bannir les « installations obsolètes » et les points noirs paysagers dans les espaces naturels protégés alpins », *L'Espace géographique*, 2013/4 (Tome 42), <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2013-4-page-354.htm>, consulté en 2021.

Nature et ruralité. Le cas des Hauts de la Réunion

Document 1. Carte topographique de St-Denis / Cirques de Mafate et de Salazie, Île de La Réunion, IGN TOP 25, 4402 RT

Document 2. Les « îlets » : enjeux pour un « archipel » au cœur de la Réunion

Source : Thierry Simon et Jean-Cyrille Notter, « Les « îlets » : enjeux pour un « archipel » au cœur de la Réunion », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 245 | 2009, mis en ligne le 01 janvier 2012, <http://journals.openedition.org/com/5541> (consulté en 2021)

Document 3. Les territoires du Parc National de La Réunion

3a. Carte des vocations

3b. Les 4 enjeux de territoire vus par le Parc national

Source des docs. 3a et 3b : L'essentiel de la Charte du parc national de La Réunion, 2014

<https://habiter-la-reunion.re/wp-content/uploads/2015/10/Essentiel-Charte-Parc-National-Reunion.pdf> (consulté en 2021)

Document 4. « Les cirques : l'histoire et la nature profonde se découvrent au fil des sentiers »

Source : Capture d'écran du site « carte de La Réunion », site de promotion touristique de l'île.

<https://www.cartedelareunion.fr/les-cirques-lhistoire-et-la-nature-profonde-de-lile-se-decouvrent-au-fil-des-sentiers/016753619> (consulté en 2021)

Document 5. L'aménagement du territoire rural des Hauts de La Réunion

Source : Guillaume Benoit, « Cinquante années de politique agricole et d'aménagement du territoire dans l'île de La Réunion », *Annales des Mines – « Responsabilité et environnement »*, 2015/3 N° 79 | p. 51 à 55

<https://www.cairn.info/revue-responsabilite-et-environnement-2015-3-page-51.htm> (consulté en 2021)

La chasse : usages, pratiques et représentations de la nature en France

Document 1. Un monde sans chasse, c'est la nature...

1a. Affiche de la fédération nationale des chasseurs. Source : FNC, 2017, <http://www.chasseurs-est.com/actu/fnc-une-nouvelle-campagne-de-communication>, consulté en 2021

1b. Parodie de l'affiche réalisée par le « collectif du 21 septembre », 2017. Source : collectif du 21 septembre pour sortir de la chasse et du piégeage, 2017, <http://collectifdu21septembre.opposantschasse.org/>, consulté en 2021

Document 2. La gestion de la faune sauvage.

Source : Coralie Mounet, 2007, *Les territoires de l'imprévisible. Conflits, controverses et "vivre ensemble" autour de la gestion de la faune sauvage. Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises*, thèse de géographie, Université Joseph-Fourier - Grenoble I, pp.41-43, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00207766> consultée en 2020, consulté en 2021

Document 3. La chasse dans le Parc national des Cévennes.

3 a. Carte de l'organisation de la chasse. Source : page Internet du site : <http://www.cevennes-parcnational.fr/fr/des-connaissances/les-activites/la-chasse-la-peche>, consultée en 2021

3 b. La gouvernance de la chasse dans le Parc national des Cévennes. Source : page Internet du site, <http://www.cevennes-parcnational.fr/fr/des-connaissances/les-activites/la-chasse-la-peche>, consultée en 2021

3 c. La réglementation de la chasse dans le cœur du parc. Source : page Internet du site, <http://www.cevennes-parcnational.fr/fr/le-parc-national-des-cevennes/la-reglementation-du-coeur/la-chasse>, consultée en 2021

Document 4. Chasse et développement durable.

Source : Ludovic Ginelli, 2012, « Chasse-gestion, chasse écologique, chasse durable : Enjeux d'une écologisation », *Économie Rurale*, pp. 44-48, <https://journals.openedition.org/economierurale/3342>, consulté en 2021

Document 5. Le domaine de Chambord

5a. Dynamiques forestières et grande faune sauvage. Source : Amélie Robert et Sylvie Servain, « Dynamiques forestières et grande faune sauvage dans un domaine de chasse, le Domaine national de Chambord », *Revue forestière française*, numéro 4-5, 2019, pp. 343-353, <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/70811>, consulté en 2021

5b. Les équipements cynégétiques du domaine de Chambord. Source : Office National des Forêts, 2015, *Domaine de Chambord – révision d'aménagement 2015-2034*, p. 58, <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/content/download/9572/61977/file/Aménagement%20forestier%20du%20Domaine%20national%20de%20Chambord%20sept%202015%20Modifié.pdf>, consulté en 2021

Document 6. Les cinq visuels de la campagne « Les chasseurs premiers écologistes de France ? »

Source : Fédération Nationale des Chasseurs, 2018, « Les chasseurs débarquent dans le métro pour l'ouverture », pp.7-8, http://docs.chasseurdefrance.com/fnc_DP_CAMPAGNE_2018.pdf, consulté en 2021

Document 7. Les enjeux de la régulation cynégétique du sanglier selon le territoire.

Source : Yves Poinot, 2012, « Quels facteurs géographiques prendre en compte pour mieux gérer la grande faune? », *Natures, sciences, sociétés*, pp.160-162, <https://www.nss-journal.org/articles/nss/abs/2012/02/nss120016/nss120016.html>, consulté en 2021

Document 8. Apport de la chasse à la nature.

Source : Fédération Nationale des Chasseurs, 2017, *Apports de la chasse à la nature et à la société – chiffres-clés de l'étude BIPE2*, pp. 18-19, http://docs.chasseurdefrance.com/bipe/fnc_bipe2_planches_2017_BD.pdf, consulté en 2021

Document 9. Les réserves de chasse et de faune sauvage de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

9a. Les réserves gérées ou co-gérées par l'ONCFS en 2019. Source : page Internet de l'Office français de la Biodiversité, <http://www.oncfs.gouv.fr/Espaces-protéges-Reserves-ru274>, consulté en 2021

9b. L'implication des chasseurs au sein de la réserve de l'étang de l'Estagnol. Source : brochure intitulée "La réserve naturelle nationale de l'étang de l'Estagnol, le petit étang des grandes découvertes", 2016, pp. 2, 42-43, http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/file/dir_ALR/brochure_40ans_Estagnol.pdf, consulté en 2021

Nature, *wilderness* et territoires

Document 1. Représentations et pratiques du *Wilderness* de Tremblant (Province de Québec, Canada)

Source : Fabienne Joliet et Peter Jacobs, 2009, « Le *Wilderness*, une manière de voir et d'être à la nature sauvage : le prisme paysager de Tremblant, Québec », *Cahiers de géographie du Québec* 53, no 148, p. 27-46, <https://id.erudit.org/iderudit/038140ar> (consulté en 2021)

Document 2. « L'Europe ensauvagée : émergence d'une nouvelle forme de patrimonialisation de la nature ? »

Source : Régis Barraud, Michel Périgord, « L'Europe ensauvagée : émergence d'une nouvelle forme de patrimonialisation de la nature ? », 2013, *L'Espace géographique*, 2013/3 (Tome 42), p. 254-269, <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2013-3-page-254.htm> (consulté en 2021)

Document 3. Regards sur le film « Les bêtes du Sud sauvage » De Benh Zeitling

Source : Sylvie Laurent, Marc Weitzmann Et Magalie Reghezza dans l'émission *France Culture* « La grande table » du 13 décembre 2012, à l'occasion de la sortie du film « Les bêtes du Sud sauvage » de Benh Zeitling, www.franceculture.fr/emissions/la-grande-table-1ere-partie/trois-regards-sur-les-betes-du-sud-sauvage. Images du Blog Culture 31, <https://blog.culture31.com/2013/01/15/les-betes-du-sud-sauvage/> (consultés en 2021)

Document 4. Les fronts écologiques : l'exemple du Chili

Source : Sylvain Guyot, 2015, « Le front écologique, un concept pour interroger la géographie historique des politiques des protections de la nature : une comparaison Argentine, Chili et Afrique du Sud (1895-1994) », *Dynamiques environnementales* [En ligne], 35 | 2015, <http://journals.openedition.org/dynenviron/1096> (consulté en 2021)

Document 5. Le retour des grands prédateurs en France

Source : Farid Benhamou, 2008, « Territoire des animaux, territoire des hommes : aspects et enjeux du retour des grands prédateurs », *Géoconfluences*, avril 2008, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/developpement-durable-approches-geographiques/corpus-documentaire/territoire-des-animaux-territoire-des-hommes-aspects-et-enjeux-du-retour-des-grands-predateurs> (consulté en 2021)

Document 6. Les parcs nationaux dans le monde

Source : Lionel Laslaz (dir.), 2012, *Atlas mondial des espaces protégés, Les sociétés face à la nature*, Paris, Editions Autrement, 98 p.

Document 7. *Wilderness*, usages et perceptions de la nature en Amérique

Source : Paul Arnould, Éric Glon, 2006, « *Wilderness*, usages et perceptions de la nature en Amérique », *Annales de Géographie*, t. 115, n°649, « *Wilderness*. La nature en Amérique du nord », sous la direction de Paul Arnould et Éric Glon, p. 227-238, www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_2006_num_115_649_21452 (consulté en 2021)

Document 8. La *Wilderness* dans les publications européennes

Source : Alexandra Locquet et Stéphane Héritier, 2020, « Interrogation autour de la nature et du sauvage à propos de l'établissement de *wilderness areas* en Europe », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, document 946, mis en ligne le 11 juin 2020, <http://journals.openedition.org/cybergeo/34986> (consulté en 2021)

Document 9. *Wilderness* et safaris

Source : Captures d'écran du site internet de la société *Wilderness safaris*, <https://wilderness-safaris.com/> (consulté en 2021)

Document 10. Barrages et controverses en Australie

Source : Silvia Flaminio, 2017, « L'eau en Australie : de l'exploitation des ressources à la gestion des milieux ? L'exemple du bassin versant du Gordon en Tasmanie », *Géoconfluences*, février 2017, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/ailleurs/eau-australie-tasmanie> (consulté en 2021).

Question « LES FRONTIÈRES »

Marques et traces des frontières

Document 1. Le marquage de l'espace.

1a. Appropriation et marquage de l'espace. Source : Vincent Veschambre, 2008, « Autour du patrimoine et de la mémoire : des enjeux d'appropriation et de marquage de l'espace », *Traces et mémoires urbaines. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, p. 9-11.

1b. Marquer la frontière. Source : Deprest Florence, 2019, « Chapitre 45. Limites spatiales et frontières », in Clerc Pascal, Deprest Florence, Labinal Guilhem *et al.*, *Géographies. Épistémologie et histoire des savoirs sur l'espace*, Armand Colin, « U », p. 288-290.

Document 2. Un mur entre le Mexique et les États-Unis.

Source : Foucher Michel, 2020, « Les frontières », *La Documentation photographique*, p. 51, p. 52 et p. 53.

Document 3. La frontière entre le Québec et les États-Unis, une frontière « artificielle » ?

Source : Lasserre Frédéric, Forest Patrick et Arapi Enkeleda, 2012, « Politique de sécurité et villages-frontière entre États-Unis et Québec », *Cybergeo : European Journal of Geography* [Online], document 595, <http://journals.openedition.org/cybergeo/25209>, consulté en 2021.

Document 4. Le Jardin des deux Rives et de la Place Jacques Delors : deux projets urbains transfrontaliers.

Source : Reitel Bernard et Moullé François, 2015, « La resémantisation de la ligne frontière dans des régions métropolitaines transfrontalières : le Jardin des 2 Rives à Strasbourg et la place Jacques Delors à Lille », *Belgeo* [Online], 2 | 2015, <http://journals.openedition.org/belgeo/16527>, consulté en 2021.

Document 5. Les frontières fantômes.

Source : Von Hirschhausen Béatrice, 2017, « Leçon des frontières fantômes : les traces du passé nous viennent (aussi) du futur », *L'Espace géographique*, 2017/2 (Tome 46), p. 97 et p. 100 (introduction au numéro thématique sur les frontières fantômes).

Document 6. La patrimonialisation de l'ancienne frontière interallemande.

6a. La « bande verte » de l'ancienne frontière interallemande. Source : Charlot Olivier, 2008, « Après la frontière interallemande », *Trajectoires* [En ligne], 2, <http://journals.openedition.org/trajectoires/194>, consulté en 2021.

6b. La refondation patrimoniale de l'ancienne frontière interallemande. Source : Quéva Christophe, 2012, « Entre intégration et patrimonialisation (trans-)frontalières : les dynamiques territoriales de l'ancienne frontière interallemande », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 56, n°159, p. 534.

Document 7. Retour dans deux villages allemands anciennement frontaliers, 30 ans après la Réunification.

Source : Von Hirschhausen Béatrice, 2020, « Entre les deux Allemagne, le fantôme de la frontière », *Libération*, 1^{er} octobre 2020.

Document 8. Le réseau ferré polonais au prisme des anciennes frontières.

Source : Frédéric Durand, 2009, « De la discontinuité à l'interconnexion : réseaux ferrés, frontières et construction métropolitaine en Haute-Silésie », *L'Espace géographique*, 2009/4 (Vol. 38), <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2009-4-page-317.htm>, consulté en 2021.

Document 9. Rémanence d'anciennes frontières dans l'espace rural polonais.

Source : Mackré Quentin, 2011, « Rémanence d'anciennes frontières dans l'espace rural polonais », *L'Espace Politique* [En ligne], 14 | 2011-2, <http://journals.openedition.org/espacepolitique/1998>, consulté en 2021.

Coopération et enjeux transfrontaliers autour de l'agglomération trinationale de Bâle (Suisse-France-Allemagne)

Document 1. Carte topographique au 1/25 000 Altkirch-Bâle 3721ET.

Document 2. Évolution démographique (a) et flux de travailleurs transfrontaliers (b).

Source : Agence d'urbanisme de la région mulhousienne, *L'espace transfrontalier Mulhouse-Basel-Freiburg. Éléments de diagnostic, enjeux et pistes d'actions*, mars 2019.

Document 3. L'Eurodistrict trinational de Bâle.

Source : site de l'Eurodistrict, <https://www.eurodistrictbasel.eu/fr/notre-eurodistrict/l-eurodistrict-trinational-de-bale.html>, consulté en 2021.

Document 4. Huningue, « une porte de la France au cœur de l'Europe ».

Source : site du Groupe Constructa Promotion, <https://www.lesjetees.fr/?lang=fr>, consulté en 2021

Document 5. Frontière et réseaux de transport.

Source : Beyer Antoine, 2007, « Nœuds de transport et frontières. L'invention de la métropole bâloise », *Annales de Géographie*, 2007/5, n°657.

Document 6. La frontière à l'épreuve du Covid.

Source : Raymond Woessner, « Covid-19, tramway et frontière franco-suisse dans le périurbain bâlois », *Géoconfluences*, publié le 26/11/2020, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/la-frontiere-discontinuites-et-dynamiques/articles-scientifiques/leymen>, consulté en 2021

Les frontières : un objet géographique en mutation

Document 1. Le contexte explicatif du renouveau de la géographie des frontières. Source : Lucile Medina, *Géographie des frontières et des coopérations transfrontalières*, Habilitation à diriger des recherches, Université Grenoble-Alpes, 2021, p. 36.

Document 2. La frontière, un concept dual. Source : schéma traduit de l'anglais, Remigio Ratti, « Different levels of cross-border cooperation », *Croatian International Relations Review*, 1997, janvier-juin, p. 27-33.

Document 3. Vers une évolution du système mondial des frontières ? Source : Vladimir Kolossov, « Étude des frontières. Approches post-modernes », *Diogène*, PUF, 2005/2 - N° 210.

Document 4. Les murs frontaliers dans le monde. Source : Michel Foucher, « Les frontières », *Documentation Photographique*, n°8133, 2020, p. 14, 15 et 51.

Document 5. Les frontières aéroportuaires.

5a. Photographie d'une « porte-frontière », aéroport de Toulouse, cliché Lucile Medina, 2019.

5b. Les multiples espaces frontières dans le vocable aéroportuaire. Source : Jean-Baptiste Fréigny, « La frontière à l'épreuve des mobilités aériennes : étude de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle », *Annales de Géographie*, 2013/2 n°690, p. 156.

Document 6. La frontière intelligente.

6a. Déclaration sur la frontière intelligente Canada-États-Unis, Ottawa, décembre 2001. Source : traduit de Legislation on line, <https://www.legislationline.org/documents/id/7543>, Consulté en 2021.

6b. L'application FrontièreCan. Source : Agence des services frontaliers du Canada, <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/travel-voyage/edeclaration-fra.html>, Consulté en 2021.

Document 7. La notion de frontière bousculée par le Brexit. Source : extrait d'article, Mark Bailoni, « Du backstop à la smart border : quand le Brexit bouscule la notion de « frontière » », *Libération* (Libé des géographes), 2 octobre 2019 https://www.liberation.fr/planete/2019/10/02/du-backstop-a-la-smart-border-quand-le-brexit-bouscule-la-notion-de-frontiere_1755052/?xtor=rss-450, Consulté en 2021.

Document 8. La projection des frontières. Source : MIGREUROP, *Atlas des migrants en Europe*, Armand Colin, 1^{ère} éd 2013 et 2^e éd., 2017.

Document 9. La notion de frontière verticale. Source : Florence Boyer, « Sécurité, développement, protection. Le triptyque de l'externalisation des politiques migratoires au Niger », *Hérodote* 2019/1 n°172, p. 171-191.

Document 10. L'externalisation des frontières. Cédric Audebert, Nelly Robin, « L'externalisation des frontières des « Nords » dans les eaux des « Suds » », *Cultures et conflits*, 2009/1 n°73.

Document 11. Les frontières mobiles.

11a. Source : A.-L. Amilhat Szary, F. Giraut, Annonce du colloque *Border regions in transition (BRIT) XI*, 6-9 Septembre 2011, Genève, Suisse / Grenoble, France, <https://calenda.org/202840>, Consulté en 2021.

11b. Source : A.-L. Amilhat Szary, *Géopolitique des frontières*, Le Cavalier Bleu, 2020.

Fleuves et frontières

Document 1. De la délimitation des frontières fluviales

Source : François Schröter, 1992, « Le système de délimitation dans les fleuves internationaux », *Annuaire français de droit international*, volume 38, 1992. p. 948-982, https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1992_num_38_1_3103, (consulté en 2021)

Document 2. Le Danube, fleuve européen

2a. Danube Parks, la mise en réseau des aires protégées. Sources (consultées en 2021) : Carte, <http://www.interreg-danube.eu/news-and-events/newsletters/1988> ; texte, Aurora Velez, *Euronews*, 25/04/2019, <https://fr.euronews.com/2019/04/25/en-europe-une-cooperation-internationale-pour-protger-le-danube>

2b. La macrorégion Danube. Source : Emmanuelle Boulineau, 2018, « La macrorégion du Danube portée par l'Union européenne : quelques enjeux d'eupéanité pour l'Europe médiane », in *L'eupéanité en Europe médiane*, 2018, halshs-02068790 (consulté en 2021)

Document 3. Le Colorado, un fleuve partagé entre États-Unis et Mexique

Source : Franck Vogel, 2016, *Fleuves frontières : la guerre de l'eau aura-t-elle lieu ?*, La Martinière, 264 pages.

Document 4. La difficile gestion du partage des eaux du Colorado

Source : Anne-Lise Boyer, *De la ville-oasis à la ville désert. L'adaptation urbaine à la rareté de l'eau à Phoenix et à Tucson (Arizona)*. Thèse de Géographie, Université de Lyon, 2020. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03120676> (consulté en 2021)

Document 5. Les guerres de l'eau, le Jourdain fleuve disputé

5a. L'eau dans le bassin du Jourdain : une ressource rare et convoitée. Source : Hervé Amiot, « Les clefs du Moyen-Orient », Publié le 12/12/2013 • modifié le 11/03/2018, <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Eau-et-conflits-dans-le-bassin-du-Jourdain.html> (consulté en 2021)

5b. Tensions israélo-palestiniennes autour de l'eau. Source : <https://www.palestinalibre.org/articulo.php?a=76716> (consulté en 2021)

Document 6. Un tram pour l'Europe sans frontières entre Strasbourg et Kehl

Source : AFP, 28/04/2017, <https://www.la-croix.com/France/Un-tram-pour-Europe-sans-frontieres-entre-Strasbourg-Kehl-2017-04-28-1300843351> (consulté en 2021).

Document 7. Passer la frontière, vivre le fleuve, le bassin frontalier du bas-Oyapock

7a. Un pont trop loin et 7b. La mise relation de deux « bouts du monde ». Source : Sylvie Letniowska-Swiat, 2012, « La frontière, discontinuités et dynamiques : Oyapock, un pont trop loin ? un pont pour quoi ? », <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/frontier/FrontDoc6.htm> (consulté en 2021) ;

7c. L'Oyapock, un bassin de vie amérindien. Source : Gérard Collomb, 2013, « « Indiens » ou « Brésiliens » ? Mobilités karipuna vers Cayenne (Guyane française) », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 29 - n°1 | 2013, (consulté en 2021), <http://journals.openedition.org/remi/6312> ;

7d. Vue sur le pont binational de l'Oyapock. Source : photographie de Sylvie Letniowska-Swiat, novembre 2018.

Document 8. Quand le cours d'eau rencontre la frontière...

Source : Wollebeak Tuset et al., 2000, "Shared river and interstate conflict", *Political Geography*, 19 (2000), p. 971-996

Document 9. Une convention internationale sur le droit des cours d'eau internationaux

Source : Boisson de Chazournes L. et al., 2015, *L'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (1997)*, Pôle Eau de Genève, Note politique n°2, 2015 https://www.genevawaterhub.org/sites/default/files/atoms/files/2015.02.17.pb_fr_convention1997_lbc_mt_ks.pdf (consulté en 2021)

Les dynamiques spatiales de la frontière franco-surinamaise. Le cas de Saint Laurent du Maroni

Document 1. Carte topographique de Saint Laurent du Maroni, IGN Top 25, 4702.

Document 2. Quelques données statistiques sur la commune de Saint Laurent du Maroni

Sources : INSEE, https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-97311#tableau-POP_G2 et Géoclip, <https://france-decouverte.geoclip.fr/#c=report&chapter=remp&report=r01&selgeo1=com2020.97311> (consultés en 2021)

Document 3. Les populations cloisonnées du fleuve

Source : Lézy, Emmanuel, 2000, *Guyane, Guyanes, Une géographie « sauvage » de l'Orénoque à l'Amazone*, Paris, Belin, coll. Mappemonde, p. 109-114

3a. Extraits de texte

3b. Carte « Le Maroni : recoupement des frontières et cloisonnement ethnique »

Document 4. « Le transport fluvial sur le Maroni : l'importance de la pirogue »

Source : Morel Valérie, Letniowska-Swiat Sylvie, 2012, « Entre logiques institutionnelles et pratiques spontanées de la frontière : la structuration d'un territoire périphérique autour du Maroni », *Géconfluences*, mars 2012.

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/frontier/FrontScient10.htm#haut> (consulté en 2021)

Document 5. Le Maroni, une frontière discutée

Source : Blancodini Patrick, 2020, « Le Maroni, fleuve-frontière entre la Guyane française et le Suriname », *Géomage*, 12 mai 2020. <https://geoimage.cnes.fr/fr/geoimage/le-maroni-fleuve-frontiere-entre-la-guyane-francaise-et-le-suriname> (consulté en 2021)

Frontières et territoires maritimes

Document 1. Migrations et externalisation des frontières maritimes dans les Caraïbes.

Source : Cedric Audebert et Nelly Robin, « L'externalisation des frontières des « Nords » dans les eaux des « Suds » », *Cultures & Conflits*, 73, 2009, <http://journals.openedition.org/conflits/17512> ; consulté en 2021.

Document 2. L'extension du plateau continental, une nouvelle frontière ?

Source : Benoît Loubrieu et Walter Groes, *A qui profitent les océans ?*, IFREMER, Conférence janvier 2017, <https://wwz.ifremer.fr/webtv/Conferences/A-qui-profitent-les-océans>, consulté en 2021.

Document 3. Les frontières du Golfe de Gascogne à l'épreuve durant la marée noire du Prestige.

Source : Julien Weisbein, « Le gouvernement du Golfe de Gascogne à l'épreuve de la marée noire du Prestige », in VAYSSIERE (B.), dir., *Penser les frontières européennes au XXIème siècle. Réflexion croisée des sciences sociales*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2015, p. 177-198, 2015, https://www.academia.edu/20173954/Le_gouvernement_du_Golfe_de_Gascogne_%C3%A0_l_%C3%A9preuve_de_la_mar_%C3%A9_noire_du_Prestige, consulté en 2021.

Document 4. Les enjeux des frontières maritimes en Méditerranée orientale.

Source : Eléa Pommiers, « Pourquoi la Grèce et la Turquie s'affrontent en Méditerranée orientale », *Le Monde*, 14/09/2020, https://www.lemonde.fr/international/article/2020/09/14/pourquoi-la-grèce-et-la-turquie-s-affrontent-en-mediterranee-orientale_6052162_3210.html, consulté en 2021.

Document 5. Migrants et (in)visibilité des frontières maritimes.

Source : Charles Heller et Lorenzo Pezzani, « Images flottantes, traces liquides : la perturbation du régime esthétique de la frontière maritime de l'UE », *antiAtlas Journal*, #2, 2017, <https://www.antiatlas-journal.net/02-images-flottantes-traces-liquides-la-perturbation-du-regime-esthetique-de-la-frontiere-maritime-de-lue/>, consulté en 2021.

Document 6. La Polynie des eaux du nord, aire protégée entre Canada et Groenland

6a. Présentation de Pikialasorsuaq, polynie des eaux du nord.

Source : Site officiel du ministère fédéral responsable de la protection de nos eaux et de la gestion des pêches, des océans et des ressources d'eau douce du Canada, 01/08/2019, <https://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/management-gestion/pikialasorsuaq-fra.html>, consulté en 2021.

6b. Copie d'écran du système d'informations géographiques lié au projet d'aire protégée de Pikialasorsuaq.

Source : Atlas de Pikialasorsuaq, <https://panda.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=8c2ab42be1ad4bab961d7fe88b279456>, consulté en 2021.

Document 7. Territorialisation des espaces maritimes ?

Source : Jean-Paul Pancraccio, « L'océan à la découpe », *Questions internationales - Le réveil des frontières, des lignes en mouvement*, n°79-80, 2016, p. 62-64.

Document 8. Carte politique scolaire bicontinentale de la République d'Argentine.

Source : Carte scolaire de l'Argentine, février 2020, Institut géographique national argentin, <https://www.ign.gov.ar/AreaServicios/Descargas/MapasEscolares#nanogallery/gallery3/0/9>, consulté en 2021.

Document 9. Lutte contre la piraterie dans le Golfe de Guinée.

Source : Thierry Vircoulon, Violette Tournier, Sécurité dans le golfe de Guinée : un combat régional, *Politique Etrangère*, 2015/3, p. 161-174, <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2015-3-page-161.htm>, consulté en 2021.

Question « LES ESPACES RURAUX EN FRANCE »

La multifonctionnalité des espaces ruraux. Le cas des Cévennes gardoises et ardéchoises.

Document 1. Carte topographique Bessèges/Les Vans/Vallée du Chassezac, IGN TOP 25, 2839 OT.

Document 2. Nombre de terrains de campings (2020) et part des résidences secondaires et logements occasionnels (%) en 2017.

Source : Géoclip, <https://france-decouverte.geoclip.fr/> (consulté en 2021)

Document 3. L'industrie rurale dans les Cévennes gardoises.

- 3a. Les petites villes anciennement industrielles
- 3b. Le patrimoine industriel et minier du Parc national
- 3c. L'histoire de l'ancienne usine de Génolhac

Sources : **3a.** Chalard Laurent, 2007, « Des villes françaises en net déclin démographique. Le cas de communes anciennement industrielles », *Population & Avenir*, 2007/3 (n° 683), <https://www.cairn.info/revue-population-et-avenir-2007-3-page-15.htm> (Consulté en 2021) ; **3b.** Site du Parc national des Cévennes (<https://www.cevennes-parcnational.fr/fr/actualites/le-patrimoine-industriel-et-minier-du-parc-national>) et **3c.** Site de la commune de Génolhac, <http://genolhac.fr/histoire/usine-a-tanin/> (Consulté en 2021)

Document 4. Données démographiques sur l'espace d'étude.

4a. Population municipale (2017) et taux de variation annuel moyen dû au solde apparent des entrées et sorties (2012-2017)

4b. Évolution de la population dans différentes communes de 1968 à 2016

Source : **4a.** Géoclip, https://france-decouverte.geoclip.fr (Consulté en 2021) ; **4b.** INSEE, <https://www.insee.fr/> (Consulté en 2021)

Document 5. Les Cévennes gardoises dans les années 1970.

Source : Léger Danièle et Hervieu Bertrand, 1979, « 1. Exodes utopiques », *Le retour à la nature. « Au fond de la forêt... l'État »*, sous la direction de Léger Danièle, Hervieu Bertrand. Paris, Le Seuil, « Espacements », <https://www.cairn.info/le-retour-a-la-nature--9782020051798-page-13.htm> (Consulté en 2021)

Document 6. Photographies des Cévennes gardoises et ardéchoises.

- 6a. Les gorges du Chassezac (Ardèche)
- 6b. Le sentier de l'olivier à Saint-Genest-de-Beauzon (Ardèche)
- 6c. La bergerie de Bonnevaux (Gard)
- 6d. La vallée du Chassezac vue depuis le bois de Païolive (Ardèche)

Sources : **6a.** <https://www.ardeche-guide.com/lieux-de-visites/patrimoine-naturel/vallee-du-chassezac-145356> (consulté en 2021) ; **6b.** <https://rando.cevennes-ardeche.com/a-pied/le-sentier-de-lolivier/> (consulté en 2021) ; **6c.** <https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/occitanie/gard/bonnevaux/ferme/la-bergerie-de-bonnevaux/573742#prettyPhoto> (consulté en 2021) ; **6d.** Cliché C. Quéva, 2020.

Bourgs et villages : quelle(s) ruralité(s) ? Le cas du sud Luberon

Document 1. Carte topographique de Pertuis/Lourmarin, IGN TOP 25, 3243 OT.

Document 2. Les communes de la communauté de communes du Sud Luberon (COTELUB)

Sources : Syndicat Mixte pour la création et le suivi du SCOT du Sud Luberon, 2015, *Scot du Sud-Luberon*, « Projet d'aménagement et de développement durable », p. 24-25 (http://www.vaucluse.gouv.fr/IMG/pdf/padd_approuv_23nov2015.pdf, consulté en 2021) et « Diagnostic territorial », p. 22.

Document 3. Extraits de compte-rendu de *La fin du village (2012)* de Jean-Pierre Le Goff.

Source : Patrick Dubéchet, 2018, « Notes de lecture », *Vie sociale*, 2018/2 (n° 22), <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2018-2-page-163.htm> (Consulté en 2021)

Document 4. Quelques données statistiques sur la communauté de communes du Sud Luberon (tableaux) et ses environs (carte)

Sources : INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-248400285> (consulté en 2021) et Géoclip, <https://france-decouverte.geoclip.fr/> (consulté en 2021)

Document 5. Le Luberon, refuge d'artistes

Source : Cécile Helle, 1997, « Le Luberon, refuge d'artistes », *Mappemonde*, 3-97, p. 23, 24 et 26, <https://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M397/Helle.pdf> (consulté en 2021)

Isolement et exclusion dans les espaces ruraux français

Document 1. L'isolement : une notion qui évolue. Source : Hervé Gumuchian, Robert Mériaudeau, Christian Peltier, 1980, « L'isolement en montagne : éléments de réflexion », *Revue de géographie alpine*, tome 68, n°4, p. 305-325.

Document 2. Croiser pauvreté et précarité avec le rapport aux lieux. Source : Jean Reynès, « Géographie de la pauvreté et de la précarité dans les zones rurales de moyenne montagne », *L'Espace Géographique* 2018/1 (tome 47), p. 71-81.

Document 3. Catégories socio-professionnelles et niveaux de pauvreté dans le monde rural. Source : Renée Nicoux et Gérard Bailly, 2013, *L'avenir des campagnes*, Rapport d'information au nom de la Délégation sénatoriale à la prospective.,

Doc 3a. Migrations et pauvreté

Doc 3b. Dispersion des ménages par quartile de revenus et catégorie d'espace

Doc 3c. Part des CSP parmi les actifs français et ruraux

Document 4. Les services en milieu rural.

Doc 4a. Distribution des temps d'accès communaux aux principaux services de la vie courante. Source (4a et 4b) : Max Barbier, Gilles Toutin, David Levy, « L'accès aux services, une question de densité des territoires », *INSEE Première*, n°1579, janvier 2016.

Doc 4b. Temps d'accès médian routier aux principaux services de la vie courante. Source: Max Barbier *et al.*, 2016 (op. cit.)

Doc 4c. France Services vu par Pierre Bouillon (directeur du programme France Services, ANCT). Source : interview du 11 mars 2021, <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/france-services-incarne-le-retour-du-service-public-de-letat-au-coeur-des-territoires-439>.

Document 5. Poids des différents postes de consommation selon la taille d'unité urbaine. Source : Alexandra Ferret et Elvire Demoly, « Les comportements de consommation en 2017 », *INSEE Première*, n°1749, avril 2019.

Document 6. Le poids du célibat en milieu rural

Doc 6a. Un célibat masculin structurel. Source : Pierre Bourdieu, 1962, « Célibat et condition paysanne », *Études rurales* n°5-6, p. 32-135.

Doc 6b. Trente années de Foire aux célibataires. Source : *Midi Libre*, 23/04/2011 <https://www.midilibre.fr/2011/04/22/trente-annees-de-foire-aux-celibataires-a-la-canourgue,307763.php>, Consulté en 2021.

Document 7. Représentations sur la ruralité et action publique. Source : *Ruralités : une ambition à partager. 200 propositions pour un agenda rural*, rapport de la mission « Agenda rural » auprès de la ministre de la Cohésion des territoires, juillet 2019.

Document 8. Les enjeux du développement de la télémédecine. Source : site du Ministère des Solidarités et de la Santé, <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/telemedecine/article/la-telemedecine>, consulté en 2021.

Document 9. Une initiative du Secours Populaire : les Solidaribus. Source : *Convergence*, revue du Secours Populaire, n°355, juillet-août 2017, https://www.secourspopulaire.fr/sites/default/files/atoms/files/convergence_355.pdf, Consulté en 2021.

Document 10. Affiche de promotion du département de Lozère. Source : site du réseau Lozère Nouvelle Vie (Département, Région, UE et autres partenaires), <http://lozerenouvellevie.com/topicality/session-daccueil-territoires/>, Consulté en 2021.

Document 11. Agir contre la pauvreté dans les territoires ruraux. Source : *Transrural Initiatives*, revue bimestrielle d'information agricole et rurale publiée par l'Agence de diffusion et d'informations rurales (Adir), n°473, mars-avril 2019, <http://www.caprural.org/telechargements/send/33-autres-ressources/1701-agir-contre-la-pauvrete-dans-les-espaces-ruraux>, Consulté en 2021.

Choisir la ruralité en France

Document 1. Du rural aux ruralités. Source : Laurent Rieutort, « Du rural aux nouvelles ruralités », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 59 | avril 2012, <http://journals.openedition.org/ries/2267> (consulté en 2021)

Document 2. La gentrification rurale. Source : Greta Tommasi, 2018, « La gentrification rurale, un regard critique sur les évolutions des campagnes françaises », *Géococonfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/gentrification-rurale> (consulté en 2021)

Document 3. L'influence des PNR sur la dynamisation des espaces ruraux de moyennes montagnes. Source : Samuel Depraz, 2016, « Les nouveaux bourgeois des campagnes : vers une éviction rurale ? » *Les Cafés Géographiques de Chambéry-Annecy*, <http://cafe-geo.net/les-nouveaux-bourgeois-des-campagnes-vers-une-eviction-rurale/> (consulté en 2021)

Document 4. Faciliter l'entrepreneuriat en Livradois-Forez

4a. Le défi : accueillir de nouveaux arrivants et leur fournir une activité. Source: <https://www.parc-livradois-forez.org/inventer/entreprises/entrepreneuriat-en-livradois-forez/faciliter-lentrepreneuriat-en-livradois-forez/> (consulté en 2021)

4b. Page d'accueil du site internet entreprendre en Livradois-Forez Cap'Actif. Source : <https://entreprendre-en-livradois-forez.org> (consulté en 2021)

Document 5. Les zones de revitalisation rurale en France

5a. La fin annoncée des ZRR inquiète. Source: <http://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/cantal/cantal-pourquoi-fin-annoncee-zones-revitalisation-rurale-inquiete-1720749.html> (consulté en 2021)

5b. Classement des communes en ZRR au 29-01-2020, <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/visiotheque/zrr-classement-des-communes-en-zrr> (consulté en 2021)

Document 6. Les chiffres de la ruralité en France. Source : Dossier de presse 2^e comité interministériel aux ruralités , 14 novembre 2020, https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/11/dp_comite_interministeriel_aux_ruralites_14112_020.pdf (consulté en 2021)

Document 7. Face au Covid-19, ces citoyens qui font le choix de la campagne. Source : Jessica Berthereau, *Les Echos*, le 16 oct. 2020, <https://www.lesechos.fr/weekend/perso/face-au-covid-19-ces-citoyens-qui-font-le-choix-de-la-campagne-1256218> (consulté en 2021)

Document 8. Pauvretés rurales

8a. Pauvreté et précarités en milieu rural. Source : Alexandre Pagès, « Pauvreté et précarités en milieu rural. Retour sur expérience et essai de mise en perspective », *Pour*, 2015/1 (n°225), pages 35 à 40.

8b. De gros écarts de revenus. Source : Les inégalités de revenus. Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires 2017 <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/2017-fiche-revenus-les-inegalites-de-revenus> (consulté en 2021)

Document 9. L'habitat informel en zone rurale. Source : Christophe Imbert *et al.*, 2018, « L'habitat informel dans l'ouest de l'Ariège : marginalité ou alternative à la norme ? », *Géococonfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/habitat-informel-ariege-marge-innovante> (consulté en 2021).

Document 10. L'équipement des zones rurales françaises

10a. Dossier de presse 2^e comité interministériel aux ruralités , 14 novembre 2020, https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/11/dp_comite_interministeriel_aux_ruralites_14112_020.pdf (consulté en 2021)

10b. AMRF, *Le manque de médecins : aux sources de la désertification. Le monde rural en première ligne*, dossier de presse n°3, janvier 2021

La montagne corse : un espace rural de faible densité. Le cas de Corte-Monte Cinto

Document 1. . Carte topographique de Corte/Monte Cinto, IGN TOP 25, 4250 OT.

Document 2. La coopération intercommunale en Haute Corse

2a. Entretien avec François Sargentini, président de la CCPP, paru dans *Corse Matin*, le 19 juin 2020.

Source : Quilichini Morgane (19 juin 2020), « Communauté de communes Pasquale Paoli, "Il faut travailler tous ensemble pour le territoire" », *Corse Matin*, publié sur le site de l'Office de l'Environnement de la Corse, https://www.oec.corsica/COMMUNAUTE-DE-COMMUNES-PASQUALE-PAOLI-II-faut-travailler-tous-ensemble-pour-le-territoire_a3022.html (consulté en 2021)

2b. Carte de la communauté de communes Pasquale Paoli

Source : France, le trésor des régions, <http://tresordesregions.mgm.fr/Mdir3.php?p=epci.php&lepci=PasqualePaoli®ion=94> (consulté en 2021).

Document 3. Evolution de la population en Corse (3a, 3b) et au sein de l'intercommunalité Pasquale Paoli (3c)

Source : INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3680694> et https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200073138#graphique-FAM_G1 (consultés en 2021)

Document 4. Extraits du Plan Montagne - Annexe 2 du PADDUC

Source : Collectivité territoriale de Corse – Agence d'Aménagement Durable, de Planification et d'Urbanisme de la Corse, 2020, « Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse – Annexe 2 : Plan Montagne », p. 9-37 (<https://www.aue.corsica/attachment/2060580/>, consulté en 2021)

Document 5. Les enjeux touristiques et agricoles de la Corse rurale

5a. Patrimoine, agriculture et tourisme

Source : Senil Nicolas *et al.*, « Le patrimoine au secours des agricultures familiales ? Éclairages méditerranéens », *Revue Tiers Monde*, 2014/4 (n° 220), p. 137-158 (<https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2014-4-page-137.htm>, consulté en 2021)

5b. Extraits du projet de développement de la station du Haut Asco – Phase 2 déposé par la Mairie d'Asco auprès du Ministère de l'Environnement, le 27 septembre 2015

Source : DREAL Corse (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), 2015, « Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact – Intitulé du projet : Installation de remontées mécaniques, Station du Haut Asco, télésiège du Monte Cinto, Télési du Missoghiu, Télési du Muvraghia », p. 11-45 (http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Formulaire_F09415P035_.pdf, consulté en 2021)

Ruralité et contestations sociales en France

Document 1. Les Zone à Défendre (ZAD), nouvelles formes de contestation?

Source : Philippe Subra, 2016, « Grands projets et radicalisation de la contestation, le phénomène des ZAD », conférence, *Assemblée Générale de TDIE*, <http://tdie.eu/wp-content/uploads/2017/01/TDIE-Conf%C3%A9rence-Ph.-Subra-8.06.2016-Le-ph%C3%A9nom%C3%A8ne-des-ZAD.pdf>, consulté en 2021.

Document 2. Une France rurale reléguée ?

2a. Les zones rurales sous-équipées en services courants.

Source : Patrick Roger, 09/10/2019, « Les territoires ruraux confrontés à la raréfaction des services publics », *Le Monde*, https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/10/09/les-territoires-ruraux-face-a-la-rarefaction-des-services-publics_6014881_823448.html, consulté en 2021.

2b. L'inquiétude des maires de communes rurales.

Source : Yves-Marie Robin, *Ouest-France*, 15/11/2019, <https://www.ouest-france.fr/societe/gilets-jaunes/gilets-jaunes-un-apres-les-maires-ruraux-s-inquietent-pour-l-avenir-de-leurs-territoires-6606608>, consulté en 2021.

Document 3. Le Larzac en 1973 et en 2003, symbole d'une vision changeante du rural contestataire ?

3a. Affiche d'une marche organisée par les paysans travailleurs, août 1973. Source : <http://encreviolette.unblog.fr/2011/12/01/allez-tous-au-larzac-un-film-de-christian-rouaud/>, site consulté en 2021.

3b. Carte postale des rassemblement et festival tenus sur le Larzac pour les 30 ans du début de la lutte, août 2003.

Source : <http://gisors.action.free.fr/larzac.htm>, consulté en 2021.

3c. Le rassemblement de 2003 sur le Larzac, entre politique et festivité ? Source : Bernard Liatard, 2003, « Le Larzac est-il une marchandise ? La contestation sur un plateau », *Revue du MAUSS*, 2003/2, n°22, p. 338-343, <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-2-page-338.htm>, consulté en 2021.

Document 4. L'installation de l'éolien en milieu rural, source de conflits. Source : Élodie Valette, novembre 2005, « Intégration environnementale de l'éolien et régulation locale des conflits : l'action des collectivités territoriales dans l'Aude (France) », *Vertigo*, *Revue électronique en sciences de l'environnement*, Vol 6 n°3, <http://journals.openedition.org/vertigo/3693>, consulté en 2021.

Document 5. Le contournement routier A133-A 134 à l'est de Rouen : entre enjeux locaux et enjeux globaux.

5a. Le tracé du contournement est de Rouen, montré sur le site du collectif Non A133-A134.

Source : <https://contournement-est.fr/les-cartes-du-projet>, consulté en 2021.

5b. Des maires de communes rurales du département de l'Eure qui s'interrogent.

Source : Thomas Guilbert, *La Dépêche Louviers*, 15 octobre 2018, https://actu.fr/normandie/manoir_27386/contournement-est-rouen-maires-leure-restent-dans-flou_19013105.html, consulté en 2021.

Document 6. La mise en agriculture pour accéder au foncier agricole, résistances et luttes de territoire.

Source : Adrien Baysse-Lainé, Coline Perrin, Mars 2018, « L'accès au foncier des agriculteurs « alternatifs » en France : des luttes de territoire ? », *Colloque CIST2018 - Représenter les territoires / Representing territories*, *CISTRouen*, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01854422/document>, consulté en 2021.

Document 7. Mécontentement et accès aux équipements, une leçon des Gilets Jaunes ruraux ?

Source : Yann Algan, Clément Malgouyres et Claudia Senik, Janvier 2020, « Territoires, bien-être et politiques publiques », Extraits de *Notes du conseil d'analyse économique*, n° 55, <http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/cae-note055.pdf>, consulté en 2021.

Document 8. Une mobilisation réussie contre le projet d'extension de la station de ski de Piau Engaly dans les Hautes-Pyrénées.

Source : Sylvie Clarimont, Vincent Vlès, 2016, « Les contestations sociales du développement touristique dans les Hautes-Pyrénées : le rendez-vous manqué de l'innovation territoriale ? », *Revue de géographie alpine*, 104-1, <http://journals.openedition.org/rga/3218>, consulté en 2021.

Document 9. La notion « d'agribashing », révélatrice du malaise entre société et monde agricole français ?

Source : Gilles Luneau, 08/11/2019, Agribashing : « Les paysans ont perdu la bataille culturelle contre la ville », *Le Monde*, https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/11/08/agribashing-les-paysans-ont-perdu-la-bataille-culturelle-contre-la-ville_6018479_3232.html, consulté en 2021.

Document 10. Le stockage de déchets radioactifs à Bure, « wilderness meusienne » ou mépris de la ruralité.

Source : Pierre Ginet, 06/10/2018, version actualisée 03/2019, Cigeo à Bure : un grand projet d'aménagement, plusieurs approches de la démocratie, *Trame de la conférence scientifique, Festival International de Géographie*, Saint Dié-des-Vosges <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02266374/document>, consulté en 2021.

Question « L'ASIE DU SUD-EST »

Bornéo, une île de l'Asie du Sud-Est

Document 1. Kalimantan.

Source : de Koninck Rodolphe, 2019, « L'Indonésie (Chapitre 6) », *L'Asie du Sud-Est*, Paris, Armand Colin, p. 169-179.

Document 2. Le projet de transfert de la capitale indonésienne à Bornéo.

Source : Cebnon Valentin, 2019, « Transfert de capitale : l'Indonésie joue avec le feu », *Libération*, https://www.liberation.fr/planete/2019/08/26/transfert-de-capitale-l-indonesie-joue-avec-le-feu_1747479 (Consulté en 2021).

Document 3. Couvert forestier, aires protégées et Orangs Outans à Bornéo.

Source : Bouron Jean-Benoît, 2018, « Étudier les relations environnement-sociétés à partir du cas de l'huile de palme à Bornéo », *Géococonfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/changement-global/savoir-faire/huile-de-palme-et-deforestation> (Consulté en 2021).

Document 4. La contre-cartographie à Bornéo.

Source : Meier Patrick, 2015, « À Bornéo, des drones cartographiques contre l'accaparement des terres », <https://visionscarto.net/a-borneo-des-drones-cartographiques> (Consulté en 2021).

Document 5. « Le Sarawak et le Sabah ou les ressources de l'archipel ».

Source : de Koninck Rodolphe, 2019, « La Malaisie (chapitre 7) », *L'Asie du Sud-Est*, Paris, Armand Colin, p. 185 (carte 1), 198 (carte 2), p. 205-206 (texte).

Document 6. Le tourisme dans la partie malaisienne de Bornéo.

Source : Luquiau Clothilde, 2015, « Dans la jungle de Bornéo, des visiteurs en quête d'authenticité », *Le Monde diplomatique*, <https://www.monde-diplomatique.fr/2012/07/LUQUIAU/47947> (Consulté en 2021).

Document 7. Les orangs outangs du Kalimantan, entre disparition et réintroduction.

Source : Louchart Frédéric, 2017, « La réintroduction des orangs outangs : récit, figure et construction de l'animalité » (note de recherche), *Anthropologie et Sociétés*, 41 (2), 241–257, <https://www.erudit.org/fr/revues/as/2017-v41-n2-as03293/1042323ar.pdf> (Consulté en 2021).

Document 8. Le sultanat de Brunei.

Source : de Koninck Rodolphe, 2019, « Le sultanat de Brunei » (encadré du chapitre 8 sur Singapour), *L'Asie du Sud-Est*, Paris, Armand Colin, p. 226-228.

Document 9. La mise en œuvre de la charia à Brunei.

Source : Mottet Éric, 2014, « Brunei : de la rente pétro-gazière à la charia », *Monde chinois*, 2014/2 (N° 38-39), <https://www.cairn.info/revue-monde-chinois-2014-2-page-168.htm> (Consulté en 2021).

Les différentes dimensions de la question du développement en Asie du Sud-Est

Document 1. L'évolution démographique des pays de l'Asie du Sud-Est. Source : Isabelle Attané et Magali Barbieri, « La démographie de l'Asie de l'Est et du Sud-Est des années 1950 aux années 2000. Synthèse des changements et bilan statistique », *Population*, n°1 vol. 64, 2009.

1a. Evolution depuis 1950 et projection jusqu'en 2050 de la population des grandes régions du monde (en millions).

1b. Quelques exemples de transition démographique de 1950 à 2005.

Document 2. L'Asie du Sud-Est en 2016. Source : Jean-Raphaël Chaponnière, Marc Lautier, 2018, *Economie de l'Asie du Sud-Est : au carrefour de la mondialisation*, Bréal,.

Document 3. L'Asie du Sud-Est vue par le FMI. Source : couverture et sommaire de *Finances et Développement*, Magazine trimestriel du Fonds Monétaire International, septembre 2018, diffusé en cinq langues, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2018/09/pdf/fd0918f.pdf>, consulté en 2021.

Document 4. Stratégie de la Banque Mondiale en Asie du Sud-Est.

Source : site de la Banque Mondiale, <https://www.banquemondiale.org/fr/region/eap/overview#3>, consulté en 2021.

Document 5. Les corridors de développement

5a. Les trois zones sous-régionales de l'ASEAN définies par la BAD. Source : Nathalie Fau, « Comment étudier les corridors de développement ? », *Echogéo*, 49, juillet-septembre 2019.

5b. La mise en réseau de la région du Grand Mékong. Source : Taillard Christian, « La ligne à grande vitesse Kunming-Vientiane-Bangkok : des corridors de la Région du Grand Mékong aux Nouvelles routes de la soie », *L'espace géographique*, 2019/3, <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2019-3-page-201.htm>, consulté en 2021.

Document 6. L'Indice mondial des risques climatiques à long terme : les dix pays les plus touchés entre 1999 et 2018 (moyennes annuelles).

Source : Germanwatch, Think tank and Research, https://germanwatch.org/sites/germanwatch.org/files/20-2-01f%20KRI%202020%20-%20Kurzzusammenfassung_8.pdf, consulté en 2021.

Document 7. Développement et liberté.

7a. Source : Amartya Sen, *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*, traduit de l'anglais par Michel Bessières, Editions Odile Jacob, 2000. Ouvrage publié originellement sous le titre *Development as freedom*, 1999

7b. Source : Bruno Philip, « En Birmanie, la répression des manifestations contre le coup d'Etat militaire prend un tour sanglant », *Le Monde*, 1^{er} mars 2021.

Document 8. Les firmes face aux critiques actuelles sur la production d'huile de palme.

Source : Stéphanie Barral, « Déforestation et palmier à huile (Indonésie et Malaisie) », *Savoir-Agir*, n°39, 2017/1.

Document 9. Les projets de barrages sur le Mékong. Source : Éric Mottet et Frédéric Lasserre, « L'hydropolitique environnementale du Mékong, entre intérêts nationaux et activisme international », *Hérodote*, n°165, 2017/2.

Document 10. Métropolisation, complexification et fragmentation urbaine à Jakarta. Source : Judicaëlle Dietrich, 2015, « Contestation ou négociation à Jakarta ? Deux quartiers face aux projets urbains de la métropole », *Cybergéo*, <https://journals.openedition.org/cybergeo/27370>, consulté en 2021.

Singapour

Document 1. Carte topographique IGN au 1/15 000^e de Singapour.

Document 2. Statistiques comparées entre 1959 et 2018 de Singapour.

Source : de Koninck Rodolphe, 2019, « Chapitre 8. Singapour », *L'Asie du Sud-Est*, Paris, Armand Colin, collection « U », p. 216.

Document 3. L'hyper-aménagement de Singapour.

Document 3a. « Reconfigurer l'île »

Document 3b. Cartes de la redistribution de la population entre 1957 et 2010

Source : de Koninck Rodolphe, 2020, « La cité-État de Singapour : l'innovation au service du contrôle social », *Hérodote*, n°176, p. 203-204 (texte) et p. 205 (cartes).

Document 4. Singapour vitrine de l'urbanisme métropolitain.

Source : Gibert-Flutre Marie, « Asie du Sud-Est », *Documentation Photographique*, 8134, p. 22-23.

Document 5. Les parts d'ombre d'une cité florissante.

Source : « Singapour, les parts d'ombre d'une cité florissante », *La Tribune*, 31/01/2020, consulté en 2021 : <https://www.pressreader.com/france/la-tribune-hebdomadaire/20200130/281616717347888>

Document 6. Singapour dans son environnement proche

Source : AGHG-Histoire et Géographie, <https://aghg.wordpress.com/2020/11/08/le-detroit-de-malacca-croquis/>, consulté en 2021.

Les mobilités forcées en Asie du Sud-Est

Document 1. Personnes déplacées à cause des catastrophes naturelles 2008-2017. Source : Atelier de cartographie de Sciences Po, 2018. URL : <https://espace-mondial-atlas.sciencespo.fr/fr/rubrique-mobilites/carte-2C07-personnes-deplacees-a-cause-de-catastrophes-naturelles-2008-2017.html>, consulté en 2021.

Document 2. Le rôle de l'ASEAN dans la crise des réfugiés rohingyas. Richa Shivakoti, 2017, « Le rôle de l'ANASE dans la crise des réfugiés rohingyas », *Revue Migrations Forcées*, n°56 - octobre 2017. URL : <https://www.fmreview.org/fr/ameriquelatine-caraibes/shivakoti>, consulté en 2021.

Document 3. Nouveaux déplacements internes liés aux conflits et aux catastrophes naturelles en 2019. Source : Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), 2020, *Rapport mondial sur les déplacements internes*, p.1. URL : <https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2020/french.html>, consulté en 2021.

Document 4. Perturbations environnementales et migrations au Vietnam. Source : Guillaume Haemmeril, *et al.*, 2017, « Perturbations environnementales et migrations au Vietnam », *Canadian Geographer*, n°61, pp. 280-282. URL : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/cag.12330>, consulté en 2021.

Document 5. Comparer les mobilités contraintes. Delphine Diaz, 2014, « Comparer les mobilités contraintes », *Hypothèses*, éditions de la Sorbonne, 2014/1, pp. 146-150. URL : <https://www.cairn.info/revue-hypotheses-2014-1-page-145.htm>, consulté en 2021.

Document 6. Migrations Rohingyas

- **6a. Principales filières migratoires rohingyas.** Source : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), 2018, *Migrant Smuggling in Asia and the Pacific: Current Trends and Challenges*, volume 2, p. 87. URL : <https://www.unodc.org/southeastasiaandpacific/en/2018/07/migrant-smuggling-asia-pacific-report/story.html>, consulté en 2021.
- **6b. Déplacements de Rohingyas suite aux événements d'octobre 2012.** Source : Martin Michalon, 2016, « Religions, politique et espace(s) : « la question rohingya » en Birmanie », *Géococonfluences*, article publié le 18 octobre 2016. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/fait-religieux-et-construction-de-l-espace/corpus-documentaire/rohingya-Birmanie>, consulté en 2021.

Document 7. Au Cambodge, les réfugiés climatiques, esclaves modernes des fabriques de briques. Source : AFP, 2019, « Au Cambodge, les réfugiés climatiques, esclaves modernes des fabriques de briques », article publié le 2 janvier 2019. URL : https://www.lepoint.fr/monde/au-cambodge-les-refugies-climatiques-esclaves-modernes-des-fabriques-de-briques-02-01-2019-2282799_24.php#, consulté en 2021.

Document 8. Camps de réfugiés rohingyas

- **8a. Camps de réfugiés dans la province d'Arakan en 2013.** Source : Martin Michalon, 2016, *Op. Cit.*
- **8b. Camps de réfugiés rohingyas au Bangladesh en 2019.** Source : AFP, 2020, « "Génocide" rohingya en Birmanie : première décision de la justice internationale », *Courrier International*, article publié le 23 janvier 2020. URL : <https://www.courrierinternational.com/depeche/genocide-rohingya-en-birmanie-premiere-decision-de-la-justice-internationale.afp.com.20200123.doc.1o539k.xml>, consulté en 2021.

Document 9. Les déplacés de Marawi, un an après. Source : Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), 2019, « Les solutions demeurent une perspective lointaine à Marawi, un an après », *Rapport mondial sur les déplacements internes*, pp. 32-33. URL : <https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2019/french.html>, consulté en 2021.

Document 10. L'exode climatique : une réalité indonésienne. Source : Romain Loury, 2014, « L'exode climatique : une réalité indonésienne », *Journal de l'environnement*, article publié le 4 juillet 2014. URL : <http://www.journaldelenvironnement.net/article/l-exode-climatique-une-realite-indonesienne.47914>, consulté en 2021.

La fabrique de la ville en Asie du Sud-Est

Document 1. Les quartiers informels de la zone centrale de Phnom Penh

Source : Clerc Valérie, 2010, « Du formel à l'informel dans la fabrique de la ville. Politiques foncières et marchés immobiliers à Phnom Penh », *Espaces et sociétés*, 2010/3 (n° 143), <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2010-3-page-63.htm>, consulté en 2021

Document 2. Phnom Penh : étalement urbain et les grands projets immobiliers.

Source : Fauveaud Gabriel, 2016, « Les pratiques urbanistiques de l'ombre des acteurs institutionnels et privés : le cas de Phnom Penh, Cambodge », *L'Espace Politique* [En ligne], 29 | 2016-2, <http://journals.openedition.org/espacepolitique/3886>, consulté en 2021

Document 3. Vientiane, figure d'un urbanisme aspirationnel

- **3 a. Les villes secondaires d'Asie du Sud-Est à l'heure de la Belt and Road Initiative.** Source : Esposito Andujar Adèle, 2020, « Figures d'un urbanisme aspirationnel. Les villes secondaires d'Asie du Sud-Est à l'heure de la Belt and Road Initiative », *Urbanités*, Dossier / Urbanités sud-est asiatiques, septembre 2020, <http://www.revue-urbanites.fr/usea-esposito/>, consulté en 2021

- **3b. Le projet de ligne de chemin de fer Kunming-Singapour.** Source : Mottet Éric, Lasserre Frédéric, 2020, « Les enjeux géopolitiques de la Belt and Road Initiative : l'exemple laotien du corridor économique Chine-Indochine », *L'Information géographique*, 2020/4 (Vol. 84), p. 74
- **3c. Visuel du projet That Luang lake.** Source : www.investlaos.gov.la, 2020.

Document 4. La fabrique du quartier routard de Pham Ngu Lao (Hô Chi Minh-Ville)

Source : Peyvel Emmanuelle, Gibert Marie, 2018, « La fabrique du quartier routard de Pham Ngu Lao (Hô Chi Minh-Ville, Viêt-Nam). Rapports de pouvoir et inégalités dans la mondialisation touristique », *L'Espace géographique*, 2018/2 (Tome 47), p. 123 et 128

Document 5. Rues sélectionnées pour le programme d'édification de « rues civilisées » de Hô Chi Minh-Ville (2013-2015)

Source : Gibert Marie, 2014, *Les ruelles de Hô Chi Minh-Ville (Viêt-Nam). Trame viaire et recomposition des espaces publics*, Thèse de doctorat en Géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, p. 406-407, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02154871v1/document>, consulté en 2021

Document 6. Dynamiques urbaines en Asie du Sud-Est

Source : Boquet, Yves, « Dynamiques urbaines en Asie du Sud-Est », *Bulletin de l'association de géographes français*, 91-4 | 2014, mis en ligne le 22 janvier 2018, consulté le 09 février 2021, <http://journals.openedition.org/bagf/1417>, consulté en 2021

Document 7. Service électrique et modernité dans le Grand Manille

Source : Morgan Mouton, 2017, *Changement urbain sous tension : service électrique et modernité dans le Grand Manille*, thèse de doctorat en géographie, Université Paris-Est, p. 195 et 200, <https://pastel.archives-ouvertes.fr/tel-01708259>, consulté en 2021

Document 8. Les écoquartiers d'Hanoï, l'exemple de Vinhomes Riverside

Source : Claire Doussard, 2020, « Quelle définition de l'écoquartier vietnamien ? Le cas de Vinhomes Riverside, Hanoï », *Urbanités*, Dossier / Urbanités sud-est asiatiques, septembre 2020, <https://www.revue-urbanites.fr/usea-doussard/>, consulté en 2021

Document 9. Transition urbaine et recompositions des rapports sociaux de domination à Jakarta

Source : Dietrich Judicaëlle, 2014 « Transition urbaine et recompositions des rapports sociaux de domination à Jakarta : étude à partir du traitement de la pauvreté », *Bulletin de l'association de géographes français*, 91-4 | 2014, p. 429-444, <http://journals.openedition.org/bagf/1443>, consulté en 2021

Document 10. Grandes infrastructures de transport et principaux conflits impliquant les chauffeurs de minibus dans l'agglomération de Jakarta depuis les années 1990.

Source : Desmoulière Rémi, 2020, « Transports publics sous tension à Jakarta », *Hérodote*, 2020/1 (N° 176), p. 189, <https://www.cairn.info/revue-herodote-2020-1-page-185.htm>, consulté en 2021

Document 11. De Jakarta à Bangkok, les grandes villes asiatiques bientôt sous les eaux ?

Source : Cyrielle Cabot, 2019, « De Jakarta à Bangkok, les grandes villes asiatiques bientôt sous les eaux ? », *Asialyst.com*, octobre 2019, <https://asialyst.com/fr/2019/10/26/jakarta-bangkok-grandes-villes-asie-asiatiques-bientot-sous-eaux/>, consulté en 2021

Le Mékong

Document 1. La riziculture à Thien Tri, province de Cai Be (Vietnam).

Source : Ducourtieux Olivier, Champeaux Elsa, Verger-Lécuyer, Charlotte et Wiel Florie-Anne, 2019, « Aléas de la crue, aménagements et politiques : le Mékong du Cambodge au Vietnam », in Cochet, H., Ducourtieux, O. et Garambois, N., *Systèmes agraires et changements climatiques au Sud*, Versailles, Quae, p. 111-146.

Document 2. Statistiques sur le bassin du Mékong (2011) et quelques pays de l'Asie du Sud-Est (2011).

Source : WWF-Greater Mekong, 2016, *Mekong River in the Economy*, p. 25 et 43, https://wwfasia.awsassets.panda.org/downloads/mekong_river_in_the_economy_final.pdf, consulté en 2021.

Document 3. Le Mékong, fleuve de la discorde.

Source : Paris Yann, 08/10/18, « Mékong : le fleuve de la discorde en Asie », *Les Cartes du Monde*, <https://lescartesdumonde.wordpress.com/2018/10/08/mekong-le-fleuve-de-la-discorde-en-asie/>, consulté en 2021.

Document 4. Circuit touristique au Laos proposé par le tour-opérateur Asia.

Source : Site internet Asia, <https://www.asia.fr/formule-circuits-en-groupe/destination-cambodge-laos/balade-lao-khmere-laos-cambodge-1009>, consulté en 2021.

Document 5. Ligne à Grande Vitesse (LGV), Laos et bassin du Mékong

5a. Une LGV en construction. Source : Isoux Carol, *Ouest France*, le 01/04/2018, <https://www.ouest-france.fr/monde/laos/un-train-dans-la-jungle-en-asie-du-sud-est-5658260>, consulté en 2021.

5b. Laos et LGV dans le bassin du Mékong. Source : Taillard Christian, « La ligne à grande vitesse Kunming-Vientiane-Bangkok : des corridors de la Région du Grand Mékong aux Nouvelles routes de la soie », *L'Espace géographique*, 2019/3, <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2019-3-page-201.htm>, consulté en 2021.

Document 6. Fêtes des eaux et projets urbains à Phnom Penh (Cambodge).

Source : Pierdet Céline, 2005, « La symbolique de l'eau dans la culture cambodgienne. Fête des eaux et projets urbains à Phnom Penh », *Géographie et Cultures*, n° 56, p. 5-22.

Document 7. Comment la préservation de contes et légendes populaires contribue à la sensibilisation à l'environnement le long du Mékong.

Source : site internet de *Global Voices*, <https://fr.globalvoices.org/2019/01/08/232043/>, consulté en 2021.

Document 8. Le Mékong vu par le photographe Luciano Lepre : un fleuve habité.

Source : Blog du voyageur Luciano Lepre, 2013, <https://www.croiseedesroutes.com/luciano-lepre-diaporama-mekong>, consulté en 2021.

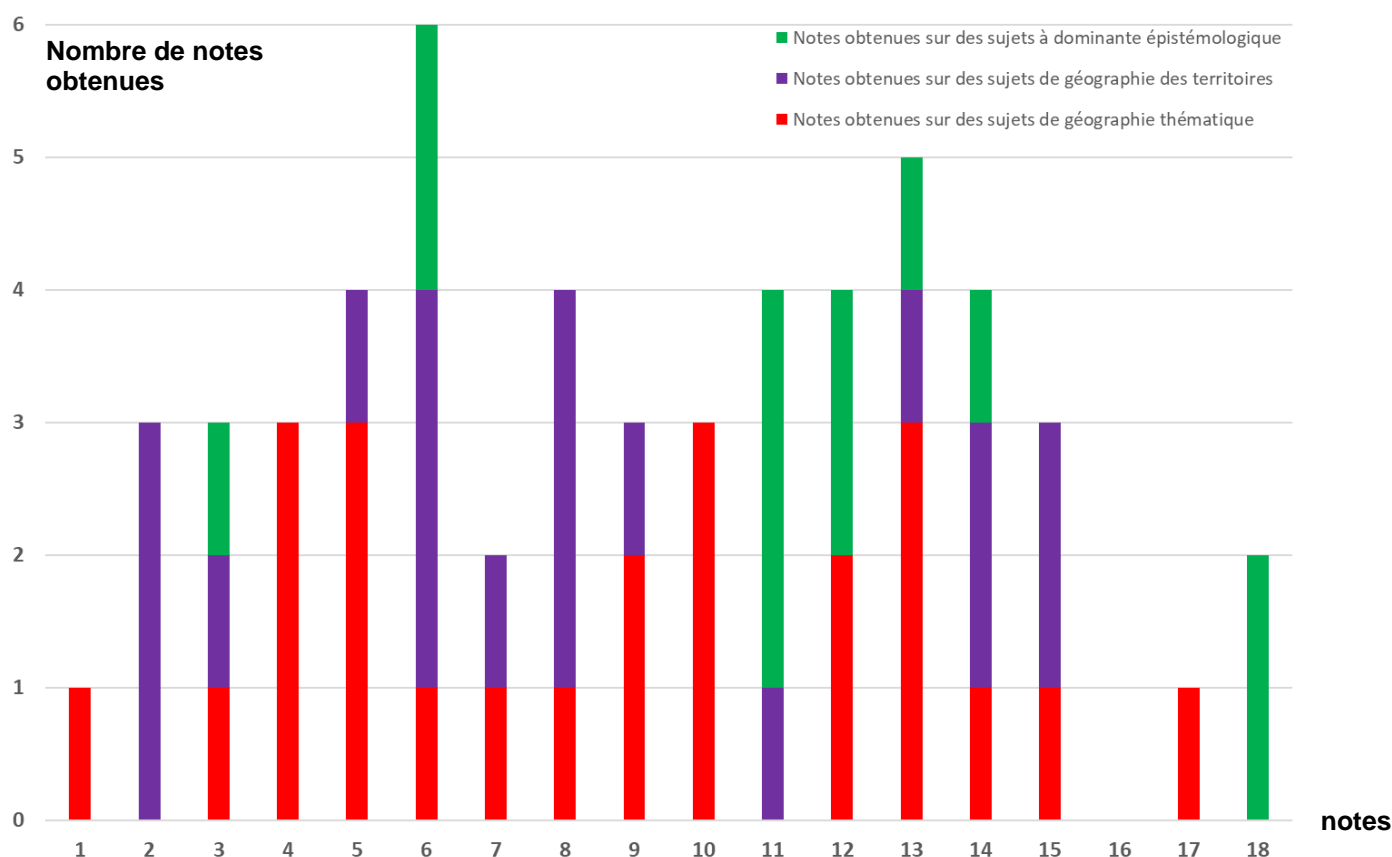
Document 9. Le delta du Mékong menacé de disparition.

Source : Reed John, 09/02/20, « The Mekong Delta: an unsettling portrait of coastal collapse », traduit et publié dans *Courrier International*, n°1527, <https://www.courrierinternational.com/article/submersion-le-delta-du-mekong-est-menace-de-disparition>, consulté en 2021.

3.2 Leçon hors-programme

Après l'interruption de 2020, la session 2021 de leçon de géographie hors programme s'inscrit dans la continuité des précédentes. La moyenne des candidats est quasi-équivalente et même en légère progression avec 9,05 (8,89/20 en 2019 et 8,95/20 en 2018). Le nombre de leçons est aussi proche, avec 55 (trois abandons) contre 56 lors de la précédente session. Les candidats ont composé sur un nombre de sujets (24) identique aux sessions 2019 et 2018, à raison de deux par jour, avec deux ou trois candidats par sujet. Comme pour les deux autres épreuves d'admission, ce système de tirage en ligne, qui permet de comparer les prestations de plusieurs candidats sur un même sujet, renforce la justesse et l'équité de l'évaluation des exposés.

De manière générale, les candidats ont manifestement lu et intégré les rapports du jury et la qualité d'ensemble reflète des progrès réels tant sur le fond que sur la forme. Les membres de la commission souhaitent cependant préciser les attentes propres à la leçon, rappeler le déroulement de l'épreuve et ses conditions.



Répartition des notes entre sujets à dominante épistémologique, de géographie thématique et de géographie des territoires

NB : Trois candidats ne se sont pas présentés à l'épreuve.

1. Des résultats équilibrés entre les différents types de sujets et une progression concernant les connaissances en épistémologie

Comme à chaque session, la commission a apprécié le niveau remarquable de certaines prestations, tant en géographie des territoires (*Beyrouth* - 15 - ; *Les îles grecques* - 15 -) qu'en géographie thématique (*Les territoires de l'informel* - 15 - ; *Le blé* - 17 - ; *La fiction* - 18 -). Mais ces mêmes sujets ont toutefois donné lieu parfois à des présentations très faibles, avec des notes inférieures à 3/20. Ce sont les sujets à dimension épistémologique qui ont été assez bien traités en moyenne et certains ont donné lieu à de bonnes voire excellentes prestations (*Les géographes et la notion de civilisation* - 18 - ; *Les femmes et la géographie française* - 14 -). La commission a été impressionnée par plusieurs de ces leçons de très haut niveau, avec des candidats traitant en 30 minutes un sujet découvert quelques heures avant, le tout sans note et en faisant montre d'un niveau de maîtrise de l'exercice, de connaissance disciplinaire, d'aisance notionnelle remarquables.

Le tirage au sort a conduit 19 candidats à composer sur un sujet de géographie des territoires, 22 en géographie thématique et 9 sur des sujets thématiques à forte dimension épistémologique. La moyenne en géographie des territoires est de 8,7/20 quand elle atteint 8,1/20 en géographie thématique. Si la majorité des candidats maîtrise les attendus d'une leçon en géographie thématique, c'est aussi sur ces sujets que les notes ont été majoritairement plus basses ($\leq 5/20$). *A contrario*, les prestations sur des sujets à dimension épistémologique ont montré que les candidats s'étaient particulièrement bien préparés à cette éventualité. Sur l'ensemble de la session, nombre

de leçons peinent toujours à passer le cap de la moyenne, 29 leçons ayant obtenu une note égale ou inférieure à 9. Parmi les principales faiblesses récurrentes, il s'agit souvent d'une trop faible problématisation, d'une construction déséquilibrée du plan, trop peu de capacité à varier les échelles, mais aussi d'un manque de précision dans les analyses développées ainsi que dans la maîtrise de la bibliographie fournie ou la qualité des réponses aux questions.

Le jour et l'ordre de passage, le nombre de candidats traitant un sujet et le niveau respectif de ceux-ci n'influent pas sur le classement final. En effet, la commission compare non seulement les deux ou trois prestations sur un même sujet, mais aussi celles sur des sujets proches (en termes de bibliographie fournie, de « difficulté » relative du sujet, de culture générale et géographique du candidat, de qualité du contenu des leçons) et enfin sur l'ensemble de la session, d'abord semaine après semaine, puis ensuite par des harmonisations successives. Les candidats passant au début ou à la fin sont donc évalués à l'aune de l'ensemble de la session (les notes pouvant être reprises tout au long de celle-ci) ; ceux traitant le même sujet peuvent tous récolter des notes basses ou à l'inverse hautes.

2. Les ressources matérielles mises à disposition

La commission reprend ici les principaux éléments des rapports 2018 et 2019 concernant l'utilisation des ressources audiovisuelles et numériques. L'ordinateur mis à la disposition des candidats pour la préparation comporte une suite bureautique classique (*Microsoft Office 2010 Word/Excel/PowerPoint, Libre Office 4.2 Writer/Calc/Impress, Gimp2, Inkscape, VLC, Paint, Windows Media Center, Adobe Reader, Firefox*) et un accès verrouillé à un certain nombre de sites (parmi lesquels *Cafés géographiques, Cairn, Catalogue de la bibliothèque de l'Institut de géographie, Documentation Française, Géoconfluences, Géoportail, Google Earth ou équivalent, Hypergé, Mappemonde, Métropolitiques, OpenEdition Revues (ex-revues.org), OpenEdition Books, Persée*), offrant des articles, des sources d'illustrations (*National Geographic, Revue Géo*) et des exploitations pédagogiques possibles. La liste exhaustive est adressée aux candidats avec leur convocation. Il convient toutefois de veiller à la scientificité de certains documents présentés lors de l'exposé. Une grille d'analyse doit leur être nécessairement appliquée : décryptage des informations apportées, mise en perspective notionnelle.

Du côté des ressources audiovisuelles proposées par le jury, il peut s'agir d'extraits de quelques minutes (rarement plus de 15') ou d'émissions télévisuelles. Il faut toutefois veiller à éviter de juxtaposer sur le diaporama un grand nombre de captures d'écran non commentées, non exploitées et parfois peu probantes pour asseoir le propos.

3. Bien organiser et gérer le temps de préparation

Une fois le sujet tiré, le candidat dispose d'une demi-heure consacrée à la réflexion sur le sujet, avec la liste de la bibliographie fournie par le jury. Il peut alors utiliser au besoin des dictionnaires de français et de géographie, des atlas ainsi que des manuels présents dans la salle de préparation de l'Institut de géographie. Une fois ce temps écoulé, les appariteurs apportent aux candidats les références bibliographiques proposées par le jury sous format numérique et / ou papier.

Durant 3h30 (1h15 après le tirage et jusqu'à 1h15 avant le passage) les candidats ont accès à l'ensemble des ressources en ligne mentionnées plus haut et aux ouvrages ou articles dont ils communiquent les références précises aux appariteurs. Si les manuels du secondaire ne sont pas par principe proscrits, ils ne peuvent suffire ni se substituer à l'étude et à la mobilisation de documents scientifiques.

Avant de se rendre en salle de passage, le candidat doit indiquer, sous forme dactylographiée sur une feuille type qui lui sera fournie, l'ensemble des références bibliographiques mobilisées lors de sa préparation ; le candidat doit la transmettre à l'appariteur qui l'accompagne pour que ce dernier la remette au jury au moment de l'arrivée du candidat dans la salle. Ne pas transmettre de bibliographie complémentaire est sanctionné par le jury qui n'a pas à la demander.

Les candidats doivent avoir le réflexe de consulter les notices d'*Hypergé* (civilisation, informalité, Maximilien Sorre, etc.) qui apportent une base souvent intéressante de réflexion sur le sujet. Dans le cadre d'une biographie, les notions mobilisées ou proposées par l'auteur (« écologie humaine », écoumène, milieu, « complexe pathogène » dans le cas présent) doivent être abordées, comme les courants ou auteurs qui ont influencé ce dernier et les effets qu'il a eus sur la discipline.

Certains sujets laissaient d'ailleurs une grande latitude de traitement, comme « Occuper l'espace » ; encore fallait-il disposer de quelques connaissances sur le « mouvement des places » qui a gagné bon nombre de métropoles et grandes villes du Monde entre 2010 et 2013, sur les Zones à Défendre et sur les formes de colonisation en Palestine (entre autres exemples). Tout ceci était évidemment à remettre en perspective et à hiérarchiser, car ces mouvements n'ont ni la même ampleur ni la même incidence territoriale.

Tous les candidats ont produit un support *Powerpoint* structuré, présentant clairement des éléments introductifs (définition des termes du sujet, principaux éléments de contexte, etc.), la problématique et le plan détaillé qui doivent rester visibles suffisamment longtemps pour que la commission puisse les prendre en note. Le diaporama doit être explicite, organisé, lisible et efficace ; il n'est pas utile ni pédagogique d'afficher des placards de textes fussent-ils extraits de la bibliographie. Le rappel du plan au fur et à mesure du déroulement de l'exposé permet généralement un meilleur suivi de l'exposé.

4. Les attentes formelles du discours et de la présentation

D'un point de vue formel, il est important de conserver à l'esprit qu'il s'agit d'un concours. Celui-ci suit donc un protocole et des règles strictes qui doivent être préparées et anticipées tout au long de la préparation. Le temps de parole doit donc être tenu (30 minutes précisément) et organisé de manière équilibrée. Plusieurs exposés ont donné lieu à des premières parties fleuves obligeant ensuite à bâcler et même occulter le reste de la présentation. Les candidats doivent être vigilants sur la durée de leur introduction : plusieurs leçons ont encore enregistré des introductions de plus de 5 minutes, voire de plus de 6 minutes, conduisant à un traitement rapide, voire amputé, de la troisième partie. C'est plus à l'équilibre entre parties que dans la gestion globale du temps que les futurs candidats doivent se préparer (une seule candidate a dû être coupée au-delà des 30 minutes ; une seule ne tient pas de manière significative le temps avec 25'04", une autre à 27'59"). La recherche du gain de temps, le décalage intempestif en fin de leçon ne font guère illusion et sont à proscrire. Le jury sanctionne les conclusions de 2 ou 3' où les candidats jouent la montre et tout autre arrangement maladroit avec le chronomètre. Le débit de parole doit être fluide et dynamique. Certaines maladresses d'élocution peuvent être facilement évitées comme les formules énumératives (« vous avez », « il y a eu »), donnant rapidement le sentiment de verser dans un catalogue fastidieux. La rigueur concernant le vocabulaire et les notions est une dimension fondamentale d'une leçon hors-programme : ville, métropole, mégapole, mégalopole sont parfois allégrement confondues. La notion de désindustrialisation (dans le cadre de la bibliographie fournie sur le sujet « L'industrie en Europe ») devait ainsi être définie et interrogée, tout comme celle de bassin-versant (« L'Amazone et son bassin-versant ») ou le terme de polder lorsqu'il s'agissait de traiter du sujet sur « Les digues ». Il n'est pas acceptable que des désignations comme « populations traditionnelles » soient employées pour évoquer les peuples autochtones (« L'Amazone et son bassin versant »).

Il est attendu que les candidats fassent également l'effort de construire des transitions rigoureuses entre les parties et montrent la cohérence de leurs enchaînements : « dans une deuxième partie », « donc ici » ou « alors » ne sont pas des transitions.

5. Définition et cadrage des sujets, des préalables indispensables

Les sujets invitent nécessairement à une réflexion préalable sur leurs termes afin de les cadrer et d'éviter soit le hors-sujet, soit d'en oublier des pans entiers. Une leçon s'est même déroulée sans définition des termes du sujet. Par exemple, « Traverser la Sibérie » invitait à réfléchir à ce verbe d'action, attendu d'autant plus fort que ce dernier était proposé dans le sujet de l'épreuve d'admissibilité de composition de géographie thématique. La conséquence d'une insuffisante réflexion sur la notion fut que le sujet a été transformé en « la Sibérie », avec de vagues évocations de « la traversée », sans véritablement poser les questions de « qu'est-ce qui traverse ? » (il s'agit de tous les types de flux, y compris humains) ; « comment traverse-t-on la Sibérie ? » impliquant les différents réseaux et types de transport (ferroviaire, aérien, mais aussi les tubes), et les disparités saisonnières (fleuves gelés empruntés en hiver, évités lors de la débâcle). Enfin, « pourquoi traverser ? » supposait de ne pas faire du sujet une approche réduite à la géographie des transports ; la géographie culturelle et des représentations (avec un article sur le roman *Michel Strogoff* de J. Verne et un sur les Evenks du Sud-Est sibérien), la géopolitique avec les relations entre la Russie et ses voisins (traverser la Sibérie, c'est aussi atteindre le Pacifique et contrôler la frontière chinoise) devaient aussi être abordés. De ce point de vue, ces pistes sont largement ouvertes par la bibliographie proposée par le jury. L'analyse de la structure syntaxique ou grammaticale d'un libellé est donc aussi importante que la définition isolée de ses termes : dans « L'Amazone et son-bassin-versant », il est fort dommage que, malgré une définition techniquement convenable d'un bassin-versant, des candidats aient transformé le sujet en « l'Amazonie » voire « la forêt amazonienne » sans entrevoir que c'était surtout une analyse fine des rapports entre le fleuve et l'espace drainé par lui et ses affluents, et leurs populations bien entendu, qui était attendue.

De fait, les raisonnements géographiques développés dans les leçons doivent s'ajuster finement aux intitulés des sujets. Un exposé sur « l'Afrique des Grands Lacs » ne pouvait faire l'économie d'une réflexion sur le rôle et la place des lacs du rift africain dans la structuration de cette aire géographique : sont-ils des ferments d'intégration régionale, des facteurs de conflits, des éléments de valorisation de ressources locales, des leviers de territorialisation spécifique ? Un tel sujet incitait donc à s'interroger sur les limites de l'Afrique des Grands Lacs et non pas à la réduire à une simple nomenclature d'États bordant ces lacs, surtout si cette approche n'est ni hiérarchisée territorialement, ni approfondie par une approche multiscalaire permettant de cerner la diversité des trajectoires économiques, sociales et politiques à l'œuvre aujourd'hui sur place.

Dans le même ordre d'idées, « les îles grecques » nécessitaient de s'intéresser à de nombreux thèmes : la géographie du tourisme, la question de la frontière avec la Turquie, celle des flux migratoires (un ouvrage et un article se penchaient notamment sur le cas de Lesbos, entre autres), les représentations autour des productions agricoles, la dimension mémorielle de la Djuderia de Rhodes ou encore les logiques centre-périphérie, entre dépeuplement insulaire et polarisation athénienne. La bibliographie ne comportait pas de référence ciblée sur la Crète, et pourtant le traitement de cette île était attendu par la commission. Ces nombreux thèmes nécessitaient de la part des candidats une réflexion transversale, problématisée, pour donner de la cohérence à leur propos, et il s'agit bien de la principale difficulté des sujets de géographie des territoires, afin d'éviter l'écueil du catalogue. « Barcelone » ne pouvait tout autant se limiter à une analyse urbanistique, voire architecturale, certes

intéressante, mais qui ne couvrait en aucun cas l'ensemble du sujet : une métropole est aussi caractérisée par des fonctions, des productions, des modes de vie, des inégalités sociales aggravées par le processus de gentrification, des mobilités, etc.

Certains termes ont donné lieu également à des définitions trop approximatives ou non maîtrisées comme l'assimilation hâtive et systématique de l'informel à l'illégalité entraînant par exemple des digressions sur le commerce de la drogue, ou encore à des situations de marge allant jusqu'à inclure les *gated communities* (« Les territoires de l'informel »). Ce manque de définition préalable (ou occulté ensuite dans le cours de l'exposé) a donné lieu à des développements hors sujet particulièrement sanctionnés. Un sujet comme « les territoires de l'informel » devait plutôt faire apparaître les différentes formes d'informalité (choisies ou subies), l'existence de passerelles entre les secteurs formels et informels mais aussi montrer qu'elles pouvaient être spatialement sélectives, ce qui permettait d'ouvrir l'exposé sur la construction et le rapport à la norme mais aussi comme une lecture des rapports de domination. Le jury a apprécié notamment lorsque la notion était resituée dans son cadre épistémologique, rappelant que l'informel avait été notamment théorisé depuis les travaux portant sur les Suds, dans le cadre de l'habitat informel urbain.

6. Une leçon de géographie à illustrer de manière pertinente

Les illustrations sont une dimension fondamentale de la leçon : une fois scannés, les documents doivent être rognés (pour éviter de perdre de la place) et suffisamment grands pour être visibles par le jury. Ils doivent être répartis de manière équilibrée tout au long de la leçon, alors que certaines prestations mobilisent les premiers documents au bout de 7 minutes ou 8 minutes ou comportent des parties entières qui en sont dépourvues. Deux candidates ont produit un croquis de synthèse (« Beyrouth », « les îles grecques ») complété progressivement au fil de chacune des parties, exercice adapté au sujet, mené de manière très pédagogique et permettant d'avoir une production graphique en permanence en cohérence avec le propos, et non qui arrive subitement en fin de leçon en répétant son contenu en guise de commentaire. On peut s'interroger sur la pauvreté des illustrations de certaines leçons, notamment lorsque le sujet s'y prête particulièrement (« la fiction, objet de la géographie culturelle », « le *street art* »).

De manière générale, les diapositives ne peuvent rester non illustrées, avec comme condition l'exploitation réelle des documents de celles-ci. Il faut trouver un juste équilibre en 30 minutes entre 6 (étiage bas cette session) et 29 documents (maximum enregistré), dont la plupart ne sont *de facto* pas ou peu exploités. Malgré l'abondante ressource en ce domaine, très peu de candidats ont pensé aux cartes papier pour illustrer leur propos (un sur Barcelone), alors qu'elles étaient possibles (à condition de les commenter à bon escient) sur les îles grecques, la Sibérie, Haïti, etc.

Les entrées en matière non illustrées, sans élément d'accroche visuel, sont à éviter. Il est dommage d'être privé de photographies pour des sujets aussi facilement illustrables que Haïti ou Barcelone. Les affiches du film *Gomorra* (2008) ou de l'édition du *Festival International de la Géographie* dédiée aux « territoires de l'imaginaire » pour une leçon sur « la fiction, objet de la géographie culturelle » étaient *a contrario* judicieuses. Une illustration sur Ebola en Guinée constituait une bonne accroche pour le sujet « les épidémies », tout comme une analyse détaillée de la couverture de *L'Homme sur la Terre* (1961) et de ce qu'elle nous dit de la géographie de l'époque dans le cadre d'une leçon sur Maximilien Sorre.

Comme il a déjà été rappelé, les candidats doivent éviter de coller des « placards » de textes, souvent non exploités, dans leur diaporama. Lorsque cela a du sens (par exemple dans le cadre d'une biographie ou d'un sujet à composante épistémologique marquée), il faut sélectionner des phrases, les encadrer, les hiérarchiser. Dans une leçon de géographie, les figures de toutes sortes doivent être privilégiées. La souris peut être utilisée pour montrer précisément ce que le candidat évoque.

7. Construction de la leçon : conduire un raisonnement spatialisé et multiscale

Parmi les erreurs les plus fréquentes et les plus regrettables, le jury doit déplorer le manque de changement d'échelles dans la construction des leçons. Tous les sujets proposés nécessitent forcément des changements de focale scalaire. Ainsi, une leçon sur « Barcelone » ne pouvait être réduite à la seule dimension municipale de la ville. Il fallait obligatoirement étudier Barcelone dans une articulation spatiale la replaçant dans sa dimension de métropole espagnole et européenne, dans un emboîtement d'échelles à la fois locale, régionale, nationale et internationale. Appréhender les sujets dans leur totalité scalaire implique aussi de s'interroger sur les spatialités spécifiques aux lieux. Dans le cas de Barcelone, il fallait notamment souligner la place centrale de la métropole catalane dans sa dimension méditerranéenne. Puissant centre urbain aux fonctions de commandement stratégiques, port de commerce majeur, *hub* de croisière et pôle touristique dominant, Barcelone structure l'arc méditerranéen et doit composer avec des concurrences métropolitaines majeures (Marseille, Gênes) – y compris intra-espagnoles (Valence au premier chef).

Il convient que ce travail sur les échelles se retrouve au niveau de la construction des croquis de synthèse qui accompagnent la plupart des exposés. Ils doivent nécessairement souligner l'emboîtement scalaire des phénomènes géographiques étudiés tout en posant des délimitations claires. Ainsi, l'étude d'une métropole implique, sur le croquis, un bornage net des trames urbaines et périurbaines dans lesquelles se déploient logiques

axiales et polarisantes. Il faut pouvoir saisir, à la lecture du croquis, où commence la métropole, où elle finit, où s'étendent ses compétences politiques, quels sont ses hauts-lieux structurants. Il est regrettable d'avoir trop souvent affaire à des croquis très imprécis à cet égard, avec des villes traversées d'axes, marquées par quelques polarisations centrales mais sans délimitation stricte des espaces urbanisés.

Etudier tel ou tel objet géographique implique d'user de concepts appropriés et dûment maîtrisés – et partant bien définis. Ainsi, il est erroné de considérer Barcelone en tant que « *ville globale* » à l'aune du concept posé jadis par Saskia Sassen. Ou alors, et ce n'est guère acceptable, le concept est complètement vidé de sa substance et devient simplement une locution pour désigner une métropole puissante. En outre, l'étude d'un objet géographique impose, parfois, de réfléchir à sa charge identitaire. À propos de Barcelone, il est impossible d'omettre sa dimension catalane, tant du point de vue culturel, linguistique que géopolitique. Foyer traditionnel du nationalisme catalan (incarné par de grandes figures historiques à l'image de Lluís Companys dont le nom a été donné au stade olympique de Montjuïc), siège du pouvoir politique autonome de la *Generalitat de Catalunya*, au cœur des vicissitudes historiques de la construction de la nation espagnole, Barcelone cristallise les aspirations de la Catalogne à plus d'autonomie, voire à l'indépendance. Bref, Barcelone symbolise à elle seule les fractures de la nation espagnole et l'ambition d'une partie du peuple catalan à se proclamer nation à part entière.

Un sujet tel que « *le blé, une céréale dans la mondialisation* » permet par ailleurs de relever certaines lacunes récurrentes dans la construction de plusieurs exposés et auxquelles les futurs candidats devront remédier. Premièrement, demeure la nécessité intellectuelle d'une approche multiscalaire. Le sujet impliquait de réfléchir aux flux maritimes planétaires jusqu'à l'échelle du champ et aux effets de la mondialisation sur ce dernier. Inscire les entreprises qui, à Genève, ont à voir avec la circulation et la financiarisation du blé, constituait ainsi une très bonne démarche. Lutte pour un *hegemon* géoéconomique planétaire, la mondialisation agricole repose sur un jeu de puissances céréalières aux hiérarchies changeantes - avec notamment aujourd'hui la résurgence sur le marché mondial du blé des producteurs est-européens (la Russie pointant désormais au 1^{er} rang mondial des pays exportateurs). Chaque puissance productrice dispose d'agrosystèmes céréaliers spécialisés : les « grands greniers » (Jean-Paul Charvet) du monde. Les étudier consiste d'abord à les lister (*Wheat Belt* étasunienne, Pampa argentine, *Zernovoï Belt* russe, Prairies canadiennes, Bassin parisien français...), à évoquer les conditions agro-physiques des terroirs de culture, à analyser leurs structures agraires ainsi que leurs systèmes agricoles, à expliciter l'organisation spatiale de ces territoires de production – et notamment l'articulation entre les espaces agricoles, les villes collectant et transformant les grains, les réseaux de transport les acheminant au sein d'un marché agricole lui-même emboîté entre logiques locales et projection mondiale. Enfin, il était nécessaire (en adéquation avec la bibliographie donnée) d'analyser les recompositions à l'œuvre à l'échelle des exploitations afin de s'ajuster aux inflexions du marché mais aussi aux injonctions des politiques agricoles. Le cas européen et notamment français (travaux de Geneviève Pierre), est éloquent : conversion aux logiques agroenvironnementales, rationalisation des techniques agraires (techniques simplifiées de culture, agriculture de précision), course à l'agrandissement, quête d'un *optimum* de rendement (plus que d'un maximum), recherche de nouveaux débouchés (blé labellisé agriculture biologique...).

Deuxièmement, ce sujet repose sur un incontournable travail liminaire de définition de la mondialisation, laquelle doit guider strictement l'exposé présenté. Une typologie finale sur la seule situation alimentaire dans le monde s'avère forcément hors-sujet. En revanche, une réflexion s'impose sur les dynamiques économiques et commerciales propres au processus de mondialisation appliqué à l'agriculture : globalisation des marchés céréaliers, financiarisation du secteur des matières premières, transnationalisation des investissements agricoles dans le cadre notamment des logiques de *landgrabbing* portées par les grandes puissances. Par ailleurs, un tel sujet permet aussi de souligner l'importance en géographie de l'analyse actorielle : rôle décisif des grands négociants en grains (notamment l'oligopole *Archer Daniels Midland /Bunge /Cargill/Louis Dreyfus Company*, rejoint désormais par le Chinois *COFCO*), action majeure des opérateurs financiers qui accroissent la dimension désormais spéculative des marchés céréaliers, rôle stratégique des opérateurs logistiques qui garantissent la fluidité des flux commerciaux dans un marché planétaire. A chaque acteur correspondent des polarités territoriales spécifiques : grands centres de stockage, centres urbains de transformation, places boursières et marchés à termes, grands ports de commerce, axes ferroviaires et fluviaux (modes de transport déterminants pour la circulation des pondéreux).

Troisièmement, ce sujet mettait en exergue l'intérêt qu'il y a, dans certains cas, à mener une approche comparative dans le traitement de l'information. Ainsi, l'appréhension des grands greniers à blé ne peut être pleinement effective qu'en comparant cette céréale par rapport aux autres productions déployées par les grandes puissances de l'agriculture mondialisée. Dans certains agrosystèmes, le blé décline face à la culture d'autres céréales (maïs) et plus encore des oléo-protéagineux – et tout d'abord le soja. En Argentine, la Pampa s'oriente vers des assolements simplifiés faisant la part belle à ce dernier. Aux États-Unis, la *Wheat Belt* recule face à la progression de la *Corn-Soy Belt*. En revanche, la Russie augmente ses superficies emblavées, tant cette céréale est centrale dans l'affirmation d'un *food power* national tel que voulu aujourd'hui par le Kremlin.

8. Un exemple de leçon bien conduite

Le jury propose un exemple de sujet bien appréhendé par un candidat concernant « Les géographes et la notion de civilisation ».

Le sujet était accompagné de la bibliographie suivante :

- Bruneau M., 2000, « Pierre Gourou (1900-1999). Géographie et civilisation », *L'Homme*, 153 | janvier-mars 2000, mis en ligne le 04 mai 2007.
- Bruneau M., 2010, « Civilisation(s) : pertinence ou résilience d'un terme ou d'un concept en géographie ? », *Annales de géographie*, vol. 674, n°4, p. 315-337.
- Claval P., 2001, « Cultures et Civilisations : un essai d'interprétation géographique », *Géographie et cultures*, n°40, p. 29-51.
- Claval P., 2013, « L'idée de civilisation dans la pensée contemporaine. L'apport de la géographie et de l'histoire », *Anatoli*, 4 | 2013, « Géopolitique des civilisations. Huntington, 20 ans après », mis en ligne le 01 août 2016.
- Douzet F., 2004, « Le cauchemar hispanique de Samuel Huntington », *Hérodote*, vol. 115, n°4, p. 31-51.
- Gourou P., 1948, « La civilisation du végétal », *Indonésië*, vol. 1, n°5, p. 385-396.

Après avoir défini les termes du sujet en articulant l'idée de civilisation à celle d'idéologie, évoqué la conquête et l'extension coloniales, le candidat a montré que la notion se situait au carrefour des conceptions politiques et scientifiques. Il présente ensuite les débats épistémologiques dont elle a fait l'objet avant d'être plus récemment réinvestie par les géographes au cours du XX^e siècle. L'introduction ouvrait ensuite sur la problématique suivante : « Les outils théoriques développés grâce au concept de civilisation par les géographes français du XX^e siècle sont-ils emblématiques d'un moment révolu de l'histoire intellectuelle, ou présentent-ils encore une pertinence aux yeux des géographes contemporains ? ».

Le plan suivi et retranscrit ci-après ne correspond aucunement à un plan type qui pourrait être reproduit ou reflétant particulièrement les attentes du jury. À ce titre, il est utile de rappeler que les plans les plus pertinents sont souvent non transposables. Ils correspondent avant tout au sujet posé et à servir une argumentation nourrie des connaissances qui leur sont attachées. Le plan proposé le candidat faisait justement cet effort de réflexion adaptée :

I/ L'appropriation progressive d'un concept par les géographes et la géographie

- A/ La ou les civilisations ? Un concept dual à l'origine géographique
- B/ L'école vidalienne et l'appropriation discrète du concept de civilisation
- C/ Un intérêt spécifique : les « civilisations agraires »

II/ Intérêt et application du concept de civilisation dans la géographie française du milieu du XX^e siècle

- A/ La figure centrale de Pierre Gourou
- B/ Le paysage, « résumé de la civilisation » (P. Gourou)
- C/ Heurts et malheurs d'un concept : civilisation et critique post-coloniale

III/ Les enfants honteux de Pierre Gourou : résilience et pertinence d'un concept

- A/ De la civilisation à la culture : une nouvelle approche du fait social
- B/ Géopolitique et *identity politics* face au fait civilisationnel
- C/ Temps long, géohistoire et anthropocène : les géographes face à l'histoire globale

La leçon a été illustrée de manière satisfaisante, notamment par des extraits de textes commentés, traduisant l'aptitude du candidat à puiser dans des références autres que celles fournies, et tirés de : Pierre Gourou, 1948, *La Civilisation du végétal* ; Claire Hancock, 2007, « Délivrez-nous de l'exotisme. Quelques réflexions sur les impensés de la recherche géographique sur les Suds et les Nords », *Autrepart - revue de sciences sociales au Sud*, Presses de Sciences Po (PFNSP) ; Paul Claval, 2001 ; Frédéric Douzet, 2004 ; Michel Bruneau, 2010 (ces trois dernières références étant issues de la bibliographie du jury). Un extrait de la table des matières de Jared Diamond (2004, *Effondrement*) complétait ce panel. Un croquis personnel d'une maison - *pteah* - cambodgienne comme "fait de civilisation" (d'après J. Delvert, 1954, *Le paysan cambodgien*) illustre également l'apport contextuel du paysage. Le candidat propose aussi un schéma montrant l'articulation entre milieu et société par les biais des techniques de production et des techniques d'encadrement, des notions attendues. Les travaux de J. Bonnemaïson ou de Ph. Boulanger viennent encore enrichir la réflexion, tout comme des références à la « civilisation des mœurs » de N. Elias, P. Deffontaines ou P. Vidal de la Blache. La distance critique du candidat par rapport aux notions mobilisées, aux auteurs, traduit une grande maturité géographique. Cette leçon a obtenu la note de 18/20.

9. Quel usage de la bibliographie proposée par le jury ?

Le jury tient à rappeler que la leçon de hors programme n'est ni un commentaire de documents ni une analyse bibliographique. Les titres proposés par le jury sont là pour éclairer et guider le candidat quant à l'orientation du sujet ou sur des travaux fondamentaux. La bibliographie du jury doit être complétée par le candidat qui fait ainsi valoir sa capacité à mobiliser des références ou/et des auteurs connus en lien avec le sujet. Les manuels de premier cycle comme les atlas spécialisés sont réputés connus et mobilisables à ce titre comme les grands ouvrages de référence. Les cinq ou six références fournies par le jury ne sont qu'indicatives et donnent des pistes de traitement du sujet. On ne peut s'y limiter car elles ne sauraient être exhaustives. Les recherches numériques complémentaires doivent donc être réalisées avec discernement et pas seulement pour nourrir une bibliographie qui n'aurait pas été réellement mobilisée.

Pour autant, la bibliographie du jury ne doit pas passer par pertes et fracas, plusieurs candidats n'ayant pas pris connaissance de 1, 2 voire 3 références proposées par le jury. Il ne s'agit pas nécessairement de les lire de manière exhaustive (*a fortiori* lorsque le jury donne un ou deux ouvrages) mais d'en avoir compris l'essentiel et saisi le contenu. Par exemple, si aucune référence ne portait directement dessus, la tempête *Xynthia* ou le passage du cyclone *Katrina* à la Nouvelle-Orléans devaient être évoqués de la propre initiative du candidat et en mobilisant la bibliographie nécessaire dans le sujet sur « les digues ». Le sujet portant sur « La vitesse » comportait également plusieurs indications bibliographiques qui devaient orienter le candidat vers la question des régimes de vitesse mais aussi de la lenteur et des *slow cities*. Ce faisant, il n'est pas attendu une exégèse des références proposées, mais d'en tirer des éléments utiles à intégrer à la démonstration dans une démarche explicative et distanciée des contenus. Un effort de mise en relation et de sélection des informations tirées de ces lectures est donc indispensable.

10. L'entretien avec le jury

D'une durée de 25 minutes, l'entretien avec le jury est un moment important lors duquel les candidats doivent rester mobilisés et réactifs. Il vise à appréhender leurs capacités argumentatives, à revenir sur certains aspects de l'exposé ou des éventuels angles morts de la présentation et à évaluer les connaissances géographiques. Il est l'occasion pour les candidats de nuancer, justifier ou de préciser leurs propos. Il ne s'agit pas de questions d'érudition pure, mais de mesurer le niveau de maîtrise d'une culture géographique générale (en lien parfois avec l'actualité politique et géopolitique, économique, sociale ou culturelle) ; il permet aussi souvent de dépasser le cadre de l'exercice de synthèse sur un sujet donné pour sonder la maîtrise de certains concepts ou le raisonnement géographique des candidats. Lorsque les candidats ne connaissent pas la réponse à certaines questions, ils peuvent formuler des hypothèses plausibles ou essayer de faire des comparaisons. En revanche, il est fortement déconseillé de tenter de contourner la question ou de la retourner au jury.

La commission a aussi été surprise par des manques flagrants de connaissance en géographie accentués par la fatigue et le stress de l'épreuve (méconnaissance de la sécession du Katanga, erreur de datation sur la guerre des Balkans située dans les années 1980, ou confusion concernant les soutiens du Hezbollah). La culture générale des candidats (« crise » en Grèce, mythe de l'Atlantide en lien avec Santorin, situation de l'industrie en Europe, littérature en lien avec certains sujets, histoire de la discipline) est un élément important d'appréciation. Une candidate est par exemple allée chercher des informations récentes sur le site de *France Culture* pour compléter la bibliographie du jury sur la situation des migrants à Lesbos et l'incendie perpétré contre le camp qui les abrite / enferme. Certains exposés sur « Beyrouth » ont en revanche manqué cruellement d'actualisation sur la situation économique, politique et sociale du pays et de sa capitale. Le temps des publications scientifiques n'est en effet pas celui de l'actualité.

Certains candidats ont préparé au brouillon des éléments de réponse qui peuvent s'avérer utiles. Sans systématiser la démarche difficile à conduire en 6h de préparation, et sans que le fait de se replonger dans les notes ne fasse perdre du temps durant la reprise, cette démarche d'anticipation est louable.

11. Des sujets qui suivent l'évolution et la pluralité de la discipline en prise avec l'actualité

Cette année encore les sujets de hors programme se sont attachés à balayer un large spectre de la géographie contemporaine avec une grande diversité de thématiques et d'approches possibles. Aucun courant de la géographie n'est particulièrement représenté ni occulté et les sujets appelaient tous à traiter de nombreux aspects : ainsi, « le corps, objet géographique » ne se limite pas à une analyse au prisme des rapports de genre ; il impliquait aussi d'étudier la question du handicap, la manière dont le sport met en exergue la performance corporelle, une composante de géographie de l'alimentation, la question de la nudité, etc. Le sujet sur « Les épidémies » pouvait sembler particulièrement en lien avec l'actualité, mais il n'était pas attendu de prendre le risque d'une analyse à chaud de la situation sanitaire liée à la *Covid-19*. Il s'agissait de porter une réflexion sur la manière dont la géographie se saisit de ces questionnements en abordant à la fois des configurations et des périodes très différentes (VIH-Sida, paludisme, Ébola, SRAS, grippe pandémique). A cette fin, il fallait mobiliser les concepts de diffusion-propagation, de risque épidémique, de facteur limitant, revenir sur l'émergence de notions classiques comme le « complexe pathogène » étudié par Maximilien Sorre, mais aussi questionner

l'interface homme-animal-écosystème dans l'émergence des pathogènes, et montrer que les épidémies agissent comme des révélateurs des inégalités sociales à différentes échelles.

Le jury a aussi été attentif à proposer des sujets et des indications bibliographiques éloignés des questions au programme ; ce faisant, des passerelles peuvent toujours exister et certains candidats ont tenté de réinvestir des croquis et des connaissances manifestement issues des programmes. Le jury souhaite rappeler que dans le cadre d'une épreuve de hors programme il est attendu *a contrario* un effort de diversification des exemples et des connaissances.

La commission félicite ainsi l'ensemble des candidats de cette édition 2021 qui ont fait preuve de sérieux et d'application dans la préparation du concours. Les résultats montrent que la leçon est une épreuve discriminante mais de mieux en mieux maîtrisée par les candidats qui y sont préparés et intègrent les recommandations des rapports de jury. Les écueils les plus fréquents sur lesquels revient aussi ce rapport doivent servir à aider les futurs candidats à s'en prémunir. La commission rappelle qu'elle a entendu des exposés remarquables qui se sont illustrés par la grande qualité de leur présentation, la rigueur du propos et l'originalité de la démonstration. L'agrégation demeure un concours exigeant sanctionnant un haut niveau disciplinaire, elle contribue ainsi pleinement à la formation d'enseignants spécialisés, éclairés et formés aux enjeux contemporains d'une géographie directement en prise avec l'évolution des sociétés.

**Valérie BATAL, Stéphane DUBOIS, Solène GAUDIN (présidente de commission),
Lionel LASLAZ, Maude SAINTEVILLE**

Liste des 24 sujets tirés lors de la session 2021

- Les territoires de l'informel
- Le Nord
- La géohistoire
- Beyrouth
- Le blé : une céréale dans la mondialisation
- Traverser la Sibérie
- L'Afrique des grands lacs
- Le *street art*
- La fiction, objet de la géographie culturelle
- L'industrie en Europe
- Les femmes et la géographie française
- L'Amazone et son bassin-versant
- Les îles grecques
- Les digues
- Les épidémies
- Le corps, objet géographique
- Maximilien Sorre
- Géographie(s) du textile, de la mode et du vêtement
- La vitesse
- Les territoires inuit
- Occuper l'espace
- Barcelone
- Les géographes et la notion de civilisation
- Haïti

3.3 Commentaire et confrontation de documents en histoire

Après une analyse des résultats de la session 2021, le présent rapport se propose de rappeler les conditions de déroulement de l'épreuve et d'apporter quelques conseils aux candidats. Pour cette session, la commission d'histoire propose l'exemple de traitement d'un dossier proposé aux candidats.

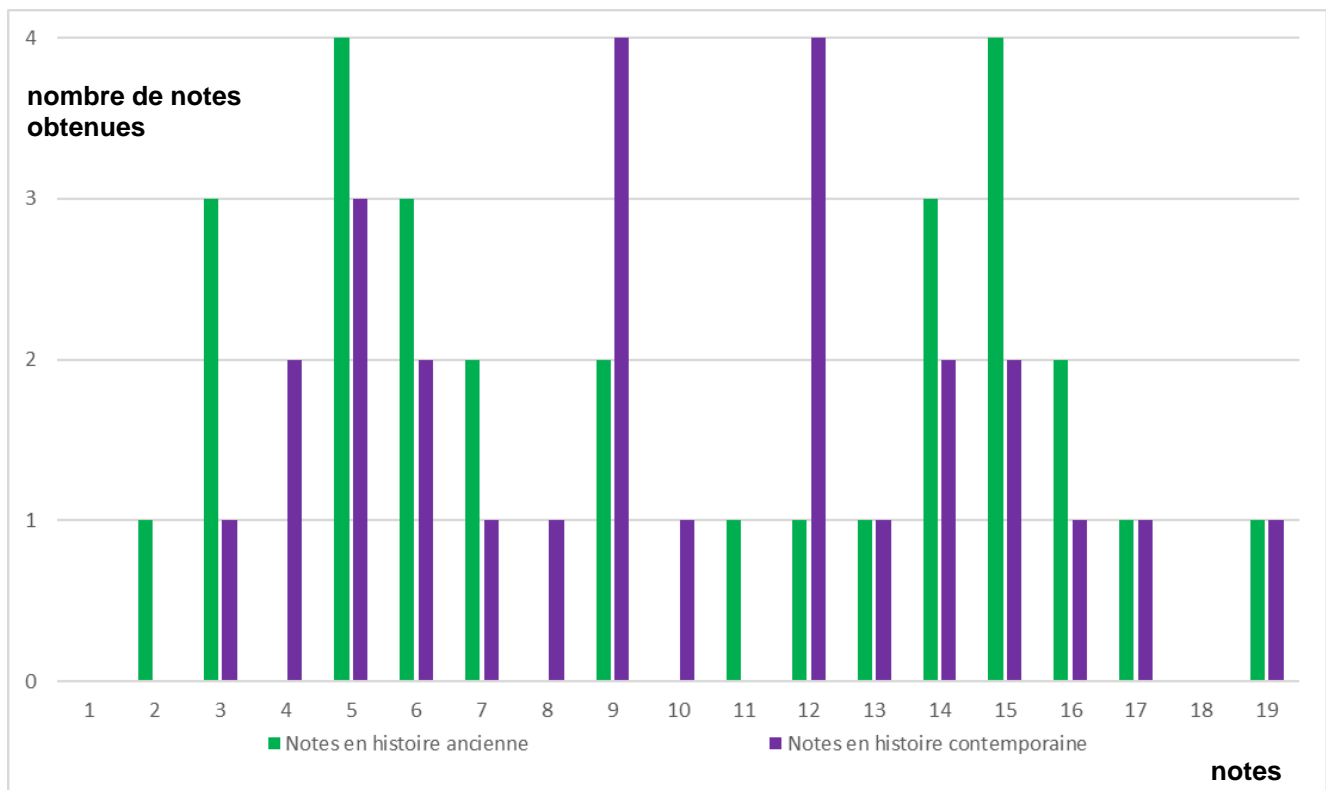
Résultats de la session

56 candidats ont été entendus à l'oral. 2 candidats étaient absents. 29 candidats ont tiré un sujet en histoire ancienne et 27 candidats en histoire contemporaine. La moyenne obtenue à l'épreuve est de 9,95/20 et la médiane est à 9. Les notes moyennes sont de 9,89/20 en histoire ancienne et de 10/20 en histoire contemporaine : elles sont donc quasi-identiques. 28 candidats (soit 50 % des candidats) ont obtenu une note supérieure ou égale à 10. Parmi ces 28 candidats :

- 13 candidats (23 % des candidats) ont obtenu une note supérieure ou égale à 15/20,
- 6 candidats (soit 10,7 % des candidats) ont obtenu une note supérieure ou égale à 17,
- 2 candidats ont obtenu la note excellente de 19/20.

À l'inverse, 14 candidats (25 % des candidats) ont une note inférieure ou égale à 5/20.

Il est possible d'obtenir d'excellentes notes en histoire ancienne et en histoire contemporaine comme en témoignent les deux candidats qui ont eu 19/20. 7 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15/20 en histoire ancienne contre 5 en histoire contemporaine. Les candidats peuvent donc réussir dans les deux périodes des questions au programme. En résumé, ces statistiques montrent qu'il est possible pour un candidat à l'agrégation de géographie d'obtenir une bonne voire une très bonne note à l'épreuve orale d'histoire à condition de se préparer.



Répartition des notes entre histoires ancienne et contemporaine

1. L'épreuve orale d'histoire est une épreuve exigeante...

Après une préparation de 6h, les candidats présentent leur exposé pendant 30 minutes qui sont suivies de 25 minutes de questions. L'épreuve présente donc une dimension d'autant plus physique que les candidats enchaînent plusieurs journées d'interrogation. Il convient donc d'arriver en bonne forme le matin de l'épreuve. Rappelons que les candidats peuvent apporter boisson et nourriture légère pour résister aux 7h d'épreuve. Les appariteurs et les membres de la commission sont soucieux des candidats, de leur accueil le matin à leur départ, une fois l'épreuve achevée. Ils les accompagnent avec bienveillance et attention et sont à l'écoute de leurs besoins.

L'épreuve consiste à analyser et confronter des documents d'histoire sur un sujet en lien avec les questions de programme. Les candidats doivent problématiser le dossier à partir du sujet indiqué en tête du corpus. Ils doivent également réaliser un diaporama de présentation, le sujet leur étant distribué sous format papier et sous format numérique (une clé USB personnelle est remise au début de l'épreuve). Les candidats remettent aux membres

de la commission une bibliographie sous format papier (ce qui n'interdit pas de mentionner les ouvrages sur le diaporama de présentation, généralement en fin de présentation). Pour la session 2022, cette bibliographie devra être dactylographiée.

Pour ce faire, dans la salle de préparation, des outils de travail sont mis à disposition des candidats : ils disposent d'une bibliothèque composée d'ouvrages en provenance de la *Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS)* et de la *Bibliothèque Sainte-Genève*. Quelques articles sous format numérique sont présents sur les postes informatiques mis à leur disposition. Toutefois, les candidats peuvent demander des ouvrages et des documents complémentaires aux appariteurs : c'est la *Bibliothèque Lavis* qui est alors sollicitée. Dans la mesure du possible, les appariteurs essaient de satisfaire les demandes émises mais les ouvrages sont parfois indisponibles. La veille de l'épreuve, les candidats peuvent visiter la bibliothèque : il leur est conseillé de le faire car l'accès à des ressources en ligne est impossible. Il est donc important pour eux de consulter les catalogues des ouvrages à disposition. Lors de la session 2021, des candidats ont demandé à accéder à des articles du Maitron (*Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social*) : les appariteurs ont imprimé les articles demandés quand les demandes étaient précises.

Le candidat dispose en salle de présentation d'un tableau type *paper-board* qu'il peut utiliser pendant son exposé à sa convenance.

2. ...qui nécessite une préparation rigoureuse

- La première exigence porte sur le respect du temps imparti pour l'exposé dont la durée est de 30 minutes. La gestion du temps s'avère cruciale. Achever son exposé à la 25^e minute pénalise le candidat surtout si l'exposé est émaillé d'interruptions ou d'hésitations. Dans tous les cas, la reprise par la commission n'excède jamais 25 minutes. Les candidats doivent s'assurer du bon fonctionnement de leur horloge ou de leur chronomètre avant d'entrer dans la salle de présentation (rappelons l'interdiction des montres connectées et des téléphones portables pendant la préparation et la présentation). Les membres de la commission tiennent compte de la densité du propos, de la profondeur des analyses dans leur appréciation du respect de la durée.

- Les candidats doivent s'entraîner avant l'épreuve à parler ni trop lentement, ni trop rapidement. Les candidats qui présentent le concours de l'agrégation se destinent à l'enseignement. La gestion du temps suppose lors de la phase de préparation de repérer les points sur lesquels ils pourront passer plus rapidement ou développer davantage en fonction du temps restant. Dans tous les cas, les candidats veilleront à l'équilibre entre introduction et conclusion et entre les différentes parties de l'exposé. « Expédier » en 1 minute la dernière partie de l'exposé est sanctionné.

- Apprendre à réaliser un diaporama est aussi une exigence.

Le diaporama

- donne à voir les qualités d'analyse et les qualités d'exposition. Le diaporama n'est pas le copier-coller des documents surtout s'il s'agit de textes longs qui ne peuvent tenir sur une diapositive sauf à les mettre en caractères minuscules et donc à les rendre illisibles. Les candidats doivent sélectionner des passages, repérer des mots-clés... et « mettre en scène » leur propos.

- témoigne de la maîtrise de l'outil numérique au service de l'enseignement. Le travail réalisé sur les images est parfois très pertinent. Certains candidats réalisent un véritable travail sur le corpus en sélectionnant, classant et hiérarchisant les contenus avant de les expliquer oralement.

- Apprendre à présenter une bibliographie est également indispensable. L'agrégation est un concours qui sanctionne un niveau universitaire. Certaines bibliographies ne sont pas conformes aux règles de la présentation (absence de classement ou des dates de publication par exemple).

- Enfin, les candidats se présentent à un concours de recrutement de fonctionnaire de l'État : ils doivent veiller à soigner leur présentation.

3. Le cœur de l'épreuve : analyser et confronter des documents d'histoire

- Le candidat travaille sur un sujet accompagné d'un corpus de documents, dont le nombre varie en fonction des sujets. En moyenne, le corpus est constitué de 5 documents de nature diverse. **Il s'agit d'analyser et de confronter les documents à partir d'un sujet.**

- **Une dissertation illustrée par les documents est hors sujet.** La commission sanctionne toujours ce détournement de l'exercice. Il faut donc PARTIR des documents.

- Inversement, il ne s'agit pas d'un commentaire de documents complet. Le corpus de documents est en effet accompagné d'un sujet (*cf. liste des sujets infra*). Les candidats doivent donc y porter attention pour éviter ensuite des analyses hors sujet. Par exemple, si l'intitulé d'un dossier portant sur la divinisation du Prince à Rome évoque la vie de tel ou tel empereur, il est inutile de consacrer toute une partie aux magistratures ou aux pouvoirs exercés par celui-ci (*voir infra*).

- Il est inutile pour les candidats de critiquer le choix du corpus de documents. Mieux vaut entrer dans l'analyse du sujet et des documents. Mieux vaut également éviter les discours militants qui se conjuguent mal avec les exigences de laïcité.

Dans la phase de travail préparatoire :

- Il faut commencer par contextualiser le corpus de documents dans l'espace et/ou dans le temps.

La commission a apprécié l'introduction de cartes pour localiser des lieux mentionnés dans les documents, situer un processus (des cartes des espaces industriels au XIX^e siècle, des communautés chrétiennes de l'empire romain par exemple). Un candidat a complété son diaporama avec une carte murale de Rome dans l'Antiquité pour localiser des lieux et préciser la topographie de la ville, une initiative heureuse et bienvenue de la part d'un géographe. D'autres candidats ont réalisé des chronologies pour présenter les repères essentiels présents dans les documents ou les éclairant. La commission a pris en compte ces efforts de clarté d'exposition, saluant les qualités de présentation attendues d'un futur professeur.

L'accroche peut s'appuyer sur des documents extérieurs au dossier. Les références littéraires ou artistiques, notamment, sont bienvenues.

- Il convient **d'observer les sources** (nature, auteur...) et de repérer tous les éléments de contenus qui nécessitent d'être expliqués. L'analyse de documents consiste à **lever les implicites** et suppose de s'appuyer sur des dictionnaires et des ouvrages d'historiens pour éclairer/expliquer le contenu des documents. Il faut **apporter des connaissances**. Prélever uniquement des informations est insuffisant et conduit le plus souvent à une simple paraphrase ou relecture orale des documents.

La commission regrette que les candidats ne se réfèrent qu'aux manuels généraux relatifs aux questions au programme. Le travail d'analyse suppose de rechercher dans les articles ou les ouvrages plus pointus mis à disposition dans la bibliothèque.

La commission rappelle que le candidat ne peut se contenter de souligner la nature des documents et leurs auteurs (même dans un tableau général, présenté le plus souvent au début de l'exposé) sans utiliser ces éléments dans la phase d'explication. Ainsi, un candidat doit expliquer ce qu'est la Société industrielle de Mulhouse ou qui est Frédéric Engel-Dollfus dans la phase d'analyse.

Le tableau de présentation des documents est souvent trop systématique. La commission a apprécié des présentations du corpus de documents originales et adaptées aux sujets. Quand les sujets s'y prêtaient, des candidats ont fait preuve d'inventivité en replaçant les documents sur un axe chronologique par exemple.

Les candidats font trop rarement preuve de distance critique sur les documents. Cet aspect est favorisé par l'opération d'identification des points de vue et de croisement des documents.

La commission a apprécié la pertinence et l'exactitude de schémas fléchés, de chronologies, de tableaux quand les candidats ont fait l'effort de les réaliser. Ainsi, tel candidat calcule la part de l'alimentation dans le budget ouvrier... pour éviter l'énumération de données chiffrées. En un mot, ces candidats donnent du sens à l'analyse et mettent en évidence des idées essentielles...

- Il faut ensuite **croiser les documents**, c'est-à-dire les mettre en relation et les confronter (texte/plan ; plan/photographie, etc.). Différents angles peuvent être retenus : les thèmes, les oppositions, les points communs, les complémentarités, les évolutions.... Dans ce travail, se dégageront progressivement les composantes de la problématique à laquelle le plan répondra. Ces différentes dimensions devront apparaître dans le cours de l'exposé qui est structuré selon un plan précis et cohérent, véritable démonstration intellectuelle.

La commission apprécie les problématiques simples et claires. Elle regrette des problématiques trop longues dont les formulations (« en quoi », « dans quelle mesure »), ampoulées et, *in fine*, peu compréhensibles.

4. L'exposé et l'entretien avec la commission

- Le candidat est accompagné vers la salle par les appariteurs qui installent le diaporama sur l'ordinateur et remettent la bibliographie à la commission. La commission se présente et rappelle les règles de l'épreuve au candidat.

- L'entretien se compose d'une reprise de l'exposé puis d'un élargissement à l'autre question au programme. Il donne à voir les qualités d'élocution, de langage et la qualité des analyses développées.

L'entretien est l'occasion pour le candidat de préciser et de clarifier son exposé. Au cours des échanges, la commission vérifie la compréhension des documents et les connaissances du candidat. Elle demande des précisions ou des confirmations et permet au candidat de rectifier un propos erroné.

Au cours de l'élargissement à l'autre question au programme, la commission vérifie là encore les acquis du candidat. Dans l'ensemble, la commission apprécie la culture historique du candidat.

5. Les éléments pris en compte dans l'évaluation

La commission évalue la prestation orale des candidats en prenant en compte les composantes suivantes :

L'exposé	La compréhension du sujet, La problématisation du dossier, L'étude des documents (qui sont mis en relation les uns avec les autres) et le contenu scientifique (connaissances), L'organisation du plan, Le regard critique sur les documents.
La bibliographie	Les ouvrages utilisés pour la réalisation de la présentation, La présentation des ouvrages.
Le diaporama	La qualité du diaporama (lisibilité), L'articulation entre le diaporama et le propos du candidat.
Le temps imparti	Le respect du temps imparti, L'équilibre entre les parties.
La qualité de l'expression orale	Le vocabulaire, La fluidité, L'élocution, et la posture.
La qualité de l'échange avec la commission	L'écoute, La précision et la qualité des réponses apportées.

6. Un exemple de sujet et son corpus (en histoire contemporaine)

Sujet : Les relations entre les mains d'œuvre artisanales et industrielles et leurs employeurs en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930.

Liste des documents :

Les documents sont présentés dans l'ordre chronologique.

Document 1. La lutte pour la défense du salaire en Angleterre au milieu du XIX^e siècle

Source : Cité par Édouard Dolléans, *Histoire du mouvement ouvrier*, Armand Colin, Paris, 1948.

Document 2. Des ouvriers parisiens dans la deuxième moitié du XIX^e siècle

Source : Émile Zola, *L'Assommoir*, 1876.

Document 3. Des logements ouvriers construits par les entreprises en Allemagne

Source : A. Raffalovich, *Le Logement du pauvre et de l'ouvrier*, Paris, 1887, p. 444 à 446 cité dans P. Lavendan, *Histoire de l'urbanisme*, t. III, *Époque contemporaine*, Paris, 1952, p. 141).

Document 4. Un grand patron français interrogé par un reporter

Source : Jules Huret, *Enquête sur la question sociale en Europe*, Paris, 1897, pp. 24-35.

Document 5. Un directeur visite son usine

Source : Ernest-Georges Bergès, *Visite à l'usine après une soirée chez le directeur*, 1901. Huile sur toile, 201 X 201, Saint-Étienne Métropole, musée d'Art moderne et contemporain, inv. 43.4.31.

Document 6. Des ouvriers en grève durant l'été 1936 imitent « l'homme au couteau entre les dents »

Source : Image extraite d'un film Actualités, 1936, 13 minutes, noir et blanc, sonore. Réalisation collective. Production : Les Film Populaires pour l'Union des Syndicats Ouvriers de la Région Parisienne. Avec l'équipe technique de la Société « La Marseillaise ».

Document 1. La lutte pour la défense du salaire en Angleterre au milieu du XIX^e siècle

En 1840, de nombreuses grèves éclatent en Angleterre. Traduit devant la justice, Richard Pilling, l'un des meneurs, se défend.

« Messieurs, j'ai à peu près 43 ans. La nuit dernière, on m'a demandé si je n'en avais pas soixante ; mais, si j'avais été aussi bien traité que d'autres, au lieu de paraître soixante ans, j'en paraîtrais environ trente-six. Je me suis destiné au métier de tisserand à la main vers l'âge de dix ans – en 1810. La première semaine que j'ai travaillé, je gagnais 16 shillings par semaine au métier à la main. J'ai continué mon métier jusqu'en 1840. Alors j'étais le père d'une famille composée d'une femme et de trois enfants. En 1840, je n'ai pu gagner en réalité, la dernière semaine que j'ai travaillé et j'ai travaillé dur, je n'ai pu gagner que 6 shillings et 6 pence ; mais j'étais obligé d'aller à la fabrique que je haïssais jusqu'au fond de mon cœur et d'y travailler pour 6 shillings et 6 pence par semaine ou de devenir un pauvre assisté. Mais, bien que haïssant le Factory System, néanmoins plutôt que de devenir un pauvre vivant des secours de la paroisse, je me soumettais. [...] Après sept ans de travail à la fabrique, une réduction commença à se glisser dans les salaires ; j'habitais Stockport. Il y avait toujours certains maîtres qui désiraient donner des salaires moindres que les autres. [...] Je devins un opposant à la réduction des salaires jusqu'au fond de mon âme, et, tant que je vivrai, je continuerai à maintenir le taux des salaires de toutes mes forces. Parce que j'avais pris cette attitude à Stockport et parce que j'avais pu empêcher de nombreuses réductions, les maîtres s'unirent comme un seul homme contre moi, et ni moi ni mes enfants ne pûmes trouver

une journée de travail. En 1840, il y avait une grande grève à Stockport à laquelle je pris une part importante. Nous restâmes en grève huit semaines. Nous étions debout chaque matin de cinq à six heures. Plus de six mille tisserands à la machine prirent part à la grève. Nous avons nos processions. Nous allions à Ashton, à Hyde et à Dukinfield en processions. [...] En 1840, les maîtres des manufactures, au nombre d'une quarantaine, eurent une réunion et ils conspirèrent ensemble – car, s'il y a conspiration d'un côté, il y a conspiration de l'autre – et ils nous notifièrent une réduction de 1 penny à la pièce. Quelques-uns pensent qu'un penny est une petite réduction ; mais cela monte à 5 semaines de gages par an : cela fait 2 shillings et 6 pence par semaine. Ainsi par cette réduction ils volaient à chaque ouvrier cinq semaines de salaires. [...] Je n'ai aucune honte à déclarer que je fis tout ce que je pus avec d'autres pour empêcher la réduction. Nous le fîmes [...]. La Paix, la Loi et l'Ordre étaient notre devise et nous agissons d'après cette devise. À Ashton-under-Lyne, il n'y eut pas un penny de dommage fait à la propriété bien que nous fîmes six semaines en grève. »

Source : Cité par Édouard Dolléans, *Histoire du mouvement ouvrier*, Armand Colin, Paris, 1948.

Document 2. Des ouvriers parisiens dans la deuxième moitié du XIX^e siècle

Des ouvriers vont chercher un camarade pour boire ensemble dans des troquets. Ils parlent des « singes » (patrons) et passent du bon temps ensemble.

« Lorsque vint l'heure du déjeuner, Coupeau eut une idée. Il tapa des pieds, en criant :

— Faut aller prendre Bec-Salé. Je sais où il travaille... Nous l'emmènerons manger des pieds à la poulette chez la mère Louis.

L'idée fut acclamée. Oui, Bec-Salé, dit Boit-sans-Soif, devait avoir besoin de manger des pieds à la poulette. Ils partirent. Les rues étaient jaunes, une petite pluie tombait ; mais ils avaient déjà trop chaud à l'intérieur pour sentir ce léger arrosage sur leurs abatis. Coupeau les mena rue Marcadet, à la fabrique de boulons. Comme ils arrivaient une grosse demi-heure avant la sortie, le zingueur donna deux sous à un gamin pour entrer dire à Bec-Salé que sa bourgeoise se trouvait mal et le demandait tout de suite. Le forgeron parut aussitôt, en se dandinant, l'air bien calme, le nez flairant un gueuleton.

— Ah ! les cheulards⁴⁰ ! dit-il, dès qu'il les aperçut cachés sous une porte. J'ai senti ça... Hein ? qu'est-ce qu'on mange ?

Chez la mère Louis, tout en suçant les petits os des pieds, on tapa de nouveau sur les patrons. Bec-Salé, dit Boit-sans-Soif, racontait qu'il y avait une commande pressée dans sa boîte. Oh ! le singe était coulant pour le quart d'heure ; on pouvait manquer à l'appel, il restait gentil, il devait s'estimer encore bien heureux quand on revenait. D'abord, il n'y avait pas de danger qu'un patron osât jamais flanquer dehors Bec-Salé, dit Boit-sans-Soif, parce qu'on n'en trouvait plus, des cadets de sa capacité. Après les pieds, on mangea une omelette. Chacun but son litre. La mère Louis faisait venir son vin de l'Auvergne, un vin couleur de sang qu'on aurait coupé au couteau. Ça commençait à être drôle, la bordée s'allumait.

— Qu'est-ce qu'il a, à m'emmutarder, cet encloué de singe ? cria Bec-Salé au dessert. Est-ce qu'il ne vient pas d'avoir l'idée d'accrocher une cloche dans sa baraque ? Une cloche, c'est bon pour des esclaves... Ah bien ! elle peut sonner, aujourd'hui ! Du tonnerre si l'on me repince à l'enclume ! Voilà cinq jours que je me la foule, je puis bien le balancer... S'il me fiche un abattage, je l'envoie à Chaillot.

— Moi, dit Coupeau d'un air important, je suis obligé de vous lâcher, je vais travailler. Oui, j'ai juré à ma femme... Amusez-vous, je reste de cœur avec les camaros, vous savez.

Les autres blaguaient. Mais lui, semblait si décidé, que tous l'accompagnèrent, quand il parla d'aller chercher ses outils chez le père Colombe. Il prit son sac sous la banquette, le posa devant lui, pendant qu'on buvait une dernière goutte. À une heure, la société s'offrait encore des tournées. Alors, Coupeau, d'un geste d'ennui, reporta les outils sous la banquette ; ils le gênaient, il ne pouvait pas s'approcher du comptoir sans buter dedans. C'était trop bête, il irait le lendemain chez Bourguignon. Les quatre autres, qui se disputaient à propos de la question des salaires, ne s'étonnèrent pas, lorsque le zingueur, sans explication, leur proposa un petit tour sur le boulevard, pour se dérouiller les jambes. La pluie avait cessé. Le petit tour se borna à faire deux cents pas sur une même file, les bras ballants ; et ils ne trouvaient plus un mot, surpris par l'air, ennuyés d'être dehors. Lentement, sans avoir seulement à se consulter du coude, ils remontèrent d'instinct la rue des Poissonniers, où ils entrèrent chez François prendre un canon de la bouteille. Vrai, ils avaient besoin de ça pour se remettre. On tournait trop à la tristesse dans la rue, il y avait une boue à ne pas flanquer un sergent de ville à la porte. Lantier poussa les camarades dans le cabinet, un coin étroit occupé par une seule table, et qu'une cloison aux vitres dépolies séparait de la salle commune. Lui, d'ordinaire, se piquait le nez dans les cabinets, parce que c'était plus convenable. Est-ce que les camarades n'étaient pas bien là ? On se serait cru chez soi, on y aurait fait dodo sans se gêner. Il demanda le journal, l'étala tout grand, le parcourut, les sourcils froncés. Coupeau et Mes-Bottes avaient commencé un piquet. Deux litres et cinq verres traînaient sur la table. »

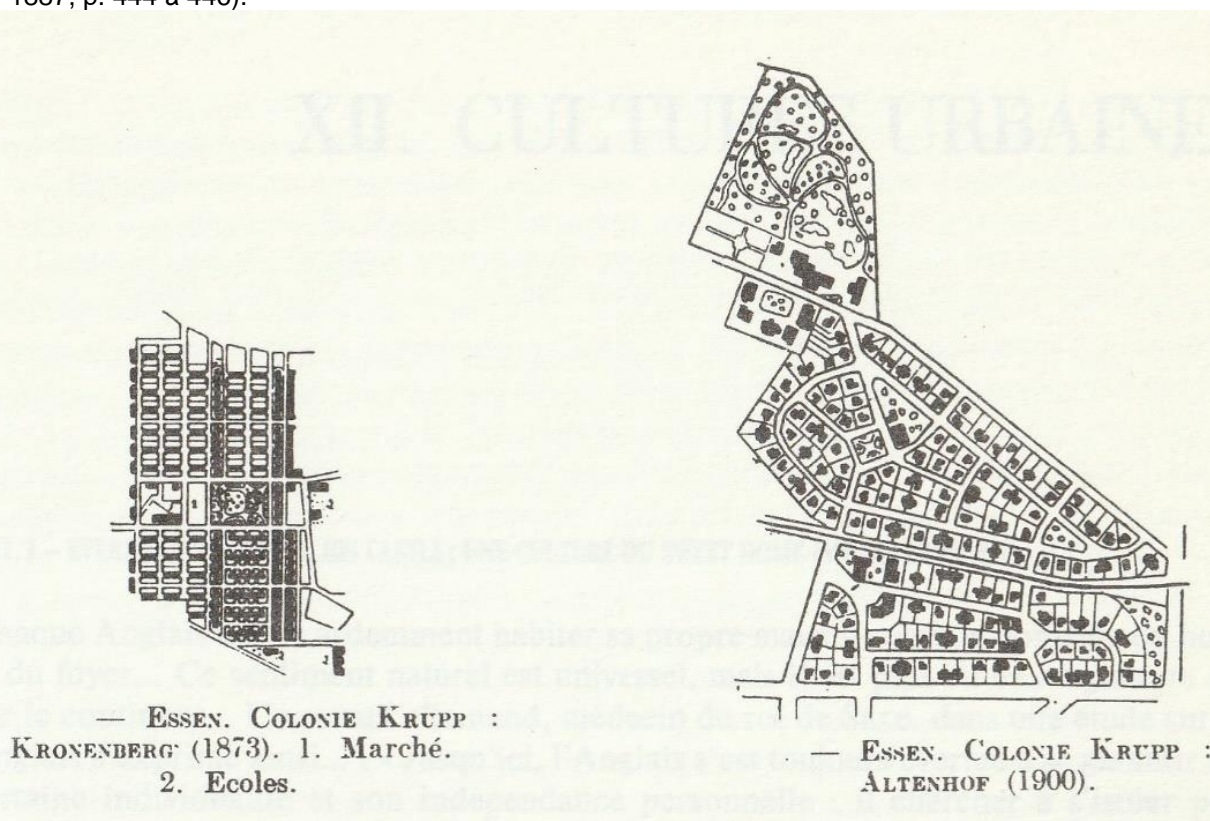
Source : Émile Zola, *L'Assommoir*, 1876.

Document 3. Des logements ouvriers construits par les entreprises en Allemagne

« Très tôt, les entreprises industrielles de la Ruhr ont construit des cités ouvrières pour encadrer, stabiliser et s'attacher une main-d'œuvre de migrants venus de provinces allemandes de plus en plus lointaines, surtout

⁴⁰ ivrogne.

orientales (Polonais de Posnanie). À Essen, quatre générations de colonies ouvrières (*Siedlungen*) se sont succédé depuis 1863. La première, Westend, qui regroupait quelques 10 000 ouvriers en 1914, avait été rattrapée par l'extension des fonderies. Kronenberg, en 1873, est encore un échiquier de pavillons en brique, mais les rues sont bordées d'arbres. Puis Altenberg, à la périphérie, offre ses espaces verts et ses allées sinueuses aux retraités et invalides de la maison. En 1905, Essen-Margarentenhohe se veut une cité-jardin, comme il s'en crée alors aussi à Bochum. En 1885, l'économiste A. Raffalovich décrivait ainsi ces maisons (qui comportaient alors de deux à neuf logements familiaux, par souci de rentabilité) : « Les logements sont salubres, l'eau et la lumière y pénètrent librement ; quoique la porte d'entrée soit commune, chaque logement est absolument isolé. Ils contiennent deux, trois et quatre pièces. Le prix d'un logement varie de 60 à 108 marks pour deux pièces, par an (une famille ouvrière consacre en moyenne 150 marks à son loyer annuel)... Le loyer est retenu sur la paie et se paie une quinzaine d'avance... Tous les logements sont pourvus de bonne eau. Les water-closets et les fosses sont nettoyés et désinfectés aux frais de la fabrique. » Il y a aussi « des espèces de casernes pour les célibataires » et toute une série d'institutions afin d'assurer le bien-être et la vie à bon marché des ouvriers, une boulangerie, une institution de consommation... Il n'est pas fait crédit. » Ainsi conclut l'auteur : « M. Krupp est parvenu à s'attacher, former un noyau d'ouvriers habiles qui sont sédentaires et attachés à la fabrique » (*Le Logement du pauvre et de l'ouvrier*, Paris, 1887, p. 444 à 446).



Source : Source : A. Raffalovich, *Le Logement du pauvre et de l'ouvrier*, Paris, 1887, p. 444 à 446 cité dans P. Lavendan, *Histoire de l'urbanisme*, t. III, Époque contemporaine, Paris, 1952, p. 141).

Document 4. Un grand patron français interrogé par un reporter.

Henri SCHNEIDER ["un homme de haute taille, au cou court (sic) et sanguin, blond, grisonnant, à la tête énergique et brutale, la moustache tombante poivre et sel, les yeux bleus, le teint rouge..."] : " [...] Comment admet-on une usine, même un simple atelier, sans une tête qui pense pour tous les autres, sans patrons ? C'est de la folie, c'est de la folie pure."

Jules HURET : "Mais s'il faut en effet une direction à l'usine, est-il indispensable que ce directeur en absorbe à lui seul tous les bénéfices ? Voilà comment la question se pose."

Henri SCHNEIDER : "Ça, c'est autre chose ! Pensez-vous qu'il ne faut pas de l'argent pour faire une «boîte » comme celle-ci ? Eh bien ! qui est-ce qui l'apportera, cet argent, à l'usine ? À côté du directeur, de la tête, il y a le capitaliste !... qui aboule la forte somme... [...] Le capital qui alimente tous les jours les usines des outillages perfectionnés, le capital sans lequel rien n'est possible, qui nourrit l'ouvrier lui-même ! Ne représente-t-il donc pas une force qui doit avoir sa part de bénéfices, n'est-il pas une collaboration indispensable qu'il faut intéresser ? [...] Si vous supprimez au capital son intérêt, vous n'en trouverez plus quand vous en aurez besoin ! Ceux qui l'auront le conserveront, c'est tout simple [...] Le capital ! le capital ! mais il existe depuis que le premier homme des vieilles civilisations a construit sa première maison ! [...] C'est l'échange perpétuel, c'est la vie du capital, et c'est là en même temps son utilité. Comment empêcher le capital de se former ? [...] Il y avait un ouvrier [...] qui gagnait cent sous par jour ; il s'est dit : « Tiens ! » Bibi dit, et au bout de l'année il a 365 francs ; il recommence l'année suivante,

dix ans, vingt ans de suite, et voilà un capitaliste ! presque un petit patron ! Son fils pourra agrandir le capital paternel, et c'est peut-être une grande fortune qui commence. La trouverez-vous mal gagnée ?"

Jules HURET : "Au contraire ! Mais si l'ouvrier qui a des instincts d'économie et qui gagne cent sous par jour a cinq enfants et une femme à nourrir, comment mettra-t-il de l'argent de côté ? Bibi n'aura-t-il pas plutôt faim ?"

SCHNEIDER [M. SCHNEIDER leva les bras et les épaules d'un air qui signifiait : "qu'y faire ?" et il dit en effet] : "Ça, c'est une loi fatale... On tâche, ici, de corriger, le plus qu'on peut, cette inégalité... mais comment la supprimer ? Oh ! à cet égard le Pape a dit tout ce qu'il y avait à dire ; je trouve que sa dernière Encyclique est une merveille de sagesse et de bon sens. Il y explique que le patron a des devoirs étroits à remplir vis-à-vis des salariés, et c'est vrai... Je vous le répète, ici nous faisons tout ce que nous pouvons ; mais sous ce rapport nous sommes un peu comme la douce violette... nous n'aimons pas beaucoup en parler... Mes ouvriers me montrent bien qu'ils sont contents de moi, puisqu'à chaque occasion qui s'offre à eux, ils témoignent de leur confiance..."

Jules HURET : "Oui, je sais, ils vous ont nommé député, conseiller général et maire [...] Croyez-vous que les crises de surproduction sont fatales et que, pour empêcher le chômage qui en résulte une entente soit possible entre les patrons ?"

Henri SCHNEIDER : "Pas du tout ; c'est un mal nécessaire, on n'y peut absolument rien ! La production dépend de la mode, ou d'un courant dont on ne peut prévoir ni la durée ni le développement. Un exemple : sous l'empire, on portait des crinolines. Eh bien : les usines qui s'installèrent pour fabriquer des cercles d'acier se sont vues, le jour où la mode a changé, surchargées de produits et avec un outillage devenu tout à fait inutile. De même, il y a quelques années [en 1879], lorsque M. de Freycinet, étant ministre des travaux publics, voulait créer partout des chemins de fer, une foule de métallurgistes se sont mis à produire et à surproduire des rails et tout ce qui est du matériel de traction. M. de Freycinet a disparu et tous les travaux faits à l'avance sont restés pour compte aux producteurs ! Aujourd'hui, tout est au « militaire », on ne fait que des canons en acier et des plaques de blindage ; demain, ce mouvement peut s'arrêter pour une cause ou une autre, qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas prévoir. Donc : pléthore sur le marché, arrêt dans le travail, chômage, chômage forcé, fatal !"

Jules HURET ["saisissant la balle au bond"] : "Avez-vous pensé à l'éventualité du désarmement au point de vue de votre industrie ?"

Henri SCHNEIDER : "Oh ! Ce serait un grand malheur... Je ne sais ce qu'on ferait [...] Après tout, il y aurait peut-être équilibre ? Les cinq cent mille hommes que nous nourrissons, vous et moi, à ne rien faire, se trouveraient sans emploi du jour au lendemain ; ils viendraient faire la queue à la porte des usines, offrir leurs bras au rabais ; ça ferait baisser les salaires et nous n'aurions plus à payer les vingt sous par jour qu'ils nous coûtent à chacun ! ... " [...]

Jules HURET : "Pensez-vous que l'agglomération des moyens de production dans des usines comme Le Creusot ne faciliterait pas la révolution sociale annoncée par les marxistes ?"

Henri SCHNEIDER : "Sans patron, sans quelqu'un d'intéressé à faire marcher tout ça, Le Creusot serait absolument fichu au bout de huit jours !"

Jules HURET : "Croyez-vous que la concentration des capitaux et des moyens de production a atteint son maximum ou doit encore se développer ?"

Henri SCHNEIDER [s'écrie "rudement", ses mains faisant "un grand geste autour de lui"] : "Il n'y a pas de maximum ! Ça marche toujours, ça n'a pas de bornes, ça ! Ce qui est particulier en ces temps-ci [...] c'est la tendance universelle à se spécialiser. L'industrie va, de plus en plus, vers la spécialisation. [...]"

Jules HURET : "Et l'expropriation des industriels et capitalistes annoncée par les marxistes, comment l'envisagez-vous ?"

Henri SCHNEIDER : "Si on m'exproprie, j'espère qu'on me paiera mes usines ce qu'elles valent ; alors je m'achèterai un beau château à la campagne et j'irai y vivre tranquillement." [...]

Jules HURET : "L'intervention de l'État ?"

Henri SCHNEIDER : "Très mauvaise ! très mauvaise ! Je n'admets pas un préfet dans les grèves ; c'est comme la réglementation du travail des femmes et des enfants ; on met des entraves inutiles, trop étroites, nuisibles surtout aux intéressés qu'on veut défendre, on décourage les patrons de les employer et ça porte presque toujours à côté."

Jules HURET : "La journée de huit heures ?"

Henri SCHNEIDER ["affectant un grand désintéressement"] : "Oh ! Je veux bien, si tout le monde est d'accord, je serai le premier à en profiter, car je travaille souvent moi-même plus de dix heures par jour... Seulement les salaires diminueront ou le prix des produits augmentera, c'est tout comme ! Au fond, voyez-vous, la journée de huit heures, c'est encore un dada, un boulangisme. Dans cinq ou six ans, on n'y pensera plus, on aura inventé autre chose. Pour moi, la vérité, c'est qu'un ouvrier bien portant peut très bien faire ses dix heures par jour et qu'on doit le laisser libre de travailler davantage si cela lui fait plaisir." [...]

Jules HURET : "Ne croyez-vous pas qu'il y ait [...] un péril socialiste ?"

Henri SCHNEIDER : "Les ouvriers ont le plus profond mépris pour toutes ces théories et surtout pour les hommes qui espèrent s'en servir pour les berner. Vous pouvez m'en croire. [...]"

Source : Jules Huret, *Enquête sur la question sociale en Europe*, Paris, 1897, pp. 24-35.

Document 5. Un directeur visite son usine



Source : Ernest-Georges Bergès, *Visite à l'usine après une soirée chez le directeur*, 1901. Huile sur toile, 201 X 201, Saint-Étienne Métropole, musée d'Art moderne et contemporain, inv. 43.4.31.

Document 6. Des ouvriers en grève durant l'été 1936 imitent « l'homme au couteau entre les dents »



Source : Image extraite d'un film *Actualités*, 1936, 13 minutes, noir et blanc, sonore. Réalisation collective. Production : Les Film Populaires pour l'Union des Syndicats Ouvriers de la Région Parisienne. Avec l'équipe technique de la Société « La Marseillaise ».

Une proposition de corrigé

La commission espère que la proposition de corrigé présentée ci-dessous permettra aux candidats de mieux mesurer le travail d'analyse et de croisement des documents à réaliser. De l'accroche à la conclusion, la proposition a été intégralement rédigée pour faciliter la bonne compréhension du propos. En revanche, le candidat ne peut, ni ne doit rédiger l'intégralité de son brouillon.

Bibliographie

Des ouvrages généraux présentant les trois pays abordés par les documents :

Houte A.-D., *Le triomphe de la République (1871-1914)*, Points, 2014.
Guieu J.-M., *Gagner la paix (1914-1929)*, Points, 2015.
Vigreux J., *Histoire du Front populaire. L'échappée belle*, Texto, 2016.
Bédarida F., *La société anglaise du milieu du 19^e siècle à nos jours*, Points, 1990.
Aprile S. et Rappoport M. (dir.), *Le monde britannique. 1815-(1914)-1931*, Atlande, 2010.
Kott Sandrine, *L'Allemagne au XIX^e siècle*, Hachette supérieur, 1999.

Des ouvrages de synthèse consacrés à l'histoire du travail

Noiriel G., *Les ouvriers dans la société française (XIX^e-XX^e siècle)*, Seuil, 1986.
Dewerpe A., *Le monde du travail en France (1800-1950)*, Armand Colin, 1998.
Vigna X., *Histoire des ouvriers en France au XX^e siècle*, Perrin, 2012.

Des ouvrages contenant certains documents

Zola E., *L'Assommoir*, 1877
Delapierre E. et Tillier B. (dir.), *Les villes ardentes (1870-1914). Art, travail, révolte*, Musée des Beaux-Arts de Caen et Snoeck, 2020.
La Vie est à nous, Le temps des cerises et autres films du Front populaire. Coffret de 3DVD et un livre, Ciné-archives, 2016.

Des ouvrages qui abordent des thèmes plus précis

Dewerpe A. et Galupeau Y., *La fabrique des prolétaires : Les ouvriers de la manufacture d'Oberkampf à Jouy-en-Josas, 1760-1815*, 1990.
J.-P. Hirsch, *Les deux rêves du commerce. Entreprise et institution dans la région lilloise (1780-1860)*, 1991.
Fraboulet D. et Vernus P., *Genèse des organisations patronales en Europe (XIX^e-XX^e siècle)*, PUR, 2012.
Vigna X., *L'espoir et l'effroi. Luttés d'écriture et luttés de classe en France au XX^e siècle*, Éditions La Découverte, 2016.
Maitte C. et Terrier D., *Les rythmes du labeur. Enquête sur le temps de travail en Europe occidentale (XIV^e-XIX^e siècle)*, La Dispute, 2020.

Des ouvrages permettant une mise en perspective de la problématique :

Polanyi K., *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, 1983 (1944).
Thompson E. P., *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Points, 1988 (1963).
Charle C., *La crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande-Bretagne. Essai d'histoire sociale comparée*, Seuil, 2001.

Des articles :

Fontaine M., « Le paternalisme est-il soluble dans la consommation ? L'encadrement des mineurs consommateurs en question », *Histoire, économie & société* 2013/3 (32^e année), p. 75-86
Belda P., « Le logement ouvrier patronal : du monopole de l'initiative privée à l'intervention publique (1850-1939) », *Droit et Ville*, 2020/1 (N° 89).

Accroche

Charles Dickens, *Les Temps difficiles*, 1854, chapitre V, « Travailleurs et patrons ». L'ouvrier Stephen Blackpool s'adresse à son patron Mr. Bounderby qui l'interroge au sujet de la grève et de son leader ouvrier Slackbridge.

« Regardez autour de vous, dans cette ville, riche comme elle est, et voyez l'nombre de gens qui sont nés ici, qui doivent tisser, carder, gagner durement leur vie, tous à peu près d'la même façon, ent'leur berceau et leur tombe. [...] Voyez comme vous nous traitez, comme vous écrivez sur nous, comme vous parlez d'nous et comme vous envoyez des députations aux ministres à not'sujet, et comme il arrive qu'vous avez toujours raison et nous toujours tort, et qu'il n'y a jamais eu d'raison en nous depuis que nous sommes nés. »

Dans cette scène, Dickens fait dialoguer un vieil ouvrier avec un grand patron de Coketown, adepte convaincu des théories libérales. Celui-ci cherche à avoir des informations au sujet du leader du mouvement de grève qui paralyse son usine. Le vieil ouvrier se montre fataliste : les ouvriers n'auront jamais gain de cause face à des patrons qui peuvent s'appuyer sur le savoir et le pouvoir ; dans la suite de sa réponse, le vieil ouvrier prévient qu'il y aura toujours des révoltes ouvrières motivées par la pauvreté.

Présentation des termes du sujet

Les relations entre les mains-d'œuvre et leurs employeurs ont été marquées par un antagonisme social et culturel profond entre les années 1830 et 1930, comme le souligne d'ailleurs le langage de l'ouvrier de Dickens. Cet

antagonisme n'a pas toujours revêtu une forme conflictuelle, même si des phases d'affrontement important ont ponctué cette période.

Les mains d'œuvre n'ont pas les mêmes attitudes et revendications vis-à-vis de leurs employeurs si elles sont artisanales ou bien ouvrières. Dans le cadre de l'artisanat, les relations restent marquées par la proximité de l'atelier et un ancrage dans un univers culturel commun. Les mains d'œuvre industrielles sont au contraire séparées de leur employeur souvent physiquement ; les écarts de richesse sont considérables, l'organisation du travail dans un lieu unique contenant des machines de plus en plus coûteuses nécessite une discipline de plus en plus stricte (notamment en termes horaires). L'appréhension de la hiérarchie et des relations de travail par les mains d'œuvre s'en trouve nécessairement modifiée.

De leur côté, les employeurs ont adopté des réponses différentes en fonction des revendications de leur main d'œuvre. Ils ont pu compter sur le soutien des autorités publiques pour réprimer les contestations les plus importantes. Certains ont essayé de s'attacher leurs employés à l'aide de pratiques paternalistes.

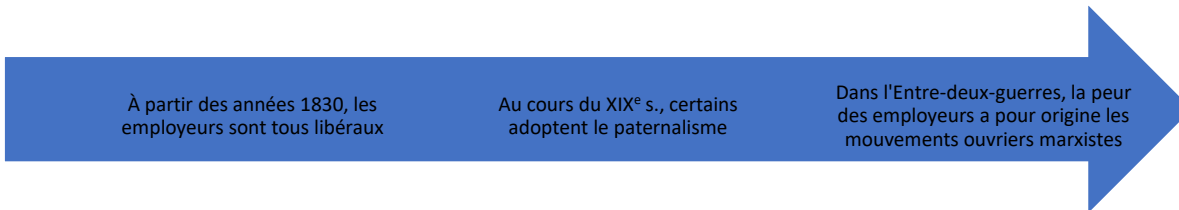
Présentation des documents

Documents	Auteurs et nature du document	Thèmes
Doc. 1. La lutte pour la défense du salaire en Angleterre au milieu du XIX ^e s.	Richard Pilling, un tisserand se défend au cours de son procès après sa participation active à une grève. Un témoignage extrait de <i>L'Histoire du mouvement ouvrier</i> d'Édouard Dolléans publié en 1948.	Les mains-d'œuvre face à leurs employeurs entre production artisanale et industrialisation : la lutte pour le salaire dans le cadre du <i>Factory system</i> .
Doc. 2 Des ouvriers parisiens dans la 1 ^{ère} moitié du XIX ^e s.	Le roman <i>L'Assommoir</i> d'Émile Zola (1877). La chute de Gervaise, la lingère, et de Coupeau, le zingueur, à cause de l'alcoolisme à Paris durant le Second Empire.	Les mains-d'œuvre face à leurs employeurs entre production artisanale et industrialisation : la discipline patronale peine à s'imposer.
Des logements ouvriers construits par des entreprises en Allemagne dans le dernier ¼ du XIX ^e s.	Un article d'un ouvrage d'urbanisme qui cite l'enquête d'Arthur Raffalovich, un économiste et diplomate russe.	Les réponses patronales face à la contestation et la volonté d'indépendance des mains d'œuvre : le paternalisme.
Un grand patron français interrogé par un reporter en 1897.	Jules Huret interviewe Henri Schneider, le patron des usines du Creusot.	Les réponses patronales face à la contestation et la volonté d'indépendance des mains d'œuvre : le libéralisme et le catholicisme social.
Un directeur visite son usine vers 1900.	Une peinture de 1901.	Un grand patron et ses proches regardent des ouvriers métallurgistes au travail comme dans un spectacle.
Des ouvriers en grève durant l'été 1936 imitent « l'homme au couteau entre les dents ».	Une photo extraite d'un film réalisé par des syndicalistes en faveur des grèves de 1936.	Des ouvriers entre espoir d'une société plus juste et volonté de faire peur aux patrons.

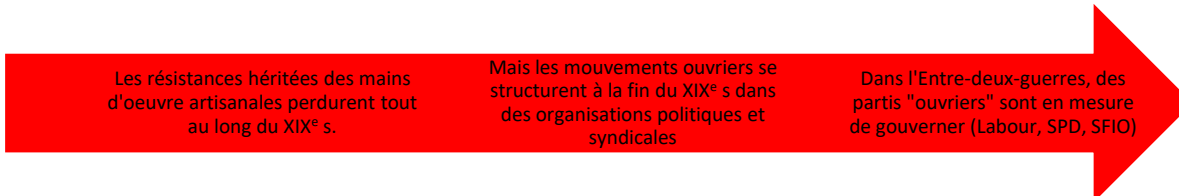
Contexte

Entre les années 1830 et 1930, les employeurs sont parvenus à imposer progressivement l'organisation du travail dans le cadre d'un marché qui détermine les salaires en fonction de l'offre et de la demande. Cette transformation fondamentale des relations entre les employeurs et les mains d'œuvre a généré différents types de conflits. Les mains d'œuvre ont modifié leurs formes de résistance en fonction de la mise en place de ce marché du travail.

Les employeurs entre libéralisme et paternalisme



Les transformations des contestations ouvrières



Problématique

Les relations entre les mains d'œuvre et les employeurs sont marquées par la question sociale tout au long de la période ; au début du XIX^e siècle, le rapport de force est très défavorable aux mains-d'œuvre confrontées au début de l'industrialisation : sous l'effet des mobilisations et de leur structuration, les relations entre les mains d'œuvre et leurs employeurs se sont-elles rééquilibrées ?

Plan proposé

1) La difficile formation d'un marché de l'emploi au cours du XIX^e siècle

- 1.1) L'indépendance des artisans qualifiés
- 1.2) La « fabrique des prolétaires »
- 1.3) Le marché du travail, un principe au centre du dogme libéral

2) Répression et paternalisme pour discipliner les mains d'œuvre (années 1830-1890)

- 2.1) La répression face aux contestations des mains-d'œuvre
- 2.2) Le paternalisme
- 2.3) Les patrons face aux « classes dangereuses » : un profond antagonisme social

3) « L'espoir » des mains d'œuvre suscite « l'effroi » des employeurs (années 1890-1930)

- 3.1) Les multiples formes de résistance des mains d'œuvre
- 3.2) Faire une entreprise sans les patrons ?
- 3.3) Un rapport de force renversé dans l'entre-deux-guerres ?

1) La difficile formation d'un marché de l'emploi au cours du XIX^e siècle

1.1) L'indépendance des artisans qualifiés

La qualification de certains artisans leur laisse une plus ou moins grande indépendance. Dans *L'Assommoir*, roman paru en 1877, Zola décrit des artisans du bâtiment et des petits métiers qualifiés traditionnels. L'artisan insiste sur son indépendance vis-à-vis de son patron, appelé le « singe » : « Oh ! le singe était bien coulant pour le quart d'heure ; on pouvait manquer à l'appel, il restait gentil, il devait s'estimer encore bien heureux quand on revenait. D'abord, il n'y avait pas de danger qu'un patron osât jamais flanquer dehors Bec-Salé, dit Boit-sans-Soif, parce qu'on ne trouvait plus des cadets de sa capacité ».

« Changer d'employeur reste, comme auparavant, une pratique courante qui, loin de s'estomper, s'amplifie au cours du siècle. » C. Maitte et D. Terrier, p. 277. Le comportement des artisans décrits par Zola qui renoncent à aller travailler et préfèrent faire un « gueuleton » et boire toute la journée rappelle la pratique du saint-lundi. Le zingueur Coupeau : « C'était trop bête, il irait le lendemain chez Bourguignon [son patron]. »

Toutefois, cette pratique est en net repli tout au long du siècle. Progressivement, des patrons n'hésitent pas à mettre en place des sanctions et des contrôles. Des ouvriers sont renvoyés quand ils ne viennent pas travailler. Dans l'extrait de Zola, le patron de Bec-Salé a installé une cloche afin d'imposer les horaires. Même si elle rencontre la résistance de ces ouvriers parisiens, la situation des artisans ne doit donc pas être idéalisée. Zola note que les ouvriers « se disputaient à propos de la question des salaires ». C'est bien la question des salaires qui est au cœur de la relation entre mains d'œuvre et employeurs.

1.2) « La fabrique des prolétaires » (A. Dewerpe, Y. Galupeau, *La fabrique des prolétaires : Les ouvriers de la manufacture d'Oberkampf à Jouy-en-Josas, 1760-1815*, 1990).

L'ouvrage d'A. Dewerpe et Y. Galupeau étudie la transformation d'une main-d'œuvre indépendante en « prolétaires » employés dans une des premières usines en France. Cette transformation a affecté le tisserand du doc. 1.

Le doc. 1 est le témoignage d'un ancien tisserand : « Je me suis destiné au métier de tisserand à la main vers l'âge de dix ans – en 1810. » Mais un « tisserand à la main » gagne de moins en moins d'argent de son activité :

en 1810, il gagne 16 shillings par semaine, en 1840, 6 shillings et 6 pence. Son travail l'a épuisé et vieilli (il paraît 60 ans au lieu de ses 36).

Les artisans sont concurrencés par les usines textiles qui se développent dès la fin du XVIII^e siècle en Angleterre : « Dans les industries "modernes" dont la production progresse plus vite que dans les industries traditionnelles, la mécanisation a aussi diminué la demande de travail : celle du tissage, dès la fin des années 1810, prive d'activité beaucoup de travailleurs, jusqu'alors à domicile. [...] Les effets sur le marché du travail sont d'autant plus brutaux que l'industrie britannique est de plus en plus polarisée sectoriellement et régionalement. » S. Aprile et M. Rappoport (dirs), *Le monde britannique. 1815-(1914)-1931*, Atlande, 2010.

Dans le cas du doc. 1, ce tisserand finit par accepter l'embauche dans le « Factory System » : « plutôt que de devenir un pauvre vivant des secours de la paroisse, je me soumettais ». Cette évolution insère les ouvriers dans la logique d'un marché du travail en formation qui fixe les salaires à partir de l'équilibre entre l'offre et la demande, sans du tout tenir compte de la question de la survie du ménage ouvrier : « il y avait certains maîtres qui désiraient donner des salaires moindres que les autres. »

1.3) Le marché du travail, un principe au centre du dogme libéral

Le tisserand britannique refuse la logique du marché de l'emploi : « Je n'ai aucune honte à déclarer que je fis tout ce que je pus avec d'autres pour empêcher la réduction. » Mais les entrepreneurs défendent l'idée que les salaires sont fixés selon l'équilibre entre l'offre et la demande de travail.

En effet, dans l'esprit de nombreux entrepreneurs, « l'usine est un espace privé entendu comme un prolongement de la liberté personnelle, mais elle est aussi le lieu où se nouent, sur une base contractuelle, des liens prétendus égaux entre le "capital accumulé" et le "travail désarmé" [J.-P. Hirsch, *Les deux rêves du commerce. Entreprise et institution dans la région lilloise (1780-1860)*, 1991, in C. Maitte et D. Terrier]. Pour les entrepreneurs, la liberté de travail est au fondement de la création de la richesse.

Au cours du demi-siècle qui suit la grève de 1840 décrite par ce tisserand, le processus d'industrialisation donne naissance à une nouvelle réalité sociale, le paupérisme : des ouvriers pauvres travaillent dans des usines possédées et dirigées par des employeurs riches. La « question sociale » est désormais au centre des préoccupations politiques et est l'objet de débats dans l'opinion publique. Dans une *Enquête sur la question sociale en Europe* en 1897, le reporter Jules Huret réalise une interview d'Henri Schneider, un des patrons les plus puissants.

Confrontation des documents 1 et 4. H. Schneider considère que l'ouvrier peut s'enrichir progressivement et devenir lui-même un capitaliste : « Il y avait un ouvrier [...] qui gagnait cent sous par jour ; il s'est dit : « Tiens ! » Bibi dit, et au bout de l'année il a 365 francs ; il recommence l'année suivante, dix ans, vingt ans de suite, et voilà un capitaliste ! presque un petit patron ! Son fils pourra agrandir le capital paternel, et c'est peut-être une grande fortune qui commence. La trouverez-vous mal gagnée ? » Le tisserand Richard Pilling analyse différemment cette fixation des salaires selon la volonté patronale et conteste leur diminution : « ils [les patrons] nous notifièrent une réduction de 1 penny à la pièce. Quelques-uns pensent qu'un penny est une petite réduction ; mais cela monte à 5 semaines de gages par an : cela fait 2 shillings et 6 pence par semaine. Ainsi par cette réduction ils volaient à chaque ouvrier cinq semaines de salaires. »

Selon H. Schneider, la logique capitaliste est aussi ancienne que l'histoire de l'humanité, quasiment naturelle : « Le capital ! le capital ! mais il existe depuis que le premier homme des vieilles civilisations a construit sa première maison ! ». En réalité, l'historien Alessandro Stanziani a montré qu'un marché du travail libre n'a pas existé avant le XX^e siècle, y compris en Angleterre. La liberté du travail est restée toute relative : « Tout travailleur qui fait l'objet d'une plainte pour avoir contrevenu aux normes en vigueur est condamné à coup sûr, tandis que les autorités font bien davantage la part des choses lorsque les mêmes travailleurs se plaignent d'avoir été renvoyés indûment » (C. Maitte et D. Terrier).

2) Répression et paternalisme pour discipliner les mains d'œuvre (1830- années 1890)

2.1) La répression face aux contestations des mains-d'œuvre

Les ouvriers qui ont fait grève peuvent être renvoyés et ne plus trouver d'emploi. Dans le doc. 1, le tisserand en grève déplore : « les maîtres s'unirent comme un seul homme contre moi, et ni moi ni mes enfants ne pûmes trouver une journée de travail. »

Les ouvriers n'ont pas le droit de s'organiser selon les principes du libéralisme ; toute forme de regroupement de type corporatiste qui viserait à régler la fixation des salaires et l'organisation des embauches est illégale. Les patrons sont astreints à la même logique, mais il semble plus facile pour les employeurs de s'entendre afin d'influer sur les salaires : « En 1840, les maîtres des manufactures, au nombre d'une quarantaine, eurent une réunion et ils conspirèrent ensemble – car, s'il y a conspiration d'un côté, il y a conspiration de l'autre – et ils nous notifièrent une réduction de 1 penny à la pièce » (selon le tisserand du doc. 1).

Les employeurs souhaitent gérer et rémunérer leur main-d'œuvre à leur convenance. Ils ont recours à la justice pour mettre fin aux agissements des ouvriers qui se sont organisés collectivement, comme le montre le procès de Richard Pilling, le tisserand du doc. 1.

Ainsi, deux logiques se heurtent frontalement, ce qui occasionne de très nombreux conflits. Mais J.-P. Hirsch a mis en évidence que la répression n'est pas systématique, que la pratique de la conciliation est largement majoritaire, en particulier par l'intermédiaire du Conseil des prud'hommes. [*Les deux rêves du commerce. Entreprise et institution dans la région lilloise (1780-1860)*, 1991]. La mise en place de pratiques paternalistes en est un autre exemple.

2.2) Le paternalisme

Le paternalisme a été adopté au cours du XIX^e siècle par certains patrons afin d'éviter les sources de conflit avec la main-d'œuvre.

Certains patrons paternalistes construisent donc des logements qu'ils destinent à leur main-d'œuvre qui bénéficie ainsi d'un meilleur cadre de vie : « Les logements sont salubres, l'eau et la lumière y pénètrent librement ; quoique la porte d'entrée soit commune, chaque logement est absolument isolé. Ils contiennent deux, trois ou quatre pièces. » [Selon A. Raffalovich, *Le Logement du pauvre et de l'ouvrier*, Paris, 1887, cité dans le doc. 2]. Ces patrons s'inscrivent dans la lignée des initiatives hygiénistes : « Tous les logements sont pourvus de bonne eau. Les water-closets et les fosses sont nettoyés et désinfectés aux frais de la fabrique ».

Il a vocation à fidéliser la main-d'œuvre, à empêcher qu'elle change d'employeur comme les artisans le faisaient de façon habituelle : « M. Krupp est parvenu à s'attacher, former un noyau d'ouvriers habiles qui sont sédentaires et attachés à la fabrique. » Les employeurs peuvent retenir une partie de la paie qui sert ainsi de caution et empêche tout départ intempestif : « Le loyer est retenu sur la paie et se paie une quinzaine à l'avance. »

Il cherche aussi à contrôler la main-d'œuvre et à assurer sa moralité. Sur le plan de la colonie Krupp à Essen construite en 1900, le quartier destiné aux ouvriers est aménagé avec des espaces verts étendus, les rues suivent des lignes courbes, elles sont agrémentées par des arbres. Des équipements collectifs sont destinés au bien-être de la population ouvrière : « toute une série d'institutions afin d'assurer le bien-être et la vie à bon marché des ouvriers, une boulangerie, une institution de consommation » (doc. 2). Sur le plan de la cité Kronenberg à Essen en 1879, des écoles et une place d'un marché sont au centre du quartier.

Confrontation des documents 2, 3 et 4. Selon le doc. 2, « des espèces de casernes pour les célibataires » doivent empêcher les époux de fréquenter ceux qui ne sont pas en ménage et de subir une mauvaise influence, comme le montre l'extrait de *L'Assommoir* dans lequel Coupeau est débauché par ses compagnons qui l'entraînent d'un troquet à l'autre. Cette gestion paternaliste est suivie par H. Schneider au Creusot, qui adopte la doctrine du catholicisme social défendue par la papauté à partir de 1891 : « Oh ! à cet égard le Pape a dit tout ce qu'il y avait à dire ; je trouve que sa dernière Encyclique est une merveille de sagesse et de bon sens. Il y explique que le patron a des devoirs étroits à remplir vis-à-vis des salariés, et c'est vrai... Je vous le répète, ici nous faisons tout ce que nous pouvons ; mais sous ce rapport nous sommes un peu comme la douce violette ». La ville du Creusot est aménagée et dotée de nombreux services financés et décidés par l'entreprise Schneider. Henri Schneider prétend ne pas faire de publicité sur ces mesures destinées à améliorer les conditions de vie de ses employés (il affiche la pudeur d'une « violette »). Il semble aussi assuré de leur soutien : « Mes ouvriers me montrent bien qu'ils sont contents de moi, puisqu'à chaque occasion qui s'offre à eux, ils témoignent de leur confiance. »

Pourtant, en 1899, les usines du Creusot connaissent un important conflit social, dont une des manifestations a été immortalisé par le peintre Jules Adler. Les patrons doivent faire face aux « classes dangereuses ».

2.3) Les patrons face aux « classes dangereuses » : un profond antagonisme social

Jules Huret décrit Henri Schneider comme un homme énergique qui n'est pas prêt à se laisser intimider par une éventuelle mobilisation de ses ouvriers : « un homme de haute taille, au cou court (sic) et sanguin, blond, grisonnant, à la tête énergique et brutale, la moustache tombante poivre et sel, les yeux bleus, le teint rouge ».

Le grand patron du Creusot affirme ne pas craindre un « péril socialiste » : « Les ouvriers ont le plus profond mépris pour toutes ces théories et surtout pour les hommes qui espèrent s'en servir pour les bernier. Vous pouvez m'en croire. » Il affirme aussi ne pas admettre « un préfet dans les grèves » : entend-il l'intervention de l'État en tant qu'arbitre pour trouver une solution négociée à un conflit, ou bien prétend-il ne pas avoir besoin de l'intervention des forces de l'ordre en cas de manifestation hostile à sa direction d'usine ? Pourtant, Eugène Schneider a bénéficié de l'aide de trois régiments au début de l'année 1870 pour mettre fin à une grève déterminée en faveur d'une hausse des salaires. **Comme le tisserand de Stockton du doc. 1, des grévistes sont lourdement condamnés à la suite des réquisitions du procureur.**

La peinture d'Ernest-Georges Bergès, *Visite à l'usine après une soirée chez le directeur*, 1901, ne semble pas manifester une quelconque appréhension des proches du directeur qui visitent en sa compagnie son usine sidérurgique alors qu'ils sont tous en tenue de soirée. Au premier plan, une femme élégante finit de gravir un escalier en souriant, une autre femme est secondée par un ouvrier au torse nu ; les autres convives observent les activités du fourneau en fusion qu'ils surplombent. Cette peinture d'une scène située dans une usine du bassin de la Loire met en évidence l'immense fossé qui sépare deux classes sociales. **Quoi de commun entre ces hommes en redingote et en chapeau haut de forme, ces femmes en toilette, et des ouvriers éclipsés dans une sorte de fosse en fusion ?** Les vêtements, la taille et le poids, la santé, l'espérance de vie, le langage, l'odeur, l'hygiène, tout oppose ces deux classes qui semblent destinées à s'affronter en cette Belle Epoque pourtant marquée par une hausse des salaires ouvriers.

Cette scène semble faire écho à plusieurs passages de *Germinal* de Zola, paru en 1885 et qui eut un immense succès. Dans le chapitre 5 de la cinquième partie, les familles des deux patrons de mines visitent des ateliers et une verrerie après « un déjeuner aimable chez le directeur des Forges », mais elles sont confrontées soudainement à des grévistes excités par la faim après de longues semaines d'arrêt de travail. Cécile, la jeune fille d'un couple de propriétaires d'une mine, manque de se faire étrangler par un vieux mineur abruti par l'âge et la faim. La foule déchaînée tue dans d'atroces conditions l'épicier Maigrat. « C'était la vision rouge de la révolution qui les emporterait tous, fatalement, par une soirée sanglante de cette fin de siècle. »

3) « L'espoir » des mains d'œuvre suscite « l'effroi » des employeurs (1890-1930')

Titre formulé à partir de celui de l'ouvrage de X. Vigna, *L'espoir et l'effroi. Lutttes d'écriture et lutttes de classe en France au XX^e siècle*.

3.1) Les multiples formes de résistance des mains d'œuvre

L'artisan et son patron dans l'extrait de *L'Assommoir* (doc. 2). « Voilà cinq jours que je me la foule, je puis bien le [le patron] balancer... S'il me fait un abattage, je l'envoie à Chaillot. » Forte identité ouvrière marquée par l'argot utilisé systématiquement et la menace de l'utilisation de la violence si le patron fait une réprimande à l'ouvrier qui a pris du temps libre alors que le patron tente de lui imposer des horaires fixes.

Le tisserand du doc. 1 semble motivé par l'« économie morale de la foule » définie par E. P. Thompson dans l'ouvrage *La Formation de la classe ouvrière anglaise* : « Je devins un opposant à la réduction des salaires jusqu'au fond de mon âme, et, tant que je vivrai, je continuerai à maintenir le taux des salaires de toutes mes forces. » Les ouvriers britanniques réclament la fixation de salaires qui doivent permettre de vivre, ils défendent par conséquent l'application de règles afin d'empêcher la baisse des salaires en fonction d'un prétendu marché du travail. E. P. Thompson a mis en évidence la longue résistance des milieux populaires britanniques qui a pu parfois ébranler tout le système politique et social de la monarchie britannique.

Cette économie morale de la foule provoque l'indignation et la mobilisation des ouvriers employés dans les usines textiles du Lancashire : « En 1840, il y avait une grande grève à Stockport à laquelle je pris une part importante. Nous restâmes en grève huit semaines. Nous étions debout chaque matin de cinq à six heures. Plus de six mille tisserands à la machine prirent part à la grève. Nous avons nos processions. Nous allions à Ashton, à Hyde et à Dukinfield en processions. » Le tisserand du doc. 1 rencontre des réussites dans ses mobilisations : « j'avais pu empêcher de nombreuses réductions ».

3.2) Faire une entreprise sans les patrons ?

Au cours du XIX^e siècle, la contestation ouvrière revêt progressivement d'autres formes que celles occasionnées par l'économie morale de la foule. Face à l'emprise du libéralisme, un mouvement ouvrier se constitue progressivement qui tente d'élaborer des réponses politiques, sociales et économiques. Cela est d'autant plus difficile que de nombreux patrons sont fortement liés à l'État, même après l'adoption de réformes démocratiques : Henri Schneider est ainsi élu « député, conseiller général et maire » par une majorité de ses propres ouvriers dans les années 1890.

Jules Huret veut avoir son opinion sur les différentes formes que prend le socialisme à cette époque. Henri Schneider réagit ainsi vivement à l'hypothèse d'une entreprise sans patrons : « Sans patron, sans quelqu'un d'intéressé à faire marcher tout ça, Le Creusot serait absolument fichu au bout de huit jours ! » Cette expérience est cependant mise en œuvre par des verriers de Carmaux qui ont fondé à Albi une entreprise dont les ouvriers sont les propriétaires. La coopérative reçoit un réel écho national du fait de l'implication de Jaurès dans sa mise en place. Fort logiquement, Schneider balaye le projet marxiste de prise de contrôle des entreprises par les ouvriers ou l'État : « Si on m'exproprie, j'espère qu'on me paiera mes usines ce qu'elles valent ; alors je m'achèterai un beau château à la campagne et j'irai y vivre tranquillement. »

Schneider ne se montre pas plus favorable à des mesures qu'on peut qualifier de réformistes : la journée de huit heures, la réglementation du travail des femmes et des enfants, une éventuelle régulation de la production afin de diminuer le chômage. Il reste un libéral convaincu et considère que seules les œuvres charitables peuvent atténuer les misères du temps qui sont de toute façon inévitables. Ce libéral ne semble pas remarquer que ses entreprises dépendent largement des commandes de l'État (plan Freycinet, armement).

3.3) Un rapport de force renversé dans l'entre-deux-guerres ?

Le mouvement ouvrier en Europe de l'Ouest s'est lentement structuré au début du XX^e siècle en intégrant les thèses marxistes, avec des différences importantes en fonction des pays (le marxisme demeure en effet peu implanté parmi les ouvriers britanniques). Les manifestations et les grèves restent les éléments principaux des contestations ouvrières en vue d'obtenir des meilleures conditions de vie et de travail. Le mouvement ouvrier a pris appui sur des partis politiques défendant leurs intérêts, chacun avec ses propres particularités issues de l'histoire du pays (le Labour, le SPD et le KPD, la SFIO et le PCF).

Le dernier document illustre les grandes grèves de mai et juin 1936 qui se sont déclenchées à la suite de la victoire de la coalition électorale du Front populaire. La photographie est extraite d'un film réalisé par l'Union des Syndicats Ouvriers de la Région Parisienne et l'équipe technique de la Société La Marseillaise ; le film est un reportage sur l'occupation des usines par des métallos et des employés du monde du cinéma. On voit les grévistes

occuper leur lieu de travail et s'organiser pour passer les semaines de la durée de la grève. La mémoire dominante a conservé un souvenir de gaité et de légèreté propres à cet été 1936 qui a concrétisé des conquêtes sociales majeures. Mais cette photo d'un homme portant un masque de carnaval avec un couteau entre les dents, entouré d'autres hommes serrant dans leur bouche un grand couteau, donne une tonalité plus agressive. Les grévistes pastichent ici la célèbre affiche de l'homme au couteau entre les dents éditée à l'occasion des élections législatives de 1919 par une fédération patronale de la région parisienne. Dans un contexte de grève, alors que de nombreux ouvriers français regardaient avec admiration la révolution bolchévique, les partis du Bloc national ont tenté de susciter l'effroi parmi les électeurs et de les mobiliser lors du vote. Le personnage est hirsute, mal rasé, les yeux exorbités, son visage au ton rouge insiste sur le caractère sanguinaire des ouvriers révolutionnaires.

Confrontation des documents 1 et 6. Dans un retournement propre au carnaval, les grévistes de 1936 assument cette identification à l'homme au couteau entre les dents, mais dans une dérision qui se moque de la peur des « bourgeois » : ils ne comptent pas les égorger, ils revendiquent seulement de vivre dignement avec de meilleurs salaires, une organisation du travail moins aliénante et davantage de temps libre. Pour atteindre leurs objectifs, ils violent la propriété de leur employeur, mais ils ont voulu démontrer qu'ils respectaient leur outil de travail, comme le gréviste du Lancashire s'était vanté de ne surtout pas faire près d'un siècle plus tôt : « A Ashton-under-Lyne, il n'y eut pas un dommage fait à la propriété bien que nous fîmes six semaines de grève. » En mai et juin 1936, cette action a été déterminante pour imposer à un patronat apeuré des mesures qu'il avait sans cesse refusées ; pour la 1^{ère} fois, un gouvernement n'était pas aux côtés de la fédération patronale. Les *Accords Matignon* (8 juin 1936) entre syndicat (C.G.T) et patronat (C.G.P.F.) se font sous l'égide du gouvernement, une première dans l'histoire de la France : les Accords sont suivis d'une loi sur les conventions collectives, d'une loi sur les congés payés (deux semaines par an pour les salariés) et d'une loi sur la durée maximale du travail (40 heures par semaine). D'autres droits sont accordés à la suite (les billets de congés payés par exemple). Toutefois, ces mesures sont critiquées par le patronat et les partis de droite car ces mesures symbolisent la triomphe de la « paresse ».

Conclusion

Problématique. Les relations entre les mains d'œuvre et les employeurs sont marquées par la question sociale tout au long de la période ; au début du XIX^e siècle, le rapport de force est très défavorable aux mains-d'œuvre confrontées au début de l'industrialisation : les relations entre les mains d'œuvre et leurs employeurs ont-elles été rééquilibrées ?

Une réponse. Dans l'Entre-deux-guerres, les gouvernements britannique, français et allemand ont adopté des législations sociales qui ont amplifié celles qui existaient déjà. L'influence de syndicats plus ou moins puissants et de partis politiques défendant les intérêts des ouvriers a permis d'approfondir des mesures sociales (le début de la République de Weimar, le gouvernement travailliste, le Front populaire). Mais les relations entre les mains d'œuvre et les employeurs restent conflictuelles : l'Allemagne connaît une période révolutionnaire marquée par une violente répression entre 1918 et 1923, la Grande-Bretagne est paralysée par de grands mouvements de grève (1918-1921, 1926), ainsi que la France (1919-1920 et 1936-1938).

Une synthèse. Dans *La crise des sociétés impériales*, Christophe Charle souligne la particularité des élites sociales britanniques qui sont restées libérales économiquement et politiquement tout en faisant suffisamment de concessions pour satisfaire certaines revendications des classes populaires et éviter une radicalisation du mouvement ouvrier. En Allemagne, à la suite de la crise économique des années 1930, les milieux patronaux obtiennent le démantèlement d'une grande partie des politiques sociales de la République de Weimar après l'arrivée d'Hitler au pouvoir. En France, le gouvernement de Daladier met fin aux principales mesures du Front populaire au cours de l'été 1938. La grande grève de novembre 1938 est réprimée par le gouvernement qui arrête de nombreux responsables syndicalistes : c'est la « bataille de la Marne du patronat ».

Une mise en perspective. *La Grande Transformation* étudiée par Karl Polanyi a profondément déstabilisé les mains d'œuvre livrées à un marché du travail dérégulé à leur détriment. Elle est un facteur décisif de la déstructuration de la société allemande qui a été séduite dans l'Entre-deux-guerres par des formes radicales de nationalisme. Il faut attendre les lendemains de la Seconde Guerre mondiale pour que les gouvernements parviennent à imposer des relations plus pacifiées entre les employeurs et leurs mains d'œuvre dans le cadre d'un régime social qui assure une redistribution plus équitable des richesses nationales.

Cyril COURRIER, Julie DALAISON, Françoise JANIER-DUBRY (présidente de commission), Yannick LE GRUIEC

Les sujets de la session 2021

Rappelons que les documents sont présentés dans l'ordre chronologique. Les candidats disposent du sujet sous forme papier et sous format numérique (en .doc et en .pdf).

Sujets d'histoire ancienne

Sujet : Rome face à la montée du Christianisme.

Document 1 : L'incendie de Rome

Source : Tacite, *Annales*, XV, 44, CUF, 1989 (trad. de Pierre Wuilleumier)

Document 2 : Pline et les Chrétiens

Source : Pline le Jeune, *Lettres*, X, 96 (97)-97 (98), CUF, 2002 (trad. de Marcel Durry)

Document 3 : Les martyrs de Lyon en 177 p.C.

Source : Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, V, I, 1-19, Sources chrétiennes, 1955 (trad. de Gustave Bardy)

Document 4 : Une réaction à Pline : Tertullien

Source : Tertullien, *Apologétique*, II, 1-19, CUF, 1961 (trad. de Jean-Pierre Waltzing)

Document 5 : Déclaration de sacrifice à l'occasion de la persécution de Dèce

Source : *BGU*, 287 (trad. dans Xavier Lorient et Christophe Badel, dir., *Sources d'histoire romaine*, Paris, 1993, p. 659, n° 12)

Sujet : La religion publique des colonies en Occident, entre prescriptions romaines et initiatives locales.

Document 1 : Rome et le culte de la triade capitoline dans les colonies en 174 av. J.-C. (Tite-Live, *Histoire romaine*, XLI, 27)

Source : Tite Live, *Histoire romaine*, Tome XXXI, Livres XLI-XLII. Texte établi et traduit par P. Jal, Paris, Les Belles Lettres, 1971, p. 40-41 = A. Bertrand, *La religion publique des colonies dans l'Italie républicaine et impériale*, Rome, École française de Rome, 2015, p. 118.

Document 2 : La loi de la Colonie Genetiva d'Urso (*CIL*, I, 594 = I⁵, 1022 ; 45-44 av. J.-C.)

Source : S. Rey, *Sources religieuses romaines : Histoire et documents*, Arles, Errance, 2017, p. 39-40 = M. Crawford (éd.), *Roman Statutes*, Vol. 1, Londres, Institute of Classical Studies, 1996, p. 393-454, n° 25.

Document 3 : Plan du Forum de Pompéi (79 ap. J.-C.)

Source : M. Beard, J. North et S. Price, *Religions of Rome*, Vol. 2 : *A Sourcebook*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, p. 99-101.

Document 4 : La restauration d'un temple à la triade capitoline (dédicace sur un petit autel, *CIL*, XI, 1545 ; I^{er}-II^e siècle ap. J.-C.)

Source : J.-M. Lassère, *Manuel d'épigraphie romaine*, Vol. 1, Paris, Picard, p. 547-548, n° 327.

Sujet : Rome et les révoltes de Judée.

Document 1 : Rome en Judée : de Pompée au début de la guerre de 70 p.C.

Source : Tacite, *Histoires*, V, 9-11, CUF, 1992 (trad. de Henri Le Bonniec)

Document 2 : Le terrorisme des sicaires

Source : Flavius Josèphe, *La Guerre des Juifs*, 7, 252-255, Les Éditions de Minuit, 1977 (trad. de Pierre Savinel)

Document 3 : L'arc de Titus à Rome

Source : https://www.wikiwand.com/fr/Arc_de_Titus#/Articles_connexes

Document 4 : Les monnaies des révoltes en Judée

Source : Guillaume Flamerie de Lachapelle, Jérôme France et Jocelyne Nelis-Clément, *Rome et le monde provincial. Documents d'une histoire partagée*, Paris, 2012, p. 227-228, n° 265

Sujet : L'affaire des Bacchanales (186 av. J.-C.).

Document 1 : Le récit de Tite-Live (*Histoire romaine*, XXXIX, 9-16)

Source : J.-M. Pailler, Bacchanalia. *La répression de 186 av. J.-C. à Rome et en Italie*, Rome, École française de Rome, 1988, p. 28-56.

Document 2 : L'inscription de Tiriolo (*CIL*, I², 581)

Source : J.-M. Pailler, Bacchanalia. *La répression de 186 av. J.-C. à Rome et en Italie*, Rome, École française de Rome, 1988, p. 57-60.

Sujet : Isis, entre « culte à mystère » et culte public.

Document 1 : La restauration du temple d'Isis à Pompéi après le tremblement de terre de 62 p.C.

Source : *CIL*, X, 846 (trad. dans Nicole Blanc, Hélène Eristov et Myriam Finker, « "A fundamento restituit ?" Réfections dans le temple d'Isis à Pompéi, *Revue Archéologique*, Nouvelle série, Fasc. 2, 2000, p. 297)

Document 2 : Plan du temple d'Isis à Pompéi

Source : Nicole Blanc, Hélène Eristov et Myriam Finker, « "A fundamento restituit ?" Réfections dans le temple d'Isis à Pompéi, *Revue Archéologique*, Nouvelle série, Fasc. 2, 2000, p. 229

Document 3 : Fresque d'Isis à Herculaneum (fresque et dessin)

Sources : Fresque : Museo Nazionale Archeologico, Naples, Inv, n° 8924 (fresque, 96,7 cm x 94,5 cm) / Dessin : Henri Roux Ainé et Louis Barré, *Herculaneum et Pompéi. Recueil général des peintures, bronzes, mosaïques, etc.*, vol. 2, Paris, 1875, planche 68

Document 4 : Une procession isiaque à l'occasion du *Navigium Isidis* (fête d'Isis ayant lieu le 5 mars et inaugurant la reprise de la navigation en Méditerranée)

Source : Apulée, *Les Métamorphoses*, XI, 9-16, CUF, 1971 (trad. de Paul Valette)

Document 5 : Une apparition d'Isis à Lucius, l'un de ses dévots

Source : Apulée, *Les Métamorphoses*, XI, 3-5, CUF, 1971 (trad. de Paul Valette)

Sujet : Le pomerium de la ville de Rome : une frontière religieuse et militaire.

Document 1 : Limites sacrées et pratiques politiques : le cas de Tiberius Gracchus, père des Gracques (163 av. J.-C.)

Doc. 1a : Cicéron, *La nature des dieux*, II, 10-11.

Source : Cicéron, *La nature des dieux*. Texte établi et traduit par C. Auvray-Assayas, Paris, Les Belles Lettres, 2002, p. 62-63.

Doc. 1b : Cicéron, *De la Divination*, I, 17, 33.

Source : Cicéron, *De la Divination*. Traduit et commenté par G. Freyburger et J. Scheid, Paris, Les Belles Lettres, 1992, p. 42.

Doc. 1c : Plutarque, *Vie de Marcellus*, 5, 1-7.

Source : Traduction d'A.-M. Ozanam, édition annotée par C. Mossé, J.-M. Pailler et R. Sablayrolles, Paris, Gallimard, 2001, p. 540-541.

Document 2 : Auguste et le pomerium : la réforme de 23 av. J.-C. (Cassius Dion, *Histoire romaine*, LIII, 32, 3-5)

Source : Cassius Dion, *Histoire romaine*, Livre LIII. Texte établi par M. Bellissime, traduit et commenté par M. Bellissime et F. Hurllet, Paris, Les Belles Lettres, 2018, p. 36-38.

Document 3 : L'extension du pomerium par l'empereur Claude en 49 ap. J.-C. (Tacite, *Annales*, XII, 23-24)

Source : Tacite, *Annales*, Livres IV-XII. Texte établi et traduit par H. Goelzer, Paris, Les Belles Lettres, 1966, p. 323-324.

Document 4 : Cippes du pomerium de Claude (*CIL*, VI, 1231 ; 49 ap. J.-C.)

Source : J.-M. Lassère, *Manuel d'épigraphie romaine*, Vol. 2, Paris, Picard, p. 916-917, n° 486.

Document 5 : L'extension du pomerium sous Claude et à l'époque flavienne

Source : F. Coarelli (dir.), *Divus Vespasianus. Il bimillenario dei Flavi*, Milan, Electa, 2009, p. 70, fig. 5.

Sujet : Le culte de Cybèle dans le monde romain.

Document 1 : L'introduction du culte de Cybèle à Rome en 204 a.C.

Source : Tite-Live, *Histoire romaine*, XXIX, 14, 5-14, CUF, 1994 (trad. de Paul François)

Document 2 : La Grande Mère des dieux et son cortège

Source : Lucrèce, *De rerum natura*, II, 601-643 (trad. dans Marcel Le Glay, *La religion romaine*, Paris, 1971, 1997, p. 221-223)

Document 3 : La course des Galles

Source : Catulle, *Poésies*, LXIII, 1-35 (trad. dans Marcel Le Glay, *La religion romaine*, Paris, 1971, 1997, p. 223-225)

Document 4 : Trois inscriptions tauroboliques de Lyon de 160 à 197 p.C.

Sources : Inscription 1 : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Autel-Lyon-CIL-XIII-1751.jpg> et *CIL*, XIII, 1751 (trad. dans Marcel Le Glay, *La religion romaine*, Paris, 1971, 1997, p. 225-226) / Inscription 2 : *CIL*, XIII, 1752 (trad. de Julie Dalaison) / Inscription 3 : *CIL*, XIII, 1754 (trad. dans Marcel Le Glay, *La religion romaine*, Paris, 1971, 1997, p. 226-227)

Document 5 : Trois textes sur le mythe d'Attis

Sources : Texte 1 : Pausanias, *Description de la Grèce*, VII, 17, 9-12, CUF, 2000 (trad. de Yves Lafond) / Texte 2 : Hippolyte, *Philosophoumena*, V, 9 (trad. dans Xavier Lorient et Christophe Badel, dir., *Sources d'histoire romaine*, Paris, 1993, p. 609) /

Texte 3 : Sallustios, *Des dieux et du monde*, IV, 7 (trad. dans Xavier Lorient et Christophe Badel, dir., *Sources d'histoire romaine*, Paris, 1993, p. 609)

Sujet : La divinisation de l'empereur.

Document 1 : Présages de la divinisation (Suétone, *Vie d'Auguste*, 97)

Source : Suétone, *Vies des douze Césars*. Texte établi et traduit par H. Ailloud, Paris, Les Belles Lettres, 1954, p. 143-144.

Document 2 : La mort d'Auguste (Suétone, *Vie d'Auguste*, 100)

Source : Suétone, *Vies des douze Césars*. Texte établi et traduit par H. Ailloud, Paris, Les Belles Lettres, 1954, p. 147-148.

Document 3 : La naissance du culte impérial (Cassius Dion, *Histoire romaine*, LVI, 46-47)

Source : E. Gros, V. Boissée, *L'Histoire romaine de Dion Cassius*, Tome VIII, Paris, Firmin Didot, 1866.

Document 4 : L'évolution du culte impérial sous le Haut-Empire

Doc. 4a : Trajan, 117 ap. J.-C. *Histoire Auguste. Vie d'Hadrien*, VI, 1-3.

Source : C. Badel, X. Lorient, *Sources d'histoire romaine : 1^{er} siècle av. J.-C.-début du V^e siècle apr. J.-C.*, Paris, Larousse, 1993, p. 599.

Doc. 4b : Hadrien, 138 ap. J.-C. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXIX, 23 ; *Histoire Auguste. Vie d'Hadrien*, XXVII, 1-4 et *Vie d'Antonin le Pieux*, V, 1.

Source : C. Badel, X. Lorient, *Sources d'histoire romaine : 1^{er} siècle av. J.-C.-début du V^e siècle apr. J.-C.*, Paris, Larousse, 1993, p. 599-600.

Doc. 4c : Antonin le Pieux, 161 ap. J.-C. *Histoire Auguste. Vie d'Antonin le Pieux*, XIII, 3-4.

Source : C. Badel, X. Lorient, *Sources d'histoire romaine : 1^{er} siècle av. J.-C.-début du V^e siècle apr. J.-C.*, Paris, Larousse, 1993, p. 600.

Sujet : Crise et religion : la seconde guerre punique.

Document 1 : La réforme des Saturnales en 217 a.C.

Source : Tite-Live, *Histoire romaine*, XXII, 1, 19 (trad. dans Marcel Le Glay, *La religion romaine*, Paris, 1971, 1997, p. 129)

Document 2 : Les mesures prises après Trasimène en 217 a.C.

Source : Tite-Live, *Histoire romaine*, XXII, 9 et 10 (trad. dans Marcel Le Glay, *La religion romaine*, Paris, 1971, 1997, p. 129-131)

Document 3 : Sacrifices humains après la bataille de Cannes en 216 a.C.

Source : Tite-Live, *Histoire romaine*, XXII, 57, 1-6 (trad. dans Marcel Le Glay, *La religion romaine*, Paris, 1971, 1997, p. 131)

Document 4 : L'interdiction des pratiques étrangères en 213 a.C.

Source : Tite-Live, *Histoire romaine*, XXV, 1, 6-12, CUF, 1992 (trad. de Fabienne Nicolet-Croizat)

Document 5 : La création des Jeux Apollinaires en 212 a.C.

Source : Tite-Live, *Histoire romaine*, XXV, 12, 2-15, CUF, 1992 (trad. de Fabienne Nicolet-Croizat)

Document 6 : Prodiges et expiations en 207 a.C.

Source : Tite-Live, *Histoire romaine*, XXVII, 37, CUF, 1998 (trad. de Paul Jal)

Sujet : Le Champ de Mars septentrional : le terrain religieux d'Auguste ?

Document 1 : Le Champ de Mars à l'époque augustéenne

Source : F. Coarelli, *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, vol. I, Rome, 1993, p. 432, fig. 126.

Document 2 : Le nord du Champ de Mars vu par le géographe Strabon (Strabon, *Géographie*, V, 3, 8)

Source : Strabon, *Géographie*, Tome III : Livres V et VI (Italie-Sicile). Texte établi et traduit par F. Lasserre, Paris, Les Belles Lettres, p. 91.

Document 3 : *Tarentum* et *Trigarium*, lieux de célébration des Jeux Séculaires

Source : G. Chaillet, *Dans la Rome des Césars*, Grenoble, Glénat, 2004, carte hors texte (voir aussi p. 171 et 193) ; voir F. Coarelli, *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, vol. V, Rome, 1993, p. 20-22 et 89-90.

Document 4 : Le Mausolée d'Auguste

Source : Maquette de l'architecte P. Bigot et restitution virtuelle de l'équipe « Plan de Rome » (Université de Caen) : <https://rome.unicaen.fr/>

Document 5 : L'*Horologium* d'Auguste

Source : Maquette de l'archéologue et architecte I. Gismondi (Museo della Civiltà Romana).

Document 6 : L'Autel de la Paix Auguste

Source : Restitution virtuelle de l'équipe « Plan de Rome » (Université de Caen) : <https://rome.unicaen.fr/> ; F. Coarelli, *Guide archéologique de Rome*, Paris, Hachette, 1994, p. 210-213 ; photos de détail.

Sujet : L'empereur vivant, un homme proche des dieux : l'exemple d'Auguste

Document 1 : Le surnom d'Auguste (Florus, *Œuvres*, II, 34)

Source : Florus, *Œuvres*, Tome II. Texte établi et traduit par P. Jal, Paris, Les Belles Lettres, 1967, p. 75-76.

Document 2 : La politique religieuse d'Auguste (Suétone, *Aug.*, 31)

Source : Suétone, *Vies des douze Césars*. Texte établi et traduit par H. Ailloud, Paris, Les Belles Lettres, 1954, p. 88-90.

Document 3 : Génies et Lares Augustes dans les quartiers de Rome

Doc 3a : *CIL*, VI, 30957 (2-3 ap. J.-C.).

Source : M. Tarpin, *Vici et pagi dans l'Occident romain*, Rome, École française de Rome, 2003, p. 318, R35.

Doc. 3b : Ovide, *Fastes*, V, v. 143-148.

Source : Ovide, *Les Fastes*, Tome II, Livres IV-VI. Texte établi, traduit et commenté par R. Schilling, Paris, Les Belles Lettres, 1993, p. 46.

Document 4 : Dédicace au *numen* d'Auguste par la plèbe de Narbonne (*CIL*, XII, 4333 ; 12-13 ap. J.-C.)

Source : M. Gayraud, *Narbonne antique des origines à la fin du III^e siècle*, Paris, De Boccard, 1981, p. 357-360 (trad. revue).

Document 5 : Un dieu de son vivant (Cassius Dion, LI, 20, 6-9)

Source : Cassius Dion, *Histoire romaine*, Livres 50 et 51. Texte établi et traduit par M.-L. Freyburger et J.-M. Roddaz, Paris, Les Belles Lettres

Sujet : La faveur divine des ambitieux à la fin de la République

Document 1 : Trois textes sur Scipion l'Africain et Jupiter

Sources : Texte 1 : Polybe, *Histoire*, X, 2, 2-13 et 5, 5-9, Collection Quarto Gallimard, Paris, 2003 (trad. de Denis Roussel) /

Texte 2 : Tite-Live, *Histoire romaine*, XXVI, 19, 3-9 (trad. dans Marcel Le Glay, *La religion romaine*, Paris, 1971, 1997, p. 167-168) / Texte 3 : Aurelius Victor, *De viris illustribus*, XLIX, Panckoucke, 1846 (trad. de M. N. A. Dubois)

Document 2 : Le charisme et la fortune de Sylla

Source : Plutarque, *Vies parallèles*, *Sylla*, VI, 4-13 ; XIX, 9 ; XXXIV, 1-5, Collection Bouquins, 2001 (trad. de Robert Flacelière et Émile Chambry)

Document 3 : Le « bonheur » de Pompée

Source : Cicéron, *Discours*, Tome VII, *Sur les pouvoirs de Pompée*, X, 28 et XVI, 47-48, CUF, 1929 (trad. d'André Boulanger ; reprise dans Marcel Le Glay, *La religion romaine*, Paris, 1971, 1997, p. 170-171)

Document 4 : Quatre documents sur des ambitions religieuses concurrentes

Sources : Texte 1 : Appien, *Les guerres civiles à Rome*, II, 11, 76, La roue à livres, Les belles lettres, 2004 (trad. de Jean-Isaac Combes-Dounous) / Monnaie 1 : <https://www.collectionsdefrance.fr/romaines/6323-denier-dynastique-de-jules-cesar.html> / Monnaie 2 : <https://www.cngcoins.com/Coin.aspx?CoinID=160418> / Texte 2 : Virgile, *Énéide*, VIII, 671-713,

Classiques en poche, Les belles lettres, 2013 (trad. de Paul Veyne)

Sujets d'histoire contemporaine

Sujet : La question sociale dans les États allemands puis en Allemagne des années 1830 au début des années 1920.

Document 1. La main-d'œuvre dans l'industrie textile en Silésie dans les années 1840.

Source : Les tisserands silésiens, poème de Heinrich Heine (1797 – 1856), poème publié la première le 10 juillet 1844 dans le journal *Vorwärts*. Traduction E. Guillevic, publié dans Florilège, Pully, PAP, 1992.

Document 2. La main d'œuvre dans l'industrie sidérurgique dans les années 1870.

Source : A. von Menzel, *Le Laminoir. Travail dans la forge, 1875*. Berlin, Galerie nationale. © Josse.

Document 3. Une loi sur l'assurance maladie en Allemagne en 1883.

Source : Cité par Ed. Vermeil, *L'Allemagne contemporaine*, Aubier, T. I.

Document 4. Les ouvriers allemands et la démocratie.

Source : Lettre d'Eduard Bernstein au congrès du SPD de Stuttgart (3-8 octobre 1898) in Eduard Bernstein, *Socialisme théorique et social-démocratie pratique*, Paris, 1900, traduction française d'Alexandre Cohen de l'édition allemande *Les présupposés du socialisme et les devoirs de la social-démocratie* (Stuttgart, 1899).

Document 5. Un habitant d'une *Mietskaserne* au début du XX^e siècle.

Source : Photographie de l'enquête sur l'habitat berlinois, Berlin, 1901/1920, 24 x 18 cm, © Deutsches Historisches Museum, Berlin, Inv.-Nr.: F 90/492

Document 6. Des ouvriers à Berlin au début des années 1920.

Source : George Grosz, *Im Schatten (Dans l'ombre)*, 1921, Portfolio de 9 photolithographies, 503 X 368 mm, Tirage à 100 exemplaires, feuille 2, Der Malik Verlag, Berlin. George Grosz, Éditions de l'Amateur, 2013, p. 109.

Sujet : Faire grève en France (1830-années 1930).

Document 1 : Extrait du rapport sur les coalitions (22 avril 1864).

Source : Émile Ollivier, *Démocratie et liberté* (1861-1867), Paris, 1867, pages 137 et suivantes.

Document 2 : remerciements de la chambre syndicale des teinturiers-dégraisseurs envers l'aide apportée par les souscripteurs aux grévistes (1900).

Source : *L'Ouvrier teinturier : organe officiel de la Chambre syndicale et d'appui mutuel des ouvriers teinturiers-dégraisseurs*, [gérant A. Durant], N°23, mai 1900.

Document 3 : Lithographie de Jean Veber (1907-1908).

Source : BNF, Gallica, Jean Veber, *Narbonne 1907 Draveil 1908 : Clémenceau à la tribune*, [estampe], 1907-1908, lithographie en couleur ; 37,3 x 53,1 cm (f.).

Document 4 : La grève des riveurs (mars-avril 1907).

Source : Carte postale P. Pauvert, Écomusée de Saint-Nazaire, document conservé par le Centre d'Histoire du Travail de Nantes.

Document 5 : les grèves de Douarnenez (1924-1925).

Source : *L'Ouest éclair, journal quotidien d'informations, politique, littéraire, commercial*, 6 décembre 1924.

Document 6 : statistiques des grèves survenues au cours de l'année 1930 et avec un historique depuis 1919.

Source : Ch. Piquenard, (directeur du Travail), « *Statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année 1930* », Rapport à M. Marquet, Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, Office du travail. 1930, Paris, Imprimerie nationale.

Document 7 : la grève aux usines Citroën (25 mars 1938).

Source : Willy Ronis (photographe), *Grève à l'usine Citroën, les ouvriers dans la cour*, Javel, Paris, 1938, Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, diffusion RM.

Sujet : Les mains-d'œuvre artisanales et industrielles face à la pauvreté dans les villes d'Europe occidentale des années 1830 aux années 1900.

Document 1. Classes prolétaires, classes dangereuses en Allemagne au XIX^e siècle

Source : Johannes Scheer, *La Société et les mœurs allemandes*, trad. Paris, 1877, p. 63 et 64.

Document 2. Les conditions de vie d'une jeune ouvrière à Paris vers 1885

Source : Jeanne Bouvier, *Mes Mémoires, une syndicaliste féministe*, 1875-1935, Poitiers, 1936.

Document 3. Un chômeur en France à la fin du XIX^e siècle

Source : Louis Adolphe Tessier, *Le Chômage*, 1886. Huile sur toile, 185 X 140 cm. Musée d'Angers, inv. MBA JS815 (J1887)
P

Document 4. Répartition géographique des pauvres à Londres vers 1890

Source : *Bulletin de statistiques et de législation comparée*, 1891, p. 58-59. J. Sheperd, J. Westaway, T. Lee, *A social Atlas of London*, Oxford, 1974, p. 25

Document 5. Un enfant travaille dans les rues à Paris vers 1900

Source : Eugène Atget, *Un chiffonnier*, 1899-1900, tirage sur papier albuminé d'après négatif sur verre au gélatino-bromure, 21,6 X 17,3 cm, BnF, Estampes et photographie. Photo © BnF.

Document 6. Le logement d'une famille ouvrière à Berlin vers 1900

Source : Heinrich Zille, *Der späte Schlafsbursche (le dormeur tardif)*, héliogravure selon un dessin coloré, 19,1 X 23,7 cm, 1902.

Sujet : Être mineur en Europe de l'Ouest des années 1830 aux années 1930.

Document 1. Le travail des enfants et des femmes dans les mines de Grande-Bretagne et de France au milieu du XIX^e siècle

Source : *La vie souterraine, ou Les Mines et les mineurs*, Louis Simonin (2^e édition), Paris, 1867.

Document 2. Une loi pour la sécurité des mineurs en France

Source : Loi du 8 juillet 1890 sur les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs (*Journal Officiel* du 9 juillet 1890)

Document 3. Une hiercheuse l'entrée de la fosse en Belgique à la fin du XIX^e siècle

Source : Constantin Meunier, *Jeune hiercheuse descendant dans la fosse*, vers 1890, Musée des Beaux-Arts de Charleroi, Charleroi.

Document 4. La catastrophe de Courrières dans le Nord de la France en 1906

Source : *Le Petit Journal*, n° 501, 25 mars 1906.

Document 5. Des mineurs en grève en Belgique en 1934

Source : Mineurs en grève les 16 et 17 mai 1934 dans la province du Hainaut, en Belgique. *Ce Soir – Mémoires d'Humanité / Archives départementales de la Seine-Saint-Denis*.

Document 6. L'expulsion des mineurs polonais hors de France dans les années 1930

Source : Antoine de Saint-Exupéry, *Terre des hommes*, 1939.

Sujet : Ouvrières et ouvriers à domicile au début du XX^e siècle.

Document 1 : l'industrie domestique en Allemagne (1904).

Source : Constantin Bresciani, « L'industrie domestique en Allemagne et le Congrès du mois de mars 1904 », *la Réforme sociale*, Société d'économie sociale, Paris, 1904, p. 818-832.

Document 2 : les travailleuses en chambre à Rome (1908).

Source : Ed. Guglielmetti, « Les travailleuses en chambre à Rome. Enquête et programme de réforme », *Première conférence internationale des Ligues sociales d'acheteurs à Genève*, 24, 25 et 26 septembre 1908, Fribourg, p. 452-485.

Document 3 : le travail à domicile des armurières belges (1910).

Source : Photographies présentées lors de l'exposition universelle de Bruxelles de 1910, photographie in Askenasi-Neuckens, *Les derniers ouvriers libres : le travail à domicile en Belgique*, Waterloo, Bruxelles, 2000.

Document 4 : « Celles qu'on oublie », chanson dédiée à « la Jeune République » (1914).

Source : Xavier Privas (1863-1927), *Celles qu'on oublie. Les ouvrières à domicile*, Paris, 1914, 4 p. in-fol. (Illustrateur : Slahn, V).

Document 5 : extraits de la loi française du 10 juillet 1915 portant modification des titres III et V du Livre Ier du Code du travail et de la Prévoyance sociale (Salaire des ouvrières à domicile dans l'industrie du vêtement).

Source : *Bulletin de l'inspection du travail et de l'hygiène industrielle*, 23^e année, 1915, Paris, Imprimerie nationale, 1915.

Document 6 : ouvrier à la chaise de passementerie pour la production de franges et de tresses dans la Saxe (1932).

Source : Photothèque Allemande, Erich Meinhold, *Ouvrier à la chaise de passementerie pour la production de franges et de tresses dans la Saxe*, ville de Schlettau, Saxe, Allemagne, 1932, négatif de verre, 6 X 9 cm.

Sujet : Corps et travail au XIX^e siècle.

Document 1 : de l'influence des machines selon le docteur Thouvenin, médecin à Lille, 1847.

Source : Dr Thouvenin, « De l'influence que l'industrie exerce sur la santé des populations dans les grands centres manufacturiers », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1847, n°37, p. 104-105.

Document 2 : la durée du travail (1866).

Source : Karl Marx, *Instructions pour les délégués du Conseil central provisoire de l'A. I. T. sur les différentes questions à débattre au Congrès de Genève (3-8 septembre 1866)*, in Karl Marx et Friedrich Engels, *Le parti de classe*, t. II, Paris, Maspero, 1973, p. 103.

Document 3 : typologie des accidents signalés aux inspecteurs des manufactures de la Grande-Bretagne (1865-1866).

Source : *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, août 1867, page 362. (La société industrielle de Mulhouse entreprend une enquête sur les accidents du travail en Europe en 1867).

Document 4 : la législation dans l'empire allemand.

Source : Numa Droz, « les victimes du travail et l'assurance obligatoire », *Bibliothèque universelle et revue suisse*, Lausanne, XV^e année, 3^e période, Tome XXVI, 1885, p. 233 et suivantes.

Document 5 : laminage de l'acier aux établissements de Wendel à Hayange (1887).

Source : André Rixens, *Laminage de l'acier aux établissements de Wendel à Hayange, enfournement et défournement des lingots*, Huile sur toile, 1887, 258 x 362 cm, Ecomusée, Le Creusot- Montceau-les-Mines.

Document 6 : la grève des ouvriers et ouvrières des allumettes en France (1895).

Source : Jean Delusse, « le phosphorisme », *la France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, journal quotidien, mercredi 3 avril 1895.

Sujet : Les relations entre les mains d'œuvre artisanales et industrielles et leurs employeurs en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930.

Document 1. La lutte pour la défense du salaire en Angleterre au milieu du XIX^e siècle

Source : Cité par Édouard Dolléans, *Histoire du mouvement ouvrier*, Armand Colin, Paris, 1948.

Document 2. Des ouvriers parisiens dans la deuxième moitié du XIX^e siècle

Source : Émile Zola, *L'Assommoir*, 1876.

Document 3. Des logements ouvriers construits par les entreprises en Allemagne

Source : A. Raffalovich, *Le Logement du pauvre et de l'ouvrier*, Paris, 1887, p. 444 à 446 cité dans P. Lavendan, *Histoire de l'urbanisme*, t. III, Époque contemporaine, Paris, 1952, p. 141).

Document 4. Un grand patron français interrogé par un reporter

Source : Jules Huret, *Enquête sur la question sociale en Europe*, Paris, 1897, p. 24-35.

Document 5. Un directeur visite son usine

Source : Ernest-Georges Bergès, *Visite à l'usine après une soirée chez le directeur*, 1901. Huile sur toile, 201 X 201, Saint-Étienne Métropole, musée d'Art moderne et contemporain, inv. 43.4.31.

Document 6. Des ouvriers en grève durant l'été 1936 imitent « l'homme au couteau entre les dents »

Source : Image extraite d'un film *Actualités*, 1936, 13 minutes, noir et blanc, sonore. Réalisation collective. Production : Les Film Populaires pour l'Union des Syndicats Ouvriers de la Région Parisienne. Avec l'équipe technique de la Société « La Marseillaise ».

Sujet : Conditions de vie et loisirs des ouvriers en France (fin XIX^e-1914).

Document 1 : le prix du logement à Paris (1887).

Source : Arthur Raffalovitch, *Le logement de l'ouvrier et du pauvre*, Paris, 1887, pages 274-276.

Document 2 : le logement d'après les mémoires d'un mineur de fond (début du XX^e siècle).

Source : Augustin Viseux, *Mineur de fond. Fosses de Lens, soixante ans de combat et de solidarité*, Terre Humaine, Plon, 1991, p. 13-16.

Document 3 : Ouvriers à la terrasse d'un café (vers 1900).

Source : Collection privée particulière.

Document 4 : Le Cinéma du Peuple (Paris, 1913)

Source : *La Bataille syndicaliste*, n°953, 4 décembre 1913 (Auteur/dessinateur : Henri Sastre)

Document 5 : Loisirs à Pierrefitte-sur-Seine (début XX^e siècle)

Source : Archives municipales de Pierrefitte-sur-Seine. (Site Internet des archives municipales et catalogue des cartes postales de la série 4Fi, octobre 2016, disponible en ligne).

Document 6 : Le patronage catholique

Source : Paul Michaux, « à quoi bon ? », in *Les Jeunes. Organe officiel de la Fédération gymnastique et sportive des patronages de France*, n°3, 18 mars 1905, Paris.

Sujet : Chômage, assurance et assistance en Europe occidentale dans le premier tiers du XX^e siècle.

Document 1 : le monde des précaires du travail à Londres au début du XX^e siècle.

Source : Désiré Pasquet, *Londres et les ouvriers de Londres*, Paris, Armand Colin, 1914, p. 711-713.
Document 2 : discours de Léon Bourgeois lors de la séance d'inauguration de la conférence internationale de lutte contre le chômage à la Sorbonne le 19 septembre 1910.
Source : *L'Aurore, Politique, littéraire, sociale*, 14e année, mardi 20 septembre 1910, p. 1-2.
Document 3 : l'assistance aux chômeurs en Allemagne (1931).
Source : *Informations sociales*, Bureau international du travail, Genève, 1931-07-13, volume 39, N°2, p. 48 à 51.
Document 4 : Les soupes populaires à Paris (1932).
Source : Gallica-BnF, Agence Mondial, 1932.
Document 5 : les statistiques du chômage dans les années 1930.
Source : le chômage, les enquêtes des Rotary club français, communication de Paul Jonas, Club de Paris, Paris, Dorbon-Ainé, 1933, p. 131. (Fonds Jean Longuet, Science Po).
Document 6 : affiche pour l'office national du placement et du chômage (Belgique, 1935).
Source : Fonds de l'Institut d'histoire ouvrière, économique et social (IHOES), Affiche pour l'Office national du placement et du chômage, 1935, Lys Mertens (illustrateur) format A1

Sujet : Regards de peintres sur le travail et les travailleurs.

Document 1 : Ignace-François Bonhommé, *Tôlerie des Forges d'Abainville* (1837).
Source : Ignace-François Bonhommé (1809-1881), *Tôlerie des Forges d'Abainville*, 1837, Huile sur toile, 53 x 156 cm, musée de l'histoire du fer et château de Montaigu – Jarville.
Document 2 : Gustave Caillebotte, *Les raboteurs de parquet* (1875).
Source : Gustave Caillebotte (1848-1894), *Les raboteurs de parquet*, Huile sur toile, 1875, H. 102 x L. 146,5 cm, musée d'Orsay.
Document 3 : Albert Decamps, *L'Apprenti tisserand* (vers 1890).
Source : Albert Decamps (1861-1908), *L'Apprenti tisserand*, vers 1890, huile sur toile, 116,3 X 139 cm, Abbeville, musée Boucher de Perthes.
Document 4 : Paul-Louis Delance, *Grève à Saint-Ouen* (1908).
Source : Paul-Louis Delance (1848-1924), *Grève à Saint-Ouen*, 1908, 192,5 cm X 127,3 cm, musée d'Orsay.
Document 5 : Fernand Léger, *le mécanicien* (1918).
Source : Fernand Léger (1881-1955), *le mécanicien*, huile sur toile, 65 x 54 cm, 1918.

Sujet : Le travail des enfants en France des années 1830 au début du XX^e siècle.

Document 1. Victor Hugo et le travail des enfants.
Source : Victor Hugo, cinquième strophe du poème « Melancholia », 1838, *Les Contemplations*, 1856.
Document 2. Le débat précédent le vote d'une loi réglementant le travail des enfants en 1841.
Source : Supplément au *Constitutionnel*, mercredi 26 février 1840, « Économie industrielle. Travail des enfants dans les manufactures. Rapport de M. Charles Dupin, pair de France ».
Document 3. Le ramoneur et son aide dans les années 1830-1840.
Source : Émile de La Bédollière. 100 dessins par Henry Monnier. *Les industriels, métiers et professions de France*, 1842, in Massin, *Les cris de la ville. Commerces ambulants et petits métiers de la rue*. Gallimard, 1978.
Document 4. De l'école au travail.
Source : Texte autobiographique de Léon Jouhaux publié dans *Le Mouvement social*, avril-juin 1964, n° 47.
Document 5. Document 5. Des enfants verriers italiens à Rive-de-Gier (Loire).
Source : Source. Carte postale vers 1900, Xavier Vigna, *Les ouvriers. Dans la France des usines*, Les arènes, 2014.
Document 6. Tableaux de statistiques sur l'emploi des enfants dans les mines et les accidents impliquant des enfants, 1931-1932.
Source : Archives nationales du Monde du Travail, Fonds des Houillères. ANMT, Fonds des HBNPC - Mines de Béthune, 1994 026.
http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/cam/fr/memoires/donnees_expositions/06_11_06-07_07_27_mines/expo_virtuelle/html/peuple_nuit/travail.php

Sujet : Organisations et mobilisations collectives des mains-d'œuvre artisanales et industrielles en France des années 1830 jusqu'aux années 1900.

Document 1. Les associations mutuelles.
Source : Article « Associations », *L'Écho de la fabrique*, 11 novembre 1833 (extrait)
Document 2. L'association : de la solidarité à la grève.
Source : Les associations professionnelles ouvrières. Tome 4. Industrie du bâtiment, transports, industries diverses – 1904. Enquêtes et études de l'Office du travail 1893 – 1914.
Document 3. Le suffrage universel et la République.
Source : Le suffrage universel / dédié à Ledru-Rollin, 1850. Goldsmid Marie-Cécile et Sorrieu Frédéric. Lithographie et estampe en couleurs, 32 X 40 cm. Numéro d'inventaire : G. 33078. Musée Carnavalet, Histoire de Paris.
Document 4. Organiser le travail à Paris pendant la Commune.
Source : Archives historiques de la guerre, Ly 23, in Jacques Rougerie, *La Commune et les Communards*, folio histoire, 2018.
Document 5. La loi dite « Waldeck-Rousseau » autorisant les syndicats.
Source : JORF du 22 mars 1884.
Document 6. République et socialisme.
Source : Théophile-Alexandre Steinlen, « Le 4 septembre paraîtra *Le Petit Sou* », 1900. Affiche, 199 X 99 cm. Collection Dixmier.